3 1761 04802253 7

SOCIETAS DAS ANCIANS SAXONS FRANCAIS
DOMINI MCCLXXV

SOCIÉTÉ

DES

ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

RECUEIL GÉNÉRAL DES SOTTIES

II

Le Puy, imp. R. Marchessou. — Peyriller, Rouchon et Gamon, successeurs.

LF.C
P5987

RECUEIL GÉNÉRAL

DES

SOTTIES

PUBLIÉ PAR

ÉMILE PICOT

TOME SECOND

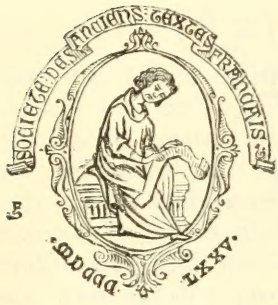

66658
5/10/05.

PARIS
LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET Cie
RUE JACOB, 56

M DCCCCIV

Publication proposée à la Société le 13 mars 1901.

Approuvée par le Conseil dans sa séance du 20 juin suivant, sur le rapport d'une Commission composée de MM. G. Paris, G. Raynaud et A. Thomas.

Commissaire responsable :
M. A. Thomas.

PQ
1381
P6
t. 2

X

SOTISE

A HUIT PERSONNAIGES

[PAR ANDRÉ DE LA VIGNE]

[*Toulouse, 1507* ?]

La pièce dont nous allons parler ne compte pas moins de 1577 vers et, bien qu'il y en ait un assez grand nombre de trois ou de quatre syllabes seulement, elle nous paraît trop longue pour n'avoir été qu'une simple sottie. Il est probable qu'elle occupait dans une représentation à la fois la place de la sottie et celle de la moralité. Le poète, qui a mis en scène le Monde et Abus, s'est en effet proposé de soutenir une thèse morale et il l'a rendue plus compliquée que n'ont fait les auteurs des *Trois Galants* (nº II) et des *Gens nouveaulx* (nº IV).

Au début de la *Sotise* est placée une ballade dont les équivoques, à peu près incompréhensibles, annoncent dignement les pointes, les jeux de mots, les bizarreries de toute sorte qui vont suivre.

La ballade achevée, Abus prend la parole et donne

au Monde le conseil de suivre Plaisance Mondaine. Il s'offre à le remplacer dans le gouvernement, tandis que le Monde, déja vieux, prendra un peu de repos. A peine Abus s'est-il saisi du pouvoir qu'on voit arriver Sot dissolu, habillé en homme d'Église, Sot glorieux, habillé en gendarme, Sot corrompu, qui personnifie les magistrats, Sot trompeur, en qui se sont incarnés les marchands, enfin Sot ignorant et Sotte folle qui, à eux deux, représentent le peuple. Cette belle assemblée veut, avec le concours d'Abus, élever un Monde nouveau où Hypocrisie, Apostasie, Lubricité, Lâcheté, Pillerie, Avarice, Mépris, Trahison, Corruption, Affliction, Parjurement, Larcin, Convoitise, Chicheté, Rusticité, Murmure, Rébellion, Fureur, Dépit, Caquet, etc., tiendront la place de toutes les vertus. Au milieu de ce Monde nouveau, les cinq Sots tombent amoureux de Sotte folle; celle-ci déclare qu'elle donnera la préférence à celui d'entre eux « qui fera plus beau *sault* ». Il y a lutte alors entre ces personnages, qui renversent le fragile édifice qu'ils ont élevé, et le Monde rentre en possession de son domaine. A la fin de la sottie, le Monde récite une nouvelle ballade, puis il ajoute cinq vers pour prendre congé du public.

Les allusions historiques sont pour la plupart fort obscures; aussi nous sommes-nous trompé dans notre monographie de la Sottie en attribuant cette pièce à l'année 1514; elle doit être de 1507.

Le chancelier dont le poète mentionne l'entrée en fonctions toute récente (v. 670), était Jehan de Ganay, qui fut pourvu de son office le 31 janvier 1507. Une allusion à Michele Rizzio (v. 673), allusion qui nous avait tout d'abord échappé, ne nous permet pas de reculer la date de la sottie au-delà de 1508, ce personnage étant mort le 13 décembre de la même année. Divers autres traits satiriques sur lesquels nous avons attiré l'attention dans nos annotations se rapportent

bien à la date que nous avons indiquée[1]; mais les hésitations par lesquelles nous avons passé nous permettent de croire que le lecteur attentif pourra faire après nous bien d'autres découvertes.

Voici les fragments de chansons que nous relevons dans la pièce :

1. Et Dieu la gard, la gart, la bergerette
   Et Dieu la gard, la gart, seans ou non[?] (v. 219-220).
2. Et l'autre jour, je m'en alloye,
   Tara ra huy damgnoys... (v. 227-228).

Le style compliqué, les traits malicieux décochés contre les magistrats, même contre le chancelier, la donnée générale de la sottie, tout en un mot nous révèle ici l'œuvre d'un basochien. La basoche qui avait organisé la représentation devait être celle de Toulouse, comme l'indiquent les allusions à Saint-Sernin (v. 714, 789) et aux marchands toulousains (v. 1063)[2]. La copie livrée à l'imprimeur avait dû être exécutée par un méridional : c'est ce qui est indiqué par la graphie *lh* pour *l* mouillé dans *soleilh* (v. 9), *deulh* (v. 39), *vielhe* (v. 52), *vielhesse* (v. 80), *cueulhir* (v. 114), *merveilhe* (v. 1097), *aureilhe* (v. 1098), *ralherie* (v. 1195), *gentilh* (v. 1204), etc., ainsi que par la forme *piessa* pour *piece* (v. 591, 665, etc.). Mais la langue en elle-même n'a rien de méridional, et il n'y a sans doute pas lieu de chercher l'auteur dans le midi.

1. Il semble surtout que notre basochien, comme l'auteur de la *Sottie nouvelle de l'Astrologue* (t. I, n° VII), ne craint pas de s'attaquer à la puissante famille d'Amboise.

2. Sans l'allusion aux marchands toulousains, on pourrait aussi bien penser à Bordeaux qu'à Toulouse, car le nom de Saint-Sernin, qui est altéré, pourrait se lire Saint-Seurin et nous savons que les chanoines de la collégiale bordelaise avaient une manie des procès qui devait les désigner aux railleries des clercs de la basoche.

Les bibliographes attribuent d'ordinaire la *Sotise a huit personnaiges* à Gringore, ou à Jehan Bouchet sans que cette attribution ait jamais été appuyée d'aucune preuve [1]. Gringore n'est guère tombé qu'une fois dans le ridicule des rimes compliquées à plaisir; il a glissé des vers batelés et couronnés dans un petit ouvrage de sa jeunesse : *La Complainte de la Terre Saincte;* mais le *Jeu du Prince des Sotz* et le *Mistere de saint Loys* montrent bien qu'il ne se serait pas permis ces misérables tours de force dans une œuvre dramatique. Quant au grave Jehan Bouchet, il a su, lui aussi, éviter presque toujours ces rebutantes équivoques, et quand même il les aurait cultivées de préférence, il faut n'avoir pas lu ses ouvrages pour lui attribuer notre *Sotise*. Il dit lui-même qu'il n'a jamais cultivé l'art dramatique :

La main ne mectz en farces ne misteres,
Aussi mes vers sont tristes et austeres;
Mais quelques gens foulz et injurieux,
Rudes d'esprit, haulsaires, glorieux,
Lorsque ont vouloir quelque injure me faire
Dient que (je) suis ung farseur et rithmaire;
Qui me faict mal quant l'art des orateurs
Voy despriser par telz foulz detracteurs.
Confort je prens en ce que homme de lettre
Ne voulut onc tel noble art si bas mettre,
Et qu'on [n'] a veu, ne me veoit on jouer
Farce ne rolle, et a ce me louher [2].

Ailleurs Jehan Bouchet revient sur le même sujet; il s'excuse auprès du roi de la basoche de Bordeaux de ne pouvoir composer aucune pièce pour cette société.

1. Voy. Brunet, II, col. 1749.
2. Épître à frère Jehan d'Authon, abbé d'Angle, dans *Le Labirinth de Fortune* (Poitiers, [1522], in-4 goth.), fol. *Xvij* v° *Xviij*.

Car en telz faictz ne mis onc mon estude,
Et ne sçavrois ung bon jeu composer,
Tel qu'il le fault sur chauffaulx exposer
En telle court, et davant telz consules
Que ceulx lesquelz, par rappors incredules
De hault louer, meritent estre dictz
Dieux de sçavoir, exempts de tous mesditz [1].....

Il n'y a d'ailleurs aucun rapport entre le style de Jehan Bouchet et celui de notre sottie. Que l'on étudie tous les auteurs du XVIe siècle, on n'en trouvera qu'un seul qui ait poussé jusqu'à la folie l'amour des vers équivoqués, des vers batelés, des vers à double queue ou à queue annuée, tels que nous en voyons ici par centaines; c'est André de La Vigne.

Le même libraire fit paraître, en même temps, vers 1508, deux pièces imprimées avec les mêmes caractères et, à ce qu'il semble, en vertu du même privilège : *Le Nouveau Monde*, moralité qui fut représentée en 1508 et la *Sotise a huit personnaiges*. Ces deux pièces, représentées par les basochiens, sont écrites du même style; elles ont évidemment un auteur unique; or, cet auteur ne peut être qu'André de La Vigne qui était alors le facteur attitré des clercs. D'ailleurs, un examen attentif du *Nouveau Monde* permet d'y relever en toutes lettres le nom d'André de La Vigne. Université promet l'absolution à ceux qui ont attaqué le pape, et ajoute :

C'est *la vigne*, c'est l'olivet
De Dieu, dont sor[t] fruict blanc et nect.

Les mots : *La Vigne* n'ont qu'un rapport des plus forcés avec le passage qui précède. Il faut sans doute y

1. *Epistres morales et familieres du Traverseur* (Poitiers, 1545, in-fol.), II, fol. *xxxiiij b*.

voir une signature analogue à celles que le poète a employées dans divers autres ouvrages.

Les Complaintes et Epitaphes du roy de la Bazoche sont signées de la manière suivante :

> Donc, attendant qu'on expulse et decerpe
> De mes raysins le maculé ver jus,
> Cy j'est*andré de la vigne* ung vertjus [1].

Un des rondeaux publiés dans le recueil de poésies qui suit *Le Vergier d'honneur* commence ainsi :

> *De la vigne* ne sçay trop de biens dire,
> *De la vigne* nully ne doit medire,
> *De la vigne* sont repeuz maintes gens... [2].

Ici la vigne a un sens ; mais voici d'autres passages où le mot n'entre que péniblement :

> Dieu gard qui si bien consonna
> Le cueur qui si près se consonne
> A *la vignette* qu'on sonna [3]...
> Ne soyez pas si colerique
> Que m'envoyez quelque revers
> *De la vigne*, d'eux gectans vens
> Fondez dessus ceste pratique [4].

Ailleurs le mot sert d'adresse à des vers rimés par des amis du poète :

1. Montaiglon et Rothschild, *Recueil*, XIII, p. 412.

2. *Le Vergier d'honneur*, éd. de Philippe Le Noir, fol. *Ci*[b]; Petit de Julleville, *Répertoire du théâtre comique en France au moyen âge*, 1886, p. 102.

3. *Ibid.*, éd. citée, fol. *Cij*[a] : ballade sur ce refrain :

> Raison veult et si l'ordonne.

4. *Ibid.*, fol. *Bv*[d].

Dieu gard de mal l'essence *de la vigne* [1].

Nous ne voulons pas insister sur ce détail ; nous le ferons d'autant moins, que le mot que nous croyons être une signature se rencontre, non dans la sottie, mais dans la moralité. Ce qui, à nos yeux, met l'attribution hors de doute, ce sont les bizarreries tout à fait caractéristiques du style, ces vers qui à tout propos sont comme un défi jeté au bon sens.

André de La Vigne n'a été l'objet jusqu'ici d'aucune étude critique [2] ; aussi ne sera-t-il pas hors de propos de résumer ici les notes que nous avons eu l'occasion de recueillir sur ce personnage.

Le poète nous apprend lui-même qu'il était originaire de La Rochelle [3]. La première pièce de lui qui nous soit connue, la *Ballade sur la prinse de Fougieres* étant de 1488, on peut supposer qu'il avait alors environ vingt ans, en sorte qu'il avait dû naître vers 1468 [4]. Il est permis de croire qu'il entra dans la maison d'Octavien de Saint-Gelais et lui servit de secrétaire. Ce puissant personnage, devenu évêque d'Angoulême en 1494, l'aurait fait connaître à Louise de Savoie, mariée en 1488 au comte d'Angoulême, et, grâce à cette princesse, André aurait pu entrer au ser-

1. *Le Vergier d'honneur*, fol. *Diiij*[a] : ballade adressée au poète sur ce refrain.

2. On ne peut guère consulter sur lui que La Croix du Maine (I, p. 22), Du Verdier (I, p. 78) et les notes de La Monnoie reproduites par Rigoley de Juvigny ; Montaiglon et Rothschild, *Recueil de Poësies françoises*, XII, p. 105 ; Petit de Julleville, *Les Mystères*, I, p. 328 ; II, pp. 67, 535 et 539.

3. Dans le procès-verbal dressé à Seurre, après la représentation du mystère de saint Martin, au mois d'octobre 1496, il se qualifie : « maistre Andrieu de La Vigne, natif de La Rochelle, facteur du roy » (Petit de Julleville, *loc. cit.*, II, p. 68). Cette origine maritime du poète explique l'emploi du mot *moruhou* au v. 222.

4. André devait être du même âge qu'Octavien de Saint-Gelais, né en 1468. Voy. *Romania*, XXI, p. 596.

vice du duc de Savoie, puis de la reine Anne de Bretagne. C'est là une hypothèse qui ne paraîtra pas invraisemblable à ceux qui auront étudié *Le Vergier d'honneur* et les *Epistres d'Ovide.*

Voici, par ordre chronologique, la liste des œuvres d'André de La Vigne qui nous sont connues. Ces renseignements permettent de fixer les dates principales de sa biographie :

1488. — *Ballade sur la prinse de Fougieres.*

Cette pièce est imprimée à la suite du *Testament de monseigneur des Barres, capitaine des Bretons* (Montaiglon, *Recueil*, VI, p. 113). Le *Testament*, qui est écrit en faveur du roi de France contre les Bretons, est peut-être, lui aussi, l'œuvre d'André de La Vigne ; nous n'en avons aucune preuve. La ballade intitulée : *La Prophecie de Bretagne* (*loc. cit.*, p. 114) est empruntée à Eustache Des Champs, mais elle a été remaniée pour la circonstance [1].

1492 — André de La Vigne se confond peut-être avec « meistre Andrieu, l'escripvein », qui, en juillet 1492, reçut une indemnité des consuls de Valence « pour une moralicté qu'il fist pour la venuee de monsieur de Valence [Jehan d'Espinay] [2] ».

1494. — André obtient du roi la permission de suivre l'armée française en Italie. Il tient un journal, en prose et en vers, de l'expédition, journal qui commence au départ de Grenoble (29 août 1494) et se termine au retour à Lyon, où Charles VIII arriva le

1. *Œuvres*, éd. Queux de Saint-Hilaire et Raynaud, I, p. 106.
2. *Le Mystère des trois Doms, joué à Romans en MDIX, publié par feu Paul-Émile Giraud et Ulysse Chevalier* (Lyon, 1887, in-4), p. 847.

7 novembre 1495. « Après tout recueil et aultre bienvenue faicte, vint devers luy ledit maistre Andry de La Vigne lequel il avoit commis a coucher et mettre par escript ce present voyage, comme il appert; qui a sa bienvenue luy apporta entre aultres choses faictes et composees par luy le rondeau qui s'ensuyt..... :

« Bien venu soit le second Alixandre,
L'autre Cesar, l'heritier Charlemaigne... » [1].

1496. — Au début de cette année, le poète s'occupa sans doute de compléter, puis de faire recopier et imprimer son journal de l'expédition d'Italie, qu'il intitula d'abord *La Ressource de la Chrestienté*, puis *Le Vergier d'honneur* [2]. La première édition dut être imprimée dans la ville d'Angoulême, par Pierre Alain et André Chauvin [3]. Nous ignorons si André de La Vigne y mêla ses vers à ceux d'Octavien de Saint-Gelais. L'évêque fit son entrée solennelle à Angoulême au retour de l'expédition d'Italie, par conséquent en 1496. On doit donc admettre que la publication fut faite sous ses yeux.

Dans les éditions dont il nous est parvenu des exemplaires complets, éditions dont le prototype est celle de Vérard, le titre porte les deux noms d'Octavien de Saint-Gelais et d'André de La Vigne, bien que le recueil ne contienne qu'une seule pièce sortie de la plume du prélat : la *Complaincte et Epitaphe du feu roy Charles, dernier trespassé*. Tout le reste du volume est occupé

1. *Le Vergier d'honneur*, éd. de Philippe le Noir, in-fol. goth., fol. *I v bc*.

2. Les manuscrits de la Bibliothèque nationale (fr. 1687 et 1699) sont intitulés *La Ressource de la chrestienté*.

3. Un fragment de 15 ff. appartenant à une édition exécutée avec les caractères de ces imprimeurs est conservé à la Bibliothèque nationale. Voy. L. Delisle, *Mélanges de paléographie et de bibliographie*, p. 318.

par des ballades, des rondeaux, des acrostiches et même par une moralité dont le seul auteur est André de La Vigne [1]. Vérard fondit de même avec un ouvrage d'Octavien de Saint-Gelais, *La Chasse et le Départ d'amours*, les poésies de Charles d'Orléans, remaniées cette fois par Blaise d'Auriol [2]. Le fait qu'André de La Vigne compléta la traduction des Épîtres d'Ovide entreprise par l'évêque d'Angoulême, nous fait croire qu'il avait entre les mains les papiers d'Octavien et qu'il lui avait servi de secrétaire [3].

Au mois d'octobre de l'année 1496, André de La Vigne fit représenter à Seurre, en Bourgogne, trois pièces dont le texte nous est parvenu : le *Mistere de saint Martin*, la *Moralité de l'Aveugle et du Boiteux* et la *Farce du Munyer*. Un procès-verbal joint au manuscrit nous donne de curieux détails sur la représentation [4]. On a déjà vu que dans ce procès-verbal notre

1. Voy. Cat. Rothschild, I, n° 479.

2. Voy. Arthur Piaget, *Une Édition gothique de Charles d'Orléans* (*Romania*, XXI, 1892, pp. 581-596. — Il n'est nullement établi qu'Octavien de Saint-Gelais ait eu part au plagiat. Il mourut en 1502, et le recueil intitulé *La Chasse* et le *Départ d'amours* ne fut achevé d'imprimer pour la première fois que le 14 avril 1509. Verard avait à ses gages des manœuvres qu'il chargeait de combiner ainsi, sous un nom connu du public, les œuvres de divers auteurs. Nous avons fait voir nous-même comment un poème du XIVe siècle avait été soudé à un ouvrage de Jehan Bouchet, publié sous le nom de Sébastien Brant. (*Romania*, XXII, 1893, pp. 244-260.)

3. Ce ne fut pourtant pas André lui-même qui fit imprimer les quatre héroïdes traduites par lui à la suite de celles qu'Octavien avait mises en vers français. Les pièces rimées par notre poète figurent dans *Le Vergier d'honneur* (éd. de Philippe Le Noir, fol. *Mij*c-*Nij*a); celles de l'évêque d'Angoulême parurent séparément en 1500 (Brunet, IV, col. 289). La réunion n'eut sans doute lieu qu'en 1538.

4. Biblioth. nat., ms. fr. 24332 (ancien La Vallière, 51). — La moralité et la farce ont été imprimées par Francisque Michel (*Poésies des* XVe *et* XVIe *siècles ;* Paris, Silvestre, 1830-1832, in-8); P. Lacroix (*Recueil de Farces, Sotties et Moralités*, pp. 211-266);

poète se qualifie « facteur du roy », titre auquel *Le Vergier d'honneur,* composé par ordre de Charles VIII, lui permettait de prétendre. Les éditions du recueil en tête duquel le *Vergier* est imprimé l'appellent « secretaire de la royne et de monsieur le duc de Savoie ». Il est à croire que si André passa quelque temps au service de Philibert le Beau, ce fut dans la Bresse, et qu'il eut ainsi l'occasion de se créer en Bourgogne de nombreuses relations [1].

1498. — André de La Vigne compose *L'Epitaphe du roy Charles huytiesme de ce nom*, pièce qui paraît d'abord séparément [2], puis qui est réunie à l'épitaphe de Louis XI [3], et qui est enfin insérée dans *Le Vergier d'honneur* [4].

1501. — André de La Vigne est l'un des membres influents de la basoche de Paris, et il rime, en l'honneur de Pierre de Baugé, mort au mois de juillet 1501, des *Complaintes* tout à fait extravagantes [5].

éd. Fournier (*Le Théâtre français avant la Renaissance*, pp. 155-171) et Mabille (*Choix de farces;* Nice, 1872, in-16, II, pp. 271-315; I, p. 131-154). — Le procès-verbal a été imprimé par Jubinal (*Mystères inédits,* II, pp. IX-XIV), Fournier (*loc. cit.*, p. 172) et Petit de Julleville (*Les Mystères*, II, p. 68).

1. Voy. la Table du *Vergier d'honneur* donnée dans le Catalogue Rothschild (I, n° 479).

2. Lepitaphe Du || Roy Charles huytiesme || De ce nom. Auec lhonnourable reception de || son corps faicte a Paris. *S. l. n. d.* [*Paris,* 1498], in-4 goth. de 6 ff. non chiffr., sign. *a.* (Librairie Léon Tchener, octobre 1889.)

L'épitaphe commence ainsi :

Le hault Seigneur en qui [*lisez* qui en] tous siecles regne...

3. Montaiglon, *Recueil de Poësies françoises,* VIII, pp. 94-104.

4. Édition de Philippe Le Noir, fol. *Lij* v°.

5. *Les Complaintes et Epitaphes du roy de la Bazoche* (Montaiglon et Rothschild, *Recueil*, XIII, pp. 383-413).

1504. — Le 30 avril, André de La Vigne, « escolier, estudiant en l'université de Paris », présente une requête au parlement de Paris pour obtenir défense contre Michel Le Noir d'imprimer *Le Vergier d'honneur* et *Les Regnards traversans*[1]. Un arrêt du 3 juin lui donne gain de cause, et lui accorde privilège jusqu'au 1er avril 1505[2].

A la fin de la même année, le secrétaire de la reine rédige une relation très détaillée du sacre d'Anne de Bretagne et de son entrée à Paris (19 novembre). Cette relation est anonyme, mais elle se termine par un acrostiche de l'auteur[3].

1507. — A cette année appartient, nous l'avons dit, la *Sotise a huit personnaiges* que nous réimprimons. Cette pièce a dû être représentée pendant le carnaval. Nous pensons qu'elle a été jouée à Toulouse. La lettre de Jehan Bouchet au roi de la basoche de Bordeaux[4] nous montre que les clercs faisaient parfois appel à des poètes étrangers pour composer leurs jeux.

Pendant la même année 1507, André de La Vigne fait imprimer *La Louenge des roys de France*, poème destiné à soutenir le roi dans ses démêlés avec le pape. On y trouve (fol. *aij*) *La Patenostre des Genevois* et

1. On peut donc se demander si ce n'est pas André de La Vigne qui a combiné avec le poème de Jehan de Resnin les *Regnars traversans* de Jehan Bouchet, offerts par Verard au public sous le nom de Brant. Voy. *Romania*, XXII, 1893, p. 253.

2. L. de Laborde, *Le Parlement de Paris*, p. xliij; Fournier, *Le Théâtre français avant la Renaissance*, p. 157.

3. Biblioth. de M. le baron Edmond de Rothschild, ms. orné de très belles miniatures. — Biblioth. Sainte-Geneviève, m. 3036. — Ce dernier volume a servi à la publication faite par M. Henri Stein dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, XXIX (1902), pp. 268-304.

4. Voy. ci-dessus, p. 4.

(fol. *i iiij*) une double ballade sur l'*Atollite portas* et sur *Quis est iste rex glorie*. Le nom d'André de La Vigne est au fol. *i iiij* v° [1].

Une édition partielle est intitulée : *Le Paternostre qui es in celis des Genevoys en balade, avec une Chanson fort joyeuse et deux beaux rondeaux desditz Genevoys ; composé par maistre Andry de La Vigne, secretaire de la royne* [2].

André ne suit pas le roi Louis XII lors de l'expédition dirigée contre Gênes, comme il a suivi Charles VIII à Naples ; il reste auprès d'Anne de Bretagne. Il accompagne la reine à Grenoble lorsque celle-ci va y attendre le retour de son royal époux. On possède des lettres de la reine, en date de Grenoble les 11, 17 et 18 juin, au bas desquelles se lit ce contre-seing : de La Vigne [3].

1508. — *Le Nouveau Monde, avec l'Estrif Du Pourveu et de l'Ellectif*, moralité jouée à Paris le dimanche 11 juin [4].

1509. — A l'occasion de la guerre contre les Vénitiens, André de La Vigne publie plusieurs poèmes politiques : *Le Libelle des cinq villes d'Ytallie contre Venise, estassavoir : Rome, Naples, Florence, Gennes*

1. Biblioth. nat.. L[37]. 1. Rés. — British Museum, 240, l. 34. — Le privilège est donné au libraire Eustache de Brie pour une année commençant le 17 juin 1507.

2. *S. l. n. d.*, in-4 de 4 ff. (Brunet, III, col. 889.)

3. Ces lettres ne portent pas la mention de l'année. Le Roux de Lincy, qui les a reproduites (*Vie d'Anne de Bretagne*, III, pp. 40, 41 et 29), date, par inadvertence, les deux premières de 1505, et la troisième de 1501.

4. Voy. ci-dessus, p. 5.

et Millan (Lyon, Noël Abraham, s. d., in-4) [1]; *Les Ballades de Bruyt commun* [2]; *Le Blason de la guerre* [3].

1511. — André de La Vigne est le plus fécond des poètes qui prennent part au concours des palinods de Rouen. Il y présente six pièces [4].

1513. — Le poète, qui avait été couronné à Rouen en 1511, y obtient un nouveau prix [5].

Guillaume Crétin cite André de La Vigne parmi les poètes qu'il invite à déplorer la mort de Guillaume de Bissipat :

> Secourez moy, [de] Bigue et Villebresme,
> Jehan de Paris, Marot et de La Vigne... [6],

1514. — *Epitaphes en rondeaux de la royne, avec celle qui fut posee sur le corps a Saint Denys en France après le cry fait par le herault de Bretaigne, et la Deploration du chasteau de Bloys ; composees par maistre André*

1. Musée Condé, à Chantilly ; Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, III, p. 5 (fac-similé).

2. Musée Condé ; Catal. Rothschild, I, n° 480.

3. Cette pièce ne nous est connue que par une mention de Pierre Grognet dans *La Louange et Excellence des bons facteurs qui bien ont composé en rime* (1533) :

> Maistre Myto et maistre Cruche
> Estoient bons joueux sans reprouche.
> André de La Vigne, sans erre,
> A faict *Le Blason de la guerre*.
> (Montaiglon, *Recueil*, VII, pp. 10-11).

4. Biblioth. Bodléienne, ms. Douce 379.

5. Ballin, *Notice historique sur les palinods de Rouen*, 1834, in-8, p. 48.

6. *Œuvres de Guillaume Crétin*, éd. Coustelier, 1723, p. 69. — Il s'agit de Jacques de Bigue (*ibid.*, pp. 204, 206), de Macé de Villebresme (*ibid.*, p. 209), de Jehan Perréal, dit de Paris, et de Jehan Marot.

de La Vigne son secretaire[1]. La reine était morte le 14 janvier 1514.

Ces épitaphes sont remaniées en 1524 et appliquées à la reine Claude de France, fille d'Anne de Bretagne et première femme de François Ier[2].

Nous ne savons à quelle année attribuer deux ouvrages d'André de La Vigne qui ne nous sont pas parvenus : la *Louenge a madame de Savoie par les sept Planettes* et une *Epistre aux filles de Madame*. La *Louenge* était contenue dans un manuscrit porté en 1645 dans le second catalogue de la Bibliothèque du roi, mais qui a disparu depuis[3]; l'*Epistre* nous est connue par une *Response des filles de Madame demeurees a S. Germain aux lettres du sieur de La Vigne*, qui se lit dans les Œuvres de Mellin de Saint-Gelais[4].

Nous ignorons en quelle année mourut notre auteur. Ainsi que l'a fait remarquer La Monnoie[5], il était mort en 1527, puisque Jehan Bouchet le cite alors parmi les poètes qui reçurent l'abbé d'Angle, Jehan d'Authon,

1. Réimprimées avec notes bibliographiques par Montaiglon et Rothschild, *Recueil de Poësies françoises*, XII, pp. 105-127. — Notre confrère M. Émile Chatelain a récemment découvert dans une reliure deux exemplaires mutilés d'une édition dont le titre est différent. (Biblioth. de l'Université ; Biblioth. nat.)

2. Montaiglon et Rothschild, *Recueil*, XII, pp. 108, 112. — Les savants éditeurs ont cru pouvoir attribuer à André de La Vigne *La doloreuse Querimonie de Blès* (*ibid.*, p. 128) ; mais c'est là une erreur. Cette dernière pièce est signée : Fonssomme ; et le même Fonssomme nous a laissé des rondeaux et d'autres poésies, notamment *La doloreuse Complaincte de Mars, dieu de bataille, a Cambray par les dames emprisonné*, [1529] (Biblioth. nat., ms. fr. 19182). La devise de Fonssomme était : *Tout pour la vie*.

3. Communication de M. Henri Omont.

4. Éd. Blanchemain, II, p. 192. — Madame désigne ici Louise de Savoie.

5. Notes sur La Croix du Maine, I, p. 23.

dans les Champs-Élysées [1]. Plusieurs de ses ouvrages furent réimprimés après sa mort, notamment les *Epistres d'Ovide*, jointes en 1538, 1541, 1554, etc., à celles qu'avaient traduites Octavien de Saint-Gelais, puis un *Dit de chascun* tiré du *Vergier d'honneur*, et reproduit, vers 1540, en tête du *Livre de chascun* [2].

La *Sotise a huit personnaiges* est la seule de nos sotties dont nous retrouvions quelque trace à l'étranger. L'auteur anonyme d'une pièce néerlandaise dont nous ne possédons qu'un fragment, pourrait bien l'avoir connue et s'en être inspiré. A l'exemple du poète français, il a mis sur la scène le roi Abus. Son drame est intitulé : *Een Spel van seven personagien : Heet schamel Volck, Verwaent Ghepeyns, Fortuyne, Abuys, als enn coninck, Den Tijt, Godts Gheessel, Godts Roede* [3].

1. La n'ont failly Marot, ne Jan Le Maire,
Martin Le Franc, qui en prose sommaire
A si bien dit, Meschynot ne Cretin ;
Tous luy ont faict un celeste festin.
Semblablement l'evesque d'Engoulesme,
De Sainct Gelaiz, [La] Vigne et Villebresme,
Le chevalier Bissipat, qui rondeaux
On[t] composé, voire traictez tant beaulx.

(*Epistres morales et familieres du Traverseur*, 1545, in-fol., *xl*[b].)

A la vérité, on pourrait lire également :

De Sainct Gelaiz, de Bigue et Villebresme.

Cf. p. 14.

2. Voy. Cat. Rothschild, I, n° 570.

3. Willems, *Belgisch Museum voor de nederduitsche Tael-en Letterkunde*, VI (Gent, 1842, in-8), pp. 327-331.

BIBLIOGRAPHIE

¶ Sotise a huit persõnaiges cest || asauoir le monde abuz Sot dis- || solu sot glorieux sot corrõpu sot || trõpeur sot ignorãt et sotte folle. || *Ilz se vendet* [sic] *a la iuifrie a lenseigne des deux* || *Sagittaires* / *et au palays au troisiesme pillier.* — [Au r° du dernier f., au-dessous de cinq lignes de texte :] ¶ Et a donne le roy nostre sire audit || Guillaume eustace libraire et relieur || de liures iure de luniuersite de Paris || lettre de preuilege / et terme de deux || ans pour vendre ꝛ distribuer sesditz || liures : affin de soy rembourser de ses || fraitz ꝛ mises. Et defend ledict sei- || gneur a tous ĩprimeurs et libraires || de ce royaulme de nõ ĩprimer ledict || liure iusques au temps dessusdit : || sur peine de confiscation desdictz liures / et damende || arbitraire. || Ainsi signe de Landes. *S. d.* [*v.* 1508], gr. in-8 goth. de 38 ff. de 32 lignes à la page, sign. *A-D* par 8, *E* par 6.

Le titre porte la marque du libraire *Guillaume Eustace ;* en voici la reproduction :

¶ Sotise a huit personnaiges cest a sauoir le monde abuz Sot dissolu sot glorieux sot corrompu sot trompeur sot ignorant et sotte folle.

Ilz se vendent a la iuifrie a lenseigne des deux Sagittaires/et au palays au troisiesme pillier.

Au v° du titre est un bois qui représente l'acteur agenouillé devant le pape et lui présentant son livre. Le pape est entouré de six cardinaux.

Au v° du dernier f. est une grande marque représentant les armes de France que supportent deux levriers. Au dessous de l'écu principal sont deux petits écus, dont l'un contient le monogramme d'Eustace et dont l'autre est vide. Ces petits écus sont surmontés du porc-épic de Louis XII. Au bas de la planche on lit : *Cum gratia et priuilegio regis.*

On observera que l'imprimeur, n'ayant sans doute entre les mains qu'une copie défectueuse, a laissé plusieurs vers incomplets (v. 29, 226, 771).

Biblioth. nat., vélin 2327 et Inv. Rés. Yf 2.934 (ancien Y 4372 A). — Musée Condé, à Chantilly, deux exemplaires, dont un sur vélin (Cigongne, n°s 1465 et 1466). — Cat. Lignerolles, 1894, II, n° 1498.

SOTISE

A HUIT PERSONNAIGES

C'est a savoir :

Le Monde,
Abuz,
Sot dissolu,
Sot glorieux,
Sot corrompu,
Sot trompeur,
Sot ignorant
Et Sotte folle.

Fol. Aij Le Monde *commence.*

Au temps premier que hault Dieu me crea,
Qui tout crea : elementz, asmes, corps,
Son bon vouloir, me faisant, recrea,
Et recrea maintz tueaulx a mes cors :
Bons et accors les fit, maiz mal acors. 5

L'édition originale ajoute au titre, au-dessous de la marque du libraire Eustace : Ilz se vendet [*sic*] a la Juifrie, a lenseigne des deux sagittaires, et au palays au troisiesme pillier.— 4 a mes corus — 5 bous

Tant de discors en faitz et en ditz que ors
Mys et discors ont purté blanche et munde :
C'est grand pitié que de ce povre Monde[1].

D'ung beau soleilh luysant me guerdonna ;
Tel guerdon ne a le Monde en ses desportz ; 10
Cieulx, elementz, planettes ordonna,
Puis ordonna argent, la mer des portz,
Fruitz, grands apportz, chevaulx, beufs, asnes, porcz ;
Et sans effortz demeurent toutz es fortz
Et jeunes, fors l'humain qu'est tout immonde : 15
C'est grand pitié que de ce povre Monde.

Mon createur, quant il me aparsonna,
Appart sonna chacun effect ; dez lors
Pour l'homme humain, duquel la parsonne a,
Le parc sonne a, maiz il s'en fuyt d'este hors, 20
Donnant a sortz par bien divers assortz,
Ses champs, ses ortz a nourrir vices ortz,
En ses consors se mectant hors de bonde :
C'est grand pitié que de ce povre Monde.

Prince, a tout les vivens grandz remortz 25
Quant j'aré mortz leur corps tant furibonde

15 Et *est suppléé* — 19 parsoum a

1. Ce refrain est imité de Meschinot (mort en 1491). Une ballade qui se lit dans *Les Lunettes des princes* (éd. de Lyon, Olivier Arnoullet, s. d., pet. in-8 goth., fol. *Mviij*) a pour refrain :

C'est grant pitié des miseres du monde.

(Cf. Biblioth. nat., mss. fr. 2206, fol. 134 ; 3939, fol. 44.)

Jehan Bouchet s'est inspiré du même vers dans une de ses ballades :

C'est grand pitié de ce monde fragille.

(*Opuscules du Traverseur*, 1526, in-4 goth., fol. *Gviij ; Genealogies, Effigies et Epitaphes des roys de France*, 1545, in-fol., fol. 112b.)

Alors diront, roghant leurs ruddes mortz :
C'est grand pitié que de ce povre Monde.

v° ABUS.

Avant que en oultre [je me fonde]
A labourer sur ceste terre, 30
Il fault que j'endorme le Monde,
Et puis je n'aray plus de guerre.

Vadat *au Monde.*

Dieu gard, Monde ! Puis, nostre verre
Est il rompu ? Bevons ensemble.

MONDE.

Ha, mon amy !

ABUS.

Qu'as tu ?

MONDE.

Je tremble.
Ton labourer m'a tout changé.
Estre souloy tant bien rangé 35
En ma premiere geniture ;
Mais, depuis que ton ouverture
Fist pulluler ses arbres cy [1],
Je ne fuz qu'en deulh et soucy,
En dangier de prandre ung faulx tour. 40

ABUZ.

Hé ! n'ay je pas par ma labour
Amprès de tes branches ensiennes,
Affin que plus longuement tiennes,
Faict venir tous ces arbres vers ?

1. Il y avait donc sur le théâtre un décor représentant un jardin.

Je te repputerois pervers 45
Si ne le prenès a grant gré.

MONDE.

Trop mieulx vault monter le degré
Seur et parfaict qu'en grant regré
Monter vif neuf fil et oblicque[1].

ABUZ.

Fol. Aiij Mieulx vault ce vert bien acoustré 50
Que ce vieulx boiz que m'as monstré.
Tu sens trop ta vielhe praticque,
Monde; ne soyes fantasticque,
Car te promectz que, se m'entendz,
Laissant ta vie monasticque, 55
Je te feray passer le temps
Si bien que avrons de plaisirs tantz
Que plus n'en sçaroys demander.
Laisse soucy, corroux et tans;
Panse ung petit a t'esmander. 60

MONDE.

Et puis, la fin?

ABUZ.

De desbander
Force de plaisirs et soulas.
Pleust a Dieu, te tint en son las
Ma maistresse tressouveraine!

MONDE.

Qui est el?

ABUZ.

Plaisance mondayne, 65
Que m'a commandé de nourrir

47 le vieulx degre — 51 que de ce vieulx boiz — 52 tu sans — 59 et taux — 65 Qui est elle

1. Sans doute « être pendu ».

Ces arbres cy, et pour ovrir
Les espris qu'a mortiffiés.

MONDE.

Toutz ceulx qu'en toy se sont fiez,
Deffiés 70
Se sont trouvés par fin de compte.
Ta maistresse a maintz gens neyés,
Dont n'ayés
Motz que tu diz d'en fere conte,
Qu'en mesconte 75
Ne se trouve par tes propos;
Et qui sur toy par apuy monte
A grant honte
Vient il pour certain en depoz.

ABUZ.

v° Vielhesse mect de tieulx compoz 80
En tes potz
Pour te donner merencolie.
Tu resves. Entendz tes suppotz.
Atropos
Desja de son lyen te lye. 85
Hé, Monde, laisse tel folye.
Chere et lye
Te donré, se tu me veulx croire.
Ta pensée est toute amollie,
Hors saillie 90
De tout bon propos et memoire.

MONDE.

Est il donc vray?

ABUZ.

C'est tout notoire.
Pauvre homme, tu te vas mourir

88 te dorerre — 92 donc *est suppléé*

A faulte de te secourir.
Vault il pas mieulx prandre plaisance, 95
Gaudir, jouer, fouyr nuysance?
Ha! croys moy que tu as esté
En quelque lieu a cest esté
Ou l'en t'a tourné ton serveau.

MONDE.

Quel remede?

ABUZ

Fol. Aiiij Quel? Bon et beau. 100

LE MONDE.

Mon amy, je le veulx sçavoir,
Car, affin de te dire veoir,
Je ne veulx pas si tost mourir.

ABUZ.

Monde, il te fault endormir
Et reposer ta fantasye. 105
Couche toy cy, et melodie
Ouyras, te donnant salut.
Tromper, trompant, trompe, trompé!
Mon son n'est que bien atrempé
Pour devenir à mes actaintes [1]. 110
Vez la mon villain endormy;
Maintenant n'aray hom qui grougne,
Il me convient mectre en besoigne
Affin de cueulhir quelques fruyct
Des arbres que j'avoys construict. 115
Je croy que le fruict est dedans;
Mais, de mes braz, piez, mains ou dens,
Ou a bon cop de ce sarpeau,

96 moysance — 118 se

1. Il y a ici un jeu de scène : le Monde s'endort.

Je verré que tient en sa peau
L'abre de Dissolution. 120

SOT DISSOLU, *habillé en homme d'Eglise.*

Voule, voule, voule, voule, voule!

ABUZ

Veez cy des gens de mon escolle.

SOT DISSOLU

Voule, voule, voule, voule, voule!

ABUZ.

Veez cy des gens de mon escolle.
Mays ay je point perdu mon temps? 125

v° SOT DISSOLU.

Ay, ha, ha! toy, toy, voule, voule!
Ribleurs, chasseurs, joueurs, gormens,
Paillars, ruffiens, plains de tormentz,
Reigneurs dissolutz, appostates,
Yvrongnes napleuz, a grant hastes 130
Venez, car vostre prince est né.

ABUZ, ad populum irridendo. *Et se tiendra loing.*

Maiz puis, n'est il pas guerdonné
En enfant de bonne maison?

SOT DISSOLU.

Putains et cartes a foyson,
Vin cleret et tout gormandise. 135

ABUZ. *Se approchera de Sot dissolu.*

Dieu gard, Dissolu, sans faintise!
Viens ça, approche toy de moy.

123 *Le mot* voule *n'est répété que quatre fois* — 135 vin cler et tout — 136 Dieu te gard

SOT DISSOLU. *Sortira, lors va embrasser Abuz.*

Hé! Dieu te gard, mon puissant roy!
Suis je tout seul par toy au monde?

ABUZ.

Il en y a douze a la ronde; 140
Viens m'ayder, tu le verras.
Le Monde estoit mangé des ras
Si je n'eusse mys ma semence.
Frappons cest arbre, car je pense
Que en cueilliray fruit bien chault 145

SOT GLORIEUX, *habillé en gendarme.*

A l'assault, a l'assault, a l'assault, a l'assault!
A cheval! Sus! En point! En armes!

ABUZ, ad populum, admirando illum et irridendo.

Sang bieu, quel prieur pour les carmes!

SOT DISSOLU.

Fol. Av Quel huissier pour crier deffault!

SOT DISSOLU.

A l'assault, a l'assault, a l'assault, a l'assault! 150
A cheval! Sus! En point! En armes!
Je feray plourer mainctes lermes
A ses gros villains de village.

ABUZ, ad populum.

Diriés vous pas a son visage
Qu'il est plaisante damoiselle? 155

SOT DISSOLU.

Dieu gard, Sot glorieulx, et quelle
Chere fays tu a nostre maistre ?

139 seult — 140 dans a la ronde — 148 O sant bieu — 150 A lassault a lassault et cetera — 151 A cheual. Sus, et cetera — 157 fay

SOT GLORIEULX.

Ho! compains, en vous mon repaistre
Sera mys a toute ma vie.
N'arons nous point de compaignie? 160
Maistre Abuz, fay nous en sortir.

ABUZ.

Alons donc tous a despartir
L'arbre de la Corruption.

SOT DISSOLU.

Alons, car j'ay intencion
Que nous y arons ung compain. 165

ABUZ.

Nous le verrons et bien souldain;
A ce cop ne me fauldra pas.

SOT CORROMPU.

Procureurs, avocatz! Procureurs, advocatz!

ABUZ.

Sont il point escutz ou ducatz?

SOT CORROMPU.

Procureurs, advocatz, Procureurs, advocatz!
v° Veu le procès et veu le cas,
Tout produict en darniere instance.....

SOT DISSOLU.

O quel leurreur de chappons gras [1]!

SOT GLORIEULX.

Quel inciteur de penitence!

160 point *est suppléé* — 163 la *est suppléé.* — 167 fauldre — 170, 175 Procureurs, aduocatz et cetera

1. Trait décoché aux magistrats qui se faisaient donner des volailles grasses par les plaideurs.

SOT CORROMPU.

Procureurs, advocatz! Procureurs, advocatz!
Veu le procès et veu le cas,
Tout produict en darniere instance,
Probo, *nego*, cry, parle, quas;
Sy faict, non faict, traquin traquas.
Procureurs, advocatz! Procureurs, advocatz!
Par nostre arrest briefve sentence
Nous disons, sans que homme s'en tence,
Que celluy qui plus baille argent
A le droict si cler et se gent.
Appello grates, *reffuto* après; 185
Par final arrest tout exprès
Diz : qui a l'or en main tenu
Soit diffiniment maintenu.

ABUZ.

Sot corrompu, viens, et tenu
Seras des gens de ta nature. 190

SOT CORROMPU.

O maistre de qui creature
Je suis, Dieu gard, et tes consors !
N'arons nous point par bons assors
Des autres pour croistre la bande ?

ABUZ.

Si arons. Or sus ! qu'on entende 195
Fendre l'arbre de Tromperie !

Fol. Avj SOT GLORIEULX.

Faisons tant que le trompé rie.
Sus ! maistre, or frappons cy bon cop.

198 Or *est supplée*

ABUZ.

Je le hantiz [1] d'un bon estoc;
J'en espere fruictz bons et beaulx. 200

Frappe, ut supra.

SOT TROMPEUR, *habillé en marchant.*

Fuseaulx a vendre! Bons fuseaulx!
Gaigne petit, qui dort, qui groigne.

SOT CORROMPU, irrisorie.

Et! fust il né entre deulx veaulx,
Il va simplement en besongne.

SOT TROMPEUR.

Fuseaulx a vendre! Bons fuseaulx! 205
Gaigne petit, qui dort, qui groigne.
Or ça, ça, a ma bonne troigne!
A troys solz la cane du blé!

SOT CORROMPU.

Sot trompeur, soyes assemblé
Avec nous; viens a maistre Abuz. 210

SOT TROMPEUR.

O mon seigneur tant aime abuz,
Mon fundement! De tes supportz
Ne sommes nous plus, de consortz?
Qu'en dys tu, maistre?

ABUZ.

Or sus tost! alons fere naistre 215
Le fruict de l'arbre d'Ignorance;
A ce cop verray l'apparence
Si mon hanter aulcun fruyct jecte.

Frappe ut prius, cantando.

199 bon stoc — 200 Ien spere — Frate vt supra — 201, 205 Bons *est suppléé* — 207 Or sa sa ama bonne tronique — 211 aime *est suppléé* — 214 dy

2. C'est-à-dire : « je l'entai. »

SOT IGNORANT.

Et Dieu la gard, la gard, la bergerette !
v° Et Dieu la gard, la gard, seans ou nou, 220
Ou beuf, au lorimeau, rat ta ta hou.

ABUZ. Hic non cantando.

Vistes vous onc si lect moruhou [1] ?

SOT DISSOLU.

Mais quel tracteur de bonne pays !

SOT GLORIEULX.

Maintz tours donrroit par le palays
Ains qu'on luy demandast conseilh. 225

SOT IGNORANT.

Sus..... ou vermeilh.
Cantat. *Icy fera ung sifflet de bois.*
Et l'autre jour je m'en alloys,
Tara ra huy damgnoys,
Dieu gard, Dieu gard! Hey, compaignons!
Mais puys les beufz sont ilz trouvés? 230
Je sçay deulx eufz qui sont cachez,
Comme me dit mon grant papon,
Dans cest arbre; or le coupon,
Pour veoir que c'est.

SOT GLORIEULX.

A frapper tu en vauldrois sept 235
Encontre de fromages moulx.

ABUZ.

Or! sus alons veoir a deux coups
Quel fruyct tient l'arbre de Folye.

219 E Dieu — 219, 220 la gard va vart — 220 ou non — 222 oncques — 224 dourroit — 226 *Vers resté incomplet* — 227 ie men avoye — 231 qui sont cohetz — 235 vauldriez

1. Marsouin. La bonne forme est *morhouc* (Cotgrave). Godefroy donne *morhon* et *moron*, où *n* doit être changé en *u*. Le sens littéral est « cochon de mer ». L'emploi de ce mot breton s'explique par l'origine rochelloise de l'auteur présumé. A. THOMAS.

SOT DISSOLU.

Ce sera quelque dyablerie ;
Il fault que chacun y advise. 240

ABUZ.

Quoy qu'il soit, j'en saray la guyse,
Fol. Avij Et si frapperay bien de het.
Frappe dessus.

SOTTE FOLLE.

Arou ! Vias fore[1] ! bogre infect !
Villain coquin, meschant deffaict !
Ha, ha, fy ! a l'ayde Dieu. 245
Se mordra la robe comme enraigee.

SOT IGNORANT. *Fouyra comme ung regnard, et dira de loing :*

Qui, diable, amena en ce lieu
Ce dragon, ce serpent sauvage ?

SOT DISSOLU.

Sang bieu ! j'ay grant peur qu'elle enraige.

SOT GLORIEULX.

Helas, Dieu, qu'elle est furibonde !

SOT CORROMPU.

Je ne croy poinct que en tout le monde 250
Ait beste si fort dangereuse.

SOTTE FOLLE, irascendo.

Ne suis je pas la plus heureuse,
La plus belle et plus noble chose

240 bien y advise — 245 Se moudra la robe — 253 La *est suppléé*

1. Au cri des Normands, *harou*, écrit sans *h* par un copiste du midi, est ici associé le cri méridional correspondant. La forme primitive *viafora* a subsisté à Toulouse, tandis que les Gascons disent *biaforo, biahoro* (voy. Du Cange, v° *biafora*, et Mistral, v° *biaforo*). La graphie de la *Sotise* peut être invoquée en faveur de l'origine toulousaine de ce texte.

Que soit en terre planctureuse?
Qui bruyt, qui parle, qui en deppose? 255
Qui approchera de ceste rose?

Se prendra par le faulx et furieusement dira :

Qui est digne d'avoir tel bien?
Ung tas de villains? Rien, rien, rien.
Leur grant forte fievre quarteine!
Moy je suis chose trop haultaine; 260
Dignes ne sont ilz de me avoir.

SOT TROMPEUR.

Elle me faict peur a la veoir;
Le diable luy a faict la teste!

SOTTE FOLLE.

Chagrain, courroux, bruyt et tempeste,
Voire, par la grant croix de bieu! 265
v° J'en baptray tant ung en ce lieu
Qu'il ne pansera que a mourir.
Brou! ha ha! Qui est pour courir,
Frapper, meurtrir, parler, mantir,
Fandre, partir, crier, gemir, 270
Esluyder et fere tonnerre?
Fy de paix! Je ne veulx que guerre.
Qui parle icy? Maiz qui quaquete?
A la pilote, a la raquete
J'en joueré pour estre vangee. 275

SOT DISSOLU, *tout craignant, bas et de loing.*

A tous les diables l'enraigee!
Je croy moy qu'elle vient d'enfer.

SOT GLORIEULX.

Il n'y eust oncques luciffer
Si furieulx a mon aviz.

255, 256 *Il faut prononcer* qu'en deppose, qu'approchera, *Cf.* v. 292, 360, 403, 410, 562, etc. — 277 anfer

ABUZ, irridendo illos.

Famme folle rand touz raviz 280
Les sotz du monde, par mon ame.
Par son cryer, par son deviz,
Femme folle rand toutz raviz.
Hé! sotz, vous ignorés la game;
Il la fault appeller madame 285
Humblement, pour la contanter,
Et jusques aux cieulx la vanter
Belle, bonne, plaisante et saige;
Autrement l'avrés plus sauvaige
Que ung diable de quatre ans farouge. 290

SOT CORROMPU. *Va a elle et faict grant reverence, et tout craintif dit*

Bon jour, madame.

SOTTE FOLLE.

Fol. Aviij Sus! Qui bouge?
Qui est ce qui se frotte en mon elle?

SOT CORROMPU.

Dame tresgracieuse et belle,
Abuz, nostre souverain maistre,
Vous mande s'il vous plairoist estre 295
Avec nous en sa compaignie.

SOTTE FOLLE. *Embrachera cestui cy, et joyeuse dira :*

Hé! mon amy, de luy ma vie
Je tiens; alons tost pour le voir.

Vadant.

Ho! mon maistre, soubz ton pouvoir

280 irrudendo — 280, 283 tous rainz — 289 sannaige — 291 craintfi — 297 folle *est suppléé*

Ay tousjours desiré venir; 300
Me veulx tu pas entretenir?

ABUZ.

Voire dea, tu soys bien venue!

SOT IGNORANT.

Tu es bien de la retenue
Sur toutes les choses du monde.

ABUZ, *gloriateur d'avoir cueilly tiel fruyct de ses arbres comme ceulx cy.*

Bien fault dire que en moy habunde 305
Loz et honneur, fruict qui n'a bunde,
Qu'a bon de
Jecter itelz sotz par sonnaige.

SOT DISSOLU.

Pour toy n'est riens si dur que funde,
Maiz qu'on fonde 310
Ton moyen qui a personnaige.

SOT GLORIEULX, *se monstrant.*

Est il point ung tel personnaige,
Si beau, si saige par son aige?
v° Parsonne ay je
Qui n'a aulcun d'equiparer. 315

SOT CORROMPU.

Est il vivant qu'on comparaige
Qu'approchast de moy *cum* paraige
Cop a raige?
Prendront sautant de qui parer.

SOT TROMPEUR.

Qui est que moy pour preparer 320
Son cas, ou pour son pré parer?

300 tout iours — 312 Et il — 317 quaprocha — 321 pour *est suppléé.*

Je prepare air
A tirer ou veulx ma balance.

SOTTE FOLLE.

Celle suis de qui approcher
Qui veult a sa vie a prou cher 325
A brocher,
Tressouldain je rue baz lance.
Qui est digne avoir congnoissance
Qui est qu'en soy se congnoisse ance
Qu'on noyse; en ce 330
Suis je surtout la souveraine.

SOT DISSOLU.

Pour mon panser mectre hors de payne,
Maistre, dictes nous qu'est cecy.

ABUZ.

C'est le Monde.

SOT GLORIEULX.

Le Monde?

ABUZ.

Ainsi.

SOTTE FOLLE.

Et ce grand folastre endormy? 335
Fol. Bi En piesse n'en seroiz je amy.
Dieulx! il est plus vieulx que la Terre.

ABUZ.

C'est le vieulx Monde, qui grant guerre
Me faisoit a vous fere naistre;
Mays je jouyz ung tour de maistre, 340
Car l'endormys et labouray
Si bien que par ma labour ay
Cueilly vostre belle semance.

SOT CORROMPU.

Or, puys qu'avons heue naissance,
Il le nous convient esveilher. 345
Ola! Hou! Monde, il fault veiller.

SOT TROMPEUR.

Ola! Hou! villain, lieve sus!

SOT IGNORANT.

Lieve hau! les beufz sont yssus.
Oula! Ou! Alons à l'ovraige.

SOTTE FOLLE.

Il sera bien de dur couraige 350
Si je ne le foy esveiler.
Sus villain! Fault il sommeilher!
Frapera du pié et le prandra par la barbe.
Hey, hey, sus! bedier! Vous dormés?

LE MONDE.

Parlera tout couché, tant bas qu'on ne l'entendra, et machera les motz.

Ceulx la que j'ay faictz et formés
Sont plus poursuyvans qu'on me offende. 355

SOT DISSOLU.

Que diz tu, ou? Que l'en t'entende!
Jesus, mon Dieu, que tu es vieulx!

SOT GLORIEULX.

A vostre aviz est il beau fieulx?
Sotte Folle, que vous en semble?

v° SOTTE FOLLE.

Fi de tiel villain qui ainsi tremble! 360
Il le convient tuer du tout
Et en mectre ung autre sus bout;

356 que len tende

Cure n'ay de ce Monde icy.

SOT CORROMPU.

Monde, tu es vieulx et transi;
Que diz tu? Parle ton langaige.

MONDE. *Bas.*

Je diz qu'on n'a point meilleur gaige 365
Que moy, qui bien me sçait comprendre.

SOT IGNORANT.

Sang bieu! on ne le peult entendre.
Parle plus hault deux ou trois motz.

MONDE.

Sotz, sotz, sotz!

SOT TROMPEUR.

Hem! Qu'est ce que diz? 370

SOTTE FOLLE.

Il y a de miliers plus de dix
Qu'il fut né; ce n'est q'ung gros veau.

SOT DISSOLU.

Il en convient faire ung nouveaa;
A cestui cy rien n'entendons.

SOTTE FOLLE.

Maistre, en brief nous pretendons 375
Muer ce Monde d'autre sorte.
Ha! j'aymerois mieulx estre morte
Que vivre a la façon antique.

ABUZ.

Vray est que en nouvelle praticque
Les sotz n'entendent riens au Monde. 380

Fol. Bij SOTTE FOLLE.

Il vault trop mieulx que je le tonde

380 nentendet

Pour le mectre en derision.

SOT GLORIEULX.

Oy, et puis en vision
Luy mectrons qu'il le fault reffondre.

SOT CORROMPU.

Nous le tondrons.

SOTTE.

Il vous fault tondre, 385
Villain poulheux! Or demourés.
Laisser la layne d'amour ez
Jeunes gens. Ha! de mes sizeaulx
Vous tondré si bien qu'en six eaulx
Vous aprandré je vostre game. 390

LE MONDE.

Sotte folle mect en diffemme;
Par fame fut en grand diffame
L'humain lignayge, dont diz fame
Folle chief de toute malice.
De meschief folle femme affame; 395
Bien loz et vertuz femme affame
Tousjours joustant contre ma lice.
Voyés vous point qu'elle a complice;
Qu'il failhe ja qu'elle acomplice
Que tenoit en sa volenté? 400
Il a failhu que me tondisse,
Dont fauldroit qu'en piteulx ton disse:
Maudit soit qui a son vol hanté.
O cueur esvanté
Qui bien est vanté! 405
Support de folye,
v° Abuz t'a planté;

385 tiendrons — 398 acomplice — 399 quil failhe quelle a complice

Donc mal a planté.
Souvent maint follye
Qui en folle fol lie. 410
Sagesse est salhie
Ors de sa servelle.
Vertu abolye
Pis qu'eau a bolye
Faict et observe elle. 415
O mondains, voyés vous que celle
Que j'ay norrie en mon ancelle,
Pour toute satisfaction,
Sans panser si la chose est belle,
Comme sotte, folle et rebelle 420
Mect le Monde en derision?

SOTTE FOLLE.

Eust onc eulh en sa vision
Une si layde creature?

SOT DISSOLU.

O qu'il est lect!

SOT GLORIEULX.

Fy! quelle ordure! 425

SOT CORROMPU.

En poil folet.

SOT TROMPEUR.

O qu'il est lect!

SOT IGNORANT.

En poil folet.

SOTTE FOLLE.

Plain de ledure.

ABUZ.

O qu'il est lect! 430

422 Eust ong — 425, 431 Ey

Fol. Biij

SOT DISSOLU.

Fy! quelle ordure!

SOTTE FOLLE.

Je me merveilhe qu'on l'endure
Et, par le jour qui en l'an dure,
Il le convient hors de nous mectre.

SOT GLORIEULX.

Abuz, serois tu pas bon maistre 435
Pour abbattre ce Monde vieux
Et en reffere ung aultre mieulx
Cent mille foys que cestui cy?

Ostendit Mondum rotundum.

ABUZ.

Voire dea, n'en ayés soucy,
Car j'en feray ung tout nouveau, 440
Plus gentil, gay, plaisant et beau
Que cestui cy cent mille foys.

SOT CORROMPU.

Nostre cas ne vauldra deux noix
S'on ne gecte hors ce villain.

SOT TROMPEUR.

Prandra le Monde et luy donra ung gros cop a l'espaule.

Sus, quoquart, sus! Passez souldain!

MONDE.

Helas! ou iroys je loger?

SOT IGNORANT.

Or sus, sans parler mot ne graing!

SOTTE FOLLE.

Sus, quoquart, sus! Passés souldain!

445 luy dourra — 446 je *est suppléé*

ABUZ.

Or sus! Sans parler mot ne graing,
Vielhart, d'icy vous fault bouger. 450

SOT DISSOLU.

Sus, quoquart, sus! Passez souldain!

MONDE.

v° Helas! ou iroys je loger?

SOTTE FOLLE.

Or venez ça sans plus songer.
Je sçay ung logiz qui est vuyde,
Cheulx Derision, la ou cuyde 455
Qu'on vous tractera comme il fault.
Or sus, demourés la, marpault;
Gardés ce lieu, lequel bien j'ayme.
Souviegne vous que sotte fame
Vous y a faict venir loger. 460

Recedit.

MONDE.

O sotz parvers, qui, cuidant vous vanger,
Faictes ronger le Monde et estranger
Son doulx manger qu'estoit plain d'ignosance!
Quel congnoissance av'ous de la naissance
De vostre eccence, que par folle plaisance 465
Trouvés l'aissance de me mectre en danger?
Qui vous a meuz, Folle, ainsi eslonger,
Vouloir songer de me faire ronger,
Bannir, plonger a desris, en nuysance?
O sotz parvers, qui, cuidant vous vanger, 470
Faictes ronger le Monde et estranger

459 et souuiegne vous — 462 ranger — 464 quelle congnoissance aues vous — 469 muysance — 470-472
O sotz paruers, etc.
Faictes renger, etc.
Son doulx, etc.

Son doulx manger qu'estoit plain d'ignosance!
Je prie divine puissance
M'en vanger, car je ne puis sans ce,
Veu le temps qui court maintenant. 475
Ce pendant prandré pascience;
Fere autrement n'est pas science.
Dieu soit sur moy sa main tenant!

SOTTE FOLLE.

A mectre hors incontinent
Ce vieulx quayment j'ay mys requate; 480
Fol. Biiij Il ne reste maiz qu'on abbate
Ce vieulx Monde pour faire l'autre.

SOT IGNORANT.

Maistre, le feras tu de plaustre,
Ou de quoy? Le verrons nous pas?

ABUZ.

Abbatés, car j'ay tout mon cas 485
Tout prest, il y a plus de dix ans.

SOT DISSOLU.

Frappons!

SOT GLORIEULX.

Sus!

SOT CORROMPU.

Hay!

SOT TROMPEUR.

Ez mieulx disans
Adviendra le meilleur lopin.

SOT IGNORANT.

Tyre!

ABUZ.

Tout beau.

487 Ey mieulx

SOTTE FOLLE.

Le roy Pepin
Ne fut honc si subite escheue[1]. 490

SOT DISSOLU.

Or, puis que la matiere est cheue,
Necteyons pour l'autre avancer.

SOTTE FOLLE.

Hé, dieux ! et qui eust sceu panser
Le Monde estre de tiel matiere ?
N'y sçarois piece veoir entiere : 495
Ce Monde est tout artoisonné.

v° SOT GLORIEULX.

Pas ne doiz estre blasonné
Abuz d'estre premier maçon
D'en fere ung autre ; la façon
Est bonne ; or soyons tous pretz. 500

ABUZ.

Or sa, mes sotz, c'est vous lesquieux j'ay trés,
Norriz, entiés, esleuz, comme succrés,
A mes decretz tenir en toutes pars.
Si je vous partz mon sçavoir et despars
A vous expars et n'ay aulcuns compars ; 505
Comme leopardz veulx que soyez ardiz.

SOT DISSOLU.

Si ton art diz, ne serons alourdiz,
Ainz estourdiz, fiers, ruddes, estordiz,
Tous desgordiz d'accomplir tes preceptes.

491 (*en vedette*) dissolue — 495 ie ny ...pieca — 507 seions — 508 fiere ruddes

1. « Au roi Pépin ne fut jamais si subite succession ? » Nous supposons que *escheue* est synonyme de *eschoïte* ou *escheute*, et qu'il y a une allusion à la rapidité avec laquelle Pépin prit la place du dernier mérovingien.

SOT GLORIEULX.

Si tes receptes avons ung cop conceptes, 510
Nul n'en exceptes, car quoy que tu acceptes,
Suyrons tes sectes sans d'un seul poinct en [faindre.

SOT CORROMPU.

Jusques au maindre n'y a qui veulhe enfraindre,
Ains se reffraindre a toy et nous contraindre
Jusque a estaindre son corps et sa valeur. 515

SOT TROMPEUR.

Par ta chaleur fuyons nous pas maleur,
Chasgrin, douleur, qui quiert autre coleur ?
Tu es le molleur de joie et de plaisir.

SOT IGNORANT.

Or, pour aisir le Monde a bon loisir,
Il fault choisir fundement et saisir 520
Sans ce blaisyr sur quoy bien le funder.

Fol. B v SOTTE FOLLE.

Pour n'esfondrer faisons luy le fons d'air
Ou habunder d'eau pour le faire honder
Et desbonder, quant le vouldrons donder.
Bien fault ronder, qui peult, son fundement. 525

ABUZ.

Qui dit ton mot bien fondé ment :
Tu parles selon ta nature.

SOT DISSOLU.

Fames tousjours a l'avanture
Sont fondees sur l'air ou l'eau.

ABUZ.

Pour fere ce Monde nouveau 530
Fauldroit une pierre de marbre.

513 mandre... enfaindre — 515 iusques a estandre — 522 nesfronder — 528 tout iours

SOT DISSOLU.

Ou du bois de quelque bon arbre.
Gros et massif et de bon poix.

SOT GLORIEULX.

Est il au monde plus beau bois
Que avec lequel raiges je foiz ? 535
Fondons le sur deux ou trois lances.

SOT TROMPEUR.

Je veulx le funder sur ung poiz,
Sur aulnes courtes de deulx doiz
Ou au filet d'unes balances.

SOT CORROMPU.

Je vouldrois qui les circumstances 540
. . . . . .
Du Monde pour mes recompances,
Fut parchemin, papier, procès.

SOT IGNORANT.

Sur mon agulhon a deux ances,
Pour le souhet de mes plaisances 545
v° Le fonder me seroit assez.

SOTTE FOLLE.

J'ay quatre fuseaux amassés
Et ma quenoulhe, or pensés :
Seroit ce point bon fundement ?

SOT DISSOLU.

Pour le funder plus rondement 550
Metons le au plus hault d'ung clochier.

ABUZ.

Et s'il vouloit de cloux chier

535 que auec duquel — 541 *Il manque sans doute un vers rimant avec* proces. — 545-546 *L'initiale est tombée.*

Picqueroit ta langue de merde.
Resvés. Vous fault il qu'on temps perde ?
Je demande en utilité 555
De quelle bonne qualité
Le feray je pour estre mieux.

SOT DISSOLU

Chault.

SOT GLORIEULX.

Froist.

SOT CORROMPU.

Sec.

SOT TROMPEUR.

Humide.

SOT IGNORANT.

Pluvieux.

SOTTE FOLLE.

Il n'en sera rien; je le veulx
A tous vens toujours variable. 560

ABUZ.

Ha ! il n'y a ne dieu ne diable
Qui accordast tous ses chalemeaux.
Dites moy maintenant, gros veaux :
Fol. Bvj De quel quantité le fault il ?

SOT DISSOLU.

Grant.

SOT GLORIEUX.

Petit.

SOT CORROMPU.

Gros.

554 resnes — 558 Sault dissolu — 564 quelle

SOT TROMPEUR.
Pryn[1].
SOT IGNORANT.
Long.
SOTTE FOLLE.
Puzil. 565
SOT DISSOLU.
Menu.
SOT GLORIEULX.
Douge[2].
SOT CORROMPU.
Comme ung dozilh[3].
SOT TROMPEUR.
Rond.
SOT IGNORANT.
Quarré.
SOTTE FOLLE.
Hault.
SOT DISSOLU.
Bas.
SOT GLORIEULX.
Estroit.
SOT CORROMPU.
Large.
SOT TROMPEUR.
v° Plat.
SOT IGNORANT.
Egu.
SOTTE FOLLE.
Tort.
SOT DISSOLU.
Droit.

1. Mince ou subtil.
2. Délicat.
3. Mot dialectal signifiant « fausset », que l'Académie n'a admis qu'en 1878, en l'écrivant *douzil*.

SOT GLORIEULX.

Au grant marge.

ABUZ.

Vistes vous honc escu ne targe
Painct de couleurs si tresdiverses ? 570
Oppinions folles, parverses
Est impossible d'adresser.
Ha ! j'ayme mieulx tout delaisser :
Fasse le Monde qui vouldra !

SOT CORROMPU.

S'il vault vauldra ; 575
Maiz croire fault la plus grand voiz [1].

ABUZ.

Voire, mais nul acord ne voiz
Entre vous ; c'est ung desespoir.

Souldain Abuz se advisera.

Or, pour faire vostre devoir,
Le Monde avra son fundement 580
En se gros soc toutellement,
Contenant vostre illusion.

SOT TROMPEUR.

Et le nommés ?

ABUZ.

Confuzion.
C'est le fons dont sera fundé.

Fol. Bvij SOT IGNORANT.

Confuzion a habundé. 585
Puys que sur elle soubstenu
Est le Monde nouveau venu,
Je croy que chacum s'en contente.

ABUZ.

Si diverse voy vostre entente

568 marghe — 571 voz oppinions

1. La majorité.

Qu'on ne sçavroit vous accorder. 590
Piesse mieulx ne sçay aborder
Au divers propos qu'ay oy.
Le voulés vous?

Dicant omnes :

Ouy, oy!

ABUZ.

Par Confuzion j'ay ouy
De vous; mectons la au milieu. 595

SOT DISSOLU.

Or sus, avant!

SOT CORROMPU.

Sus, de par Dieu!

SOT TROMPEUR.

Posons tout beau.

SOTTE.

Je vous emprie,
Par Confusion fuz norrie
Et seray tant que je vivré.

SOT DISSOLU.

Confuzion a le Monde enyvré, 600
Donc ung chacun se dort en son geron.
Au temps nouveau a jecté son giet rond
Et d'Abuz vint, que son grand vol volasse.

SOT GLORIEULX.

v° Confuzion et son las lasse
Le Monde qui son support porte. 605

SOT CORROMPU.

Chacum vivant qui noz pas passe

591 piessa — 595 or mectons — 598 sur confusion — 600 Confuz

Confuzion et son las lasse.

SOT TROMPEUR.

Chacum vivant qui noz pas passe
Congnoit Equité de mort morte.

SOT IGNORANT.

Confuzion et son las lasse 610
Le Monde qui son support porte.

SOT DISSOLU.

Tant plus mon cas en traques casse,
Tant plus treuve a mon desport porte.

SOT GLORIEULX.

Confuzion et son las lasse
Le Monde qui son support porte. 615

SOT CORROMPU.

Qui quiert joye et ses esbaz basse
Confuzion et son las lasse.

SOT TROMPEUR.

Qui quiert joye et ses esbas basse
D'ung compos trop vil et ort orte.

SOT IGNORANT.

Confuzion et son las lasse 620
Le Monde qui son support porte.

ABUZ.

Or une chose me conforte.
Puys que fondement ay assis,
Fol. Bviij Des piliers me fault faire six :
Que chacun de vous ait le sien. 625
Sot disolu, or vien sa, vien.
De quel estat suitz tu la guise ?

614-615, 620, 621 Confuzion, etc.
Le Monde, etc.

SOT DISSOLU.

Ne suys je pas le sot d'Esglise ?
Or sus, qu'on fasse mon pilier !

SOT GLORIEULX.

Or, pour le bien ediffier, 630
Ou veulx tu ton fundement prandre ?

SOT CORROMPU.

Ainsi que l'escript donne entendre [1],
Devotion est ton vray chief.
Veez l'icy.

SOT DISSOLU.

O que en grant meschief
Soyt celuy qui me la joindra ! 635

SOT TROMPEUR.

Or voyons si bien adviendra.

SOT IGNORANT.

Elle tumbe.

SOTTE.

Point ne tiendra.
Par sainct Jehan, elle ne vit plus !

SOT GLORIEULX.

Devotion en son reclus
Est bannye, c'est tout conclus ; 640
On ne scet quel chien l'a remise.

SOT CORROMPU.

Devotion en gens d'Esglise
A si tresgrand debat et noyse
Que maintenant ne fault que on voise
v° Avecques l'autre; hostés la la. 645

1. Ainsi les personnages portaient des écriteaux indiquant leur nom.

630 te bien

SOT TROMPEUR.

Devotion loing s'en vola
Despuis le bon frere Vincent [1];
Et, si aviez d'escutz vingtz cens,
La ne la feriez vous tenir.

SOT IGNORANT.

Qu'avons nous donc pour maintenir 650
Ce gros pilier ecclesiastique?

SOT GLORIEULX.

Chacum fainct vie monastique;
Dont, si avés Ypocrisie,
Alors certes arés choisie
La pesnyson [2] de ce pilier. 655

SOT CORROMPU.

S'en trouvera il?

SOTTE FOLLE.

Ung milier.

SOT CORROMPU.

Ceulx d'Amboise vandent la bonne [3].

SOT TROMPEUR.

L'ung la vant chier.

SOT IGNORANT.

L'autre la donne.

649 vous *est suppléé* — 654 choisir — 656 dambrise

1. Il s'agit de saint Vincent Ferrier (Vicente Ferrer), né à Valence le 23 janvier 1355, mort à Vannes le 5 avril 1419, et dont les prédications étaient restées célèbres.

2. Mot inconnu qui paraît signifier « base ».

3. On serait stupéfait de la hardiesse d'une telle attaque dirigée contre ces vendeurs d'hypocrisie, qui ne sont autres que les membres de la toute puissante famille d'Amboise, si l'on n'y était préparé par la *Sotie nouvelle de l'Astrologue* (t. I, nº VII). On va voir que l'auteur ne se borne pas à cette attaque générale.

SOTTE FOLLE.

Plus n'en y a despuys que le gat [1]
La mengea, faignant par estat, 660
De ne vouloir qu'un beneffice [2].

SOT GLORIEULX.

Sainct Jehan, le roy paye l'espisse.
De ce poutaige, ou les pardons.

SOT CORROMPU.

Fol. Ci Le jubilé [3]?

SOT IGNORANT.

Or temps perdons.

664 O temps perdras

1. Jeu de mots sur « le chat » (la forme *gat* est précisément usitée à Toulouse) et le « légat », Georges d'Amboise.

2. En 1488, Pierre Du Mas, abbé de Chézal-Benoît, dans le diocèse de Bourges, voyant que ses religieux s'étaient relâchés de leur règle, entreprit de les réformer. Il rédigea de nouveaux statuts qui furent approuvés par les papes Innocent VIII et Alexandre VI. Guillaume Alabat, abbé de Saint-Sulpice de Bourges, suivit l'exemple de Pierre Du Mas et obtint de lui des moines déjà soumis à la réforme (1497). Le cardinal Philippe de Luxembourg, abbé de Saint-Vincent du Mans, adhéra, lui aussi, aux nouveaux statuts, et se démit en faveur de Jehan Le Roist, ancien abbé de Chézal-Benoit, parce que les abbés ne devaient plus rester en charge que trois ou six ans (1500). Jacques d'Amboise, évêque de Clermont, résigna de même l'abbaye de Saint-Allire située dans sa ville épiscopale, en faveur d'Yves Morisson; mais il conserva l'abbaye de Cluny (Dom Jacques Bouillart, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prez*; Paris, 1724, in-fol., pp. 177-178). Il semble que l'auteur fasse allusion à cette dernière démission qui lui était suspecte. Le cumul des bénéfices était un des abus contre lesquels les auteurs satiriques ne cessaient de protester. Cf. la *Sottie de l'Astrologue*, t. I, p. 209, v. 136-141.

3. Comme notre sottie ne peut appartenir ni à l'année 1500, ni à l'année 1525, années où il y eut des jubilés universels, nous avons cru autrefois que cette mention d'un jubilé devait se rapporter à l'exaltation de Léon X; mais, en y regardant de plus près, il nous semble que l'auteur vise d'une façon générale les indulgences ou les jubilés que le roi est obligé d'acheter fort cher.

ABUZ.

Veez cy la piesse Ypocasis [1] 665
Qui cousta troys solz parisis
A maintz bigotz suivans la court.

SOT CORROMPU.

O que le roy a esté sourd
Qu'il n'aye faict chancelier
Cil qui faict grand chance lyer, 670
Tant sainct, tant bon, tant sçavant homme,
Tant plain de miracles de Rome [2] :
Par mon serment, ce n'est pas Riz [3].

665 piessa — 669 nay

1. Au v. 812 le poète interprète lui-même ce mot par « hypocrisie ».

2. Le chancelier Guy de Rochefort était mort au mois de janvier 1507, et le roi avait donné sa succession à Jehan de Ganay, premier président du parlement de Paris (31 janvier 1507). C'était, au dire de son épitaphe, un « zelateur de la chose publique, tardif a rire et prest a conseiller » (Lebeuf, *Histoire de Paris*, éd. Cocheris, III, p. 223). — Quel était le personnage à qui notre auteur eût voulu voir confier les sceaux? Il n'est pas facile de répondre à cette question. Tous les hommes marquants de ce temps avaient été en Italie. Jehan de Ganay lui-même avait rempli une mission auprès du pape Alexandre IV avec Estienne de Vesc, sénéchal de Beaucaire, et Pierre de Rohan, maréchal de Gié.

3. L'auteur joue probablement ici sur le mot *Riz*. Il faut entendre : « Ce n'est pas rire » et « ce n'est pas Michel Ris ». Michele Rizzio, appelé en France Ris, était un avocat de Naples, qui, après la prise de la ville, s'était attaché à Charles VIII. Le roi l'avait pourvu, le 10 février 1497 (n. s.), d'un office de conseiller au parlement de Bourgogne; mais, avant qu'il eût pu exercer cet office, il avait été nommé premier conseiller du sénat de Milan. En juin 1501 et en juillet 1502, Michele avait été appelé au parlement de Provence comme premier président; mais il n'avait pas pris possession de sa nouvelle charge. Le 3 juin 1504, il avait été reçu conseiller au parlement de Paris. Deux ans après, il avait été fait maître des requêtes. En 1506 et 1507, l'avocat de Naples avait rempli d'importantes

SOT TROMPÉ.

Qui est ce legat de Paris [1]?
Pances tu qu'il en voulsist estre? 675

SOT IGNORANT.

Sang bieu! il cuidoit mener paistre
Le roy par simulation.

SOT DISSOLU.

O *nephas!*

SOT GLORIEULX.

O damnation
Que avoir des coronnes tondues
Près des royalles [2]! Que fondues 680
Fussent ains que approchent le prince!

SOT CORROMPU.

C'est pour perir une province;
Maiz qui le faict?

SOT TROMPEUR.

Ypocrisie.

v° ABUZ.

Mectons la haut piesse choisie:

679 de couronnes — 681 fussent auis que aproche les princes — 684 la haut

missions à Gênes et à Venise. Il était au premier rang des conseillers de la couronne, et il est probable qu'il avait été question de lui pour le poste de chancelier de France, quand il mourut le 13 décembre 1508. Voy. Blanchard, *Les Genealogies des maîtres des requestes*, 1670, in-fol., p. 243.

1. Nous ferons la même question : qui est ce légat de Paris? Il est douteux qu'il s'agisse d'Estienne Poncher, chanoine de Saint-Gatien et de Saint-Martin de Tours, conseiller clerc au parlement de Paris, élu évêque de Paris en 1503, et qui reçut les sceaux en 1507; Poncher n'était pas légat. L'auteur vise plutôt Georges d'Amboise, qui était légat, bien qu'il fût sujet du roi.

2. « Damnation que d'avoir auprès des rois des hommes tonsurés! »

Ne fut en lieu ou joigne mieulx. 685

SOT TROMPEUR.

Ou la troviz tu?

ABUZ.

A Bayeulx,
Qu'estoit venue de Cluny [7].

SOT IGNORANT.

Elle a tresbien trouvé son nyd
Près de Confuzion. Or sus!

ABUZ.

Une autre piesse par dessus 690
Faudroit ja avoir apresté.

SOT GLORIEULX.

Veez l'icy.

SOT CORROMPU

Et quoy?

SOT GLORIEULX.

Chasteté.

SOT DISSOLU.

Il a long temps que n'a esté
Avecques moy. Or essayés.

SOT TROMPEUR.

Riens n'y vault.

690 pisse — 691 ja *est suppléé*

7. L'évêque de Bayeux, qui est taxé d'hypocrisie, était René de Prie, élu le 11 août 1498. René appartenait à la famille d'Amboise, car son père, Antoine de Prie, avait épousé Madeleine d'Amboise. Il dut tous les honneurs ecclésiastiques, en particulier le chapeau de cardinal, à la protection de son cousin germain, Georges d'Amboise. La *Gallia Christiana* ne nous dit pas qu'il ait passé par Cluny; mais, comme Jacques d'Amboise, frère de Georges, était abbé de Cluny, il y avait sans doute un lien entre l'abbaye et l'évêque de Bayeux.

SOT IGNORANT.

Tout chait.

SOTTE.

Bien voyès 695
Qu'on a celle façon aprise
Que Chasteté et gens d'Eglise
Ne se congnoissent nullement.

Fol.Cij SOT GLORIEULX.

Veez la le cas.

ABUZ.

Quoy?

SOT GLORIEULX.

Ribaudise.

SOTTE.

C'est le vray armet de l'Eglise. 700
Par sainct Jehan, ha, tu ez bon homme!

SOT DISSOLU.

Je l'ay faicte porter de Romme,
Ou maintz cardinaulx et prelatz
Avoient esté d'elle près, las!
Et suyvi a beaucop de mains. 705

SOT GLORIEULX.

En treuve l'on en France au moingz?
Aulx haulx tousjours aeste et braist;
En maintz tormens faict son accrest:
Carmes, augustins, cordeliers
Ont pour elle corpz desliez 710
Pour en disputer contre moynes.

SOT CORROMPU.

La congnoyssent point les chanoynes
De la grant metropolitaine?

696 icelle — 706 amuoingz — 712 le chanoynes — 713 de la grant eglise metropolitaine

SOT TROMPEUR.

A saint Sernin ?

SOTTE.

Fievre cartaine
Affroydisse tous les rains chaulx ! 715
Ce sont les meilleurs mareschaulx
A forger le cu de ce boys [1].

SOT GLORIEULX.

v° Pour en faire de bons harnoiz
On dit que a Lavaur a ung maistre
Et des valetz que la font naistre, 720
Que c'est raige, veu que sont vieulx [2].

SOT CORROMPU.

Elle est commune par tous lieux
N'en parlons plus, mais mettons la.

ABUZ.

O qu'elle joint !

SOT DISSOLU.

Onq n'en cola
Charpentier piesse que mieulx vint. 725

SOTTE.

Tu l'aymes bien ?

SOT DISSOLU.

De mille vint.
Ne trouve sans ce passe temps.

714 saint serum — 715 tous *est suppléé*

1. On voit que les chanoines de Toulouse inspiraient peu de respect aux basochiens.

2. Lavaur eut pour évêque, de 1500 au 31 mai 1514, Pierre de Roserge, ou Du Rosier, dont l'oncle Bernard de Roserge, avait été évêque de Bazas (1447), évêque de Montauban (1450), archevêque de Toulouse (1452), abbé de Saint-Sernin, etc. Ce Bernard était mort à Toulouse le 18 mars 1475.

SOT CORROMPU.

Or sa, mon maistre, ainsi qu'entemps,
Pour ce beau pilier de l'Eglise
Fault qu'une autre piesse soit myse : 730
Que sera ce en conscience ?

SOT TROMPEUR.

Veez cy, bon sot, l'Obedience,
Que a l'Eglise est tresbien aysante :
Mectons la y.

ABUZ.

Tresmal seante
Est ceste piece, par mon ame. 735

SOT DISSOLU.

Jectes la, que au diable la clame.
Et qui mieulx l'entretient que moy ?

Fol. Ciij SOT IGNORANT.

Veez en cy une, par ma foy,
Entre toutes la mieulx choisie.

ABUZ.

Qu'est cela ?

SOT IGNORANT.

Qui ? Apostazie. 740
Je croy que vault cinq cens ducats ;
Mectez la.

ABUZ.

Veecy cy tout le cas,
Piesse n'y a qui ceust mieulx joindre.

SOT CORROMPU.

Maintz religieulz a faict conjoindre
Contre la refformation [1]. 745

728 mon *est suppléé* — 732 vng bon sot dobedience

1. Il s'agit probablement de la réforme dont l'abbé de Chézal-Benoît Pierre Du Mas avait pris l'initiative. Voy. notre note sur le v. 661.

Celluy qui refforma Syon
En a congnue la sayson.

SOT TROMPEUR.

Maistre, la piesse d'Orayson
Que gouvernoit les anciens :
Veez l'icy.

ABUZ.

Elle ne vault riens. 750

SOT DISSOLU.

Aussi point je ne la demande.

SOTTE FOLLE.

Elle print sa vande
Le long d'une lande
Par dela Yrlande ;
Despuys ne fut veue. 755

SOT IGNORANT.

Orayson n'esmande
v° Homme qui l'antande,
Et qui la commande
Sot dissolu tue.

SOT TROMPEUR.

Elle est toute nue, 760
Mal entretenue,
Voire, et incognue ;
Plus n'est de sayson.

SOT CORROMPU.

Elle est en la muhe,
Ou comme esperdue 765
Troublee et perdue ;
Aussi est raison.

SOTTE.

Au lieu de ce boys d'Orayson

753 laude — 764 (*en vedette*) sont corrompu — 766 trombler

Veez cy bois de Lubricité,
Que, a mon adviz, a succité 770
Souvent crime ecclesiasticque.

ABUZ.

Ho ! mon Dieu, qu'elle est auctentique !
Onques piesse ne fut mieulx veue.

SOT TROMPEUR.

Maistre, veez cy de Simonie
Une piesse que aviendra bien. 775

ABUZ.

Par le sang bieu ! jamais lien
Ne joignit mieulx. Dieu soit loué !

SOT DISSOLU.

Maint ung prelat chier a loué
Simonye, c'est tout certain.

SOT GLORIEULX,

C'est le grant levain 780

Fol. Civ SOT CORROMPU.

Des bons benefices.

SOT TROMPEUR.

Pour avoir du gain
C'est le grant levain.

SOT IGNORANT.

Pour avoir du gain
Et gens tous propices. 785

SOT FOLLE.

C'est le grant levain
Des bons benefices.

SOT DISSOLU.

Simonie a tant de complices
D'auctorité superlative

769 vng bois — 773 honc — 771 *L'imprimé laisse un blanc entre* Souvent *et* ecclesiastique. Le *mot* crime *est suppléé.*

Qu'il n'est dignité elective, 790
Ne benefice collatif,
Qui ne soit au jour d'uy natif
D'elle, selon le temps qui court.

SOT GLORIEULX.

Adjoutons y Crainte de court
Avec Auctorité royalle, 795
Consecution cardinalle ;
Merveilhe est que tout ne perist.

SOT CORROMPU.

Banni ont le Sainct Esperit
Et mys hors de tout ce royaulme,
Que les sçavroit de [?] Guilhaume, 800
C'est bien chanté : leur dieu est mort.

SOT TROMPEUR.

Pour mectre dessus ung bon bort,
Veez cy la piesse en verité.

SOT IGNORANT.

Et quelle ?

SOT TROMPEUR.

Irregularité.
Elle est fresche, gentille et verte. 805

SOT DISSOLU.

Mon Dieu, faictes en ma couverte,
Car, pour conserver mon pilier,
Elle vault tout ung grant milier
D'autre matiere.

ABUZ.

A ceste heure voy tout entiere 810
La pille des sotz de l'Eglise :
Ypocrisie, Ribaudise,
Simonye, Lubricité,
Apostazie, Irregularité.

794 y *est supplée* — 800 quilhaume

Sang bieu ! quelles piesses d'arnoiz ! 815
Es tu content ?

SOT DISSOLU.

Voire, et te doiz
Loz et honneur a toujoursmaiz.

SOT GLORIEULX.

Abuz, repoz n'avras jamaiz
Que mon pilier on ne redresse.
Celluy suis qui maintiens Noblesse ; 820
Il le fault bien faire de het.

ABUZ.

A ton souhet !
Sur quoy pourra l'on bien fonder
Noblesse ? J'en veulx demander
Qu'en dit, qui parle rondement. 825

SOT DISSOLU.

De Noblesse vray fundement
Fol. Cv Est Vertu : veez en cy piesse.

ABUZ.

Monstre sa. Ha ! certes en piesse
Ne joindroit a Confuzion.

SOT CORROMPU.

Noblesse avoit provision 830
De Vertu et prou vision
De hardiesse, au passé temps ;
Maiz tant a pris son passe temps
Qu'est venue en irrision.

SOT TROMPEUR.

Laissant toute colluzion, 835
Et servant sans illuzion,

813-814 apostazie lubricite simonye irregularite — 815 quelles six piesse — 816 et tu doiz — 827 vne piesse — 832, 840 dardiesse — 836 Et *est suppléé*

Ains simplement ses pas sactans,
Noblesse avoit provision
De vertu et provision
De hardiesse au passé temps. 840

SOT IGNORANT.

Ou estes vous ung million
D'ansiens, qu'endormy lion
Aliés succiter a sept ans ?
Alors qu'estiés acceptans
De Vertu sans derrision, 845
Noblesse avoit provision.

SOTTE.

Certes, on perdroit temps si on
Cuydoit joindre bien ses deux boix.
Maistre, Vertu n'est plus de poix
Pour nobles, dont ne joint pas bien. 850

SOT DISSOLU.

Veez cy le cas, ne dictes rien :
Ung gros tronson de Lascheté.

v° SOT IGNORANT.

N'a guyeres qu'on l'a achapté
A Sausses, ou cousta bon pris [1].

848 bien *est suppléé* — 853 Naquyeres — 854 sansses

1. Salces, ou Saulces, en Roussillon, fut assiégé, pendant les mois de septembre et d'octobre 1503, par une brillante armée française, sortie de Narbonne « a grant triumphe ». Cette armée, que commandait Pierre de Rohan, maréchal de Gyé, ne réussit pas à emporter la place, qui fut secourue à temps par les Espagnols. Plusieurs des chefs français furent accusés de s'être laissé corrompre par l'ennemi. Voy., sur le siège de Salces, les *Chroniques* de Jehan d'Auton, éd. de Maulde, III, p. 206-238.

L'auteur peut d'autant mieux rappeler un souvenir désagréable pour le maréchal de Gyé que celui-ci, en faisant arrêter, par un zèle intempestif, les objets précieux qu'Anne de Bretagne voulait mettre en sûreté à Nantes pendant la maladie du roi (vers

SOT GLORIEULX.

Par devant avoit esté pris 855
A Naples en divers passaiges :
Tous les vivans ne sont pas saiges.
Or adjoustés voir qu'en viendra.

ABUZ.

Par mon serment, moult bien tiendra
Lascheté d'ores en avant 860
En Noblesse : c'est fondement,
Taillé de la sourte que court.

SOT GLORIEULX.

A l'autre après ! Achevons court
Noblesse en sa grant dignité.

SOT CORROMPU.

Veez cy tronson d'Umilité : 865
Mectés pour veoir.

865 vng trouson

la fin de l'année 1503), s'était fait de la reine une ennemie irréconciliable. Par ordre de Louis XII, le maréchal avait été l'objet d'un procès criminel devant le parlement de Toulouse, et, le 9 février 1506 (n. s.), il avait été suspendu de sa charge pour cinq ans, privé de la garde de François de Valois, duc d'Angoulême, etc. (voy. R. de Maulde La Clavière, *Procédures politiques du règne de Louis XII,* 1885, in-4°, pp. I-786.

Déjà, les écoliers parisiens s'étaient permis de cuisantes allusions au maréchal de Gyé. Dans une sottie, ou dans une moralité représentée en 1505, ou en 1506, ils avaient parlé d'un maréchal qui avait voulu ferrer une Anne et avait reçu un si violent coup de pied qu'il avait été jeté hors de la Cour et était retombé dans le Verger (Le Verger était une terre située dans le voisinage de Baugé, terre que Pierre de Rohan avait acquise en 1482, et où il avait fait construire un magnifique château). Cette anecdote est rapportée par Charles d'Argentré dans ses additions à Bertrand d'Argentré (*Histoire de Bretagne*, 1618, in-fol., p. 1031).

Il est encore parlé de Salces plus loin, v. 917.

ABUZ.

Tenir ne peult en son devoir.

SOT GLORIEULX.

Mectés emprés.

ABUZ.

Trop est mossue,
Ou Lascheté est trop bossue ;
Maiz toutes deulx n'ont accordance. 870

SOT IGNORANT.

Veez cy la piesse de Bobance.
Sot glorieulx, seroit el bonne ?

SOT GLORIEULX.

Je croy qu'oy. Souvent me adonne
Fol.Cvj A la sercher par grands estas.

ABUZ.

Onq a ta vie n'adjoustas 875
Piesse mieulx, a la verité.

SOTTE.

Veez cy de Liberalité:
Vauldroit elle riens pour y joindre ?

ABUZ.

Hé, mon Dieu, qu'il la fauldroit oindre
Et croistre ! Elle est tant petite. 880

SOT CORROMPU.

Liberalité interdicte
Est aux nobles pour Avarice;
Le chief mesmes y est propice [1],
Et les subgectz sont si marchans
Qu'i se font laiz sales marchans; 885
Nobles suyvent la torcherie.

868 met empres — 872 elle — 874 pro grands

1. Ce vers fait probablement allusion à la parcimonie de Louis XII.

SOT CORROMPU.

Veez cy l'arnoiz de Pilherie ;
Seurement croy que bien joindroit.

ABUZ.

Essayons le ; le cas tout droit,
Cecy joinct si bien que c'est raige. 890

SOT IGNORANT.

Maint hom de villaige,
Au moins s'il vit l'aige,
Santira l'usaige
De tel Pilherie.

SOT TROMPEUR.

Vaillant sans languaige, 895
Souvent en l'an guaige,
Si bonne langue ay je,
v° Fault que pilhé rye.

SOTTE.

Veez cy d'Accueilh : or soit bien vive
Sa piesse, car elle est bien propre. 900

ABUZ.

Noblesse en Accueilh plus ne se offre ;
Maintenant on ne sçait que c'est.

SOT CORROMPU.

Veez cy Mespris, qu'en vauldra sept.

ABUZ.

En Noblesse vient ja Mespris ;
Si bien joignent que jamais pris 905
N'avint mieulx, et ce sans sejour.

SOT TROMPEUR.

Mectez ceste cy ; c'est Amour.
Joinct elle ?

899 bien *est suppléé.*

ABUZ.

Pas ung grain n'approche.
Baillés en une qu'ait grant coche.
Tost, hastés vous ! 910

SOT DISSOLU.

Veez cy Menasses et Corroux.

ABUZ.

Metz la la. Ha ! tresbien demeure.
J'espere bien que dans une heure
En serons en transquillité.

SOT CORROMPU.

Sang bieu ! veez cy Fidelité : 915
Mectons la; elle est necessaire.

ABUZ.

De Saulces [1] luy vint une ulcere
Que la mist hors de sa rayson.
Fol. Cvij Qu'est cela la ?

SOTTE.

C'est Trayson.
Mectés en ce, sur moy, beau sire. 920

ABUZ.

Elle se joint comme de sire.
Long temps y a qu'est en practique.

SOT IGNORANT.

Cecy fault.

SOT DISSOLU.

Quoy ?

SOT IGNORANT.

Support publicque,

909 baillis en vne quaisi grant coche — 912 Met

1. Voy. la note sur le v. 854.

De quoy se faict le chevalier.

ABUZ.

Tenir ne peult en ce pilier ; 925
Bailhés ung autre, si voulés.

SOT TROMPEUR.

Veez cy donc. Pouvres desholés
Sont foulez :
C'est l'art de domination.

SOT CORROMPU.

J'ay veu par elle des colés 930
Descolez
Souvant en tribulation.

ABUZ.

Veez cy la supportation
Du pillier maintenant parfait.
Or ça, Sot corrompu par fait, 935
Que te dis venir de Justice,
Affin que ung fundement isse
Que prendray je ou de quel endroit ?

SOT DISSOLU.

Veez vous cy Droit ?
Sur luy est Justice fundee. 940

SOT GLORIEULX.

C'est du temps que n'estoit bandee [1].
Mais maintenant n'y voit plus goutte.

SOTTE.

Or voyons, botte,
Voir si Droit est bien compassé.

925 ce *est suppléé*. — 940 sur icellui iustice est fundee — 941 que nest

1. Du temps qu'elle n'avait pas les yeux bandés.

ABUZ.

Si tresfort a esté cassé 945
Qu'il ne tient ne a chau ne a sable.

SOTTE.

Pour faire fundement estable,
Table je sçay qu'est sans langaige
Gaige seür, doulx et affable.
Fable ne diz, ains en couraige 950
Raige seroit si son passaige
Saige tenoit sans fiction :
C'est le fons de Corruption.

SOT DISSOLU.

Ou est son habitation,
Son giste, aussi sa demourance! 955

SOT GLORIEULX.

Ung chacum dit sans differance
Qu'elle a robe de noir et rouge
Et que par foiz souvent se loge
Bas :
A la maison armunialle [1],

SOT TROMPEUR.

Mais au palaiz, a la grant sale : 960
C'est le lieu ou plus a fiance.

SOT CORROMPU.

Fol. Cviij Tiendroit elle point audience
Avec les chapperons fourrés?

955 et sa demourance — 958 sa loge — 959 bas a la maison *sur une même ligne* — 960 (*en vedette*) trompeu

1. La maison « armuniale » pourrait être la maison aux hermines (*arminialis*), c'est-à-dire la maison du chancelier. L'auteur ne laisse échapper cette allusion qu'à voix basse.

SOTTE.

Dieu, que par eulx sont maintz sotz raiz,
Sans rasoir, sans eau et sans pigne. 965

SOT IGNORANT.

On disoit qu'elle avoit la tigne;
Mais au seneschal est guerie [1].

SOT DISSOLU.

Homme n'est que de tel ne rye,
Ains du seneschal chacum crye
Qu'ilz l'ont maulgré le parlement [2]. 970

SOTTE.

Voire, ou celuy qui parle ment.
C'est bien chanté : tout s'en despourte.
Mon amy, chacum les diz porte
Dont l'en joue a la riffe raffe.

SOT GLORIEULX.

Maint sel faict fondre faulse raffe [3]; 975
Il n'est riens pire.

SOT TROMPEUR.

Si le peuple en crye et sospire,
N'y mectra l'en point de remede?

SOT CORROMPU.

Si faict, d'ajourner fort et redde
A venir personnellement; 980
Mais puys fait par son element

968 tel que rye — 975 Mainte secl faict fondre vng faulx raffe — 976 ries — 981 a element

1. Quel était ce sénéchal qu'on disait avoir la teigne? Probablement celui de Toulouse.

2. Ces vers paraissent signifier que le parlement de Toulouse était en mauvais termes avec le sénéchal. Ce haut personnage était François de Rochechouart, seigneur de Champdeniers.

3. Ce vers, tel que nous le corrigeons, signifie : « Maint *sel* (ou mainte dignité possédant un *scel*) guérit de la teigne ».

Tout casser et pour la pareilhe.

SOT DISSOLU.

Item voulsist coupper l'aureilhe
A Corruption bien sommere,
Maiz en passant par l'Ordinaire 985
v° Et, allegant qu'estoit clergesse,
De logiz trouva grant largesse
Par tout l'officialité
Saint Sernin. A la verité
Elle est si bien entretenue 990
Que a grant payne sera tenue
Par nous, s'il n'y a diligence [1].

SOTTE.

Or prenés en vous Allegeance.
Veez en icy quasi mon faiz;
Elle joinct comme avoiz concluz. 995

SOT CORROMPU.

Or approuchez, sotz corrompus;
Venez : avrez vostre pillier.

SOT DISSOLU.

Vous qui avez les corps rompus,
Or approuchez, sotz corrompus.

SOT GLORIEULX.

Vous qui avez les corps rompus 1000
Et que ne cessés de pillier.

SOT CORROMPU.

Or approuchez, sotz corrompus :
Venez : avrez vostre pillier.

983 Quieul item voulsist — 988 par toute — 989 saint serim — 1001 Or approuches. &c. — 1002 venez &c.

1. Nous avouons ignorer quelle était l'affaire qui avait amené une querelle entre la justice civile et l'official de Saint-Sernin.

SOT IGNORANT.

Afin que loing ne courons plus,
Or approuchez, sotz corrompus. 1005

SOTTE.

Afin que loin ne courons plus,
Puis que on ne peult vous pis lier.

SOT CORROMPU.

Or aprouchez, sotz corrompus,
Venez : avrez vostre pillier

Fol. Di

SOT DISSOLU.

Avant que ayez les corps rompus 1010
Or approuchez, sotz corrompus.

SOT TROMPEUR.

Avant que ayez les corps rompus,
Tastez du jus que piliz[1] hier.

SOTTE.

Or approuchez, sotz corrompus;
Venez : avrez vostre pillier. 1015

SOT CORROMPU.

Pour plus hault ma pille alier,
Mectez y quelque Habileté.
Veez cy tronson de qualité;
Voyons que dict.

ABUZ.

Au jour d'uy point n'a de credit; 1020
Elle est morte par Fiction.

SOT CORROMPU.

Or mectés donc Affiction;

1004, 1006 loing *est suppléé* — 1008 or approuchez. &c. — 1009 venez. &c. — 1010 les colz rond pus — 1011 or approuiees. &c. — 1012 les cols rond pus. — 1013 taster — 1014 Or approuches. &c. — 1015 venez. &c. — 1018 vng trouson

1. Cf. les formes *hantiz* (v. 199), *troviz* (v. 686) *coupit* (v. 1230).

Long temps y a que l'ay haymee.

ABUZ.

Honcques formee
Ne fut piesse mieulx a propos. 1025

SOTTE.

En quelque lieu je sçay deux potz
D'Equité et Juxte Vouloir.

ABUZ.

Riens ne pourroient icy valoir
Car trop sont tendres;
Faveur est la en my les sandres 1030
Que adviendroit mieulx que pierre en l'or.

SOT DISSOLU.

v° Ambicion d'avoir de l'or,
D'offices et Austerité
Joindroit bien sa, puis Faulceté.
Or sus tost, mectons y ses quatre. 1035

SOT CORROMPU.

Qui, diable, le sçavroit abbatre,
Qu'il ait tel composition?

SOT GLORIEULX. *Lira tout*[1].

Corruption, Affection,
Faveur, aussi Ambiction
Hausterité et Faulceté 1040
Font que justice a faulce esté.

SOTTE.

Que feroit doncques Verité?
Voiz cy Lite et Misericorde.

1025 ne fut piessa — 1034 et puis — 1043 cy *est suppléé*

1. C'est-à-dire, sans doute, que l'auteur déploiera et lira les écriteaux portant les noms qu'il énumère.

SOT CORROMPU.

Que s'en ailhent tirer la corde
Des cordeliers de l'Observance. 1045

SOT TROMPEUR.

Or sa, mon maistre, en observance
Que as commancé, il fault ma branche :
Marchandise tiens juste et franche :
Ung pillier me fault bien assis.

ABUZ.

Je le veulx. Folz, vous estez six ; 1050
Je croy que vez la douze piesses :
Prenez en chacum deux ; liesses
Vous donré et despecherons.

SOT DISSOLU.

Pour declairer des pechés rondz
Et quarrés hors de Feaulté, 1055
Fundons marchans sur Loyaulté.
Fol. Dij Ho, sang bieu ! tant mal y joint elle !

SOT GLORIEULX.

Les marchans ont rompu son ælle.
Dessucé est en façon telle
Qu'il n'est celuy qui s'en ayde. 1060

SOT IGNORANT.

O pitié !

SOTTE.

Il faut qu'elle vuyde !
Trop est layde !
Les yeulx des marchands tholosains [1].
Point ne l'ont ilz en tout loz, ains

1046 mon *est suppléé* — 1047 brance — 1050 solz — 1051 piefles — 1053 doure — 1054 des poches — 1062 tropeslayde

1. Voici cette allusion aux marchands de Toulouse, qui nous paraît indiquer nettement le lieu où la sottie a été jouée.

Ont tant faict qu'elle en est perie. 1065

SOT CORROMPU.

Fundons marchans sur Tromperie.
Hey, mon Dieu, est elle bien joincte!

SOT IGNORANT.

Tromperie souvent sa poincte
Mect sur moy, dont j'en foiz regrès.

SOT GLORIEULX.

Veez cy la piesse de Vrays Près. 1070

ABUZ.

On ne luy print pas ses mesures.

SOT GLORIEULX.

Veez cy ung bon tronson d'Usures.
Par mon serment, tresbien se joignent!

SOT TROMPEUR.

Ce sont celles la que mieulx ongnent
Mon pot. Ha, vivre ne pourroys! 1075

SOTTE.

Tu diz fy pour contes, pour roiz,
Mais que tu soyes plain d'Usures.
v° Adjouste y Faulces Mesures,
Que tu postes la, c'est ton cas,
Et me laisse tout le traquas, 1080
De Droicture; essaye le bien.

ABUZ.

La Sotte n'a manti de rien
Et n'est pas folle.

SOT CORROMPU.

J'apporte ici Simple Parolle
Observee par les marchans. 1085

1072 trouson — 1080 et ne laissa — 1081 le *est suppléé.*

ABUZ.

Riens n'y vault, donnés luy las cantz ;
C'est dès piessa.

SOT CORROMPU.

Et parjuremens.

ABUZ.

Baillez sa.
C'est tout le cas ; sus qu'on s'avance !

SOT IGNORANT.

Veez cy la piesse d'Asseurance; 1090
Par mon serment, point n'a seure ance.
Mectez ceste icy; c'est Faintise.
O qu'elle est bien !

SOTTE.

Veez cy Largesse.
Vous voyez bien que trop large est ce
Ou fault la mectre. Plus propice 1095
Sera ceste cy : Avarice.
Joinct elle?

ABUZ.

Tresbien. C'est merveilhes.
Fol. Diij Larrecin garde les aurelhes
Des marchans du Monde nouveau.

SOT CORROMPU.

Veez cy ung pilier tresbeau : 1100
Tromperie, meslé d'Usures,
Parjuremens, Faulces Mesures,
Fainctise et puis Avarice.
Cecy est aux marchans propice.

SOT IGNORANT.

Quant chacum avra eu sa lice, 1105

1094 est large ce

Abuz, n'avray je pas ma part?

ABUZ.

Que tiens tu?

SOT IGNORANT.

Labeur tout gailhard.
Maistre, or besoignons pour moy.

SOT DISSOLU.

Pour recongnoistre un dieu, ung roy,
Ung seigneur tenant une loy, 1100
Veulx tu avoir Recongnoissance?

SOT IGNORANT.

Hostés, point n'est a ma plaisance.

SOT GLORIEULX.

Comme beste vivant sans foy,
Mangeant, beuvant, sans savoir quoy
Te funderons nous d'Ignorance? 1115

SOT IGNORANT.

Mectés, car c'est mon asseurance?

SOT CORROMPU.

Comme brebis a nul nuysante,
Ains a toute bonne duysante,
Veulx tu point avoir Ignoscence?

v° SOT IGNORANT.

Hostés, point n'est a ma plaisance. 1120

SOT TROMPEUR.

Convoyteux et plain de chichesse
En desirant tousjours richesse,
Prens de Cupidité l'avance.

1114 (*en vedette*) glotieulx — 1122 tout iours

SOT IGNORANT.

Mectés, car c'est mon asseurance.

SOTTE FOLLE.

Comme celluy qui nul ne blesse 1125
Veulx tu point vivre par Simplesse?
Veez la cy preste a ton aysance.

SOT IGNORANT.

Hostés; point n'est a ma plaisance.

SOT DISSOLU.

Rural, rustique, plain d'oppresse,
Mausadde, veulx tu point Rudesse 1130
Par malgracieuse conferance?

SOT IGNORANT.

Mectés, car c'est mon asseurance.

SOT GLORIEULX.

Humble, de tous estas souffrant,
Comme plus bas tousjours se offrant,
Prandroys tu en toy Patience? 1135

SOT IGNORANT.

Hostés; point n'est a ma plaisance.

SOT CORROMPU.

Vouldroys tu point Murmurement,
Comme qui tant murmure et ment,
Preschant tousjours en differance?

SOT IGNORANT.

Mectez, car c'est mon asseurance. 1140

Fol. Diiij FOL TROMPEUR.

Pour obeyr a ton seigneur,

1135 prandriez — 1137 Vouldriez

A chacum comme a ton greigneur,
Mectrons nous point Obeissance ?

SOT IGNORANT.

Hostés; point n'est a ma plaisance.

SOTTE FOLLE

A trover maulx ung milion 1145
Resistant, veulx Rebellion
Qu'a sur toy tousjours apparence.

SOT IGNORANT.

Mectez, car c'est mon asseurance.

SOT DISSOLU.

Doulx, simple, aymant humanité,
Veulx tu Puzillanimité[1] 1150
Pour excuser ta confience ?

SOT IGNORANT.

Hostés, point n'est a ma plaisance.

SOT GLORIEULX.

Robuste, dur, plain de rancueur,
Yreulx, meschant, parvers de cueur,
Veulx tu Fureur par Desperance ? 1155

SOT IGNORANT.

Mectez, car c'est mon asseurance.

SOT CORROMPU.

Veez cy lit beau et qu'a seure ance :
Ignorance, Cupidité,
Rudesse par Hausterité,
Murmurement, Rebellion, 1160

1154 meschant *est suppléé*

1. On voit que *puzillanimité* a ici le sens de « simplicité », ou « modestie ».

Fureur humble comme ung lion;
Veez cy de tresbonnes vertuz.

SOTTE FOLLE.

v° Et si tous ses villains tortus
Ont leurs piliers en my le monde,
Que fera doncq la blanche et blonde, 1165
La deesse de jeuz, d'esbas[1] ?
La crois Dieu ! tant on yra bas
Ou j'aray pilier a mon aise.

SOT DISSOLU.

Il fauldroit...

SOTTE FOLLE.

Plus mot! Qu'on se taise!
Qui brait? Qui en veult a moy noise? 1170
Est il aucum qui contredye?

SOT GLORIEULX.

E dea mays!

SOTTE FOLLE.

Ha! je t'en deffye.
Toute la compagnye nye,
Et, si aucun forvye, vie
En perdra, si j'efface face. 1175
Qui est quom moy plesdye dye.
Pour moy, ja l'endormye mye
Ne feré, ne folasse lasse.

SOT CORROMPU.

Entemdz au moins.

1. Sans doute la Folie.

1163 tout — 1166 et desbas — 1174 fornye — 1177 *Le commencement de ce vers est suppléé; l'édition porte seulement :* le endormye mye.

SOTTE FOLLE.

En ceste place
N'avrés autrement que tempeste. 1180

SOT CORROMPU.

Le diable luy a faict la teste;
Je ne veiz oncq tel luciffer.

SOTTE.

Mieulx vous vauldroit estre en enfer
Fol. Dv Si je n'ay ung pillier pour moy.

SOT IGNORANT.

Escoute donq et parle quoy. 1185
Je te diz que...

SOTTE.

Merde en ta gorge!
Va, villain a semer ton orge.
Te fault il mesler de mon cas?

ABUZ.

Tu ne faiz que amener traquas,
Quaqueter et mener barbotes, 1190
Et jamais n'entendz ne escouttes
Riens qu'on dye, maulgré ma vie!

SOTTE.

Qui t'a t'a; je seray servye.

ABUZ.

Se pousera ung petit en despit, puys dit :

Ton cas n'est que une diablerie.

SOTTE, *quant et quant.*

Point ne fault tant de ralherie. 1195

SOT DISSOLU.

Escoute ung peu, de par le diable!

SOTTE, *quant et quant.*

Alez, vieulx matin miserable!

SOT GLORIEULX.

Escoute nous ung peu parler.

SOTTE.

Je vous feray vouler par l'air.

SOT DISSOLU.

Ha, le champ me demourera! 1200

SOT CORROMPU.

Sang bieu! qui ne l'honnorera,
Jamaiz tayre ne la feron.

v° ABUZ, *en faisant une reverance.*

Vous l'avrez, madame,

SOTTE.

Bon?

ABUZ.

Bon.

SOTTE.

Gentilh?

ABUZ

Gentilh.

SOTTE.

Tout a mon ayse?

SOTTE, ridendo.

A cesteheure est temps que me tayse. 1205
Je t'ayme, puis que j'ay credit.

SOT TROMPEUR.

Nul ne t'en avoit contredit;
Sans rayson t'en metz hors de termes.

1200 (*en vedette*) Sotte — 1202 iamaz ne la ferons tayser

SOT IGNORANT.

Tantost riz, tantost pleurs et lermes,
Tantost courroucer, tantost paix; 1210
Autrement ne fut il jamais
Des femmes : il vient de nature.

ABUZ.

Or sa, pour faire l'ouverture
De ton pilier, que veulx tu mectre?

SOTTE.

Sur tous qu'il soit de main de maistre; 1215
Autrement arons question.

SOT DISSOLU.

Icy avez Modestion,
Qu'est aux femmes tresnecessaire.

Fol. Dvj ABUZ.

Voyons donques.

SOTTE.

Je n'ay que fere
D'elle, pour parler rondement. 1220

SOT GLORIEULX.

Ha, veez cy ton droit fundement,
Par mon serment.

ABUZ.

Qu'est ce?

SOT GLORIEULX.

Folye.

ABUZ.

Et fut elle d'icy saillie,
Honc piesse mieulx ne demoura.

1209 Tanstost riz

SOTTE.

C'est celle que mon amour a; 1225
Je l'ayme bien, je vous promectz.

SOT CORROMPU.

Veez cy Franc Cueur, qui a jamaiz
Des fammes doit avoir l'esdit.

ABUZ.

Nichil valet.

SOT CORROMPU.

Veez cy Despit.

ABUZ.

Droit expressement le coupit[1] 1230
Pour mectre icy : ho, qu'il est bien!

SOT IGNORANT.

Follye et Despit, vray lien
Pour randre fammes opportunes!

SOT DISSOLU.

v° Veez cy Vergonne.

ABUZ.

Appourte!

SOTTE.

Unes
Piesses sçay de meilleur conquest. 1235

SOT GLORIEULX.

Mectez, maistre : veez cy Caquet.
Doubtés vous qu'aux fames ne joigne?

ABUZ.

Il joinct comme le vray aquest
Des femmes. Ho, quelle apparence! 1240

1. Cf. p. 75, v. 1013. — *Dans les Complaintes et Epitaphes du roy de la Bazóche,* d'André de La Vigne, on lit (v. 605) : Je n'*alis* pas pier.

SOT CORROMPU.

Maistre, vecy.

ABUZ.

Quoy ?

SOT CORROMPU.

Temperance.

ABUZ.

Elle n'a point de comparence.

SOTTE.

Aussi point ne l'ay demandé.

SOT TROMPEUR.

Veez cy celle que a commandé
Les fammes et leur nation. 1245

ABUZ.

Qu'est ce ?

SOT TROMPEUR.

Quoy? Variation.

Mectés.

ABUZ.

C'est tout ce que failloit
Fol. Dvij Au nouveau Monde.

SOT IGNORANT.

Veez cy Subjection, Faconde :
Toutes deux vallent elles riens? 1250

SOTTE.

Qu'en raige te seront les chiens!
Quieulx espisses pour amoureuses!

ABUZ.

Ces piesses icy sont cy creuses
Qu'elles ne tiendront pas en piesse.

1244 a *est suppléé* — 1249 et faconde — 1251 maige — 1254 ne tiendront en piesses

SOT DISSOLU.

Ceste icy mieux vault : c'est Foiblesse 1255
Qu'ez fammes si fort la foy blesse
Que, encores que ayent compromis,
Renyront Dieu, disans simple : « Est ce
Moy que l'ay dit ? », et par simplesse
Jamays n'arés ce que ont promis. 1260

ABUZ.

Est il promys ?[1]
Ceste piesse tresbien advient

SOT GLORIEULX.

Celluy qui par ces motz soubstient
Que les femmes menaigent, ment.
Couvrés donq tout d'Anraigement ; 1265
Point n'y avez piesse meilheure.

SOTTE.

Voyons quieulx piesses a ceste heure
Font le pilier ou j'ay aquest.
Folye, Despit et Quaquet,
Variation, puis Foiblesse, 1270
Enraigement : honc tel noblesse

1255 Cest icy — 1265 dauraigement — 1268 tout le pilier (Font *est une correction*) — 1270 et puis

1. Cette question paraît répondre à l'équivoque grossière contenue dans les vers 1257 et 1260. La même équivoque, répétée deux cents fois, et les mêmes combinaisons de vers singuliers se retrouvent dans un recueil des plus bizarres, *Les Controverses des Sexes masculin et feminin*, de Gratien Du Pont, seigneur de Drusac (Toulouse, Jacques Colomiés, janvier 1535, n. s., in-fol.; édition suivie de plusieurs réimpressions en petit format). On serait tenté de se demander si Gratien Du Pont n'a pas connu, à Toulouse même, notre *Sotise* restée célèbre dans les traditions de la basoche, et s'il ne s'en est pas inspiré dans son ouvrage avant de publier lui-même son *Art de rhetorique* (Toulouse, 1539).

N'eust femme du Monde encien.
v° Tu es tresbon praticien,
Abuz; certes, je t'ayme beau.

SOT DISSOLU.

Parfaict est le Monde nouveau; 1275
C'est ung plaisir d'y pouvoir vivre.

ABUZ.

Puisque mon œuvre est au delivre,
Or sa, mes sotz, que ferons nous?

SOT DISSOLU.

Gaudir,

SOT GLORIEULX.

Tuer,

SOT CORROMPU.

Gripper,

SOT TROMPEUR.

A tous
Trancher du cousteau a deux vans! 1280

SOT IGNORANT.

A nous chasser des chatz huans!
J'en sçay une pleyne riviere.

SOTTE FOLLE.

Faisons acloure la barriere
Du paliz, jouant deux et deux.

SOT DISSOLU.

Sotte folle, certes je veulx 1285
Estre ton unique amoureulx
Pour gayement t'entretenir.

1279 Gaudio — 1284 du paliz ionant — 1286 estre le vniqz

SOT GLORIEULX.

Je suis mieulx pour te maintenir
En loz, en pris et en honneur;
N'est ce pas moy qui suis seigneur 1290
Fol.Dviij Auquel mainct ung vient faire hommaige?
Deliz et solaige,
Fuyant tout oultraige,
De tresbon couraige
Par moy tu avras. 1295

SOT CORROMPU.

Ha, sotte, ne te donne es ras
Qui sont pour te frotter la teste;
Aymer me doys, car bonne feste
Te feray, je te le promès.
En toy mon cueur metz 1300
Sans muher jamaiz,
Car es le vray maiz
D'aymer, doulce amye.

SOT TROMPEUR.

Je veulx que puisses estre unye
A moy. De ma vie 1305
Ne seras bannye
Du fons de mon cueur.
Laisse ceulx cy et sans rigueur
Veulhe me seul amy tenir
Suis je pas pour te soubstenir 1310
Mieulx que homme qui soit a la bande?

SOT IGNORANT.

Sotte folle, je te demande,
Le gros jeu, le feras tu point?

1290 ce *est suppléé* — 1304 *L'imprimé porte simplement* le veulx estre vnxe — 1308 sans reuer

SOTTE FOLLE.

Ha, ha, ha ! Chacun vient au poinct
Dont ma mere me fist hurter. 1315
Qui mieux me sera exhorter,
Mon amour en appourtera.

v° SOT DISSOLU.

Qui confortera
Ou supportera
Mon cuer que toy, belle ? 1320
Alors se tayra
Quant confort ara
Dessus ta mamelle.

SOT GLORIEULX.

Onc n'en fut de telle,
Dont pry sans cauthelle 1325
Ton cueur d'amourettes ;
C'est toy qu'on appelle
D'amours pastorelle,
Deesse ez violettes.

SOT CORROMPU.

Tes plaisans jouettes, 1330
Doulces et dehettes [1],
Ton penetrant viz
Et les babinettes
Qu'as tant popinettes
M'ont faict tout raviz. 1335

1314 veult au poinct — 1324 Que nen fut — 1330 Les plaisans ionettes

1. *De het, de hait*, ordinairement écrit en deux mots (cf. t. I, p. 245, v. 79; t. II, p. 33, v. 242; 65, v. 821) est une locution signifiant « de bon cœur », qui s'est maintenue jusqu'au XVIIe siècle. Nous avons là un rare exemple du féminin *dehette*, indiqué théoriquement par le *Dictionnaire général*, article *dehait*. Cf. Thomas, *Nouveaux Essais de phil. franç.*, p. 237.

SOT TROMPEUR.

En joyeulx devis
Les mors et les vifz
Tu faiz esveilher ;
En tous mes conviz
Ne prans aultre adviz 1340
Qu'en toy sommeilher.

SOT IGNORANT.

Par toy veulx velher,
Chanter et railher,
Sauter par les champs.
Fol Ei De fleur ung millier 1345
Feray je allyer
A toy par mes chantz.

ABUZ.

Vous avez trouvé voz marchans,
Sotte, il ne fault que une responce.
Or sa, desployés moy une once 1350
Du sçavoir que on dit feminique.
Qui voulez vous?

SOTTE FOLLE.

TOUS.

ABUZ.

Ha, unique
Fault que soit l'amoureulx de dame.
Mais vous monstrés comment la femme
Veult tout tenir sans riens lascher. 1355
Dy moy icy qui est le plus cher
Des sotz et qui s'en vantera.

SOTTE FOLLE.

Veulx tu qui? Qui mieulx chantera
Ara mon amour toute toute.

1348 marhans — 1349 une *est suppléé* — 1353 faul

ABUZ.

Or sus doncques, bien les escoute. 1360
Chantez, riffaulx, gaignez la dame [1].

ABUZ.

Qui dit le mieulx ?

SOTTE FOLLE.

Non, par mon asme,
Ilz ne se sçaroyent accorder.
Chantant n'ont garde de accorder
Le cueur d'ung gracieulx aymant. 1365
v° J'ay veu plus gracieusement
Cryer au murtre en my la guerre.

ABUZ.

Donner t'en fault d'ung autre varre;
Mieulx a ton gré je le cognoiz :
Si te fault il prandre le cheoiz. 1370
Que veulx tu dire?

SOT DISSOLU.

Sot trompeur, vous arez du pire,
Car par vous Amour est blesie.

SOT TROMPEUR.

Pour quoy cela ?

SOT GLORIEULX.

Par jalozie
Que vous maintenez, cocardeau ! 1375
Vous apartient il, marchandeau,
De fere les tours qu'avez faiz?

SOT CORROMPU.

Faict as mener dans le palaiz
Par jelouzie ung prisonnier;

1365 lecueur — 1378 dedans le palaiz

1. Ici les sots doivent chanter une chanson discordante.

Mais tu ressembles le mosnier 1380
Qui se maschure en sa farine.

SOTTE FOLLE.

Par Dieu, qui verroit son urine
Trouveroit prou de tielz malades.
Pouvres femmes maintes aubades
Soffrent par tielz jeux, doloreuses. 1385

ABUZ.

Et telles qu'en pensees creuses
Ou n'avoyent jamais leur cueur mys
En font plaisir a leurs amys,
A bien compter plus en y a une.

Fol. Eij SOT IGNORANT.

Jalouzie est comme la lune 1390
Qu'en son crescent se faict cornue ;
Ausi tel famme est de corps nue
Que, quant se voyt si fort pressee,
Par fureur se mect ramoursee
En cuydant vaincre son contraire. 1395

ABUZ.

Il ne fault plus cryer ne braire :
Choisis. L'ung de ceulx cy te fault.

SOTTE FOLLE.

Celluy qui fera plus beau sault,
Sans faillir, mon amy, j'en foiz.

ABUZ.

Hault le bois, compaingz, hault le bois ! 1400
Qui la gainera sans esmay ?

Omnes.

C'est moy, c'est moy, c'est moy, c'est moy.

1380 ressemble — 1485 soffret — 1387 ceur — 1389 une *est suppléé* — 1394 *Ne faut-il pas lire* : renversee ? — 1402 *L'imprimé ne porte que trois fois les mots* c'est moy.

SOTTE FOLLE.

Vostre sauter est enroué
. . . . . [1]
Vestu de gris et assez aisgre. 1405

ABUZ.

Le passe temps est assez maisgre :
Se tuer et n'avancer riens.

SOT IGNORANT.

J'ay sauté mieulx.

SOT DISSOLU.

J'ay plus de biens.

SOT GLORIEULX.

Pas ne suis vieulx. 1410

SOT CORROMPU.

A ma fin viens.

v° SOT TROMPEUR.

Ce que puis tiens.

SOT IGNORANT.

Je mayne joye.

SOT DISSOLU.

Choisissant ne diras tu riens?
Helas, sotte, soye ma proye! 1415

SOTTE FOLLE.

Or, a brief parles, je me octroye
A qui plus soudain passera
Par my ces trouz; celluy sera
Mon seul amy. Sus, avanssez!

1416 parles

1. Il doit manquer un vers.

ABUZ.

Sus, tost, soyez recompansés 1420
De vostre fasson et maniere.

Dicant omnes :

Arriere, arriere!

SOT DISSOLU, SOT GLORIEULX, SOT CORROMPU.

Faictes nous place!

SOT TROMPEUR et SOT IGNORANT.

Qu'on ne nous fiere!

Alii tres.

Arriere, arriere! 1425

Illi duo.

Qu'on ne nous fiere!
Ayons espasse!

Alii tres.

Arriere, arriere!
Faictes nous place!

SOT DISSOLU.

Quelc'un me casse. 1430

SOT GLORIEULX.

Passer me fault.

Fol. Eiij ABUZ.

Or, sus, sus, villains, a l'asault!
Qui gainera doncques l'honneur!

Dicant omnes pugnando vehementer, intantumque Mundus cadat super eis:

Hay avant!

ABUZ, dum videt cadere Mundum, dicit:

A Dieu, mon labeur!

Omnes.

Hé, Dieu, tout s'en va par abysme. 1435

1423 (*en vedette*) glorieulx — (*dans le vers*) nous *est suppléé* — 1434 (*dans le jeu de scène*) domi videt — 1435 abysine

SOT DISSOLU.

Abuz, voyons quel selogysme
Saras tu fere, respondant.
N'as tu pas grand tort evidant
D'avoir faict si meschant ouvraige ?

ABUZ.

Regardez quel fust vostre entraige. 1440

SOT GLORIEULX.

L'autre Monde nous fist destruyre,
Se vantant de trop mieulx construyre
Ung autre, dont avons oultraige.

ABUZ.

Regardez quel fut vostre entraige.

SOT CORROMPU.

Nous nous estions a toy fiez; 1445
Serons nous ainsi deffiez ?
Se seroit ung piteux soulaige.

ABUZ.

Regardez quel fut vostre entraige.

SOT TROMPEUR.

Seroient toutes mes marchandises
Par ung seul cas ainsi surprises? 1450
v° N'arons nous de toy autre gaige?

ABUZ.

Regardez quel fut vostre entraige.

SOT IGNORANT.

Laisseray je prez, vignes, champz,
Bestes, oyseaulx et leurs doulx chants
D'ung seul cop, et mon labouraige ? 1455

1436 selogysine — 1442 le vantant — 1449 Seroit — 1451 narons nous point

ABUZ.

Regardez quel fut vostre entraige.

SOTTE FOLLE.

Aront prins fin tous mes plaisirs?
Aray je le bout des desirs
Ausquelz estoit tout mon couraige?

ABUZ.

Regardez quel fut vostre entraige. 1460

SOT DISSOLU.

Nous n'entendons point ton langaige.
En effaict tu es meschant maistre.
Dans les arbres tu nous fiz naistre
Et deffaire le Monde vieulx;
Maintenant ne terre ne cieulx 1465
N'avons cru pouvoir demourer.

SOT GLORIEULX.

Enseigne nous de labourer
Pour nous acquerir demourance,
Ou autrement ton asseurance
Ne sera que une illuzion. 1470

ABUZ.

Vous vintez par Confuzion;
Si en icelle retournez;
Dictez qu'estez par retour nez
En revenant au premier gitte.

Fol. Eiiij SOT TROMPEUR.

Ou nous metz tu?

ABUZ.

Ou je vous gicte? 1475
Cent lieus dela soleil levant.

SOT IGNORANT.

Piteusement se abbat le vant

1475 gecte.

D'Abuz, que conduyt les humains;
De ses assaultz j'en ay heu mainctz,
Dont prandre fault fin doloureuse. 1480

SOT CORROMPU.

De folle vie maleureuse
Fin souvent vous verrés tenir.
Pour Abuz suyvre et maintenir
A fin venons tresmiserable.

SOTTE FOLLE.

Hé, Abuz, au moinctz quelque estable, 1485
Quelque lieu destruyt et deffaict
Ne pourroit il donc estre faict
Pour nous loger, au lieu du Monde?

ABUZ.

Possible n'est, puis que la bonde
De Confuzion est rivee. 1490

SOT DISSOLU.

Ou ferons nous nostre arrivee?
N'arons nous ne santier ne voye?

ABUZ.

Je vous remectz et vous envoie
En Enfer ou en Paradis;
Pansez si voz faictz et voz ditz 1495
Ont l'ung ou l'autre merité.
1° Mantir ne peult la Verité
Que qui vist a son seul plaisir
Par fin devient en desplaisir;
Par quoy de vous je me desmectz. 1500
Allez ou vouldrez a jamais;
C'est vraye retribution

1479 ie nay heu — 1487 donc *est suppléé* — 1490 desriuee — 1502 la vraye.

De vostre grant Confuzion,
En laquelle voulsistez naistre.

SOT DISSOLU.

Piteulx guerdon de meschant maistre. 1505

SOT GLORIEULX.

Noter peult, qui noter vouldra.

SOT CORROMPU.

Mal finer doibt qui en mal veult naistre.

SOT TROMPEUR.

Piteux guerdon de meschant maistre.

SOT IGNORANT.

Mal finer doibt qui en mal veult naistre.

SOTTE.

De mal jamais bien n'adviendra. 1510

SOT DISSOLU.

Piteux guesdon de meschant maistre:
Noter peult qui noter vouldra.

SOT GLORIEULX.

Abuz si bon semblant monstra
De prin sault, maiz puis a la fin
Nous a faict sentir le venin 1515
Duquel donne a mainz a bruvaige.

SOT CORROMPU.

Or sus, perdu avons le gaige
De vivre au Monde qu'avons faict;
Punys nous a nostre forfaict;
Fol. Ev Ainsi peché pecheurs convoye. 1520

SOT TROMPEUR.

Nous n'avons ne santier ne voye,

1503 grande — 1510 nen aduiendra — 1516 abries aige — 1519 puys nous a

Ne lieu ou tirer qu'on le voye.
Abuz ainsi nous a dessus,
Sans sçavoir ou serons receuz
Et qui tire pourra tirer! 1525
A Dieu, plus ne fault demourer.
Dicant omnes :
A Dieu, A Dieu!
Recedant *l'un sa, l'autre la.*

LE MONDE *vient et treuve tout vuyde.*

Cueurs endurcys, plainz de grandz vilitez,
Que ne pansés qu'en voz humanités,
Gaudir, jouer, vivre a vostre plaisance, 1530
Considerez que voz grandz vanitez,
Plainnes d'abuz et de mondanités,
Feront ung jour bien piteuse silence.
Av'ous point veuz les sotz plains d'insolence,
La sotte aussi vivre en grand excellence 1535
A leur plaisir, sans mectre en leur eau bonde?
Et puis leur fin a esté par doleance :
Frappés se sont et de leur mesme lance.
Ce n'est pas jeu que se fier au Monde :
Bien est deceu qui se fie en ce Monde. 1540

Par eulx fuz mys en grandes vilités ;
Desrision en pouvres quantitez
M'avoient ballé, cuydant avoir vengeance;
Mais a la fin pouvres utilités
v° En ont ilz heu, car leurs transquillités 1545
Ont mené pleurs et deulhs sans allegehance.
Abuz les mist en sa folle reghance,

1528 vuitez — 1531 grandz *est suppléé* — 1540 se fit — 1542 quatitez

Dont sont venuz a tresgrand indigehance,
Comme apartient au foul que ainsi se fonde.
Ung Monde firent nouveau, tout plein d'offence; 1550
Mais sur eulx mesmes est cheue leur deffence.
Ce n'est pas jeu que se fier au Monde :
Bien est deceu qui se fie en ce Monde.

O cueurs haultains, farsés d'iniquités,
Vitieux, parvers, qu'avés tout bien quicté, 1555
Voyent tieulx faictz prandrez vous cognoissance?
Helas, pancez que jamaiz Verité
Ne peult faillir : ayez donc cherité,
De voz meffaictz saississant repentance.
Si vous mectez en tieux jeux pascience, 1560
Las! qui fera a la Mort resistance
Comme celluy qui tous les meffaiz donde ? [1]
Temps ne sera lors laisser l'accointance,
Ains conclurrés que, par juste sentence,
Ce n'est pas jeu que se fier au Monde : 1565
Bien est deceu qui se fie en ce Monde.

Prince, noz faitz sont de tel conferance
Qu'on ne mect plus aucune differance
Vivre ou mourir, qu'est chose furibonde.
Si vous noctez bien nostre demonstrance, 1570
Vous cognoistrés que, pour fuyr soffrance,
Bien est deceu qui se fie en ce Monde :
Ce n'est pas jeu que se fier au Monde.
Seigneurs et dames de la ronde,

1548 tregrand — 1553 bien est deceu, &c. — 1555 parues — 1562 comment — 1563 laisse — 1565 ce nest pas ieu. &c. — 1566 bien est deceu. &c. — 1572 bien est deceu. &c. — 1573 ce n'est pas ieu. &c.

1. On a déjà vu le mot *donder* au v. 524.

Si en riens vous avons forfaict, 1575
Pardonnés nous, car nul meffaict
Ne pretendons en faiz ne diz.
A Dieu, qui vous doint paradiz !

Deo gratias.

L'imprimé ajoute à la fin : Et a donné le roy nostre sire audit Guillaume Eustace, libraire et relieur de livres juré de l'université de Paris, lettre de previlege et terme de deux ans pour vendre et distribuer sesditz livres, affin de soy rembourser de ses fraitz et mises ; et defend ledict seigneur a tous imprimeurs et libraires de ce royaulme de non imprimer ledict livre jusques au temps dessusdit, sur peine de confiscacion desdictz livres et d'amende arbitraire. Ainsi signé : DE LANDES.

XI

SOTTIE

CONTRE LE PAPE JULES II

PAR PIERRE GRINGORE

[Paris, mardi 25 février 1512.]

Dès que l'imprimerie eut commencé à propager les livres écrits en langue vulgaire, les rois s'en servirent comme d'un instrument de gouvernement des plus puissants. L'expédition de Charles VIII en Italie donna lieu à la publication de nombreux livrets, destinés à justifier la politique royale et à exciter l'enthousiasme populaire[1]. Louis XII usa des mêmes procédés que son prédécesseur. Au moment où la ligue de Cambrai fut signée, la France fut inondée de factums dirigés contre les Vénitiens. La poésie tenait dans ces écrits de cir-

1. Les pièces réimprimées par M. de La Pilorgerie sous ce titre : *Campagne et Bulletin de la grande armée d'Italie commandée par Charles VIII* (Nantes et Paris, 1866, in-12) ne sont pas les seules qu'on puisse citer ; nous en connaissons encore quelques autres.

constance plus de place que la prose, et les poètes en vogue furent chargés de prêcher la nouvelle croisade. Jehan Le Maire composa *La Legende des Venitiens* [1], André de La Vigne rima *Le Libelle des cinq villes d'Ytallye contre Venise* [2] et les *Ballades de Bruyt commun sur les aliances des roys*, etc. [3]; Pierre Gringore fit paraître *L'Entreprise de Venise* [4], puis *La Chasse du Cerf des Cerfs* [5]; un poète de Chalon-sur-Saône, dont nous ignorons le nom, fit imprimer *Le grant Credo de Venise* [6]; d'autres anonymes lancèrent dans le public *La Lamentation de Venise* [7], *La Complainte de Venise* [8], etc. En même temps, des poètes italiens à la solde du roi : Betuzzo da Cottignola, Simeone Litta, dit Simeone da Milano, Graziano da Lucca et d'autres encore, s'adressaient aux sujets ou aux alliés de la France au-delà des Alpes [9].

Quand la ligue de Cambrai eût été rompue et que Louis XII n'hésita pas à entrer en lutte ouverte contre Jules II, les factums devinrent encore plus nombreux. Il s'agissait de dissiper la crainte superstitieuse que le pape inspirait à la foule. Ce fut alors que Jehan Le Maire composa *Le Traictié intitulé de la difference des scismes et des concilles de l'Eglise*, etc. Non seulement l'auteur de ce livre prenait, sur le titre même, la

1. Voy. Catal. Rothschild, I, nos 2007, 2090.
2. Biblioth. nat., Inv. Rés. Ye. 1319; Biblioth. du château de Chantilly.
3. Mêmes bibliothèques ; Catal. Rothschild, I, n° 480;
4. *Œuvres complètes de Gringore*, I (1858), pp. 145-156. Cf. Catal. Rotschild, I, n° 496.
5. *Œuvres complètes de Gringore*, I, pp. 157-167.
6. Catal. Rothschild, I, n° 540.
7. *Ibid.*, n° 569.
8. Montaiglon, *Recueil de Poësies françoises*, V, pp. 120, 126.
9. Voy. Catal. Rothschild, I, nos 1039, 1040, 2591 et Antonio Medin, *La Storia della repubblica di Venezia nella poesia*, 1904, p. 510, nos 242 et suivants.

qualité d' « indiciaire et hystoriographe de la royne », mais il fit précéder son ouvrage d'une épître au roi. La presse ne suffit pas à Louis XII et à ses ministres pour combattre le pape ; ils eurent recours à un moyen de propagande encore plus actif : le théâtre.

Il n'est pas douteux qu'une pièce bien connue, que nous avons cru pouvoir restituer à André de La Vigne,

Le nouveau Monde, avec l'Estrif
Du Pourveu et de l'Electif,

n'ait déjà été composée par ordre [1]. Il ne s'agissait alors que de démêlés ecclésiastiques : les membres du haut clergé et le roi lui-même voulaient ressaisir l'autorité que le Saint-Siège s'était arrogée depuis que Louis XI avait cru devoir abolir la Pragmatique (27 novembre 1461). Les attaques dirigées contre le pape devinrent bien plus vives lorsque Jules II, après avoir fait cause commune avec les Français, trahit ses alliés et s'efforça de soulever contre eux l'Italie entière. Il n'est pas de moyen qui ne fût bon pour le combattre. La représentation donnée par Pierre Gringore le mardi gras, 25 février 1512, eut précisément pour but de dénoncer au peuple cette papauté qui prétendait exercer tous les pouvoirs et qui était en réalité le refuge de tous les abus.

Nous avons déjà mentionné cette représentation qui nous fait voir dans quel ordre se succédaient les diverses parties de spectacles variés, tels que les entendaient les joueurs de farces de profession [2] ; nous n'avons à nous occuper ici que de la sottie. Le public aurait sans doute été indigné si le poète s'était permis d'abreuver d'injures le chef de l'Église romaine dans une moralité

1. Voy. *Bulletin de la Société de l'hist. du Protestantisme français*, XXXVI (1887), pp. 181-190, et ci-dessus, p. 5. — *Le Nouveau Monde* fut joué à Paris le dimanche 11 juin 1508.

2. Voy. tome I, p. xj.

sérieuse; mais le masque de la folie permettait toutes les audaces; aussi la sottie a-t-elle plus d'importance que la moralité et que la farce. En voici le sujet en quelques mots :

Le prince des sots, qui personnifie Louis XII, veut passer une revue générale de ses suppôts. Après le défilé de divers sots, en qui s'incarnent les grands seigneurs laïcs, on voit arriver divers abbés grotesques, qui ont pour cortège l'Ignorance, la Dissipation et la Paillardise. Les sots qui composent la suite du prince reçoivent, non sans surprise, ces hauts dignitaires ecclésiastiques. Mère sotte arrive, à son tour, revêtue des attributs de la papauté et suivie de ses ministres, Sotte Fiance et Sotte Occasion. Elle pousse les sots à la révolte contre le prince; mais ceux-ci veulent rester fidèles à leur chef: seuls les abbés sont entraînés à la trahison. Alors « se fait une bataille de prelatz et de princes »; Mère sotte est dépouillée de ses ornements sacrés; on la reconnaît pourtant et tout le monde l'abandonne.

La moralité, qui est plutôt un dialogue qu'une action dramatique, a un caractère plus sérieux que celui de la sottie. Au début le Peuple françois constate que, si son territoire n'est pas ensanglanté par la guerre, il n'en supporte pas moins de lourdes charges, qui rendent l'épargne impossible; le Peuple ytalique énumère les maux que la guerre et l'anarchie font peser sur lui. Un débat s'engage entre les deux personnages: le Français se plaint que les biens qu'il amasse sont portés chez son voisin; l'Italien répond que son rival est plus heureux que lui, grâce aux vertus du prince qui le gouverne. Le premier reproche au second ses trahisons; l'Italien n'essaie pas de nier; mais, objecte-t-il,

> Il n'est rien pire, par ma foy,
> Qu'est un François ytaliqué.

Doit-on voir dans ces vers une attaque contre les Italiens et contre l'influence italienne, qui, on l'a vu pré-

cédemment [1], était assez peu populaire? Nous ne le pensons pas; nous croyons plutôt que le « François ytaliqué » désigne ici le Français qui tremble devant le pape et se laisse corrompre par lui. Les deux acteurs restent, en effet, sur ce trait, et cèdent la parole à l'Homme obstiné, c'est-à-dire à Jules II. Si l'on songe que l'auteur chargé de ce rôle devait paraître en scène revêtu de la tiare pontificale, on sera surpris de la hardiesse de Gringore. L'Homme obstiné récite une ballade où il s'accuse lui-même de tous les crimes. Peuple ytalique l'engage à changer de propos, à se montrer humble, courtois et doux, pour calmer la colère des Français; mais le pape refuse de céder. Alors paraît Pugnicion divine, « hault assise en une chaire et elevee en l'air ». Pugnicion fait le procès du parjure, qui agit « par conseil judaïcque », et le menace du châtiment qu'il a mérité. Le pape ne se laisse pas émouvoir; ses conseillers, Symonie et Ypocrisie, le fortifient dans son entêtement. L'un et l'autre se vantent d'étendre leur pouvoir jusque sur la France. Dans un habile développement, Gringore tâche de discrediter le clergé français en général et d'ôter ainsi toute valeur aux arguments qu'il aurait pu faire valoir en faveur du pape. Pugnicion divine s'en prend également à Peuple françois, à Ypocrisie, à l'Homme obstiné, à Symonie. Peuple français s'excuse en rejetant les torts sur l'Église. Un personnage nouveau vient mettre fin à la querelle. Ce personnage, appelé Les Demerites communes, avoue que l'homme obstiné n'est qu'un fourbe et un simoniaque, gouverné par un juif [2]; que Peuple ytalique subit les conséquences de la politique inau-

1. Voy. t. I, pp. 198, 230, 233.

2. Allusion au médecin juif Bonnet de Lates qui était, croyait-on alors, le conseiller le plus écouté du pape. Gringore le nomme expressément au v. 381 de la sottie.

gurée par les Vénitiens ; que Peuple François porte le poids de ses péchés. Pugnicion les somme une dernière fois de s'amender, et tous font un retour sur eux-mêmes et s'exhortent à la pénitence ; seul l'Homme obstiné persévère dans son erreur et dans ses fautes.

Les deux pièces de Gringore ne confirment pas moins que la *Sottie de l'Astrologue* ce que Jean Bouchet dit de la liberté laissée aux joueurs de farces par Louis XII [1]. Brantôme a recueilli la même tradition, tout en faisant observer que l'indulgence du roi ne s'étendait pas aux attaques auxquelles la reine Anne de Bretagne aurait pu être en butte : « Le roy l'honoroit de telle sorte », dit-il, « que lui estant raporté un jour que les clercs de la basoche du Palais et les escolliers aussi avoient joué des jeux où ils parloient du roy, de sa court et de tous les grandz, il n'en fist autre semblant, sinon de dire qu'il falloit qu'ilz passassent leur temps et qu'il leur permettoit qu'ilz parlassent de luy et de sa court, non pourtant desreglément, mais surtout qu'ils ne parlassent de la reyne sa femme en façon quelconque, autrement qu'il les feroit tous pendre [2]. » Ici le poète n'a pas à se prévaloir d'une simple tolérance, il obéit évidemment à un mot d'ordre.

Pierre Gringore, qui nous apparaît ici comme un agent de la politique royale, était né, probablement en Normandie [3], vers 1475. Son premier ouvrage, *Le*

1. Voyez notre t. I, p. IV.

2. Brantôme. éd. Lalanne, VII, p. 316.

3. La faiblessse des arguments développés par M. Émile Badel pour faire de Gringore un Lorrain (*Pierre Gringore, poète français, etc.;* Nancy, 1892, in-8) donnait déjà une force nouvelle aux documents réunis par l'abbé de La Rue sur les Gringore normands (*Essais historiques sur les bardes, les jongleurs, etc.,* 1834, III, p. 334); mais nous apprenons que M. Armand Benet, archiviste du Calvados, doit publier dans les *Titres féodaux du duché d'Harcourt* des actes beaucoup plus précis.

Chasteau de Labour, simple remaniement de l'*Adresse de Povreté et de Richesse* de Jehan Bruyant, fut achevé d'imprimer le 31 décembre 1499. Nous serions entraîné trop loin si nous voulions parler ici de ses poésies morales et historiques; nous rappellerons seulement les dates de sa carrière dramatique.

1501 (25 novembre). — Jehan Marchand, charpentier de la Grande Coignée, et Pierre Gringore, compositeur, font représenter un mystère au Châtelet de Paris, lors de l'entrée de l'archiduc Philippe d'Autriche. Ils reçoivent de la ville pour leurs peines et frais, une indemnité de 100 livres [1].

1502 (février). — Les mêmes personnages organisent un mystère au même lieu lors de l'entrée du cardinal légat, Georges d'Amboise. Ils reçoivent de nouveau cent livres [2].

1504 (19 novembre). — Les mêmes personnages organisent le mystère représenté à la porte du Châtelet lors de l'entrée de la reine Anne de Bretagne [3]. Ils reçoivent de la ville de Paris, une première fois cinquante livres, une seconde fois cent livres [4].

1512 (25 février). — *Jeu du Prince des sotz*, représenté à Paris.

1514 (décembre). — Jehan Marchand, charpentier, et Pierre Gregoire [*sic*], historien et facteur, organisent le mystère représenté à la porte du Châtelet lors de l'en-

1. Sauval, *Antiquités de Paris*, III, p. 534.
2. *Ibid.*, p. 333.
3. On lit dans la relation de cette entrée rédigée par André de La Vigne : « *Item* devant le Chastelet avoit ung aultre grant et sumptueux mistere, ouquel estoit plusieurs personnages, comme bergers et bergieres en paix et union au parc de France, chantant melodieusement, et plusieurs autres choses de grande consequence. » (*Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, XXIX, 1902, p. 295. ») Il ne s'agit, en 1504, comme en 1501 que de tableaux vivants.
4. Sauval, *Antiquités de Paris*, III, pp. 534, 537.

trée de la reine Marie d'Angleterre. Ils reçoivent de la ville de Paris une indemnité de 115 livres [1].

1515 (15 février). — Les mêmes entrepreneurs organisent un spectacle analogue lors de l'entrée du roi François Ier; ils reçoivent également cent quinze livres d'indemnité [2].

1515 (mai). — Nous croyons pouvoir attribuer à Gringore la *Sotye nouvelle des Chroniqueurs*. Voy. ci-après, nº XIII.

1517 (12 mai). — Jehan Marchand et Gringore sont chargés de faire représenter un mystère devant le Châtelet lors de l'entrée de la reine Claude de France. Ils reçoivent cent livres d'indemnité [3].

1518. — Gringore donne des représentations à la cour de Lorraine, et, par lettres du 5 avril de cette année, le duc Antoine lui confère l'office de héraut d'armes, au titre de Vaudemont [4]. Dès lors, le poète habite le plus souvent la Lorraine.

1523 (10 avril). — Maître « Mère sote, fatiste », arrive à Valence, pour y revoir le mystère des trois saints Séverin, Exupère et Félicien, mystère que les consuls avaient décidé, l'année précédente, tandis que la peste sévissait sur la ville, de faire représenter en grande pompe. Des commissaires sont nommés; mais nous ignorons s'ils purent s'entendre avec le poète. La représentation, donnée au mois de mai 1525, fut peut-être conforme au texte établi par Claude Chevalet en 1509 [5]. Gringore profita du moins de son voyage en

1. Sauval, III, p. 493.
2. *Ibid.*, p. 594.
3. *Ibid.*, p. 597.
4. H. Lepage, dans les *Mémoires de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Nancy*, 1848, p. 250.
5. *Le Mystère des trois Doms joué à Romans en MDIX, publié d'après le manuscrit original, par feu Paul-Émile Giraud et Ulysse Chevalier* (Lyon, 1887, in-4), p. XIV.

Dauphiné pour célébrer le calvaire de Romans qui s'achevait cette même année par les soins du pieux Romanet Boffin [1].

Vers 1527. — *La Vie monseigneur sainct Loys, roy de France par personnaiges* [2]. Ce mystère, écrit, ainsi que l'a démontré Montaiglon, pour la confrérie des maçons et des charpentiers parisiens, ne porte pas de date; mais l'époque de sa composition nous paraît ressortir avec évidence d'une allusion au sac de Rome (v. 2060-2063).

La pièce complète pouvait compter 9,000 ou 10,000 vers; nous n'en possédons que 6,588, divisés en neuf livres. La représentation devait être faite en plusieurs années. Le poète a pris soin lui-même de nous indiquer des coupures, évidemment facultatives, à la fin du IVe livre (v. 3091), du Ve livre (v. 3932), et du VIIIe livre (v. 5941). La partie perdue mettait en scène les miracles de saint Louis.

Jusqu'ici Gringore avait travaillé surtout pour la ville de Paris, ou pour le roi; il est devenu maintenant le héraut d'armes du duc de Lorraine. Il est vrai qu'il tire un mystère de la vie de saint Louis; mais ce n'est pas à la demande du roi, c'est à la demande d'une simple confrérie parisienne. Nous avons développé ailleurs une hypothèse qui aujourd'hui encore nous pa-

1. Les vers de Gringore sont intitulés : *Le Voyage et Oraisons du mont de Calvaire de Romans en Dauphiné.* On les trouve à la fin des *Propositions, Dictz et Sentences concernant les graces... du... sacrement de l'Autel* (Paris, Ioland Bonhomme, 1551, in-8 goth.), fol. *Gi v°. Hiv* 2°. Jean Le Coq, de Troyes, l'a également imprimé dans le *Devote Meditation sur la mort et passion de nostre Sauveur et Redempteur* (Troyes, s. d. [v. 1560], in-8).

Le *Bulletin d'hist. et d'archéol. du diocèse de Valence* (t. III, p. 1883) contient une *Notice sur le Mont Calvaire de Romans,* par M. le docteur Chevalier.

2. *Œuvres complètes de Gringore*, t. II.

raît assez plausible. Si Gringore quitte Paris, ou n'y revient que momentanément, s'il joue ou organise des représentations dans les provinces, c'est qu'il a perdu la faveur de la cour. Il semble qu'il y ait été supplanté par les comédiens italiens. Une curieuse gravure qui se voit, en 1525, dans la première édition des *Heures de Nostre Dame* mises en vers par Gringore, nous montre une scène de la Passion fort profane. La place du Christ y est occupée par un personnage à longue robe qui doit être le poète lui-même ; les bourreaux qui le bafouent et le flagellent doivent être ses heureux rivaux, les bouffons italiens. Ce qui est certain, c'est que la figure à laquelle nous faisons allusion causa quelque scandale et fut remplacée dans une des éditions de 1528 et dans celle de 1534 par une autre gravure parfaitement orthodoxe [1].

1534. — Gringore donne encore des représentations devant le duc de Lorraine avec cinq compagnons joueurs de farces ; c'est du moins ce qui semble résulter d'une mention relevée par Lepage dans les comptes de Nancy [2].

Notre poète mourut à la fin de 1538, ou au commencement de 1539.

Le nom de « Mère Sotte » que prend Gringore sur le titre de plusieurs de ses ouvrages et qui lui est donné par de nombreux documents était son nom de théâtre ; c'était celui sous lequel il s'était fait connaître dans la confrérie des Sots parisiens, où il occupait une place éminente à côté du prince. A Compiègne, ce même nom de « Mère sotte » fut pris par le chef d'une com-

1. *Pierre Gringore et les Comédiens italiens;* Paris, 1898, in-8°. — Cet opuscule aurait besoin d'être rectifié et complété sur beaucoup de points.

2. *Mémoires de la Société des Sciences... de Nancy*, 1848, p. 247.

pagnie d'enfants sans soucis appelé Jehan Jennesson; mais nous ne savons rien de Jennesson, ni de « ses enffançons, sotz, sottelettes et sotteletz », mentionnés en 1539 [1].

Un autre acteur de notre sottie doit nous arrêter aussi quelques instants : nous voulons parler de Jehan de L'Espine, dit Jehan Du Pont Alais, ou Songecreux, le plus célèbre peut-être des joueurs de farces qui aient vécu au XVIe siècle.

Selon toute vraisemblance, Jehan de L'Espine était plus jeune que son confrère et ami Gringore; nous ne trouvons aucune mention de lui avant la sottie de 1512; mais il devait être déjà connu à cette époque, puisqu'il n'est désigné que sous son nom de théâtre emprunté à un petit pont qui passait sur un égout auprès de la pointe Saint-Eustache à Paris. En 1515, nous le voyons jouer à Neufchâteau devant le duc de Lorraine et recevoir pour lui et ses « complices » une gratification de 49 francs [2]. Au mois de décembre de l'année suivante, le comédien fut impliqué dans une fâcheuse affaire. Il avait pris part à une représentation dans laquelle la mère du Roi, Louise de Savoie, était bafouée sous le nom de « Mère sotte » (faut-il penser que Gringore la personnifiait, et que cette audace le fit tomber en disgrâce?); aussi fut-il arrêté et conduit à Amboise avec deux de ses camarades : Jacques le Basochien et Jehan Sérac, c'est-à-dire Jehan Serre [3]. Nous ignorons combien de temps il passa en prison, toujours est-il que,

1. Alexandre Sorel, *Notice sur les mystères représentés à Compiègne*, 1873, pp. 18, 21.

2. H. Lepage, dans les *Mémoires de la Société des Sciences... de Nancy*, 1848, p. 262.

3. *Journal d'un bourgeois de Paris*, publié par Lalanne, pp. 13-14; Favre, *Les Clercs du Palais*, 2e édition, 1875, p. 146; Montaiglon et Rothschild, *Recueil de Poésies françoises*, XI, p. 250.

en 1519, nous le retrouvons à la cour de Lorraine, où il reçut une gratification de 80 francs pour lui et ses « complices »[1].

Dans une requête adressée au Parlement de Paris, requête que nous citerons plus loin, Jehan de L'Espine dit qu'il a joué dans toutes les provinces,

Tant Anjou que Poitou,
Auvergne aussy, partout, je ne sçay ou;

mais nous n'avons guère de renseignements que sur ses divers séjours en Lorraine. Il joua devant le duc pendant le carnaval de 1523[2]; il joua de nouveau devant lui avec ses « enfants », Mal-me-sert, Peu-d'aquet et Rien-ne-vault, à l'occasion du baptême du prince Nicolas, au mois de novembre 1524[3]. Il semble que peu de temps après il ait eu encore des démêlés avec la justice. Il s'était querellé avec une boulangère, et bien qu'il prétendit avoir été

... oultragé et a terre abattu,
Egratigné, foullé, trayné, battu
Et, pour parfaire, affublé d'une hotte,

il fut incarcéré. Nous avons la requête adressée par lui au prévôt de Paris, Jehan de La Barre (1522-1533), afin d'obtenir son élargissement[4]; il est probable que sa détention fut de courte durée.

Une seconde requête rimée, adressée cette fois au parlement de Paris, fait sans doute allusion à un autre

1. H. Lepage, *loc. cit.*, p. 262.
2. *Ibid.*, p. 263.
3. *Ibid.*
4. Biblioth. nat., ms. fr. 2206, fol. 190. — M. Petit de Julleville a imprimé cette pièce dans *Les Comédiens en France au moyen âge*, 1885, p. 170.

emprisonnement : Jehan de l'Espine ne parle plus de la boulangère ; s'il a été

> Ravy, tyré, mutilé, assailly,
> En lieu secret par Morin le baillif [1],

c'est qu'il était accusé d'avoir publié des libelles et joué des farces irrévérencieuses. C'est dans cette requête que Songecreux parle de ses voyages dans les provinces.

Pour les comédiens qui n'étaient pas accusés d'hérésie, ces arrestations ne tiraient ordinairement pas à conséquence. Jehan était populaire. On faisait sur lui des chansons comme sur tous les acteurs aimés de la foule[2], et l'on ne pouvait se passer de ses services quand il y avait des réjouissances publiques. Il joua, en 1530, lors de l'entrée du roi à Paris, mais il joua sous la direction d'un comédien italien, maître Andrea, dont il semble que Gringore ait refusé de reconnaître la suprématie [3]. D'ailleurs, Jehan de l'Espine, malgré les vivacités de langage qu'on pouvait lui reprocher, était un pieux moraliste, comme il le prouve dans ses *Contredictz de Songecreux*, pour lesquels le libraire Galliot Du Pré obtint un privilège le 19 février 1530 (n. s.), et qui furent réimprimés en 1532 [4].

1. Jehan Morin remplit les fonctions de lieutenant criminel, de 1529 à 1541.

2. Un des noëls composés vers 1525 par un autre joueur de farces célèbre, Jehan Daniel, dit maître Mitou, se chantait sur :

> Maistre Jehan du Pont Allés
> Or allés...

Voy. *Les Noëls de Jean Daniel, dit maître Mitou, précédés d'une étude par A. Chardon* (Le Mans, 1876, in-8), p. 6.

3. Voy. *Le Ceremonial françois*, t. I, p. 887 ; Picot, *Pierre Gringore et les Comédiens italiens*, p. 25.

4. Voy. Catal. Rothschild, nos 502 et 503. — Sur le titre des *Contredictz*, Songecreux est qualifié « prince des sotz » ; il avait donc monté en grade depuis vingt ans, c'est-à-dire depuis le

Notre moraliste, qui avait eu une fâcheuse querelle avec une boulangère, semble avoir eu, vers 1533, des démêlés avec la lingère du Palais [1]. Le roi riait sans doute de ces fredaines ; aussi Jehan de l'Espine assiste-t-il, en 1533, à l'entrée de François Ier au Puy [2], et reçoit-il 225 l. t., en 1534, pour avoir « par cy devant suyvy ledit seigneur avec sa bende et joué pluseurs farces devant luy pour son plaisir et recreation » [3].

Pierre Grognet n'a pas manqué de faire figurer Du Pont Alais dans la curieuse énumération qu'il fait des excellents facteurs de son temps :

Du Pont Alais nul ne desbat
Qu'il ne face a chascun esbat,
Et, quant a ses gentilz suppostz,
Assez disent motz a propos [4].

En 1534, ou en 1540, nous retrouvons Jehan de L'Es-

moment où notre sottie avait été jouée. M. Petit de Julleville (*Les Comédiens en France au moyen âge*, 1885, p. 173, en note), dit à tort, à propos de ce passage : « Nous ne voyons nulle part que Pontalais ait été prince des sots ». Le poète anonyme qui écrivait pendant que se tenaient les grands jours de Moulins, appelle au contraire Du Pont Alais « roy et prince des sotz ». Voy. plus loin.

1. Marot dit dans l'*Epistre de l'Asne au Coq* :

Escrivez moy s'on faict plus feste
De la lingere du Palais,
Car maistre Jehan du Pont Alays
Ne sera pas si oultrageux,
Quand viendra a jouer des jeux;
Qu'il ne nous face trestous rire.

(Édition Jannet, I, p. 187; éd. Guiffrey, III, p. 235.)

2. *Le Livre de Podio, ou Chroniques d'Estienne Médicis*, publiées par Chassaing, 1874, I, p. 352.

3. Cimber et Danjou, *Archives curieuses*, Ire série, III, p. 89; *Catalogue des Actes de François Ier*, VII, no 29102.

4. Montaiglon, *Recueil de Poësies françoises*, VII, p. 13.

pine aux grands jours de Moulins [1]. Entre deux pendaisons, les graves délégués du parlement de Paris prenaient plaisir à voir jouer quelque farce. Un poète qui était alors à Moulins raconte que, chassé de la cour par l'ennui, il est allé voir les « pois pillez » où se tient le tribunal

De Pont Allays, roy et prince des sotz :
La il estoit, garny de ses suppostz,
Hault eslevé en chaire magnifique,
Enluminé, visage deificque,
Tenant sa court, corrigeant les forfaictz [2].

Nous ne savons plus rien de Jehan de l'Espine après cette époque. Il est cité, soit sous le nom de Songecreux, soit sous le nom de Pont Alais par divers écrivains du XVIe siècle, notamment par Rabelais [3], par Mellin de Saint Gelais [4], par Bonaventure Des Périers [5], par Théodore de Bèze [6], par l'auteur anonyme des *Satyres chrestiennes de la cuisine papale* [7], etc. ; mais ces mentions, si elles témoignent de l'extrême popularité de notre comédien, ne nous fournissent pas de renseignements biographiques. Exceptons pourtant un détail rapporté par Des Périers. Le conteur nous apprend que Jehan de L'Espine était bossu. Il tirait sans doute des

1. Les grands jours eurent lieu en 1534 et en 1540, du 1er septembre au 31 octobre. Voy. *Catal. des actes de François Ier*, II, n° 7188 ; IV, n° 11574.

2. Biblioth. de Soissons, ms. 1891, fol. 45 v° ; Marot, éd. Guiffrey, III, p. 237, en note.

3. Liv. I, ch. xx (éd. Jannet, I, p. 67). — Un dixain qui se lit à la suite du prologue du livre II dans les éditions de 1542 et 1553, contient aussi une allusion à Du Pont Alais.

4. Éd. Blanchemain, I, p. 71.

5. Nouvelle XXX (éd. Lacour, pp. 133-139).

6. *Epistola magistri Benedicti Passavantii*, 1553 (éd. Liseux, 1875, p. 41).

7. P. 92.

effets comiques de cette difformité ; en tout cas elle lui inspirait parfois des mots plaisants [1].

Les noms facétieux portés par la plupart des autres personnages de la sottie n'ont pas été imaginés par Gringore ; c'étaient les noms par lesquels étaient traditionnellement désignés certains membres de la confrérie. Dans *Le Monologue des sotz joyeulx de la nouvelle bande*, composé vers 1510, il est fait mention du Plat d'argent (v. 149), de Plate Bourse (v. 158), de l'abbé de Froictz Vaulx (v. 174), du seigneur de Gayette (v. 274).

Ces dignitaires n'avaient d'ailleurs pas des titres absolument fixes ; c'étaient tantôt des princes, tantôt des cardinaux ou des abbés.

Voici comment les *Lettres nouvelles contenantes le pririlege et l'auctorité d'avoir deux femmes*, facétie datée du 30 avril 1536 et certainement composée par les sots parisiens, énumère les membres notables de la confrérie :

« Vous, messeigneurs les cardinaux du Pont Allectz, le cardinal du Plat d'Argent, le cardinal de La Lune, les evesques de Gayette, de Joye et de Platebourse, les abbez

1. Des Périers, éd. Lacour, II, p. 133.

Un coq-à-l'âne adressé à Marot vers 1533 fait allusion à l'anecdote du joueur de farces et du cardinal bossu comme lui, que rapporte Des Périers :

Celluy qui court, qui chasse et corne
Le long du jour et rien ne prend
Est comme escolier qui n'apprend ;
Ce dit Songecreux en proverbe,
(Voy. *Contredictz de Songecreux*, éd. de 1532, fol. 27.)

Lequel, sans art magicque ou herbe,
A faict rencontrer deux montaignes.
Beda et luy semblent deux quynes
Quant se rencontrent doz a doz.
(Marot, éd. Guiffrey, III, pp. 253-255.)

de Frevaulx, de Croullecul et de La Courtille, messeigneurs le prince des Sots, le prince de Nattes, le general d'Enfance, le prince de La Coqueluche, l'abbé des Conards, le verdier du Houlx, et plusieurs autres grands et notables personnages... [1] »

Il s'agit ici de sots parisiens; mais plusieurs de ces appellations ou des appellations analogues se retrouvaient ailleurs, surtout dans les villes de Picardie, de Flandre et d'Artois. Lille possédait un empereur de Jeunesse, un roi de Povreté, un prince de Peu d'argent [2]; Arras avait un abbé de Liesse [3], etc. Il y avait au Quesnoy, en 1548, un abbé du Plat d'argent [4].

Le Seigneur du Plat qui jouait aux côtés de Pierre Gringore et de Jehan de l'Espine pourrait bien avoir été un acteur habituellement désigné sous ce sobriquet. C'est à lui alors qu'il conviendrait d'attribuer un petit recueil de noëls dont on ne connaît qu'un seul exemplaire malheureusement incomplet :

Noelz nouveaux faitz sobs le titre
Du Plat d'Argent, dont maint se
[cour(ou)se,

1. Éd. Fournier, *Variétés historiques et littéraires*, III, p. 141. Diverses éditions anciennes de la même pièce sont décrites au Catal. Rothschild (II, nº 1842) et dans les *Excerpta Colombiniana* de M. H. Harrisse, p. 121.

2. *Archives du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, IIIe série, VI (1857), p. 10.

3. *Annales archéologiques*, VIII, p. 156; *Archives du Nord de la France*, IIIe série, VI, p. 11.

4. Ménestrier, dans Leber, *Collection*, IX, p. 325. — L'abbé du Plat d'argent, ou simplement du Plat, était un acteur qui figurait dans toutes les fêtes des fous. Un concile provincial tenu à Paris en 1526 défendit ce genre de réjouissance et prohiba en particulier l'érection d'un doyenné du Plat : « Prohibemus ne fiat deinceps festum fatuorum aut innocentium, neque erigatur *decanatus patellae* (comme on le voit le jeu de mots n'a pu être traduit en latin). » Du Tillot, *Mémoires pour servir à l'histoire de la fête des fous* », 1741, in-4, pp. 35-36.

Ung soir, au couvent et chapitre
Des confreres de Plate Bource [1].

On a vu ci-dessus que les joueurs de farces se plaisaient à composer des traités de morale, et que Jehan Daniel, dit maître Mitou, avait notamment rimé des noëls; rien ne s'oppose donc à ce qu'on attribue ces rimes pieuses à l'un de nos sots parisiens.

La représentation donnée par Gringore aux halles de Paris avait lieu sur un grand théâtre formé d'échafauds à plusieurs étages; les compartiments supérieurs étaient garnis des suppôts du prince des sots, qui successivement étaient invités à descendre. Il est probable que la scène était remplie d'un grand nombre de personnages muets qui prenaient part à la bataille.

Nous ne reproduisons ici que la sottie; mais les réimpressions modernes de la moralité et de la farce les rendent facilement accessibles.

1. *On les vend en la rue sainct Jacques, à l'enseigne S. Martin, par Jehan Olivier* S. d. [vers 1526], in-8, car. goth.

Pour la date voy. Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens...*, 1898, p. 285.

Cat. La Vallière, II. nº 3081, art. 8. — Cat. Pichon, 1869, p. 663.

Deux *aguillenneufs* tirés du recueil du Plat d'argent ont été réimprimés à la suite des *Noëls de Lucas Le Moigne* (Paris, 1860, in-16), pp. 167-172.

BIBLIOGRAPHIE

---

a. ¶ Le ieu du prince des sotz Et || mere sotte. || ¶ Ioue aux halles de paris le mardy || gras. Lan mil cinq cens et vnze. — [Au v° du dernier f. :] ¶ *Fin du cry/ sottie/moralite/ et farce cō-||posez par Pierre Gringoire dit mere sotte.* ℣ || *Imprime pour iceluy. S. l. n. d.* [*Paris*, 1512], in-8 de 44 ff. non chiffr. de 26 lignes à la page, impr. en caract. goth., sign. *A-F*.

Le titre porte le bois de Mère sotte, qui paraît avoir été la marque personnelle de Gringore. Nous en donnons la reproduction d'autre part.

La sottie occupe les ff. *A* 2 v° — *C* 5 v°.

Biblioth. nat., Ye. 1317. Rés. — Des copies figurées sont conservées à la Biblioth. de l'Arsenal, B.-L. F. 50 et 50 *bis*.

b. Le ieu du Prince || des sotz : ⁊ de me||re Sotte. Ioue || aux halles de pis le mar||dy gras. iiij. — [Au r° du dernier f. :] *Nouuellemēt imprime a Paris. S. d.* [*vers* 1513?], in-4 de 16 ff. de 39 lignes à la page, impr. en caract. goth. sur 2 col.

Le ieu du Prince des sotz: et de mere Sotte, Joue aux halles depis le mardygras, iiij.

BIBLIOTHÈQUE VILLE D'AIX

Le titre, imprimé en rouge et en noir, porte la marque de Mère sotte (voy. le fac-similé que nous donnons à la page précédente).

La même marque est répétée au v° du titre.

Nous donnons ci-contre un fac-similé du f. *Aij* r°; il permettra non seulement de juger de l'aspect de l'impression, mais il fera connaître aussi le « cry » qui précedait la représentation, pièce que nous n'avons pas cru devoir reproduire.

¶ Lateneur du cry

Sotz lunatiques/ sotz estourdis/ sotz saiges
Sotz de villes/ de chastrauly de villages
Sotz rassotez/ sotz nyais/ sotz subtilz
Sotz amoureux sotz priuez sotz sauages
Sotz vieulx nouueaulx & sotz de toutes aages
Sotz barbares/ estranges/ et gentilz
Sotz raisonables/ sotz pueris sotz restifz
Vostre prince sans nulles interualles
Le mardy gras iouera ses ieux aux (halles

¶ Sottes dames & sottes damoiselles
Vieilles sottes ieunes nouuelles
Toutes sottes ayant le masculin
Sottes hardies/ couardes/ laides belles
Sottes frisques/ sottes doulces rebelles
Sottes q̃ veullent auoir leur picotin
Sottes trotãtes sur paue/ sur chemin
Sottes rouges mesgres/ grasses & pales
Le mardy gras iouera le prince aux (halles

Sotz yurõgnes aymãs les bõs lopins
Sotz qui crachent au matin iacopins
Sotz q̃ ayment ieux/ tauernes/ esbatz
Voy sotz ialoux sotz gardãs les patis
Sotz q̃ chassent nuyt & iour aux cõnis
Sotz qui ayment a frequenter le bas
Sotz q̃ faictes aux dães les choux gras
Homenez y sotz lauez et sotz salles
Le mardy gras iouera le prince aux hal (les

¶ Mere sotte se mont toutes ses sottes
Ne faillez pas a y venir bigottes
Car en secret faictes de bonnes cheres
Sottes gayes/ delicates et mignottes
Sottes doulces q̃ rebiasses vos cottes
Sottes q̃ estes aux fõtes familieres
Sottes nourrisses/ et sottes chambrieres
Mõstrez vo⁹ fault doulces & cordiales
Le mardy gras iouera le prince aux hal (les

¶ Fait et dõne bruãt vi a plais potz
En recordant la naturelle gamme
Par le prince des sotz et des suppostz
Ainsi signe du nyet de preudhe femme

¶ Fin du cry

¶ Ensuyt la sotte

¶ Le droit premier sot
Est trop ioue de passe passe
Il ne fault pl⁹ quõ les menasse
Tous les iours ilz se fortifient
Ceulx qui en promesse se fient
Ne congnoissent pas la falace
Cest trop ioue de passe passe

¶ Lung parbouly/ et lautre fricasse
Argent entretient lung en grace
Les aultres flatent et patient
Mais secrettement ilz se allient
Car quelqung faulx bruuaige brasse
Cest trop ioue de passe passe

¶ Je voy/ il suffist/ on embrasse
Par le corps bien en peu despace
Se de bien briefz ne supplyent
Et leur faulx vouloir multiplient
Fondre les verrez comme glace
Cest trop ioue de passe passe

¶ Le.ii. sot

Quon rompe/ quon brise/ quon casse
Quon frappe a tort et a trauers
A brief plus nest requis quon face
Le piteux/ par dieu ie me lasse
Doupz tant de propos diuers

Au v° du dernier f. est un bois emprunté aux *Folles Entreprises*, de Gringore, édition décrite au Catal. Rothschild (I, n° 495), fol. *Giiij* v°

Biblioth. Méjanes, à Aix-en-Provence, ancien fonds, n° 4834.

Exemplaire du duc de La Vallière revêtu d'une précieuse reliure à compartiments de mosaïque, signée de *Derome* (Cat. La Vallière, 1783, II, n° 3368).

Nous avons relevé les variantes qu'offre cette édition. Il n'y en a qu'une seule qui ait de l'intérêt, celle du vers 42.

c. Collection de differens ouvrages anciens, poësies et facéties [publiée par Caron. *Paris*, 1798-1808]. 11 vol. pet. in-8, n° 4, 58 ff. (réimpression complète du *Jeu du prince des sotz*).

La reproduction de cette collection que le libraire Barraud a publiée, avec diverses additions, en 1872-1873, ne contient que la *Farce*.

d. Œuvres complètes de Gringore réunies pour la première fois par MM. Ch. d'Héricault et A. de Montaiglon [tome II : par MM. A. de Montaiglon et J. de Rothschild]. *A Paris, chez P. Janet, Libraire*. [Tome II : *Paul Daffis, éditeur-propriétaire de la Bibliothèque elzévirienne, 7, rue Guénégaud*.] MDCCCLVIII [1858-1877], 2 vol. in-16.

Édition restée inachevée. La *Sottie* occupe les pp. 206-243 du t. I.

e. Le Théâtre français avant la Renaissance, 1450-1550 : mystères, moralités et farces. Précédé d'une introduction et accompagné de notes pour l'intelligence du texte, par M. Édouard Fournier; orné du portrait en pied colorié du principal personnage de chaque pièce, dessiné par MM. Maurice Sand, Allouard et Adrien Marie. *Paris, Laplace, Sanchez et Cie, éditeurs, 3, rue Séguier, 3. S. d.* [1872], gr. in-8 à deux col.

Fournier n'a reproduit que la *Sottie;* elle occupe les pp. 293-306.

SOTTIE

PAR PIERRE GRINGORE

Personnages :

Le premier Sot,
Le second Sot,
Le tiers Sot,
Le Seigneur du Pont Alletz,
Le Prince de Nates, 5
Le Seigneur de Joye,
Le General d'Enfance,
Le Seigneur du Plat,
Le Seigneur de la Lune,
L'Abbé de Frevaulx, 10
L'Abbé de Plate Bource,
Le Prince des Sotz,
Le Seigneur de Gayecte,
La Sotte commune,
La Mere Sotte, 15
Sotte Fiance,
Sotte Occasion,
Croulecu.

a. *Fol.Aij v°* LE DROIT PREMIER SOT.

C'est trop joué de passe passe;
Il ne fault plus qu'on les menace [1] :
Tous les jours ilz se fortifient.
Ceulx qui en promesse se fient
Ne congnoissent pas la falace [2]. 5
C'est trop joué de passe passe.

L'ung parboult et l'autre fricasse [3];
Argent entretient l'ung en grace [4];
Les autres flattent et pallient;
Mais secrettement ilz se allient, 10
Car quelqu'un faulx bruvaige brasse [5].
C'est trop joué de passe passe.

Je voy, il suffit : on embrasse [6],

1. Le premier sot expose à sa manière la situation de l'Europe, et trouve qu'il ne s'agit plus de menacer les puissances coalisées contre la France; qu'il faut les combattre énergiquement. On lit, au contraire, dans la moralité de *Marchebeau* :

Y fault jouer de passe passe,
Mès en endurant quelque espace,
Attendant le temps de jadis.
(Fournier, *Théâtre franç. avant la Renaiss.*, p. 88.)

2. Allusion aux promesses mensongères faites par le pape Jules II.

3. Les puissances qui font cette cuisine, c'est-à-dire qui dirigent la coalition, sont le Saint-Siège et Venise.

4. Les Suisses, à qui Louis XII avait refusé une légère augmentation de leur pension annuelle, étaient passés dans le camp ennemi.

5. Les puissances qui ont cette attitude hypocrite sont l'Espagne et l'Angleterre. Ferdinand le Catholique, pour obtenir l'investiture du royaume de Naples, s'engage à soutenir secrètement le pape. Henri VIII, devenu le beau-frère du roi d'Espagne par son mariage avec Catherine d'Aragon, oublie les traités renouvelés par lui avec la France le 23 mars 1510, et favorise de tout son pouvoir les coalisés.

6. On comprend.

Par le corps bieu ! en peu d'espace.
Se de bien brief ilz ne supplient 15
Et leur faulx vouloir multiplient,
Fondre les verrez comme glace [1].
C'est trop joué de passe passe.

LE. II. SOT.

Qu'on rompe, qu'on brise, qu'on casse,
Qu'on frappe a tort et a travers! 20
A bref, plus n'est requis qu'on face
Fol. Aiij Le piteux; par Dieu, je me lasse
D'ouyr tant de propos divers.

LE .III. SOT.

Sotz estranges si sont couvers
Et doublez durant la froidure 25
Pour cuyder estre recouvers;
Mais ilz ont esté descouvers
Et ont eu sentence bien dure.

LE PREMIER.

Nostre prince est saige.

LE .II.

Il endure.

LE .III.

Aussy paye quant payer fault. 30

LE PREMIER.

A Boullongne la grasse, injure
Firent au prince; mais, j'en jure,
Pugnis furent de leur deffault [2].

30 *ab* Aussy il paye — 31 *b* la grosse

1. C'est-à-dire que la France, par une offensive résolue, saura triompher de tous ses ennemis.

2. Au commencement de l'année 1511, Jules II, malade à Bologne, avait feint de vouloir traiter avec les Français; mais il n'avait voulu que gagner du temps. Comme Charles d'Amboise,

LE .II.

Tousjours ung trahistre a son sens fault;
Ce sont les communs vireletz. 35

LE .III.

Aussi on fist sur l'eschaffault
Incontinent, fust froit ou chault,
Pour tel cas, des rouges colletz [1].

LE PREMIER.

Tant il y a de fins varlez.

LE .II.

Tout chascun a son prouffit tend. 40

36 *b* leschauffault — 38 *b* de rouges

seigneur de Chaumont, était immobile à peu de distance de la ville, le pape avait trouvé le moyen d'y faire entrer des Vénitiens, des Turcs et des Espagnols, qui lui permirent de reprendre l'offensive. Six semaines plus tard Chaumont mourait; le maréchal de Trivulce, qui lui succéda, voulut venger l'affront de Bologne. Les Bolonais eux-mêmes lui ouvrirent leurs portes, et, dans un mouvement populaire, fondirent la statue de bronze que Michel-Ange avait élevée au pontife guerrier.

1. Ces vers font sans doute allusion à la fin tragique du cardinal Alidosi, légat du pape à Bologne. Le commandant des troupes pontificales, Francesco Maria Della Rovere, neveu de Jules II, avait insisté pour que la garnison de la place fût renforcée; Alidosi avait refusé tout renfort et avait ainsi rendu possible l'entrée des Français. Francesco Maria, rendu furieux par ce qu'il appelait une trahison, poignarda lui-même le prélat dans une rue de Ravenne. L'évènement était encore mal connu en France, où l'on croyait qu'Alidosi avait été exécuté par le bourreau. Humbert Velay (ap. Jean d'Auton, *Chroniques*, éd. P. Lacroix, IV, p. 269) s'exprime ainsi : « Le cardinal de Pavie s'enfuyant fut pris et faict prisonnier par Françoys de La Rovere, duc d'Urbin, neveu du pape, et auquel devant le logis du pape fut la teste tranchée. »

LE .III.

Espaignolz tendent leurs filletz [1].

LE PREMIER.

Mais que font Angloys a Callais [2]?

LE .II.

Le plus saige rien n'y entend.

LE .III.

Le prince des Sotz ne pretend
Que donner paix a ses suppotz [3]. 45

LE PREMIER.

Pour ce que l'Eglise entreprent

42 *b* Mais que fait on au pont alais

1. Le roi d'Aragon, Ferdinand le Catholique, était un des soutiens du pape. Il espérait profiter des embarras de la France pour s'agrandir à ses dépens. Le 17 novembre 1511, il avait signé avec le jeune roi d'Angleterre, Henri VIII, un traité secret qui avait pour objet une invasion en Guyenne.

2. On vient de voir que les Anglais s'étaient déclarés contre la France. Calais était le lieu où ils s'entendaient avec les Bourguignons et les Impériaux. « Margaret, duches of Savoye, aunte to the yonge duke of Burgoyne [plus tard Charles-Quint], gaffe to all English men coates of whit and grene, red and yelowe; the white and grene for the kynge of England's liverye, the red and yelowe for the duke of Burgoyne's lyvery, and thes .iiij. colours were medeled togethar. And [at] ser Edward Poyning's departure the yonge duke made dyvars gentlemen of England knights, as ser John Skott, ser John Norton, ser John Fogge, and ser James Derelle; for our kynge sent the lorde Poynings, chefe capitayne, withe thes .xv. hundered men, for to helpe the duke of Burgoyne agayne the duke of Gilder. They all came backe to Calleys, and to ovar to England, the .xxv. of November. » *The Chronicle of Calais in the reigns of Henry VII, and Henry VIII. to the year 1540, edited by John Gough Nichols* (London, Cambden Society, 1846, pet. in-4), p. 8.

3. Il ne faut pas oublier que le prince des Sots représente ici le roi de France.

Sur temporalité et prent,
Nous ne pouons avoir propos.

LE .II.

Brief, il n'y a point de propos.

LE .III.

Plusieurs au prince sont ingratz. 50

LE PREMIER.

En fin perdront honneur et lotz.

LE .II.

Et doit point le prince des Sotz
Assister cy en ces jours gras?

Fol. Aiv LE .III.

N'ayez peur, il n'y fauldra pas;
Mais appeler fault le grant cours 55
Tous les seigneurs et les prelatz
Pour deliberer en son cas,
Car il veult tenir ses grans jours.

LE PREMIER.

On luy a joué de fins tours.

LE .II.

Il en a bien la congnoissance; 60
Mais il est si humain tousjours:
Quant on a devers luy recours,
Jamais il ne use de vengeance.

LE .III.

Suppostz du prince, en ordonnance!
Pas n'est saison de sommeiller. 65

LE SEIGNEUR DU PONT ALLETZ.

Il ne me fault point resveiller:

58 *b* les

Je fais le guet de toutes pars
Sur Espaignolz et sur Lombars
Qui ont mys leurs timbres folletz [1].

LE PREMIER.

En bas, seigneur du Pont Alletz! 70

LE SEIGNEUR DU PONT ALLEZ.

Gard me donne des Allemans ;
Je voy ce que font les Flamens
Et les Anglais dedans Calletz.

LE .II.

En bas, seigneur du Pont Alletz!

LE SEIGNEUR DU PONT ALLETZ.

Se on fait au prince quelque tort, 75
Je luy en feray le rapport :
L'ung suis de ses vrays sotteletz.

LE .II.

En bas, seigneur du Pont Alletz!
Abrege toy tost et te hastes.

LE SEIGNEUR DU PONT ALLETZ.

Je y voys, je y voys.

LE PREMIER.

Prince de Nates! 80

LE PRINCE DE NATES [2].

Qu'ella, qu'ella?

70 *b* seigneurs

1. « Qui ont mis leurs têtes folles, qui ont arboré les signes de leurs folies. » MONTAIGLON.

2. « Ce prince de Nates paraît vouloir symboliser les banquets, les danses, toute fête pendant laquelle l'on semait sur les parquets des herbes, des fleurs, en paquets, tressées, etc. Peut-être fait-il tout humblement allusion aux tas de paille qui servaient

LE .II.

Seigneur de Joye!

LE SEIGNEUR DE JOYE.

Me vecy auprès de la proye,
Passant temps au soir et matin,
Tousjours avec le femynin.
Vous sçavez que c'est mon usage. 85

LE .III.

Cela vient de honneste courage.

LE PRINCE DE NATES.

Fol. Av. Mainte belle dame matee
J'ay souvent, en chambre natee [1].
Sans luy demander : « Que fais tu ? »

LE PREMIER.

Vela bien cogné le festu. 90

LE SEIGNEUR DE JOYE.

Nopces, convis, festes, bancquetz,

de tapis aux écoliers de l'université écoutant les leçons des professeurs. Peut-être encore y a-t-il quelque souvenir du mot latin *Nates*. La première explication nous paraît d'autant plus vraisemblable que nous retrouvons, dans le *Monologue des sotz joyeulx* (*Poësies françoises*, III, p. 11), ce prince de Nates en compagnie du seigneur des Jonchées,

Soingneux vous servir d'herbe verte. »
MONTAIGLON.

1. Si l'on étudie notre ancienne architecture, on verra que, jusqu'au XVIe siècle, les murs intérieurs des habitations, même des habitations construites par les grands seigneurs, ne recevaient que rarement une décoration : on se bornait à les recouvrir de tapisseries ou de nattes quand les chambres étaient occupées par des personnages de marque. Comme le rappelle Éd. Fournier, le berger dont il est question dans la LVIIe des *Cent Nouvelles nouvelles* disait qu'il « estoit plus aise que ceulx qui ont leurs belles chambres verrees, nattees et pavees ».

Beau babil et joyeulx caquetz
Fais aux dames, je m'y employe.

LE .II.

C'est tresbien fait, seigneur de Joye.

LE SEIGNEUR DE JOYE.

Fy de desplaisir, de tristesse! 95
Je ne demande que lyesse;
Tousjours suis plaisant, ou que soye.

LE .III.

Venez acoup, seigneur de Joye!
Prince de Nates, tost en place!

LE PRINCE DE NATES.

Je m'y en voys en peu d'espace, 100
Car j'entens que le prince y vient.

LE SEIGNEUR DE JOYE.

Joyeuseté faire convient
En ces jours gras: c'est l'ordinaire.

LE GENERAL D'ENFANCE.

Quoy! Voulez vous vos esbatz faire
Sans moy? Je suis de l'aliance. 105

LE PREMIER.

Approchez, general d'Enfance;
Appaisé serez d'ung hochet.

LE GENERAL.

Hon hon! Menmen! Papa! Tetet!
Du lolo! Au cheval fondu!

LE .II.

Par Dieu, vela bien respondu 110
En enfant.

LE .III.

Descendez tost, tost !
Vous avrez un morceau de rost !
Ou une belle pomme cuyte.
Le prince, devant qu'il anuyte,
Se rendra icy, general. 115

LE GENERAL.

Je m'y en voys. Ça, mon cheval,
Mon moulinet, ma hallebarde !
Il n'est pas saison que je tarde.
Je y voys sans houzeaulx et sans bottes.

LE SEIGNEUR DU PLAT.

Honneur par tout! Dieu gard mes hostes! 120
En vecy belle compaignie.
Je croy, par la vierge Marie,
Que j'en ay plusieurs hebergez.

Fol. Avj. LE PREMIER.

Entre vous qui estes logez
Au Plat d'argent[1], faictes hommage 125

1. Le « Plat d'étain » était une enseigne souvent choisie par nos anciens hôteliers ; les poètes comiques imaginèrent de lui donner pour pendant le « Plat d'argent ». Watelet de tous mestiers nous dit :

Je vous signifie, bonne gent,
Que logé suis au Plat d'argent
(Montaiglon et Rothschild, *Recueil*, XII, p. 169.)

Maistre Hambrelin dit de même :

Qui a de Hambrelin affaire
Pour son sçavoir ou son art gent,
Il est logé au Plat d'argent.
Ou se tient son train et sa court
Avec le seigneur d'Argent Court.
(*Ibid.*, XIII, p. 185 ; Picot et Nyrop, *Nouveau Recueil de farces*, 1880, p. 214.)

Roger de Collerye (éd. d'Héricaut, p. 215) reproduit la même facétie :

Et se de moy l'on se veult enquerir
Au Plat d'argent je fais ma residenee.

A vostre hoste : il a en usaige
De loger tous les souffreteux.

LE SEIGNEUR DU PLAT.

Pipeux, joueux et hazardeux.
Et gens qui ne veullent rien faire
Tiennent avec moy ordinaire, 130
Et Dieu scet comme je les traicte :
L'ung au lict, l'autre a la couchette [1].
Il y en vient ung si grant tas
Aucunesfois, n'en doubtez pas,
Par Dieu, que ne les sçay ou mettre. 135

LE .II.

Descendez, car il vous fault estre
Au conseil de prince.

LE SEIGNEUR DU PLAT.

Fiat !
Puis qu'il veult tenir son estat,
J'y assisteray voulentiers.

LE SEIGNEUR DE LA LUNE.

Je y doy estre tout des premiers, 140
Quelque chose qu'on en babille.
S'on fait quelque chose subtille,
Je congnois bien se elle repugne.

v° LE .III.

Mignons qui tenez de la lune [2],

126 *ab* il a de vsaige — 128 *b* joyeux

Cette périphrase « loger au Plat d'argent », employée pour dire : « être pauvre », se retrouve dans l'*Arrest du roy des Romains*, de Maximien, qui date de 1509 (Montaiglon, *Recueil*, VI, p. 143).

1. « Le lit était pour le maître ; la couchette, plus basse, et quelquefois s'agençant avec le lit comme un tiroir qu'on tirait la nuit, était pour le valet. » FOURNIER.

2. C'est-à-dire, « qui êtes changeants, ou qui êtes fous ». Cotgrave a recueilli les expressions *tenir de la lune*, « to bee incon-

Faictes luy hardiment honneur; 145
C'est vostre naturel seigneur:
Pour luy devez tenir la main.

LE SEIGNEUR DE LA LUNE.

Je suis hatif, je suis souldain,
Inconstant, prompt et variable,
Liger, d'esprit fort variable :
Plusieurs ne le treuvent pas bon. 150

LE PREMIER.

Quant la lune est dessus Bourbon,
S'il y a quelqu'un en dangier,
C'est assez pour le vendengier [1]:
Entendez vous pas bien le terme ? 155

LE SEIGNEUR DE LA LUNE

L'ung enclos, l'autre je defferme.
Se fais ennuyt appoinctement,
Je le rompray souldainement
Devant qu'il sont trois jours passez.

LE .II.

Seigneur de la Lune, pensez 160
Que nous congnoissons vostre cas.

148 *b* hastif — 150 *ab* desperit — *b* et fort muable — 155 pas *est suppléé*

stant, sickle, mutable, giddie, unsettled, wavering »; *avoir un quartier de la lune en la teste*, « to bee halfe franticke, or have a spice of lunacie »; *il y a de la lune*, « he is a foolish, humorous, hare-braind, giddie-headed fellow ».

Comme le remarque Montaiglon, les « lunatiques » sont spécialement cités dans toutes les énumérations de fous que Du Tillot (*Mémoires pour servir à l'histoire de la fête des foux*, 1741, pp. 68 et suiv.) a reproduites d'après les actes de l'Infanterie dijonnaise.

1. Montaiglon et Fournier ont vainement cherché le sens de ce couplet; on pourrait en découvrir un en supposant que Bourbon est mis ici pour le soleil. Quand la lune passe sur le soleil, l'éclipse présage un malheur. L'homme en danger serait le pape que la colère de Bourbon menacerait d'une ruine complète.

LE SEIGNEUR DE LA LUNE.

Il descend.

Le prince des Sotz ses estatz
Veult tenir ; je m'y en voys rendre.

Fol. Avij L'ABBÉ DE FREVAULX [1].

Comment? Voulez vous entreprendre
A faire sans moy cas nouveaux ? 165
Ha! par Dieu!

LE .III.

Abbé de Frevaulx,
Je vous prie que ame ne se cource.

L'ABBÉ DE PLATE BOURCE.

Ha, ha!

LE PREMIER.

Abbé de Plate Bource,
Abregez vous, vers nous venez.

L'ABBÉ DE PLATE BOURCE.

Je viens de enluminer mon nez, 170
Non pas de ces vins vers nouveaulx.

LE .III.

Or ça, Plate Bource et Frevaulx,
Venez avec la seigneurie,
Car je croy, par saincte Marie,
Qu'il y avra compaignie grosse. 175

L'ABBÉ DE FREVAULX.

Je m'y en voys avec ma crosse,

166 *ab* por Dîeu

1. Coquillart cite dans *L'Enqueste entre la simple et la rusee* :

Valentine l'irreguliere,
Religieuse de Froivaulx,
Abbesse de Haulteculiere,
Prieuse de Longuebraiere
Ou diocese de Bordeaulx.

(Éd. d'Héricault, II, p. 115.)

Et porteray ma chappe exquise,
Aussi chaulde que vent de bise;
Pour moy vous ne demourerez.

L'Abbé de Plate Bource.

v° Plate Bource et Frevaulx avrez 180
Tout maintenant, n'ayez soucy.

Le .III.

Plat d'argent!

Le Seigneur du Plat.

Holla! me vecy
Bien empesché, n'en doubtez point,
Car je metz le logis a point
De ces seigneurs et ces prelatz; 185
Tout en est tantost hault et bas
Quasi plain.

Le Premier.

Le prince des Sotz
A voulu et veult ses suppostz
Traicter, ainsi qu'il appartient.

Le Seigneur du Plat.

Mot, mot! Le vecy, ou il vient. 190
Prenez bon courage, mes hostes.

Le Prince des Sotz.

Honneur, Dieu gard, les sotz et sottes!
Benedicite, que j'en voy!

Le Seigneur de Gayecte.

Ilz sont par troppeaulx et par bottes.

179 *b* demourrez

LE PRINCE DES SOTZ.

Honneur, Dieu gard, les sotz et sottes!

LE SEIGNEUR DE GAYECTE.

Fol.Aviij Arriere, bigotz et bigottes!
Nous n'en voulons point, par ma foy.

LE PRINCE.

Honneur, Dieu gard, les sotz et sottes!
Benedicite, que j'en voy!
J'ay tousjours Gayecte avec moy 200
Comme mon cher filz tresaymé.

GAYECTE.

Prince par sus tous estimé,
Non obstant que vous soyez vieulx,
Tousjours estes gay et joyeulx,
En despit de voz ennemys, 205
Et croy que Dieu vous a transmys
Pour pugnir meffaitz execrables.

LE PRINCE.

J'ay veu des choses merveillables
En mon temps.

LE PREMIER.

Tresredoubté prince,
Qui entretenez la province 210
Des Sotz en paix et en silence,
Vos suppostz vous font reverence.

LE .II.

Vecy voz subgectz, voz vassaulx,
Deliberez de vous complaire,
Et, a qui que en vueille desplaire, 215
v° Au jour d'huy diront motz nouveaulx.

215 *b* quen vueille

LE .III.

Voz princes, seigneurs et vassaulx
Ont fait une grande assemblee :
Pourveu qu'elle ne soit troublee,
A les veoir vous prendrez soullas. 220

LE PREMIER.

Voz prelatz ne sont point ingratz,
Quelque chose qu'on en babille :
Ilz ont fait durant les jours gras
Bancquetz, bignetz et telz fatras
Aux mignonnes de ceste ville. 225

LE PRINCE DE NATES.

Ou est l'abbé de La Courtille?
Qu'il vienne, sur peine d'amende!

GAYECTE.

Je cuyde qu'il est au concille [1].

LE .II.

Peult estre, car il est habille
Respondre a ce qu'on luy demande. 230

L'ABBÉ DE PLATE BOURCE.

Je vueil bien que chascun entende,
Et qui vouldra courcer s'en cource,
Que tiens La Courtille en commande [2].

LE .III.

Le corps bieu! c'est autre viande.

223 *b* ces iours — 225 *b* mignottes — 230 *a* resppndre

1. Montaiglon voit ici une allusion au concile de Latran convoqué en 1511 par Jules II; Fournier pense, au contraire, qu'il s'agit du concile national de Tours, où Louis XII prépara celui de Pise, qui devait assigner le pape. La première hypothèse nous paraît la plus vraisemblable.

2. C'est-à-dire « que je suis abbé commendataire de La Courtille ».

Fol. Bi L'Abbé de Plate Bource.

Au moins les deniers en enbource. 235
Je suis abbé de Plate Bource
Et de La Courtille.

Le Premier.

Nota[1].

L'Abbé de Plate Bource.

Je courus plus tost que la cource,
En poste.

Le Prince.

Raison pourquoy?

L'Abbé de Plate Bource.

Pour ce :
Tel n'est mort qui ressucita. 240

Gayecte.

Et ou est Frevaulx?

L'Abbé de Frevaulx.

Me vella!
Par devant vous vueil comparestre.
J'ay despendu, notez cela,
Et mengé par cy et par la
Tout le revenu de mon cloistre. 245

Le Prince.

Voz moines!

L'Abbé.

Et! ilz doivent estre
v° Par les champs pour se pourchasser.
Bien souvent, quant cuident repaistre,
Ilz ne sçayvent les dens ou mettre,
Et sans soupper s'en vont coucher. 250

241 *b* voyla — 242 *b* veulx

1. Gringore aimait les proverbes et ce qu'il appelait les *notables*. On peut comparer à ce *nota* les v. 243, 609, 649, et la pièce n° XIII, v. 10, 100, 132, etc.

GAYECTE.

Et ! Sainct Liger[1], nostre amy cher,
Veult il laisser ses prelatz dignes?

LE .II.

Quelque part va le temps passer,
Car mieulx se congnoist a chasser
Qu'il ne fait a dire matines. 255

LE .III.

Voz prelatz font ung tas de mynes,
Ainsi que moynes regulliers;
Mais souvent dessoubz les courtines
Ont creatures femynines
En lieu d'heures et de psautiers. 260

LE PREMIER.

Tant de prelatz irreguliers!

LE .II.

Mais tant de moynes apostatz!

LE .III.

L'Eglise a de maulvais pilliers.

LE PREMIER.

Il y a ung grant tas d'asniers
Qui ont benefices a tas. 265

Fol.Bij LA SOTTE COMMUNE.

Par Dieu, je ne m'en tairay pas :
Je voy que chascun se desrune.
On descrye florins et ducatz :
J'en parleray; cela repugne.

LE PRINCE.

Qui parle?

GAYECTE.

La Sotte commune. 270

1. Sainct Liger est cité plus loin (v. 420) parmi les prélats grotesques.

LA SOTTE COMMUNE.

Et! que ay je a faire de la guerre,
Ne que a la chaire de saint Pierre
Soit assis ung fol ou ung saige?
Que m'en chault il se l'Eglise erre,
Mais que paix soit en ceste terre? 275
Jamais il ne vint bien d'oultraige.
Je suis asseur en mon village :
Quand je vueil je souppe et desjeune.

LE PRINCE.

Qui parle?

LE PREMIER SOT.

La Sotte commune.

LA COMMUNE.

Tant d'allees et tant de venues, 280
Tant d'entreprises incongnues,
Appoinctemens rompuz, cassez
Traysons secrettes et congnues,
Mourir de fievres continues,
Bruvaiges et boucons brassez [1], 285
Blancz scellez en secret passez,
Faire feux et puis veoir rancune...

LE PRINCE.

Qui parle?

LA COMMUNE.

La Sotte commune.

283 *ab* secrettes incongneues — 285 *b* et boissons brassez

1. Allusion aux poissons trop souvent employés par certains princes italiens, surtout par les Borgia. Rabelais (I, ch. III) dit que Grandgousier avait « renfort de boutargues, provision de saulcisses, non de Bouloigne, car il craignoit *ly boucon* de Lombard, mais de Bigorre, etc. »

Regardez moy bien hardiment :
Je parle sans sçavoir comment, 290
A cella suis acoustumee ;
Mais a parler realement,
Ainsy qu'on dit communement,
Jamais ne fut feu sans fumee.
Aucuns ont la guerre enflamee 295
Qui doibvent redoubter fortune.

LE PRINCE.

Qui parle?

LA SOTTE.

La Sotte commune.

LE PREMIER SOT.

La Sotte commune, aprochez.

LE SECOND SOT.

Qu'i a il ? Qu'esse que cerchez ?

Fol. Biij LA COMMUNE.

Par mon ame, je n'en sçay rien. 300
Je voy les plus grans empeschez
Et les autres se sont cachez :
Dieu vueille que tout vienne a bien.
Chascun n'a pas ce qui est sien ;
D'affaires d'aultruy on se mesle. 305

LE .III.

Tousjours la Commune grumelle.

LE PREMIER.

Commune, de quoy parles tu ?

LE .II.

Le prince est remply de vertu.

289 *Au dessus de ce vers* a *ajoute en vedette* : La sotte, *comme s'il s'agissait d'un personnage autre que* La Commune. — 295 *b* enflambee — 299 *b* cherches

LE .III.

Tu n'as ne guerre ne bataille.

LE PREMIER.

L'orgueil des sotz a abatu. 310

LE .II.

Il a selon droit combatu.

LE .III.

Mesmement a mys au bas taille [1].

LE PREMIER.

Te vient on rober la poulaille ?

LE .II.

Tu es en paix en ta maison.

LE .III.

Justice te preste l'oreille [2]. 315

LE PREMIER.

Tu as des biens tant que merveille
Dont tu peux faire garnison.

LE .II.

Je ne sçay pour quelle achoison
A grumeller on te conseille.

1. Louis XII avait réduit la taille, et cependant, grâce à l'habile politique intérieure de Georges d'Amboise, le trésor royal avait pu fournir à des dépenses considérables. L'ambassadeur florentin en France, Alessandro Nasi, écrit, de Blois, le 11 novembre 1509, que les armements de l'année précédente ont pu être faits « senza mettere questo anno nuovo una maglia più in sulle taglie dell' ordinario ». (Abel Desjardins, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, II, p. 437.)

2. Une des préoccupations de Louis XII avait été l'amélioration de la justice. Le 11 juin 1510, il avait introduit certaines réformes dans le fonctionnement des corps judiciaires (Isambert, *Recueil géneral des anciennes lois françaises*, XI, p. 579). Le 21 janvier suivant, il avait ordonné la révision et la publication des coutumes provinciales (*ibid.*, pp. 560, 609).

LA COMMUNE *chante.*

Faulte d'argent, c'est douleur non pareille [1], 320

LE .II.

La Commune grumelera
Sans cesser et se meslera
De parler a tort a travers.

323 *b* a tort et trauers

1. Cette chanson nous a été conservée dans le recueil intitulé : *Plusieurs belles chansons nouvelles* (Paris, Alain Lotrian, 1543, in-8 goth., fol. 86•) ; en voici le texte :

1. Faulte d'argent, c'est douleur nompareille.
Si je le dis, las ! je sçay bien pourquoy.
Sans *de quibus* il fault s'en tenir quoy,
Le temps le doibt ; ce n'est pas de merveille.

2. Je suis aymé d'une fille tant belle ; 5
Je l'ayme bien, aussi faict elle moy;
Marry je suis quant point je ne la voy :
En ce pays n'en a point la pareille

3. Mes compagnons, a tous je vous conseille
Que ne prenez femme s'el n'a de quoy; 10
Raison pourquoy ? Las ! je la vous diray.
Quant elle dort, pour argent on l'esveille.

4. Se paouvre suis, ce n'est pas de merveille,
Car mon argent g'y ay tout despendu.
Il ne m'en chault ; je ne l'ay pas perdu, 15
Car j'ay acquis votre amour non pareil.

5. En mon dormant, l'aultre jour je songoye
Que la tenoye couchee entre mes bras ;
Onc(ques) en nul jour je n'euz tant de soulas :
Quand m'esveillay, ne fust que rabas joye. 20

6. Vray Dieu d'amours, qui sçavez ma pensee,
D'elle et (aussi) de moy faictes departement
. . . . . .
Dans une tour soit ma vie condampnee.

7. Rossignollet qui chante a[u] vert bocage, 25
Va t'en dire a mon loyal amy
Que luy et moy ferons joye sans soucy
Se je ne l'ay, las ! (je) demourray seullette.

(Biblioth. nat., Inv. Rés. pYe. 2720.)

Le premier couplet seul figure dans le *Mellange de Chansons* publié par Ronsard en 1572 (fol. 32 *b*, avec une mélodie de Jos-

LA COMMUNE.

Ennuyt la chose me plaira
Et demain il m'en desplaira : 325
J'ay propos muables, divers.
Les ungz regardent de travers
Le prince : je les voy venir ;
Par quoy fault avoir yeulx ouvers,

326 *b* muable

quin, et fol. 55 *b*, avec une mélodie d'Ad. Willard). Eustorg de Beaulieu transforma la chanson profane en un cantique spirituel :

Faulte de foy, c'est erreur non pareille;
Si je le dy, j'ay bien raison pourquoy...

Ce cantique, qui fait partie de la *Chrestienne Resjouyssance* (Genève, 1546, in-8, n° 91), avait été imprimé dès 1533 dans les *Noëls nouveaulx* publiés par Mathieu Malingre à Neuchâtel (*Chansonnier huguenot*, p. 125).

La Sotte commune se bornait peut-être à chanter le quatrain suivant, qui nous a été conservé par Pierre Fabri (*Le grand et vrai Art de pleine rhétorique*, éd. Héron, 1890, II, p. 85) :

Faulte d'argent, c'est douleur nompareille.
Mourir m'en voys, et tiens tant seullement
Que je n'ay rien fors la puce en l'oreille;
Et tout me vient par deffaulte d'argent.

Le premier vers est souvent cité ; on le trouve notamment dans Rabelais (liv. II, chap. XVI) ; dans la *Farce joyeuse du savetier* (Le Roux de Lincy et Michel, *Recueil*, IV, n° 73, p. 5) et dans une ballade de *L'Amoureux Passetemps* (éd. de 1582, fol. E 5).

Roger de Collerye (éd. d'Héricault, p. 223) a composé sur le même refrain un rondeau, en partie reproduit dans la *Vraye Pronostication de Me Gonin* (Fournier, *Variétés hist. et litt.*, V, p. 223). Fournier prétend que ce rondeau est devenu une chanson, qu'il dit avoir rencontrée dans un recueil publié à Louvain en 1554, par Pierre Phalèse. Il est probable qu'il a confondu le rondeau avec la pièce que nous avons citée d'après le *Mellange* de Ronsard, et la date même qu'il assigne au recueil de Phalèse nous paraît inexacte. Il s'agit sans doute de la *Fleur des Chansons à trois parties*, etc. (Louvain, Pierre Phalèse, et Anvers, Jean Bellère, 1574), collection très rare, qui ne nous est connue que par la mention de Fétis, et dont la Bibliothèque nationale ne possède pas d'exemplaire.

Car scismes orribles, pervers 330
Vous verrez de brief advenir.

GAYECTE.

La Commune ne sçait tenir
Sa langue.

Fol. Biv LE .III.

N'y prenez point garde :
A ce qu'elle dit ne regarde.

LA MERE SOTTE, *habillee par dessouz en Mere sotte*[1] *et, par dessus son habit, ainsi comme l'Eglise.*

Sy le dyable y devoit courir, 335
Et deussay je de mort mourir
Ainsi que Abiron et Datan,
Ou dampné avecques Sathan,
Sy me viendront ilz secourir !
Je feray chascun acourir 340
Après moy et me requerir
Pardon et mercy a ma guise.
Le temporel vueil acquerir
Et faire mon renom florir.
Ha ! brief, vela mon entreprise. 345
Je me dis Mere Saincte Eglise,
Je vueil bien que chascun le note,
Je maulditz, anatematise ;
Mais soubz l'habit, pour ma devise,
Porte l'habit de Mere sotte. 350
Bien sçay qu'on dit que je radotte
Et que suis fol en ma viellesse[2] ;

330 *b* horribles — 333 *b* sa legende — 335 *Au-dessus de ce vers* b *repète, en vedette, le nom de* La Mere sotte.

1. La marque de Gringore, reproduite ci-dessus, nous montre comment était fait ce costume de Mère sotte. La robe y remplace naturellement le maillot collant que portaient les simples suppôts.

2. Jules II (Giuliano Della Rovere) était né en 1453 ; il avait donc alors soixante-neuf ans.

Mais grumeler vueil a ma poste
v° Mon filz, le prince, en telle sorte
Qu'il diminue sa noblesse [1]. 355
Sotte Fiance !

SOTTE FIANCE.

La haultesse
De vostre regnom florira.

LA MERE SOTTE.

Il ne fault pas que je delaisse
L'entreprise ains que je cesse.
Cent foys l'heure on me mauldira. 360

SOTTE OCCASION.

Qui esse qui contredira
Vostre saincte discretion ?
Tout aussi tost qu'on me verra
Avec vous, on vous aydera
A faire vostre intencion. 365

MERE SOTTE.

Or ça, ma Sotte Occasion,
Sans vous ne puis faire mon cas.

SOTTE OCCASION.

Pour toute resolution
Je trouveray invention
De mutiner princes, prelatz [2]. 370

SOTTE FIANCE.

Je promettray escus, ducatz,

1. Le pape prétendait restreindre les droits du roi et le chasser de l'Italie.

2. Au mois d'octobre 1511, Jules II avait annoncé officiellement la formation d'une ligue contre la France, ligue à laquelle le roi d'Aragon et la république de Venise avaient fait adhésion, et à laquelle devaient adhérer encore le roi d'Angleterre et l'empereur.

Mais qu'ilz soyent de vostre aliance [1].

Fol. Bv LA MERE SOTTE.

Vous dictes bien, Sotte Fiance.

SOTTE FIANCE.

On dit que n'avez point de honte
De rompre vostre foy promise [2]. 375

SOTTE OCCASION.

Ingratitude vous surmonte :
De promesse ne tenez compte,
Non plus que bourciers de Venise.

MERE SOTTE.

Mon medecin juif prophetise
Que soye perverse, et que bon est. 380

SOTTE FIANCE.

Et qui est il ?

MERE SOTTE.

Maistre Bonnet [3].

1. C'est aux Suisses surtout que le pape promettait écus et ducats, exploitant le mécontentement provoqué chez eux par la parcimonie de Louis XII.

2. Plusieurs fois Jules II avait fait entendre des paroles de paix pour rassurer et tromper son adversaire.

3. Le médecin juif Bonnet de Lates, originaire de la Provence, avait joui de la confiance du pape Alexandre VI et il était encore en grande faveur auprès de Jules II. Bonnet avait composé un anneau astrologique dont il avait exposé les vertus dans un traité dédié au souverain pontife : *Boneti de Latis Hebrei, medici provenzalis, annuli per eum compositi super astrologiam Utilitates* (s. l. n. d., mais Rome, Andreas Freitag, vers 1495, in-4 : Hain, n° 9926). Ce traité, réimprimé en 1497 (Hain, n° 9927) était alors extrêmement populaire, comme l'attestent les réimpressions qui en furent données à la suite du *Textus de sphaera* de John Holywood, en 1500 (Hain, n° 14121 ; Biblioth. de Zürich), en 1507 (Bristish Museum, 8562, f.), en 1511 (A. A. Renouard, *Annales de l'imprimerie des Estienne*, 2e éd., p. 10). On pourrait en citer de nombreuses éditions postérieures à 1511.

SOTTE OCCASION.

Nostre mere, est il deffendu
En droit par juif se gouverner ?

SOTTE FIANCE.

Ainsi comme j'ay entendu, 385
Tout sera congnu en temps du :
Il y a lieu a discerner.

MERE SOTTE.

Doit autre que moy dominer ?

SOTTE FIANCE.

On dit que errez contre la loy [1].

MERE SOTTE.

J'ay Occasion quant et moy.

SOTTE OCCASION.

Nostre mere, je vous diray : 390
Voulentiers je vous serviray
Sans qu'il en soit plus repliqué.

MERE SOTTE.

Aussy tost que je cesseray
D'estre perverse je mourray :
Il est ainsi pronostiqué. 395

SOTTE FIANCE.

Vous avez tresbien allegué,
Ne le mectray en oubliance.

390 (*en vedette*) a *porte simplement* : Occasion — 396 (*en vedette*) a *porte simplement* : Sotte

1. C'est ce que devait proclamer le concile convoqué à Pise, par les soins du roi de France, pour le 1er septembre 1511. Jules II répondit à cette convocation en appelant lui-même les évêques à se réunir en concile œcuménique à Saint-Jean de Latran le 1er mai 1512.

LA MERE.

J'ay avec moy Sotte Fiance.

OCCASION.

Qu'est la Bonne Foy devenue,
Vostre vraye sotte principalle ? 400

LA MERE SOTTE.

Par moy n'est plus entretenue
Et est maintenant incongnue ;
Au temps present on la ravalle.

SOTTE FIANCE.

Si l'ay je veu, juste et loyalle,
Autreffois jouer en ce lieu, 405

Fol. Bvj LA MERE SOTTE

La Bonne Foy ? C'est le viel jeu.

OCCASION.

Vostre filz, le prince des Sotz,
De bon cueur vous honore et prise.

LA MERE.

Je vueil qu'on die a tous propos,
Affin que acquiere bruyt et lotz, 410
Que je suis Mere Saincte Eglise.
Suis je pas en la chair assise ?
Nuyt et jour y repose et dors.

SOTTE FIANCE.

Gardez d'en estre mise hors.

LA MERE SOTTE.

Que mes prelatz viennent icy ! 415
Amenez moy les principaulx.

OCCASION.

Ilz sont tous prestz, n'ayez soulcy,

415 (*en vedette*) La *m. dans* b

Et deliberez, Dieu mercy,
Vous servir comme vos vassaulx.

SOTTE FIANCE.

Croulecu, Sainct Liger, Frevaulx ! 420
Ça, La Courtille et Plate Bource !
Venez tost icy a grant cource !

PLATE BOURCE.

Nostre mere !

FREVAULX.

Nostre asottee !

CROULECU.

Nostre suport, nostre soullas !

PLATE BOURCE.

Par Dieu, vous serez confortee 425
Et de nuyt et jour supportee
Par vos vrays suppotz, les prelatz.

MERE SOTTE.

Or je vous diray tout le cas.
Mon filz la temporalité
Entretient, je n'en doubte pas ; 430
Mais je vueil, par *fas* ou *nephas*,
Avoir sur luy l'auctorité.
De l'espiritualité
Je jouys, ainsy qu'il me semble ;
Tous les deux vueil mesler ensemble 435

SOTTE FIANCE.

Les princes y contrediront.

423 b *porte en vedette* : Labbe de plate bource — 426 *b* et de iour — 431 *b* par phas

SOTTE OCCASION.

Jamais ilz ne consentiront
Que gouvernez le temporel.

LA MERE.

Vueillent ou non, ilz le feront,
Ou grande guerre a moy avront. 440
Tant qu'on ne vit onc debat tel.

Fol Bvij PLATE BOURCE.

Mais gardons l'espirituel;
Du temporel ne nous meslons.

LA MERE SOTTE.

Du temporel jouyr voullons.

SOTTE FIANCE.

La Mere sotte vous fera 445
Des biens, entendez la substance.

FREVAUX.

Comment?

SOTTE FIANCE.

El vous dispencera
De faire ce qu'il vous plaira,
Mais que tenez son aliance.

CROULECU.

Qui le dit?

SOTTE OCCASION.

C'est Sotte Fiance. 450
Je suis de son oppinion.
Gouvernez vous a ma plaisance;
Contente suis mener la dance,
Je qui suis Sotte Occasion.
vo Vous avrez, en conclusion, 455
Largement de rouges chappeaulx.

438 *a* tempprel — 439 *b* Veuillent ou non il sera tel — 447 *b* Elle

PLATE BOURCE.

Je ne me congnois aux assaulx.

LA MERE SOTTE.

Frappez de crosses et de croix.

PLATE BOURCE

Qu'en dis tu, abbé de Frevaulx ?

FREVAULX.

Nous serons trestous cardinaulx, 460
Je l'entens bien, a ceste fois.

CROULECU.

On y donne des coups de fouetz,
Et je enrage quant on me oppresse.

MERE SOTTE.

Mes suppotz et amys parfaictz,
Je sçay et congnois que je fais ; 465
De en plus deviser c'est simplesse.
Je voys par devers la noblesse
Des princes.

PLATE BOURCE.

Allez, nostre mere,
Parachevez vostre mistere.

MERE SOTTE.

Princes et seigneurs renommez, 470
En toutes provinces clamez,
Fol. Bviij Vers vous viens pour aucune cause.

460 (*en vedette*) *b* Labbe de freuaulx — 464 *a* amy — 466 *b* Den — 468 (*en vedette*) *b* Labbe de platte bource

LE SEIGNEUR DU PONT ALLETZ

Nostre mere, dictes la clause.

LA MERE SOTTE.

Soustenir vueil en consequence
Devant vous, mes gentilz suppotz, 475
Que doy avoir preeminence
Par dessus le prince des Sotz.
Mes vrays enfans et mes dorlotz,
Alliez vous avecques moy.

LE SEIGNEUR DE JOYE.

J'ay au prince promis ma foy ; 480
Servir le vueil, il est ainsi.

LE SEIGNEUR DU PLAT.

Je suis son subgect.

LE PRINCE DE NATES.

Moy aussi.

LE GENERAL D'ENFANCE.

Je seray de son aliance.

LE SEIGNEUR DE LA LUNE.

Nostre mere, j'ay esperance
Vous aider, s'il vous semble bon. 485

LE SEIGNEUR DU PONT ALLETZ.

Vella la Lune, sans doubtance,
Qui est variable en substance
Comme le pourpoint Jehan Gippon [1].

478 *b* mes droitz — 480 *a* ma foy — 486 (*en vedette*) *b* La mere sotte

1. « *Gippon* indiquait une espèce de casaque courte ou de hoqueton un peu en lambeaux, ou de robe déguenillée, rapiécée et rapiécée à la grâce de Dieu, avec des haillons de toute couleur. Nous avons toujours supposé qu'on avait donné le nom de Jehan Gippon aux Écossais enregimentés dans l'armée française; le

70 LA MERE SOTTE.

Serez vous des miens ?

LE SEIGNEUR DE JOYE.

Nenny non.
Nous tiendrons nostre foy promise... 490

LA MERE SOTTE.

Je suis la Mere Saincte Eglise.

LE SEIGNEUR DU PLAT.

Vous ferez ce qui vous plaira;
Mais nul de nous ne se faindra
Sa foy, je le dis franc et net.

LE PRINCE DE NATES.

Le prince nous gouvernera. 495

mot *gippon* est bien, en effet, la désignation du *kilt*, de cette espèce de jupe que portaient et que portent encore les Highlanders ; les couleurs variées de leurs habits et leur renommée de niaiserie s'appliquaient fort bien au double sens de variabilité et de badauderie. Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, on comprend, par les explications précédentes, pourquoi Gringore dit : « Variable comme le pourpoint de Jehan Gippon »; on saisit aussi facilement le jeu de mots sur *pourpoint* et *gippon*. Mais il est vraisemblable que les auditeurs de Gringore y voyaient plus encore, et que nous, à notre tour, nous y devons chercher une allusion historique, une plaisanterie lancée contre Ferdinand d'Aragon. Jehan Gippon était, en effet, au dire de Du Bellay, le surnom que le populaire français avait donné à ce prince. Son royaume paraissait fait de pièces et de morceaux; il était, dit le *Journal d'un bourgeois*, publié par M. Ludovic Lalanne, « roy de Castille, d'Aragon, d'Andolozie, Grenade et aultres royaulmes». Cette annexion fréquente de nouvelles provinces avait frappé les Français, et, comme il avait été leur plus habile, leur plus persévérant ennemi, ils avaient comparé son manteau royal, auquel il ajoutait si fréquemment un nouvel ornement, à l'habit diversement rapiécé d'un mendiant. L'on sent combien dut être goûtée la plaisanterie de Gringore, parlant à propos de ce roi, des couleurs variées du pourpoint de Jehan Grippon. Il avait encore, aux yeux du peuple français, un autre droit à ce sobriquet, un

LE SEIGNEUR DU PONT ALLÈS.

De fait on luy obeira ;
Son bon vouloir chacun congnoist.

LE GENERAL.

Je porteray mon moulinet,
S'il convient que nous bataillons,
Pour combattre les papillons [1]. 500

SOTTE FIANCE.

La mere vous fera des biens

501 *b* des m.

droit moral, pour ainsi dire : « Il changeoit legierement d'oppinion quant il y congnoissoit son avantage. » Là encore Gringore avait bien rencontré, quand il mettait un tel personnage sous la direction des idées lunatiques, et qu'il faisait allusion à la variabilité du pourpoint de Jehan Gippon. » MONTAIGLON.

Ajoutons que, dans *Le Testament fin Ruby de Turquie*, pièce tout à fait contemporaine de notre sottie, un poète populaire fait dire au testateur :

Mes tyrandes, mon *gyppon* et passans
Bobelinez, bien cousus et puyssans...
(Montaiglon et Rothschild, *Recueil*, XIII, p. 6.)

Il est parlé de *Jehan Gippon* dans *Le Pourpoint fermant a boutons*, curieuse satire jointe à l'une des éditions du *Triomphe de treshaulte et puissante dame Verolle* : « chausses de marinier, grandes et larges et descousues par derriere, attachees et accrochees a espingles, refaufillees et cousues de fil de laine ou estouppe, de long a long, comme le pourpoint a Jehan Gippon, dont les trois poinctz en font une aulne » (Montaiglon, *Recueil*, IV, p. 273). Dans un autre passage, l'auteur de cette même pièce maudit les « Gippons et Espaignolz, mariniers, devins, mores, qui de nature sont galleux, rogneux, farineux, puans, pugnays, mallades de sainct Main... » (*ibid.*, IV, p. 280).

Sur le surnom de Jehan Gippon on peut voir encore la *Mitistoire barragouyne* de Guillaume Des Autelz, éd. de 1850. p. 8. Dans certains textes, par exemple dans la *Meygra Entreprizа catoliqui Imperatoris* d'Antoine Arène (1536), Jehan Gippon est le sobriquet donné à Charles-Quint. Voy. aussi une dépêche de Louis Perreau, seigneur de Castillon, en date de 1538 (*Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac*, 1885, p. 68).

1. Jeu de mots sur *papillon* et soldat du *pape*.

Si vous voullez estre des siens;
Par elle avrez de grans gardons.

LE SEIGNEUR DE JOYE.

Comment?

Fol Ci SOTTE FIANCE.

El trouvera moyens
Vous deslyer de tous lyens 505
Et vous assouldra par pardons.

LE SEIGNEUR DE LA LUNE.

Elle nout promet de beaulx dons
Se voullons faire sa plaisance.

LE SEIGNEUR DU PLAT.

Voire, mais c'est Folle Fiance.

SOTTE OCCASION.

Nostre mere, pour bien entendre, 510
Doit sur tous les sotz entreprendre;
Vela ou il fault regarder.
Se le prince ne luy veult rendre
Tout en sa main, on peult comprendre
Qu'el voudra oultre proceder, 515
Et, qui n'y vouldra conceder,
On congnoistra l'abusion.

LE SEIGNEUR DU PONT ALLETZ.

Vela pas Sotte Occasion?

LE SEIGNEUR DE JOYE.

Qu'en dis tu?

LE SEIGNEUR DU PONT ALLETZ.

Je tiendray ma foy.

LE GENERAL.

En effet sy feray je moy. 520

504 *b* Elle — 519 (*en vedette*) b *porte simplement* Le seigneur

v° LE PRINCE DE NATES.

Au prince je ne fauldray point.

LA LUNE.

En effet, a ce que je voy,
Ma mere, obeyr je vous doy.
Servir vous vueil de point en point.

LA MERE.

Je voys mettre mon cas a point, 525
Je le vous prometz et afferme.

LE SEIGNEUR DU PLAT.

Et dea ? quelle mousche la point?

LE SEIGNEUR DU PONT ALLETZ.

Je n'entens pas ce contrepoint :
Nostre mere devient gendarme [1].

LA MERE SOTTE.

Prelatz, debout ! Alarme, alarme ! 530
Habandonnez eglise, autel !
Chascun de vous se treuve ferme !

L'ABBÉ DE FREVAULX.

Et ! vecy ung terrible terme !

L'ABBÉ DE PLATE BOURCE.

Jamais on ne vit ung cas tel !

CROULECU.

En cela n'y a point d'appel, 535
Puis que c'est vostre oppinion.

SOTTE OCCASION.

Fol.Cij El veult que l'espirituel

523 *b* day — 527 *b* le poingt — 537 *b* Et veult

1. On voit qu'il y avait ici un changement de costume. Mere sotte, tout comme Jules II, ajoutait à son costume ecclésiastique des attributs guerriers.

Face la guere au temporel,
Et par vous, Sotte Occasion.

LE PREMIER FOL.

Il y a combinacion
Bien terrible dessus les champs. 540

LE .II. SOT.

L'Eglise prent discention
Aux seigneurs.

LE .III.

La division
Fera chanter de piteus chans.

LA COMMUNE.

Bourgeois, laboureurs et marchans
Ont eu bien terrible fortune. 545

LE PRINCE.

Que veux tu dire, la Commune?

LA COMMUNE.

Afin que le vray en devise,
Les marchans et gens de mestier
N'ont plus rien : tout va a l'Eglise.
Tous les jours mon bien amenuyse ; 550
Point n'eusse de cela mestier.

LE PREMIER.

Se aucuns vont oblique sentier,
Le Prince ne le fait pas faire.

v° LA COMMUNE.

Non, non, il est de bon affaire.

LE .II.

Tu parles d'ung tas de fatras 555
Dont ne es requise ne priee.

LA COMMUNE.

Mon oye avoit deux doigs de gras,
Que cuydoye vendre en ces jours gras;
Mais, par Dieu, on l'a descryee [1].

LE .III.

Et puys?

LA COMMUNE.

Je m'en treuve oultragee; 560
Mais je n'en ose dire mot.
Non obstant qu'el soit vendengee,
Je croy qu'el ne sera mangee
Sans qu'on boyve de ce vinot.

LE PREMIER SOT.

Tu dis tousjours quelque mot sot. 565

LE .III.

El a assez acoustumé.

LA COMMUNE.

Je dis tout, ne m'en chault se on m'ot;
Enfin je paye tousjours l'escot.
J'en ay le cerveau tout fumé.
Le dyable ait part au coq plumé [2];
Fol. Ciij Mon oye en a perdu son bruyt. 570

560 *a* oultrage — 569 *ab* y ait

1. Allusion au décri des monnaies.

2. « Le coq, c'est le coq gaulois, la France, qu'on plumait peu à peu, en la dépossédant de ce qu'elle avait conquis en Italie. On en avait mieux auguré au moment de l'expédition contre Venise, qu'avait signalée le victoire d'Agnadel. Une vieille sculpture de l'église Saint-Marc avait donné lieu à ces présages, d'abord réalisés. C'était, suivant Le Maire de Belges, en sa *Légende des Vénitiens* ([éd. Stecher, III, p. 351]), un coq crevant les yeux à un renard; dénotant par le coq le roi Très Chrétien, et par le renard la nature des Vénitiens. » FOURNIER.

Le feu si chault a allumé;
Après que a le pot escumé
Il en eust les sueurs de nuyt.
Le merle chanta; c'estoit bruyt
Que de l'ouyr en ce repaire, 575
Bon œil avoit pour sauf conduyt.
Quant ilz eurent fait leur deduyt,
Ilz le firent signer au pere.

LE .III.

Nous entendons bien ce mistere;
Je vous prie parlons d'aultre cas : 580
Le Prince n'y contredit pas.

LA MERE SOTTE.

Que l'assault aux princes on donne,
Car je vueil bruit et gloire acquerre,
Et y estre en propre personne.
Abregez vous sans plus enquerre! 585

LE SEIGNEUR DU PONT ALLEZ.

L'Eglise nous veult faire guerre,
Soubz umbre de paix nous surprendre [1].

LE SEIGNEUR DU PLAT.

Il est permys de nous deffendre,
Le droit le dit, se on nous assault.

573 *ab* le sueur

1. « Il y a dans ce fatras embrouillé à plaisir une allusion à tout ce qui s'était passé entre Louis XII, Jules II et les princes : Louis XII allumant le feu contre Venise, écumant le pot pour le pape, puis s'arrêtant, pris par cette peur d'aller trop loin qui lui donna la « sueur de nuit », et enfin, quoiqu'il eût bon « œil pour sauf-conduit », se laissant surprendre par la ligue nouvelle que les princes et le pape avaient conclue entre eux à leur plaisir, « a leur deduict. » FOURNIER.

LA MERE SOTTE.

A l'assault, prelatz, a l'assault! 590

v° *Icy se fait une bataille de prelatz et princes.*

LE PREMIER SOT.

L'Eglise voz suppostz tourmente
Bien asprement, je vous prometz,
Par une fureur vehemente.

LA COMMUNE.

En effet, point ne m'en contente;
J'en ay de divers entremetz. 595

LE PRINCE.

A ce qu'elle veult me submetz.

LE .III.

Vous faire guerre veult pretendre.

LE PRINCE.

Je ne luy demande que paix.

GAYECTE.

A faire paix ne veult entendre.

LE .III.

Prince, vous vous pouez deffendre 600
Justement, canonicquement.

LA COMMUNE.

Je ne puis pas cecy comprendre
Que la Mere son enfant tendre
Traicte ainsi rigoureusement [1].

LE PRINCE.

Esse l'Eglise proprement? 605

1. Le roi de France était considéré comme le fils aîné de l'Église. Cf. v. 631.

Fol. Ciiij LA COMMUNE.

Je ne sçay; mais elle radotte.

LE PRINCE.

Pour en parler reallement,
D'Eglise porte vestement,
Je vueil bien que chascun le notte.

LE .II.

Gouverner vous veult a sa poste. 610

LE .III.

El ne va point la droicte voye.

LE PREMIER.

Peult estre que c'est Merre sotte
Qui d'Eglise a vestu la cotte,
Par quoy il fault qu'on y pourvoye.

LE PRINCE.

Je vous supplye que je la voye. 615

GAYECTE.

C'est Mere sotte, par ma foy [1].

LE PREMIER.

L'Eglise point ne se forvoye,
Jamais jamais ne se desvoye;
El est vertueuse de soy.

LA COMMUNE.

En effect, a ce que je voy, 620
C'est une maulvaise entreprise.

LE PRINCE.

v° Conseillez moy que faire doy.

1. Il y a ici un jeu de scène. Le prince soulève l'accoutrement, moitié religieux, moitié guerrier, de l'acteur, et fait voir le costume de Mère sotte.

LE .II.

Mere sotte, selon la loy,
Sera hors de sa chaire mise.

LE PRINCE.

Je ne vueil point nuyre a l'Eglise. 625

LE .III.

Sy ne ferez vous, en effect.

LE PREMIER.

La Mere sotte vous desprise ;
Plus ne sera en chaire assise
Pour le maulvais tour qu'el a fait.

LE .II.

On voit que de force et de fait 630
Son propre filz quasy regnie.

LE .III.

Pugnir la fault de son forfait
Car elle fut posee de fait
En sa chaire par symonie.

LE PREMIER SOT.

Trop a fait de mutinerie 635
Entre les princes et prelatz.

LA COMMUNE.

Et j'en suis, par saincte Marie,
Tant plaine de melencolie
Que n'ay plus escuz ne ducas.

Fol.Cv LE .II.

Tays toy, Commune, parle bas. 640

LA COMMUNE.

D'ou vient ceste division?

LE .III.

Cause n'a faire telz debatz.

LE PREMIER.

A mal faire prent ses esbatz.

LE .II.

Voire, par Sotte Occasion.

LE .III.

S'elle promet, c'est fixion, 645
N'en faictes aucune ygnorance.

LE PREMIER.

Avec elle est Sotte Fiance.

LE .II.

Concluons, ainsi qu'on devise.

LA SOTTE COMMUNE.

Affin que chascun le cas notte,
Ce n'est pas Mere saincte Eglise 650
Qui nous fait guerre, sans fainctise
Ce n'est que nostre Mere sotte.

LE .III.

Nous congnoissons qu'elle radotte
D'avoir aux sotz discention.

LE PREMIER.

v° El treuve Sotte Occasion 655
Qui la conduit a sa plaisance.

LE .II.

Concluons.

LE .III.

C'est Sotte Fiance.

Finis.

655 Elle

XII

LES SOTZ NOUVEAULX

FARCEZ, COUVEZ

[*Rouen, vers* 1513?]

Les Sotz nouveaulx ne présentent pas plus d'action théâtrale que *Les menus Propos*. Trois fous racontent successivement comment ils ont été « ponnus », ce qui donne lieu à des plaisanteries assez grossières ; ils chantent une chanson bachique, exécutent sans doute quelques cabrioles et se retirent.

L'expression de « nouveaulx ponnus » nous fait croire que cette sottie est la pièce désignée dans la *Farce du Vendeur de livres* sous le nom de *Farce des nouveaux Ponus :*

> *Les Fieux et Rentes*
> *Des filles nouvelles rendus,*
> *La Farce des nouveaux Ponus,*
> *(Et) Le Depuceleur de nourriches* [1].

1. Le Roux de Lincy et Michel, *Recueil*, II, nº 40, p. 13 ; Mabille, *Choix de farces*, 1872, II, pp. 203, 221.

La mention est précieuse, car elle nous aide à déterminer la date de notre sottie. Parmi les ouvrages cités dans la *Farce du Vendeur de livres*, deux sont en effet datés : *L'Obstination des Souyches*, qui a du être écrite vers 1511 [1] et *Le Depucelage de Tournay*, de Laurens Des Moulins, qui est de 1513 [2] *Les Sotz nouveaulx* doivent être du même temps. Nous croyons y reconnaître une allusion à l'expédition de Louis XII contre les Vénitiens et au retour de l'armée française :

LE TIERS.

Tais toy, tu m'estourdis la teste.
Va veoir ailleurs; je n'en sçay rien;
Mais je vous compteray du mien.
Ce fut quant revins de *Venise*... (v. 189-192).

Ce passage nous reporte à l'année 1509; le suivant est relatif au contraire à l'expédition de Pampelune, où François Ier porta ses premières armes (1512) :

LE SECOND.

Je suis venu tout en jergault
De la contree de *Pampelune*
Et ay volé du premier sault
Jusques cy par roe de Fortune (v. 63-66).

Enfin voici deux allusions à la campagne entreprise par Henri VIII et par Maximilien contre Louis XII (1513) :

LE PREMIER.

Je feis bien ung aussi beau faict
Quant je revins de *Picardie*..... (v. 215-216).

1. Montaiglon, *Recueil*, VIII, p. 282; *Œuvres de Gringore*, II, p. 350.
2. Voy. Montaiglon et Rothschild, *Recueil*, XII, p. 110.

LE TIERS.

. . . . . .
Et si disoyent en leur langaige
Qu'ilz m'arracheroyent le visaige,
Les oreilles et les deux bras ;
Eusse voulu estre a *Arras* (v. 240-243).

La sottie contient plusieurs autres détails intéressants. On y voit qu'elle a été jouée sur un théâtre où les représentations avaient lieu le dimanche. Le second Fol dit au début (v. 12) :

Et vous verrez des plus fins sotz
Que vous ouystes puis *dymenche*,

Et le Tiers raconte, de son côté, qu'il a rapporté « du fleuve Jourdain » :

Une beste de grant essence
Qui fait sçavoir chascun *dimenche*
Tout ce que les femmes ont faict (v. 50-52).

Dans un autre endroit (v. 21-22) le même personnage se vante d'avoir pour mère *Lubine :*

J'ay esté couvé au pignon
Du four a ma mere *Lubine.*

Et il ajoute (v. 89) :

Je veulx qu'on m'appelle *Mymin.*

Maistre Mymin, mis au théâtre dans une farce célèbre, probablement contemporaine de *Pathelin*, et dont nous ne possédons malheureusement qu'une suite très postérieure, avait en effet pour mère Lubine [1]. Ce

1. Viollet-le-Duc, II, p. 338 ; Fournier, p. 314.

personnage fut populaire au théâtre pendant un siècle. En dehors de la pièce dont nous venons de parler, la *Farce du Vendeur de livres* nous apprend qu'on avait mis sur la scène vers 1510 le *Testament maistre Mymin*, comme on y mit le *Testament de Pathelin* [1].

En 1534 (?), Mymin reparaît dans la *Farce du Goutteux* [2]; mais déjà son nom avait passé dans la langue courante avec le sens de « niais ». C'est dans ce sens que le mot est pris ici et qu'on le retrouve dans *Les Trois Galants*, v. 190 : *Mimin a sonetes* [3], ainsi que dans *Les Trois Pelerins et Malice* [4] :

> Comme un trupelu, un *mymin*,
> Qui veult devenir femynin.

Au milieu de la représentation, les fous chantent une chanson farcie de latin, dont nous pouvons rapprocher diverses compositions analogues [5] :

> *Venite* tous, nouveaulx sotins,
> Jeunes folletz, nouveaulx ponneus;
> Apportez plains flacons de vins
> *Et Domino jubilemus* (v. 109-112).

Les *Sotz nouveaulx* doivent appartenir au théâtre de Rouen. Le nom de cette ville est cité deux fois (v. 32, 92) et la pièce contient plusieurs mots obscurs ou rares, qui appartiennent sans doute à la Normandie : *besarde* (v. 244), *boure* (v. 212), *choquart* (v. 137), *corcaillotz* (v. 9), *dringue* (v. 141), *jergault* (v. 62), *jouen* (v. 93), *marcoux* (v. 237).

1. Le Roux de Lincy et Michel, II, n° 40, p. 3; Mabille, II, pp. 191, 209.
2. Viollet-le-Duc, II, p. 176; Fournier, p. 370.
3. Voy. notre t. I, p. 29.
4. Voy. ci-après, n° XV, v. 53-54.
5. Voy. notre note sur le v. 109.

Si l'on ne considérait que la forme extérieure des *Sotz nouveaulx*, on devrait les attribuer a Pierre Gringore. La seule édition dont nous ayons pu découvrir un exemplaire complet porte, en effet, sur le titre la marque des Trois Sots, marque qui n'était pas celle d'un imprimeur, ni d'un libraire, mais celle du poète lui-même [1].

1. Nous pouvons citer d'assez nombreux exemples de ces marques employées par certains auteurs pour défendre leurs droits. Jehan Le Maire en possédait une sur laquelle il avait inscrit ses armes et les devises : *De peu assez*, *Si non utile est quod facimus, stulta est gloria, Gallis aeternum decus, Favus distillans labia mea* (Voy. Catal. Rothschild, II, n° 2007). Celle d'Hubert Susanneau se composait de même de ses armes et d'une devise (Ph. Renouard, *Bibliographie des éditions de Simon de Colines*, 1894, p. 365, année 1542). La marque de Jacques Gohory ne portait pas moins de cinq devises : *Assi se abaxen los grandes, Virtutis bonus odor e quolibet, Ainsi se haucent les petitz, L'ingegno forza doma*, Κάνθαρος ἄετον (voy. *Le premier Livre des Discours... de ...Nicolas Macchiavegli... sur la premiere Decade de Tite Live*, 1544, in-fol. : Biblioth. nat., Inv. Rés. E. 41). Celle de Claude Colet ne contenait que ses armes et la devise : *Colet a colet* (Catal. Rothschild, I, n° 651). Hubert Philippe de Villiers se servait, lui aussi, d'un bois portant cette devise : *Difficultate aut injuria pulchra sepiri* (Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, III, 1897, p. 131). Arnaud Sorbin, dit Saincte Foy, n'avait qu'un emblème avec son nom et cette devise : *Ecce in pace amaritudo mea amarissima* (voy. Catal. Rothschild, II, n° 2028). Jacques Mondot, du Puy, employait une marque portant sa devise : *Non moriar, sed vivam* (voy. *Les cinq Livres des Odes de P. Horace Flacie*, 1579, in-8).

En 1573, l'escrimeur Henry de Sainct Didier, gentilhomme provençal, aime mieux signer et parapher lui-même ses livres que de recourir à une marque (voy. Catal. Rothschild, I, n° 292). Pendant tout le XVIe siècle, les astrologues décorent leurs ouvrages de leurs portraits accompagnés de signes cabalistiques (voy. Catal. Rothschild, I, n°s 212, 215 ; III, n° 2565) ; cependant Frager Rivière, vers 1560, se contente d'une simple griffe (*ibid.*, I, n° 213).

Au XVIIe siècle, l'usage des marques personnelles est encore pratiqué. On peut citer celle qu'emploie Bernier de La Brousse au fol. 98 de ses *Œuvres poëtiques*, 1618, en y joignant ces deux

Nous croyons pourtant qu'ici le bois de Mère sotte a été induement usurpé, en raison du sujet, comme il paraît l'avoir été sur le titre d'une pièce qui n'est certainement pas de Gringore : *Le Monologue des Sotz joyeulx de la nouvelle bande* [1]. Rien dans notre sottie ne rappelle ni le style, ni la langue de Gringore. Peut-être est-ce à cause de l'emploi abusif qui avait été fait de son emblème, que le poète fit graver une seconde marque, encore plus personnelle, celle qui est reproduite ci-après (n° XIII, p. 205).

devises : *Fede e constanzza* [sic], *Tutto del* [sic] *spe*. Théophraste Renaudot a recours à un signe particulier pour empêcher les contrefaçons de la *Gazette* (voy. notamment l'année 1651, pp. 664, 684, 688, 708, 712, etc., etc.).

L'usage des marques personnelles existe aussi en Italie. M. L. Arrigoni a reproduit la belle marque de Francesco Alunno, mort en 1556 (*Francesco Alunno da Ferrara, abbachista, calligrafo, filosofo, grammatico, matematico, oratore, poeta, del secolo XV*; Firenze, 1885, gr. in-8, p. 51). L'astrologue Annibale Raimondo avait pour emblème la Prudence chassant la Fortune, avec cette devise : *Prudentia negocium, non Fortuna ducat.*

1. Montaiglon, *Recueil de Poésies françoises*, III, p. 11.

BIBLIOGRAPHIE

---

a. ¶ Les sotz nou || ueaulx farcez couuez || Iamais nen furent de plus folz || Si le deduict veoir vous voulez || Baillez argent ilz seront voz — ¶ *Finis. S. l. n. d.* [*Paris, en la maison de Jehan Trepperel* (?), *vers* 1515], pet. in-8 goth. de 8 ff. de 25 lignes à la page, sign. *A*.

Nous donnons d'autre part la reproduction du titre.

Le bois de Mère sotte, que nous avons déjà vu sur le titre de la pièce précédente (voy. pp. 124 et 125), se trouve en tête de divers ouvrages de Gringore : *Les folles Entreprises* (Paris, Pierre Le Dru, 1505), *Les Fantaisies de Mere sotte* (Paris, 1516), *Les menus Propos de Mere sotte* (Paris, Philippe Le Noir, 1525), etc. La devise : *Raison par tout* a été employée par le même poète à la fin de plusieurs de ses productions, notamment à la fin de ses *Heures de Nostre Dame*; elle se retrouve sur sa seconde marque personnelle (voy. ci-après, n° XIII, p. 205). Nous avons dit ci-dessus que l'imprimeur s'était sans doute servi abusivement la marque de Gringore.

Voici la reproduction du f. *Ai* v° :

¶ Les sotz nouueaulx farcez couuez
Jamais ney furent de plus sotz
Si le deduict veoir vous voulez
Baillez argent ilz seront voz

¶ De trois sotz Le premier commence.

Je suis venu a la huee
Comme filz de dame folhye
Qui ma faict enclos & couuee
Dieu garde toute la compaignie
Nest ce pas belle rusterie
De quatre corbeilhees de sotz
Qui sont venus dune saillhye
Tous nouueaulx ponnus & esclos

Le second fol commence.

Ilz sont plus drus que coccaillotz
Nouueaulx nez/mais faictes silence
Et vous verrez des plus fins sotz
Que vous ouystes puis dymenche
Je fus ponnu dedans ma manche
Et couue en vne corbeille
Au coupeau dune espine blanche
Et si suis si sot que merueille

Au v° du 7e f., au-dessous du mot *Finis*, est un bois qui représente six têtes de personnages dans des attitudes diverses; au-dessous de ce bois est un fragment de bordure.

Le 8e f. contient, au r° et au v°, le bois du *Fol et du Sage* que nous avons reproduit précédemment (t. I, p. 61) avec le titre d'une édition des *Menus Propos*, imprimée par Alain Lotrian, successeur de Trepperel.

British Museum, C. 22, a. 20.

b. Un exemplaire incomplet d'une autre édition des *Sotz nouveaulx* faisait partie d'un recueil acquis par M. le duc d'Aumale en 1890. Cet exemplaire est imprimé avec les mêmes caractères que celui de Londres, d'après lequel nous l'avons nous-même fait compléter, mais il offre quelques variantes résultant d'une nouvelle composition.

Le volume se collationne comme *a* mais il y manque le f. de titre, et le f. *Avj* est lacéré. Voy. É. Picot, *Catalogue du Cabinet des livres de Chantilly*, *Spécimen* (Paris, D. Morgand, 1890, in-8), n° 23.

Fol. Ai, v° LES SOTZ NOUVEAULX, FARCEZ, COUVEZ :
JAMAIS N'EN FURENT DE PLUS FOLZ.
SI LE DEDUICT VEOIR VOUS VOULEZ,
BAILLEZ ARGENT, ILZ SERONT VOZ.

De trois folz LE PREMIER *commence.*

Je suis venu a la huee,
Comme filz de dame Follye,
Qui m'a faict, enclos et couvee.
Dieu gard toute la compaignie!
N'est ce pas belle rusterie 5
De quatre corbeillees de folz
Qui sont venus d'une saillye
Tous nouveaulx ponnus et esclos?

LE SECOND FOL *commence.*

Ilz sont plus drus que corcaillotz [1]
Nouveaulx nez; mais faictes silence, 10
Et vous verrez des plus fins sotz
Que vous ouystes puis dymenche.
Je fus ponnu dedans ma manche
Et couvé en une corbeille,
Au coupeau d'une espine blanche, 15
Et si suis si sot que merveille.

1. Cailleteaux; ce mot manque dans Nicot et dans Cotgrave.

Fol.Aij Je n'avoys ne pied ne oreille,
Et si ne sçay comme j'ay nom,
Si non le filz de la corbeille ;
Je n'avray jamais d'aultre nom. 20

LE TIERS FOL *primo.*

J'ay esté couvé au pignon
Du four a ma mere Lubine,
Plus estourdy qu'ung haneton :
Dy, hau, Jaquet ou Guillemine !
Et me ponneut une geline, 25
Et si fus couvé d'ung maillard[1]
Qui venoit dedans la cuysine ;
Veez en la encor le plumart.

LE PREMIER.

Dieu soit ceans, ou Dieu nous gart,
Ou nous mette tous en mal an ! 30
Je n'en puis avoir que ma part,
Autant a Paris qu'a Rouen.
L'autre hier j'avoys une jument
Qui cochonna quinze thoriaulx,
De quoy je feis du corduen 35
De leur cuir, et de bons houseaulx ;
Et si vela six vingtz chevaulx
Et vingt asnes trestous bastés.
Adevinez combien les veaulx
v° Que la jument a cochonnez, 40
Quantes oreilles et quans piedz
Avoit une chascune beste.

LE SECOND.

Comment ! je viens encor de naistre,
Et si suis enragé de faim ?

24 *b* ioquet — 34 *b* thoreaux — 35 *b* corduan

1. Canard mâle; voy. Rolland, *Faune pop.*, VI, p. 178. Cotgrave ne connaît que la forme *mallart*; notre texte donne aussi *mallard*, v. 212.

Se j'avoys au col ung chevestre, 45
Je m'en yrois paistre du fain.

LE TIERS.

Je viens droit du fleuve Jourdain,
De la fontaine de Jouvence [1],
Ou j'ay rapporté a mon sain
Une beste de grant essence 50
Qui fait sçavoir, chascun dimenche,
Tout ce que les femmes ont faict.
N'est ce pas une grant science ?
Qu'en dictes vous a ce cornet ?

LE PREMIER.

Paix la ! paix la ! Que de caquet ! 55
Laissez moy mon compte achever
De ma truye qui mengea le lait
Après qu'el voulut poulener :
N'estoit ce pas pour enrager ?
Si estoit, par sainct Couillebault. 60
A Dieu, car il m'en fault aller,
Fol. Aiij Pour querir sainct Alivergault [2].

49 *b* sein. — 58 *ab* quelle

1. Il est question de la fontaine de Jouvence dans une farce, composée vers 1525 ou 1530, que nous avons publiée d'après un manuscrit découvert dans les archives de la Nièvre par M. de Flamare (*Bulletin du Bibliophile*, 1900, p. 273, et à part). Nous avons ici le plus ancien exemple de la forme *jouvence*, au lieu de *jouvente*, que le *Dict. général* ne fait remonter qu'à Ronsard.

2. Qu'était-ce que saint Alivergault ? Sans doute quelque momon grotesque porté au bout d'un bâton. L'obscénité de la sottie fait penser au trop célèbre *Balet des andouilles porté en guise de momon*, 1628 (voy. Brunet, I, col. 626).

La première épître de Marot « Du coq a l'asne « contient ce passage :

Le roy va souvent a la chasse
Tant qu'il fault descendre la chasse
Sainct *Marceau* pour faire pleuvoir.
(Éd. Guiffrey, III, p. 241.)

Or, dans le recueil intitulé : *Les Opuscules et petitz Traictez de*

LE SECOND.

Je suis venu tout en jergault
De la contree de Pampelune
Et ay volé du premier sault 65
Jusques cy par roe de Fortune.

LE TIERS.

N'y a il point ceans quelqu'une
Qui fist plaisir au compaignon ?
Ce n'est d'argent ne de pecune,
Entendés vous bien ma leçon ? 70
Par Dieu, se j'eusses eu ung con,
Comme ces femmes ça et la,
Il n'y eust eu haye ne buisson
Ou je n'eusse faict la fanfa [1].

LE I., *en tenant sainct Alivergault.*

De par le dyable, *Alleluya !* 75
Sang bieu ! que vous estes terrible !
Par les dens Dieu ! il s'enfuyra
S'on ne le lie le possible.
Je vouldrois tenir une Bible,
Ou l'Evangille de sainct Jehan ; 80
Je sçavroys s'il est imposible
De l'avoir ; c'est ung droit Sathan.

LE TIERS.

v° As tu point de l'herbe sainct Jehan [2] ?
Donne m'en, tu verras beau jeu.

67 *a* quelqune — 69 *a* pecuue

Clement Marot de Cahors.... (Lyon, Olivier, Arnoullet, s. d., in-8 goth.), recueil dont feu M. de Marchéville possédait un exemplaire probablement unique, on lit sans respect pour la mesure du vers :

De saint *Alivargo* pour faire pleuvoir.

1. Nous n'avons pas rencontré ailleurs cette locution dont le sens évident est *fornicari*.

2. Sur les diverses herbes appelées herbes de saint Jean, voy. Littré, v° *Herbe*.

LE PREMIER.

Non, je vais faire veu a Dieu ; 85
Je le lairray en cest estat.

LE TIERS.

Les dens Dieu, c'est ung apostat
Qui est venu d'ung austrelin [1] ;
Je veulx qu'on m'appelle Mymin [2],
Se ne luy fais bien ses raisons. 90

LE PREMIER.

Gardons lay pour les rouaysons [3],
Puis le menerons a Rouen.

LE SECOND.

Se trouvasse quelque jouen [4],
Je sceusse bien qu'on en fera.

LE TIERS.

Par les dens Dieu, qui me croira, 95
Nous yrons a dame Folie
Qui nous dira toute sa vie ;
Si sçavrons tout le *tu autem* [5].

85 faire *est suppléé* — 91 *b* rouuaysons — 94 *a* Ie sceussent

1. « Qui est descendu d'un ivrogne, d'un rustre ». *Austrelin* paraît être le même mot qu'*estrelin*, que Cotgrave traduit ainsi : « An Easterling, one of the East parts, or of the Hanse-townes of Germanie (cf. Rabelais, I, ch. 33 ; prologue du *Quart Livre* et *Prognostication*, ch. VI); also, a drunken huff-snuffe, swaggerer, swash-buckler ».

2. Maître Mymin est le fils de la Lubine citée plus haut (v. 22). Voy. la *Farce de Maistre Mimin* (*Anc. Th. franç.*, II, p. 338).

3. Le jour des Rogations.

4. Sans doute : quelque « Jehan », quelque niais.

5. Savoir le *tu autem*, c'est savoir le point difficile d'une chose. Voy. *Mist. du Viel Testament*, VI, p. 72, v. 45974.

La Fontaine emploie encore cette locution dans *La Coupe enchantée* : « Ne vous avois-je pas dit, cervelle ignorante, que ce fils est le *Tu autem* du sujet pourquoi on reçoit ici les femmes comme un chien dans un jeu de quilles ». (*Œuvres de La Fontaine*, éd. de 1822, IV, p. 489.)

LE PREMIER.

Or sus donc, allons nous y en ;
Despeschons nous pour l'appareille. 100

LE SECOND.

Fol. Aiv Os tu ? N'oublie pas la bouteille,
Et apporte bien a menger,
Car en m'en allant vueil chanter
Le *venite* de noz matines ;
Et puis nous bevrons deux chopines 105
De vin pour mieulx chanter a point.

LE TIERS.

Je feray bien le contrepoint ;
Chantons en allant noz chemins.

TOUS *ensemble en chantant.*

Venite tous, nouveaulx sotins,
Jeunes folletz, nouveaulx ponneus, 110
Apportez plains flacons de vins,
Et Domino jubilemus !

Pausa.

TOUS *ensemble en chantant.*

Venite bien tost au surplus,
Follins, folletz, parlans latin,
Et apportez force de vin ; 115
Nul ne die : *preocupemus.*

Pausa *encor.*

TOUS *ensemble en chantant.*

Faciem force de boudins,
Des andoilles a grant planté
A disner, les nouveaux sotins,
Ejus in confessione. 120

Antiphona.

TOUS *ensemble.*

v° *Regem follemus, venite,*

Quoniam qui bon vin bevra
Tout droit au paradouze[1] yra
Super omnes deos[2].

LE PREMIER.

Ce seroit deux lieues par de la, 125
J'aymeroys mieulx n'en faire rien.

LE SECOND.

Par les fievres Dieu, je voy bien
Que nous sommes trestous trompez.

1. Le *paradouze* est nécessairement au-dessus du *paradis*.

2. Un manuscrit de la Bibliothèque nationale (fr. 22560, p. 208) contient une chanson tout à fait analogue à celle-ci :

Ecce quam bonum vinum, venite potemus.
Venite exultemus !
Venite tous, bons compagnons ;
Apportez pastez et jambons
Salutari nostro !

Nous bevrons tous de ces bons vins
Et ja n'en serons [nous] reprins
In confessione ;
En le mettant dessoubz le nez
Jubilemus ei.....

L'*Incitatoyre bachique* que nous a conservé le manuscrit du duc de La Vallière (fr. 24341, fol. 178; Le Roux de Lincy et Michel, t. I ou t. II), est farci des mêmes paroles :

Venite potemus,
Venite, mes gentes tetines,
Qui de nuyct allés aulx matines,
Trouvés vous soubz le *domyno* o ;
Autant nonnains comme beguynes,
Jubilemus, chantons les hymnes
Salutari nostro !
Je dy *in confessione :*
Sy le vin est mistionné,
Jubilemus ei y !
Ecce bonum vinum, venite potemus...

On trouvera des chansons analogues à la fin de la *Sottie du roy des Sotz* (n° XXVII), à la fin du *Pelerinage de mariage* (n° XXIX). On peut comparer enfin *La Letanie des bons compagnons* (Montaiglon, *Recueil*, VII, p. 66).

LE TIERS.

Ronflez, vieilles, petez, petez !
Qu'est ce que veult dire ce fol ? 130

LE SECOND.

Morbieu, je te rompré le col;
Te viens tu cy mocquer de nous?

LE TIERS.

A l'hospital ! Des poux, des poux !
Voyez qu'il est embesongné.

LE SECOND.

Sus tost, qu'il me soit empongné, 135
Puis qu'il faict ainsi du coquart!
De moy il avra ung choquart
Et verray s'il est le pluffort;
Il semble qu'on luy faict grant tort
Fol. Av De luy parler de sa grant mere. 140

LE TIERS.

Hau le nez et dringue de biere[1] !
Regardez moy quel capitaine :
Il sera tantost hors d'alaine
De sa grant mere qui est morte.
Quant il me souvient de sa vie... 145

LE PREMIER.

Me dis tu que dame Folie
Est morte ? ma foy, tu as menty[2] ;
Jamais si grande ne la vy,
Ne si puissante comme elle est.
Desdyz le, tu ne sçays que c'est, 150
Ou, par Dieu, tu seras batu.

147 *b* Est mort de ma foy.

1. « Et qu'on boive de la bière ! »
2. Il faut prononcer : « t'as menty ».

LE SECOND, *en frappant.*

Pour ce que tu es trop testu,
Tu seras le premier servy,
Et seras des gens de la bru[1] ;
Tu avras cela et cecy. 155

LE PREMIER, *en frappant.*

De moy il avra, je t'affy,
Ung tip et tap pour luy apprendre
Qu'il a villainement menty ;
Dy grans mercys jusques au rendre.

LE TIERS.

v° Le diable d'enfer me puist prendre 160
Se ne le vous rendz maintenant !

LE SECOND, *en frappant.*

Sang bieu ! tu en avras autant ;
Vela comment il fault accroire[2].

LE TIERS, *en frappant.*

Accroire ? Il fault payer comptant,
Et faire de sainct Pol sainct Pierre. 165

LE PREMIER, *en frappant.*

La teste a plus dure que pierre ;
Il la luy fault bien amolir.

LE SECOND.

Je me lasse de tant ruer ;
Il nous rendra trestous confus.
Par les dens Dieu, je n'en puis plus, 170
Se je n'ay ung baston d'erable.

167 la *est suppléé*

1. Cela signifie sans doute : « Tu seras des parents de la mariée, qu'on sert mieux que les autres gens de la noce ».
2. « Voilà comment il faut faire crédit. »

LE TIERS.

Laissez cela, de par le diable,
Qui vous puisse casser le col !

LE SECOND.

Nous feras tu ainsi du fol ?
Desdy donc ce que tu as dit. 175

LE TIERS.

Bien doncques ; mais j'ay grant despit
Que je n'ay esté le pluffort,
Fol.Avj Car, par Dieu, vous aviez grant tort.
Au jour d'huy vous ne la verrez ;
Ne nouvelles vous n'en orrez, 180
Se de quelq'un el n'est esclose.

LE PREMIER.

Et ! puis qu'elle a la bouche close,
Laissons la la a ceulx qui l'ont.

LE SECOND.

Le monde est perdu qu'il ne pont.
Changeons propos, je vous en prie. 185
Une truye qui se marie
Fait elle solempnelle feste
A ses cochons ?

LE TIERS.

Tais toy, tu m'estourdis la teste.
Va veoir ailleurs ; je n'en sçay rien ; 190
Mais je vous compteray du mien.
Ce fut quant revins de Venise [1] ;
J'avoys pissé eu ma chemise
En cuidant jouer du derriere ;

178 grant *est suppléé* — 181 *ab* elle

1. Il faut probablement voir ici une allusion à la campagne contre les Vénitiens en 1509. Voy. p. 176.

Je m'en fuys en la riviere, 195
Tout fin frais nud, ou me despouille,
Et la de laver cul et couille.
Incontinent vecy venir
Après moy, tout a bon loisir,
v° Une gorgiase fillette, 200
Environ de seize ans, seullette,
Qui me dist sans estre honteuse
Que ma couille estoit bien foureuse;
Puis me dist en mot descouvert
Que n'estoit pas vestu de vert 205
Mon baston, qu'ay de demy aulne,
Immo que j'estoye tout jaulne.
Environ estoit; je l'empongne,
Et de luy faire la besongne
Fort et ferme. Je l'embrassay 210
Et dedens l'eaue la tabouray,
Comme ces mallardz font ces boures [1].
Ensemble lavasmes nos foures [2]
Et nos coquilles, Dieu le scet.

LE PREMIER.

Je feis bien ung aussi beau faict 215
Quant je revins de Picardie [3],
Que je donnay la reverdie [4]
A deux belles jeunes femelles.
Je leur lavay bien leurs escuelles;
Point demander il ne le fault. 220

LE SECOND.

Le cul avois tout droit en hault

196 *ab* ou ie me despouille — 197 *ab* Et de la lauer et cul

1. « Comme les canards font les canes ». Cotgrave cite le mot *bourre* comme normand.

2. « Nos fourrures ? ».

3. Il y a probablement ici une allusion à la campagne de 1513. Voy. p. 176.

4. On peut relever le mot *reverdie* au sens grivois.

Quant je feis la tournebouelle[1],
Fol. Avij Que je tombay a la ruelle
En cuidant faire ung soubresault.

LE TIERS.

Vela donc comme cheut Michault. 225
Estois tu de si près hasté?

LE SECOND.

Je cuidoys estre en ung pasté,
Quant me veis ainsi abatu,
Et que la mort me fust venu
Querir pour estre paticier; 230
Mais pensez vous quel espicier
Seroys s'ainsi fust advenu?

LE TIERS.

Cela c'estoit ung beau qu'as tu.
Je feis bien une aultre fredaine
Quant me couchay dedens l'avayne, 235
La hault, en nostre galathas.
Veez cy des marcoux[2] ung grant tas
Qui me disoyent : « Follet, dors tu?
« Que fais tu la? dy, ou es tu? »
Et si disoyent en leur langaige 240
Qu'ilz m'arracheroyent le visaige,
Les oreilles et les deux bras.
Eusse voulu estre a Arras;
Ma foy, j'avoys belle besarde[3].
v° Le feu sainct Anthoine les arde! 245
Jamais n'en eschappay d'autelle.

224 *a* faire *est suppléé* — 243 *a* Bien eusse

1. La culbute.
2. Des chats mâles.
3. « Frayeur, épouvante »; la forme ordinaire du mot est *vesarde*, qu'on peut voir dans Godefroy. Cotgrave cite le verbe *bezarder*, « to dye (barragouin) ».

LE SECOND.

Ma foy, tu nous la baille belle.
Allons boire, c'est trop presché.

LE TIERS.

On a le vin a bon marché ;
Allons mettre cousteaulx sur table. 250

LE PREMIER.

Messieurs, s'on a dit quelque flable
Ou quelque compte de plaisance,
Point n'a esté par arrogance;
Pardonnez nous, je vous en prie,
Car en soties n'a que follye. 255

Finis.

254 en *est suppléé*

XIII

SOTYE NOUVELLE

DES

CRONIQUEURS

PAR PIERRE GRINGORE[1]

[*Paris, mai 1515.*]

Cette pièce, qui n'offre aucune action, est un tissu d'allusions historiques qui paraissent d'abord singulièrement hardies; mais, en les étudiant, on reconnaît bien vite que François Ier, continuant la tradition de Louis XII, ne laissait parler les comédiens qu'à la condition qu'ils soutiendraient la politique royale.

En écrivant leur chronique, les sots ne dissimulent pas les sentiments d'hostilité dont ils sont animés envers le clergé. C'est aux ministres sortis des rangs de l'Église qu'ils attribuent tous les maux que la France a soufferts, en particulier au fameux cardinal Balue (v. 21-32).

Le poète est plus favorable à un prélat (Guillaume Briçonnet), mort récemment à Narbonne (v. 93); mais il stigmatise avec force les favoris qui ont jadis épuisé le royaume, ceux de Louis XI : Olivier Le Daim, Daniel, Doyac (v. 60), et ceux de Charles VIII : Chastillon, Bourdillon, Bonneval (v. 107). Les chroniqueurs traitent ces derniers de « maquereaux », et pourtant l'un d'eux, Germain de Bonneval, était encore vivant !

Le passage le plus curieux peut-être de la sottie est celui où l'auteur parle de la restitution du Roussillon consentie par Charles VIII en faveur de Ferdinand-le-Catholique (v. 125-131). Non seulement il accuse les « pieds deschaux » d'avoir été des agents de corruption, mais il n'hésite pas à dire qu'un maréchal de France

Eut flacons plains d'or pour du vin.

Il dénonce avec non moins d'audace le cardinal Louis d'Amboise, évêque d'Albi, qui avait été mêlé à l'affaire, et ce puissant personnage ne mourut qu'en 1517.

Les chroniqueurs nous parlent successivement de Louis XI, de Charles VIII et de Louis XII, de Jules II et de Léon X, et représentent la mort de Louis XII comme un événement récent; enfin, ils font allusion à l'avènement de François Ier et aux quatre maréchaux créés par lui (v. 300-307).

Les derniers vers ont pour but de recommander l'expédition projetée au-delà des Alpes. On a tort de dire que l'Italie « est le cymetiere des Françoys » (v. 358); grâce au nouveau roi, la victoire est assurée, et les Français en retireront un grand profit. La sottie est donc une pièce de propagande. Elle dut être récitée (nous n'osons dire représentée) à Paris et probablement aussi dans d'autres villes. Les sots se partageaient les couplets; mais ils faisaient mine d'écrire sur

des papiers les mots les plus saillants (voy. les vers 10, 100, 132, 265, 283, 319, 322, 328); de là le nom de « croniqueurs » qui leur est donné. Trois chansons rompaient la monotonie des rimes (v. 85, 258, 312). Nous ne parlons pas d'un *Requiescat in pace* chanté en mémoire de Louis XII (v. 195).

Les cinq sots qui prennent la parole sont dirigés par un sixième personnage appelé « la Mere », c'est-à-dire « la Mere sotte ». Cette appellation et le style de la composition, la langue si ferme et si précise du poète, nous avaient amené, dans notre monographie de la sottie, à désigner Gringore comme l'auteur probable de la pièce. Aujourd'hui il ne s'agit plus d'une hypothèse; nous pouvons donner la preuve absolue de notre attribution. Nous avons en effet retrouvé dans un recueil de vers publié par Gringore en 1517, *Les Fantasies de Mere sotte,* un certain nombre de vers de la sottie, plus ou moins modifiés pour la circonstance. Nous reproduisons ces passages dans nos variantes pour rendre le rapprochement plus aisé.

L'édition des œuvres complètes de Gringore entreprise par Charles d'Héricault et Anatole de Montaiglon est malheureusement restée inachevée : le baron James de Rothschild, qui se proposait de la terminer, est mort, lui aussi, sans avoir pu donner suite à ce projet; il n'existe donc pas de réimpression des *Fantasies de Mere sotte,* ce qui rend l'étude de ce livre impossible en dehors de quelques grandes bibliothèques. Il est probable que les morceaux de notre sottie que le poète y a fait entrer ne sont pas les seuls fragments dramatiques qu'on pourrait découvrir dans ses œuvres morales.

BIBLIOGRAPHIE

I.

a. Biblioth. nat., ms. fr. 17527 (ancien Saint-Germain 1556), in-fol. sur papier, composé de 203 ff., mais en ayant compté primitivement un plus grand nombre, fol. 54 [LXXIV] v° — 61 [IIII^{xx}] v°.

b. *Chronique du roy François premier de ce nom, publiée par Georges Guiffrey* (Paris, Mme veuve Jules Raynouard, 1860, in-8), pp. 429-444.

II

aa. Les fãtasies || de mere Sote || Cum p̃uillegio regis — *S. l. n. d.* [*Paris*, 1516], in-4 de 110 ff. non chiffr. de 29 et 30 lignes à la page pleine, car. goth., sign. *a* par 4, *b-n* par 8, *p* par 6.

Le titre, imprimé en gros caractères xylographiés, porte le bois de Mère sotte (voy. ci-dessus, pp. 124. 125, 182).

Le v° du titre est blanc.

Le f. *aij* contient le texte du privilège accordé le 27 octobre 1516, pour quatre ans, à Pierre Gringore, dont la qualité n'est pas indiqué. Il est contresigné : Des Landes.

Le f. *aiij* est blanc au r° ; le verso est occupé par un bois allégorique représentant une salamandre, une hermine, un léopard, un cerf-volant et un porc-épic, tous appuyés sur la tige d'un lis. Voici la reproduction de ce bois qui est le meilleur commentaire d'un passage de la sottie :

Le f. *aiiij* contient un bois personnel à Gringore, lequel représente un faucon perché sur un arbre. L'oiseau, dont les yeux sont recouverts d'un capuchon, tient dans son bec une banderole sur laquelle on lit : *Post tenebras spero lucem.* Un écriteau attaché à l'arbre porte la devise : *Rayson par tout.*

Le même faucon, également accompagné des mots : *Post tenebras spero lucem*, se voit, au XVIe siècle, sur la marque de Corneille Karelsen, imprimeur à Amsterdam.

Ce bois est immédiatement suivi du prologue, lequel compte 42 vers empruntés pour la plupart à notre sottie. Voici le début du prologue :

Ce qui m'a fait en ma fantasie mettre
Plusieurs propos, tant en prose que en mettre...

L'ouvrage, écrit en vers mêlés de prose, est un recueil de 27 moralités tirées en grande partie des *Gesta Romanorum*; il débute ainsi au fol. *bi :*

L'Acteur.

Après grant dueil Joyeuseté acourt;
Paix vient après noises, discordz, contens...

Le corps du volume est orné de 27 figures sur bois, spécialement gravées pour le livre, et se rapportant au texte. A la fin est l'acrostiche de Pierre Gringore.

Biblioth. nat., Ye. 290. Rés.

bb. Les fãtasies || de mere Sote. || *On les vend a lelephant sur le pont nostre dame a paris* || Cum puillegio regis. *S. d.* [1516], in-4 de 110 ff. non chiffrés de 20 lignes à la page pleine, car. goth., sign. *a* par 4, *b-n* par 8, *o* par 4, *p* par 6.

Le titre, dont les deux premières lignes et la dernière sont imprimées avec les xylographies employées pour l'édition *aa*, porte également la marque de Mère sotte.

Le v° du titre est blanc.

L'adresse est celle du poète qui, on le voit, vendait lui-même son ouvrage.

Le f. *aij* contient le texte du privilège.

Le f. *aiij* contient, au r°, le bois allégorique, qui a été remanié et dans lequel le porc-épic est remplacé par un tigre :

Au-dessous sont les 10 premiers vers du prologue. Au v° est la suite du prologue, qui se développe sur le recto du f. *aiiij*. Cette pièce a été remaniée et allongée.

On lit au v. 7 : lansquetz [*sic*] et gascons
au v. 10 : Voller par tout cuidant faire conquestes
au v. 11 : Les ours aussi, hardis bellicateurs
au v. 16 : Qui aux Anglois devindrent souldoyers.

Après le v. 20 il y a une addition :

Puis la mort vint qui le mist en decours, 20
Après qu'il eut fait venir d'Angleterre
Marie qui fist muer en paix la guerre.
En France eut bruit, de tous se fist aimer ;
Puis print chemin retourner oultre mer.

Après le v. 28 :

De nuict et jour en tous lieux vigilloit,

on lit :

Le Plasmateur qui la terre illumine
Donnoit vertu a la prudente Hermyne ;
Crainte et amour humilyoit son cueur
A son espoux, amy, seigneur, vainqueur,
Ainsi que Hester fist au roy Assuaire
Par ferme foy et cordial affaire ;
Puis tout soubdain vis ung estourbillon
[*Fol. aiiij*] D'ou proceda Godeffroy de Buillon,
Qui fut d'accord envoyer en Lorraine
Son preux escu au noble duc Anthoine,
Qui double croix sans autre peut porter
D'or sur argent, pour chrestiens supporter.
Dedens ung pré se reposoit Prudence,....

Le prologue remanié compte en tout 58 vers.

Au v° du fol. *aiiij* est le bois personnel de Gringore (le faucon avec les deux devises).

Le corps du volume paraît avoir été réimprimé page pour page. Il contient les mêmes bois.

Biblioth. du Musée Condé à Chantilly (exemplaire de Sir Richard Heber et de Borluut de Noortdonck). Les figures ont été anciennement coloriées.

cc. Les fãtasies || de mere Sote. || *Imprimees a* || *Paris pour* || *Iehan petit li-*||*braire iure de* || *luniuersite du* || *dict lieu Ayant par transport le priuilege dudict mere* || *sotte/ autrement dit Pierre gringore. Et se*

vendent || *a lenseigne de la fleur de lys dor en la rue sainct Iac-*||*ques pres des Maturins.* || Cum pruillegio regis. — [A la fin :] *Finis* ¶ *On les vēt a la fleur de lys dor en la rus .s. Iacq̃s. S. d.* [1517 ?], in-4 de 110 ff. non chiffr. de 29 lignes à la page pleine, car. goth., sign. *a* par 4, *b-n* par 8, *p* par 6.

Cette édition ne diffère probablement de l'édition *bb* que par le titre. Les deux lignes xylographiées :

Les fãtasies
de mere Sote.

sont habillées à l'aide des cinq premières ligne de l'adresse du libraire.

Sur le libraire Jehan Petit, voy. Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens*, 1898, p. 291.

Biblioth. nat., Ye. 291. Rés. — Cat. Lignerolles, 1894, n° 883.

dd. Sensuyuent les || fantasies de me ||re Sotte: conte||nant plusieurs belles` hystoires moralisees || *Imprimees nouuellement a Paris* || xxv. f. d. || ¶ *On les vēd a Paris en la rue neufue no-*||*stre Dame a lenseigne de lescu de France* — ¶ *Cy finist les fãtasies* || *de mere Sotte nouuellement Imprimees* || *a Paris par la veufue feu Iehan treperel* || *demourant en la rue neufue nostre Dame* || *a lenseigne de lescu de France. S. d.* [*vers* 1520], in-4 de 102 ff. non chiffr. de 30 lignes à la page pleine, car. goth.

Le titre, imprimé en rouge et en noir, porte le bois de Mère sotte. Les signes *XXV. f. d.* signifient *XXV feuilles et demie.*

Au v° du titre est le bois symbolique qui représente la Salamandre, l'Hermine, etc., puis viennent les dix premiers vers du prologue remanié.

Au r° du 3e f. est le bois personnel de Gringore (le faucon).

Le texte est orné des 27 bois mentionnés ci-dessus.

Biblioth. royale de Munich. *P. O. gall.* 4°, 66. g. — Biblioth. munic. de Troyes. Y. 16990 (exemplaire incomplet de 10 ff.).

ee. Sensuyuent les fãtaisies de mere Sote : contenant plusieurs belles hystoires moralisees *Imprimees nouuellement a Paris*. xxv f. d. *On les vend a Paris en la rue neufue nostre dame a Lenseigne de Lescu de France. — Cy finist les fãtaisies de mere Sotte nouuellement Imprimees Par la veufue feu Iehan trepperel ⁊ iehã iehannot Imprimeur ⁊ libraire... demourant en la rue neufue Nostre dame. . S. d.* [*vers* 1525], in-4, car. goth.

Le titre, imprimé en rouge et en noir, porte la marque de Mère sotte.

Cat. La Vallière, 1783, II, nº 2968; Brunet, II, col. 1750. — Le rédacteur du Catalogue La Vallière, trompé sans doute par l'abréviation : *XXV. f. d.* (25 feuilles et demie), donne à cette édition la date de 1525, qui ne figure certainement pas sur le titre.

ff. Sensuyuent les || fantaisies de Me || re sotte : conte||tenant [*sic*] plusieurs belles hystoires moralisees... *Imprime nouuellement a Paris par Alain Lotrian, a lenseigne de Lescu de France*. xxv f. d'. *S. d.* [*vers* 1530], in-4 de 102 ff. non chiffr., car. goth. sign. *a*-⁊ par 4, ↄ par 6.

Brunet (II, col. 1750) décrit un exemplaire qui n'avait que 101 ff. et auquel par conséquent manquait le dernier f. occupé par la marque. Cet exemplaire est probablement celui qui est décrit au Catalogue Didot, 1878, nº 182. Il doit porter au titre l'abréviation *XXV. f. d.* (25 feuilles et demie) et non *XXVI* comme le dit Brunet.

Un exemplaire de cette même édition est décrit au catalogue Bancel, 1882, nº 249. Il portait bien *Fantaisies* (et non *Fantasies*) et comptait effectivement 102 ff. C'est à ce dernier catalogue que nous avons emprunté la transcription des quatre premières lignes du titre.

gg. Sensuyuent les || fantasies de me || re Sotte : conte|| nant plusieurs belles histoires moralisees || *Imprimees nouuellement a Paris*. || xxv. ci. || ❦ *On les vẽd a Paris*

en la rue neufue no ‖*stre Dame a lenseigne de lescu de France.* — ¶ *Cy finist les fãtasies* ‖ *de mere Sotte nouuellement Imprimees* ‖ *a Paris par Alain Lotrian Demourant* ‖ *en la rue neufue nostre Dame a lenseigne* ‖ *de lescu de France* xxv. c.·. *S. d.* [*v.* 1530], in-4 de 102 ff. non chiffr. de 30 lignes à la page pleine, car. goth., sign. *a*-ﬧ par 4, ↄ par 6.

Le titre, imprimé en rouge et en noir, porte le marque de Mère sotte. Les signes *xxv .ci* signifient *xxv cahiers.*

Au v° du titre est un bois qui représente un empereur au milieu d'hommes d'armes. Au dessous de ce bois commence le prologue remanié qui s'achève au v° du f. *aij*.

Au v° *aiij* r° est le bois de Gringore (le faucon), au-dessous duquel sont les dix premiers vers du texte.

Les bois sont les mêmes que dans les éditions précédentes.

Alain Lotrian, que l'on suit de 1518 à 1546, fut d'abord associé avec la veuve *Trepperel*, puis lui succéda. Il fut souvent associé avec *Denis Janot*, dont le nom se lit sur le titre de l'édition *ii*. Voy. Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens*, 1898, p. 249.

Biblioth. nat., Ye 287. Rés. — British Museum, 11475. d.

hh. Les fantasies de ‖ mere Sotte : con ‖tenãt plusieurs ‖ belles hystoires moralisees. Nouuellemẽt ‖ reueues et corrigees oultre les precedentes ‖ Impressions. xxv. ‖ ☙ *On les vend a Paris en la rue neufue nostre* ‖ *Dame a lenseigne de lescu de France.* ‖ *Par Alain lotrian.* — *Cy fine les fantasies* ‖ *de mere Sotte. Nouuellement imprimees a Paris* ‖ *par Alain lotrian. Demourant en la rue* ‖ *neufue nostre Dame a lenseigne de* ‖ *lescu de France. S. d.* [*vers* 1530], in-4 de 102 ff. non chiffr. de 30 lignes à la page pleine, car. goth., sign. *a*-ﬧ par 4, ↄ par 6.

Le titre, imprimé en rouge et en noir, porte la marque de Mère sotte.

Au v° du titre est un bois qui représente Vérité guidant le poète. Au-dessous sont les dix premiers vers du prologue.

Le bois personnel de Gringore (le faucon) est placé au r° du *f. aiij.*

L'édition est ornée des 27 bois qui décorent les éditions précédentes,

Au v° du dernier f. est la marque d'*Alain Lotrian* que Silvestre (n° 75) n'attribue qu'à *J. Trepperel.*

Biblioth. du Musée Condé à Chantilly (Cigongne, n° 600).

ii. Les diuerses || Fantasies des Hom ||mes et des Femmes, com-||posees par Mere Sotte, contenant || plusieurs belles exemples mo-||ralles, & le tout figure de || nouuelles figures, || *Nouuellement imprime a Paris.* || * 1538. * || * *On les vend en la rue neufue nostre* || *Dame a lenseigne Sainct Iehan Bapti-||ste, pres saincte Geneuiefue des Ardens,* || *par Denys Ianot libraire & imprimeur.* — ❧ *Cy finissent les fantasies de mere Sotte* || *Nouuellement Imprimees a Paris, le* || *dixiesme iour de Iuillet mil cinq* || *cens trentehuyt, par Denys* || *Ianot Libraire demou-||rant en la Rue neuf-||ue nostre Dame* || *a L'enseigne* || *Sainct* || *Iehan Baptiste contre Saincte Ge* ||*neuiefue des Ardens.* In-16 de 127 ff. chiffr. et 1 f. non chiffr., impr. en jolies lettres rondes.

Le v° du titre est blanc.

Le volume est orné de 38 bois, savoir :

1. Fol. 2 *a* : l'acteur à son pupitre;
2. Fol. 5 *a* : l'empereur et la fille qui souffle la mort;
3. Fol. 8 *a* : le chevalier et sa fille;
4. Fol. 12 *b* : répétition du n° 1;
5. Fol. 14 *a* : le père de la fille coupable et le médiateur;
6. Fol. 17 *b* : répétition des n°s 1 et 4;
7. Fol. 20 *a* : le juge et les femmes violées;
8. Fol. 23 *b* : l'empereur et les trois statues;
9. Fol. 29 *a* : l'empereur menacé de mort par son fils;
10. Fol. 30 *b* : répétition des n°s 1, 4, 6;
11. Fol. 31 *b* : l'acteur à son pupitre (bois différent du précédent);
12. Fol. 38 *a* : l'empereur faisant jeter la femme adultère du haut d'une montagne;
13. Fol. 40 *b* : le marchand pris par les pirates;
14. Fol. 42 *a* : répétition des n°s 1, 4, 6, 10;

15. Fol. 45 *b* : la paix conclue par le sacrifice d'un agneau sur une montagne;
16. Fol. 48 *a* : l'épreuve du feu;
17. Fol. 50 *b* : l'aveugle et le boiteux se rendant au banquet royal;
18. Fol. 54 *b* : le prêtre lubrique;
19. Fol. 59 *a* : le fils qui épouse la mérétrice;
20. Fol. 63 *a* : l'empereur et les cercles d'or;
21. Fol. 66 *a* : la bonne princesse attaquée par le prince cruel;
22. Fol. 69 *b* : le chariot triomphal;
23. Fol. 73 *a* : l'empereur enseveli;
24. Fol. 76 *b* : deux femmes assises sur un banc;
25. Fol. 82 *a* : le tavernier et les trois buveurs;
26. Fol. 85 *a* : la princesse grosse de son fils;
27. Fol. 90 *b* : un homme tenant deux têtes coupées;
28. Fol. 95 *b* : répétition des n°s 1, 4, 6, 10, 14;
29. Fol. 98 *b* : les trois femmes pendues;
30. Fol. 102 *b* : le sage apprenant à l'empereur à ne pas fouiller le feu avec un glaive;
31. Fol. 103 *b* : répétition des n°s 1, 4, 6, 10, 14, 28;
32. Fol. 106 *b* : l'empereur et l'ouvrier qui forge le verre;
33. Fol. 109 *a* : l'homme percé de flèches;
34. Fol. 113 *b* : répétition du n° 20;
35. Fol. 118 *a* : l'empereur et Guido;
36. Fol. 123 *a* : l'empereur et la statue magique;
37. Fol. 125 *b* : répétition du n° 8;
38. Fol. 127 *b* : répétition du n° 11.

Le dernier f. contient, au v°, la souscription et, au v°, la marque du libraire avec les devises : *Patere aut abstine; Nul ne s'y frote*.

Cette édition ne contient pas le prologue; nous ne le citons que pour compléter la bibliographie des *Fantasies*.

Biblioth. de Wolfenbüttel, n° 164, 1. 1. *Eth.* 12°.

jj. Les diuerses Fantasies des hommes et des femmes composees par Mere Sotte *A Paris, De l'imprimerie d'Estienne Groulleau*, 1551. In-16.

Réimpression de l'édition de *Denis Janot*.

Brunet, II, col. 1781.

SOTYE NOUVELLE

DES

CRONIQUEURS

PAR PIERRE GRINGORE

Personnages :

LA MERE,
PREMIER SOT,
LE SECOND,
LE TIERS,
LE QUART, 5
LE CINQUIESME.

Fol. 54 v° LA MERE.

Nous sommes les folz croniqueurs
Qui trouvons dedans nos croniques

Le manuscrit ne donne ni le nom de l'auteur, ni la liste des personnages. A la suite du titre Sotye nouvelle, etc., *le copiste ajoute maladroitement* : l'an mil iiijc iiijxx xvij.

Que ceulx qui n'ont esté vainqueurs
Se sont monstrez laches en cueurs,
Aymant tropt argent et praticques [1]. 5

PREMIER SOT.

Les machinacions, traffiques
Firent perdre renon et los,
Desprisant bonnes loix antiques
Qui dient : « Nul ne tourne le dos ».

LE SECOND.

Requis est de noter ses motz [2]. 10

LE TIERS.

Il les fault en cronique mettre.

LE QUART.

Ilz servent a nostre propos.

LE CINQUIESME.

Gardons nous bien de rien obmectre.

LA MERE.

Princes en ont eu belle lectre
Le temps passé.

LE SECOND.

Dictes comment. 15

LE PREMIER.

Et! pour ce que tousjours ung prestre

1. Ces vers font sans doute allusion à la bataille de Guinegate, dite la journée des *Éperons* (16 août 1513).

2. Il semble qu'il ait été de tradition dans les sotties de noter ainsi les proverbes, les mots piquants, ou certains traits historiques. On peut rapprocher de ce vers les vers 1505 et 1512 de la *Sotise* de 1507 (nº X) les v. 243, 609, 649 de la sottie composée par Gringore en 1512 (nº XI). Comparez aussi, plus loin, les v. 73, 100, 132, 265, 283, 319, 322, 328.

Ont voullu avecques eulx estre [1].
Et luy bailler gouvernement [2].

LE TIERS.

A parler veritablement
Prebstres ont tousjours gouverné. 20

MERE.

Loys XIe fut mené
Au Liege par ung cardinal
Dont cuida venir un grant mal,
Voire sur sa propre personne [3].

LE QUART.

Il dit vray.

LE CINQUIESME.

Sa raison est bonne. 25

PREMIER.

Après que on congneust son oultraige
Vous savez qu'il fut mys en caige [4];

24 voir

1. L'auteur de la *Sottie de l'Astrologue* s'élève de même contre les prêtres qui se mêlent du gouvernement. Voy. t. I, p. 208.

2. On remarquera que les 18 premiers vers forment deux strophes rimant *abaabbcbc, cdcddedde*. La sottie de 1512 (n° XI) commence de même par des strophes; les trois sixains qui ouvrent la pièce sont suivis de quatre strophes rimant *acaaccdccd*, *deddeefeef*, etc.

3. Le traité de Péronne (14 octobre 1468) obligea Louis XI à marcher contre Liège aux côtés du duc de Bourgogne. Le roi eut la honte d'assister, le 30 octobre, à la ruine de la ville, et sa vie fut fort exposée.

4. Le cardinal Jehan Balue, sur qui Louis XI fit retomber sa colère après la triste aventure de Liège, crut se mettre en sûreté en entretenant une correspondance secrète avec Charles le Téméraire; mais il fut surpris, et le roi le fit enfermer dans une cage de fer au château d'Onzain près de Blois. Telle est du moins la tradition généralement admise; mais le dernier biographe du cardinal et son apologiste, M. Henri Forgeot (*Jean Balue, cardi-*

Je n'en dis plus, *et cetera*.
Mais...

LE SECOND.

Quel mès?

MERE.

Prebstre ne fera,
Ne ne feist jamais bien en France, 30
Pourveu qu'il eust la congnoissance
Des guerres et qu'il s'en meslast.

LE TIERS.

Je vouldroys qu'on adnichillast
Telles choses.

LE QUART.

Seroit bien faict.

LE TIERS.

On verroit le peuple reffaict. 35

LE CINQUIESME.

Je ne doubte point de cella.

v^o LA MERE.

Gens de bas lieu en ce temps la
Gouvernoient en mainte maniere;
On ne feist onc si bonne chere

30 *Le second* ne *est suppléé*

nal d'Angers; Paris, 1898, in-8, pp. 95-100) révoque en doute cette tradition. Ajoutons que Balue recouvra la liberté en 1480, grâce à l'intervention du légat Giuliano Della Rovere (plus tard Jules II). A la mort de Louis XI, le cardinal d'Angers, rétabli dans ses dignités et devenu évêque d'Albano, fut envoyé en France comme légat (1483-1485). Il réussit à gagner la faveur d'Anne de Beaujeu, et fut nommé par Charles VIII ambassadeur auprès du Saint-Siège et protecteur des affaires de France à Rome. Il mourut à Ripatransone, le 5 octobre 1491.

Qu'on feist lors, a sacre et entree; 40
Noblesse estoit bien accoustree;
Princes, seigneurs avoient le bruit.
Louis XIe se conduit
Du depuis par aucunes gens
Non nobles [1], pretz et dilligens 45
De despriser seigneurs et princes.

PREMIER.

Eulx, retirez en leurs provinces,
Contre Loys tous machinerent
Et dure guerre luy menerent,
Qui fut trescruelle et tresfiere. 50

MERE

Noblesse estoit chassee arriere,
Prodigalité avoit cours
Et le peuple estoit en decours,
Tenu par tailles en tutelle.
On portoit les pourpoins de toille, 55
Et ne failloit, je vous affie,
Avoir de drap que aulne et demye
Pour faire une robbe nouvelle [2].

LE SECOND.

Il est ainsy.

LE TIERS.

La chose est telle.

43 se sonduit — 44 da depuis

1. Le poète cite lui-même plus loin (v. 60) ces favoris « non nobles » du roi Louis XI.

2. Tous les historiens de Louis XI nous le montrent vêtu d'un habit d'étoffe grossière et coiffé d'un chaperon graisseux. Ses courtisans ne pouvaient manquer de suivre son exemple, en sorte que le luxe ne se vit plus que chez les Bourguignons et les Espagnols.

Olivier [1], Daniel [2], Doyac [3] 60
Regnoient : mis furent a basac.

LE CINQUIESME.

Dieu mercy, le temps est changé.

LE TIERS.

Fol. 56 Le peuple a esté oultraïgé;
Par quoy fault qu'on le recompence.

PREMIER.

Et dea, dea, messieurs, on commance 65
Maintenant a se resjoïr;
Du bon temps le verrés joyr :
N'y a que d'avoir bon couraige.

65 ont — 66 le resjoir

1. Olivier De Nekker ou De Nikker, nom qui signifie « ondin, génie des eaux » (*waterduivel*), mais que les contemporains traduisaient par « le Diable », fut valet de chambre et premier barbier de Louis XI, dont il réussit à gagner la confiance. Il obtint au mois d'octobre 1474, des lettres d'anoblissement, par lesquelles il était autorisé à changer de nom, et à se faire appeler Le Daim. Le 19 novembre 1477, le roi lui donna les étangs, terres, prés et bois de Meulan, et il prit le titre de comte. Il reçut encore, en octobre 1482, la forêt de Senart; mais, à la mort du roi, on lui fit son procès, et il fut pendu le 21 mai 1484. Voy. Georges Picot, *Le Parlement de Paris sous Charles VIII; les débuts du règne, le procès criminel d'Olivier le Daim*; Paris, Picard, 1877, in-8 (extr. des *Comptes rendus de l'Académie des sciences morales et politiques*).

2. Daniel Bart était un serviteur d'Olivier Le Daim. Il fut pendu à Paris, peu de jours après son maître, le 4 juin 1484. Voy. Jean de Roye, *Journal, connu sous le nom de Chronique scandaleuse*, éd. Mandrot, II, pp. 65, 382 et Georges Picot, *loc. cit.*

3. Louis XI avait donné à Jehan de Doyac le gouvernement d'Auvergne; en mourant il eut soin de le recommander à son successeur, en même temps qu'Olivier Le Daim (voy. Jean de Roye, *Journal*, éd. Mandrot, II, p. 121); mais Doyac avait eu le tort de mécontenter le duc de Bourbon. En 1484, il reçut le fouet par la main du bourreau, il eut les oreilles coupées et la langue percée.

Nouveau prince, nouvel usaige
Et nouvelles invencions. 70

MERE.

Honneurs muent les condicions
Aucunes foys.

PREMIER.

Il est ainsy.

MERE.

Le peuple vivra sans soucy
Desormès, en escript le tienne,
Et qu'il soit ainsy je le prenne, 75
Car on voit en lieu d'un vendeur
Maintenant regner ung donneur [1] :
Entendez vous bien que je dis?
Cella croist voulloir des hardis
Et aux couars fait avoir cueur. 80

PREMIER.

Certes, monsieur le croniqueur,
Nous avons eu mainte fortune.

LE CINQUIESME.

Trop ardemment aymer pecune
Fait gens aller oblique voye.

Ils chantent :

C'est malencontre que d'aymer 85
Qui n'en a joye [2].

PREMIER.

Puis qu'i fault que je le vous die,

70 nouuelle

1. Tout en sachant gré au roi Louis XII de ne pas augmenter les impôts, le peuple lui avait toujours reproché sa parcimonie. Voy. ci-dessus, pp. 68 et 47.

2. Nous n'avons pu retrouver le texte de cette chanson.

Quant on alla en Lombardie
Durant que Charles, petit preux,
Monstrant ses faictz chevalleureux, 90
Par Naples et Romme passa...

v° LE CINQUIESME.

Et puis?

LA MERE.

Celuy qui trespassa
A Nerbonne, n'a pas gramment [1],
Avoit lors le gouvernement;
Il estoit prebstre, n'estoit pas? 95
Noz escus muez en ducas
Furent en ce temps.

PREMIER.

Ainsy est,
Encor a plusieurs apparest
La graine qu'on en rapporta.

LE SECOND.

Mectons en escript ce *nota* [2]. 100

PREMIER.

La terre, ainsy comme j'entens,
Pourtoit durant ce regne et temps
Ce que la mer devoit porter.

CINQUIESME.

Que portoit elle?

1. Il s'agit de Guillaume Briçonnet, général des finances, qui, après la mort de Raoulette de Beaune, sa femme, entra dans les ordres, et devint doyen de l'église de Vienne, évêque de Saint-Malo (1490), cardinal (15 février 1495), évêque de Nîmes (1496), archevêque de Reims (1497), puis de Narbonne. Guillaume mourut à Narbonne, le 14 décembre 1514. Voy. Anselme, *Histoire généalogique*, VI, p. 439.

2. Voy. la note sur le v. 10.

LA MERE.

Sans doubter,
Elle portoit des macquereaux, 105
Et tiennent les plus principaux
Chastillon, Bourdillon, Bonneval[1].
Ung chien, une fille, ung cheval
Valloit pour lors troys cens royaulx.

PREMIER.

Lors vindrent des gorriers nouveaulx 110

107 *Bien que ce vers ait une syllabe de trop, il paraît impossible de le corriger.*

1. Dans l'*Histoire du gentil seigneur de Bayart* (éd. Roman, 1878, p. 37) le Loyal Serviteur raconte que, lors du défi porté aux chevaliers français par le fameux Claude de Vaudray, à Lyon, en 1491, « contre luy s'essayerent plusieurs bons et gaillards gentilzhommes de la maison du bon roy Charles, telz que le seneschal Galyot, pour lors fort gaillart et appert homme d'armes, le jeune Bonneval, Sandricourt, Chastillon, Bourdillon, qui estoient des plus privez de la personne du roy ». Brantôme, se rappelant ce passage de l'historien de Bayart, dit que le roi Charles VIII était toujours des premiers aux tournois « aveq' ses mignons et favoris, Galiot, Chastillon, Bourdillon et Bonneval, qu'on disoit en rithme gouverner le sang royal » (éd. Lalanne, II, p. 305. A la bataille de Fornoue (6 juillet 1495), le roi avait près de lui : « Jaques Gualeat [c'est-à-dire Galiot de Genouillac], seneschal d'Armagnac, le jeune seigneur de Boisy, de Chastillon, Des Bordes, Sainct Amador, Antoine Des Aubus et d'aultres bons gens d'armes » (pièce citée par Mlle Dupont, à la suite de son édition de Commynes, III, p. 421). André de La Vigne (*Vergier d'honneur*, éd. de Phil. Le Noir, fol. *Ciij*[a]) donne les noms de « plusieurs mignons familiers et domestiques du roy »; ce sont en partie les mêmes.

Les personnages cités par Gringore sont : Jacques de Coligny, seigneur de Chastillon, chambellan du roi, prévôt de Paris, fils de Jean de Coligny et d'Éléonore de Courcelles, mort à Ferrare, en 1512, d'une blessure qu'il avait reçue à Ravenne (voy. le Loyal Serviteur, pp. 37 et 304); Philibert de La Platière, seigneur de Bordes et de Bourdillon ; Germain de Bonneval, seigneur de Bonneval, de Coussac et de Blanchefort, conseiller et chambellan du roi, sénéchal de Limousin, tué à Pavie en 1525.

Qui porterent panthoufles larges,
En façon de bataulx ou barges,
Ou de pate de droumadaire [1].

LA MERE.

Tout le sang royal fut contraire
A Charles du commancement 115
De son regne [2].

Fol. 57 LE SECOND.

Tresnecessaire
Nous est que nous sachons comment.

LA MERE.

Chascun voulloit gouvernement
Avoir de luy en sa jeunesse,
Dont guerre s'esmeut rudement 120
Entre le roy et sa noblesse [3].
C'estoit l'aigneau mené en lesse
Qui fut par sa seur bien conduit [4].

LE SECOND.

Croniqueur, telle chose duit.
Le cardinal blanc, en cest an, 125
Fut cause perdre Perpignan
Par le moyen des piedz deschaulx;
Aussy l'un de nos mareschaulx
Eut flacons plains d'or pour du vin.
L'autre a esté, a la parfin, 130

1. On a vu précédemment (t. I, p. 156, v. 249; p. 157, v. 264; p. 164, v. 411) des allusions aux larges souliers qui furent à la mode sous Louis XI et sous Charles VIII.

2. Après les États généraux de 1484 le duc d'Orléans et les autres princes du sang essayèrent d'arracher le pouvoir à la régente Anne de Beaujeu.

3. Nous n'avons pas à raconter ici les campagnes de 1487-1491 qui se terminèrent par le mariage de Charles VIII et d'Anne de Bretagne.

4. Charles VIII paraît pourtant avoir supporté parfois avec impatience la régence d'Anne de Beaujeu.

Pour avoir trop parlé, tancé[1].
Notez bien que je y ay pencé.

1. Le Roussillon et la Cerdagne avaient été occupés par Louis XI en nantissement d'une somme de 300,000 écus que le roi d'Aragon devait lui payer comme prix d'un secours de 700 lances qu'il avait reçu de la France. Ferdinand le Catholique obtint, en 1492, du jeune Charles VIII et de la régente la restitution des deux province. Un traité signé le 18 janvier 1493 arrêta les termes de cette restitution, qui eut lieu sans même que les Espagnols payassent leur dette. L'événement causa une grande surprise et une vive indignation, dont nous trouvons l'écho chez plusieurs historiens. Notre ami, M. Louis Thuasne, nous signale, en particulier, le passage suivant d'Arnould de Ferron :

« Ferdinandus..., Aragonum rex, maxime laborabat in recuperando comitatu Ruscinonis et Perpeniani. Abhorrebant tamen proceres gallici a Ferdinando, justa venditione quaesitas res negantes tutum esse reddi, praesertim quae spectarent ad limites regni. Exclusus Ferdinandus Oliverium Maillardum, unum e sodalibus franciscanis, magna vi pecuniae sibi devincit : alii id adscribunt Johanni Manleoni [*lise*: Mauleoni] franciscano. Hic Annae regiae sorori erat a confessionibus sacris, vanam ambitionem eo cultu tegens, cui facile in rem id esse gallicam persuasit ; illa Ludovico Ambasiano, Albiensi pontifici... » (*Arnoldi Ferronii Burdigalensis, regii consiliarii, de rebus gestis Gallorum Libri quatuor*; Parisiis, 1549, in-8, fol. 5). François Beaucaire de Péguillon (*Rerum gallicarum Commentarii*; Lugduni, 1623, in-fol., p. 111), Jacques-Auguste de Thou (*Historia sui temporis*, lib. 7, ann. 1540), Henri de Sponde (*Annalium ecclesiatic. Ces. Baronii Continuatio;* Lutetiae Parisiorum, 1641, p. 194) confirment et développent ce récit. Plusieurs auteurs plus anciens font allusion aux mêmes faits. Martin Du Bellay dit, à propos des événements de 1541 : « Quant à la comté de Roussillon, encores sont vivans ceux qui la virent laisser à Ferdinand, roy d'Aragon, alors regnant, par le roi Charles huictiesme, seduit et trompé par un cordelier nommé frere Olivier Maillard, directeur de sa conscience, homme apparant de grande sanctimonie, mais (comme il advient où hypocrisie a lieu) avoit esté corrompu à force d'argent par ce roy d'Aragon pour vendre et decevoir son maistre » (*Memoires de messire Martin Du Bellay, seigneur de Langey*, éd. de 1586, in-8, fol. 433 v°; Petitot, *Collection*, 1re série, t. XIX, p. 365).

L'histoire inédite de Charles VIII qui est conservée dans le manuscrit Du Puy 745 (fol. 32) accuse de corruption l'évêque

CINQUIESME.

En après?

PREMIER.

Il est mencion
Qu'on usa de Legation [1],

d'Albi, Louis d'Amboise, le confesseur du roi, Olivier Maillard, et un moine nommé Estienne Petit, qui auraient reçu deux flacons d'argent pleins d'or (voy. A. de Boislisle, *Notice biographique et historique sur Étienne de Vesc,* 1884, p. 50, n. 1).

M. l'abbé Samouillan, qui a consacré à Maillard une thèse de doctorat (*Étude sur la chaire et la société française au quinzième siècle : Olivier Maillard, sa prédication et son temps;* Toulouse et Paris, 1891, in-8), défend les deux capucins mis en cause. Il insiste sur l'invraisemblance d'une accusation de corruption à l'égard d'un homme tel que Maillard, qui, pendant toute sa vie, prêcha le mépris des richesses; il ne voit dans l'intervention des frères prêcheurs qu'un acte d'honnêteté et de droiture (*loc. cit.*, pp. 28-34); le texte de Gringore permet de donner une autre explication.

Le « cardinal blanc », dont il est parlé au v. 125, est Louis d'Amboise, évêque d'Albi, dont le roi parle lui-même dans une lettre adressée par lui aux habitants de Perpignan, le 3 novembre 1492 (*Lettres de Charles VIII, publiées par P. Pélicier*, III, 1902, p. 308). Ce personnage ne devint cardinal qu'en 1507; il ne mourut qu'en 1517; mais le poète, qui lance contre lui une grave accusation, le désigne par le titre qu'il portait en 1515; il dit *cardinalis Albus* pour *cardinalis Albiensis*. Louis d'Amboise se laissa donc gagner par les raisons ou par l'argent du roi d'Aragon; il employa comme instruments les « pieds deschaulx », c'est-à-dire frère Olivier Maillard et frère Jehan de Mauléon (ou frère Estienne Petit), et ceux-ci réussirent à corrompre l'un au moins des maréchaux de France.

Il y avait alors trois maréchaux : Pierre de Rohan, seigneur de Gyé, nommé en 1475, mort en 1513 (on a vu ci-dessus, p. 66, que les auteurs de farces ne craignaient pas de l'attaquer); Philippe de Crèvecœur, seigneur d'Esquerdes, nommé en 1483, mort en 1494; Jehan, seigneur de Baudricourt, nommé en 1488, mort en 1499. Nous n'osons dire lequel des trois le poète attaque ici.

1. Georges d'Amboise, évêque de Montauban (1485), archevêque de Narbonne (1492), puis de Rouen (1493), fut promu cardinal en 1498, et obtint à la fin de 1501 le titre de légat du pape. Il fit son entrée à Paris, en cette qualité, au mois de février 1502.

Et Loys douziesme, piteux, 135
Bon justicier et gracieulx,
La laissoit mesler de la guerre.
Du depuis, la mort le vint querre [1],
Et ce vint logier en sa place
Ung autre prestre, sans fallace, 140
Qui obeïssoit a chacun [2].
Dedans Paris est tout commung :
Faictes en a part ung chapistre.

v° CINQUIESME.

Je le mectray en mon registre.

LA MERE.

En ce temps Praticque regnoit 145
Et Avarice dominoit ;
Gens des comptes et gens de plume,
Ainsy comme il est de coustume,
Faisoient leur main, car de Noblesse
Possedoient toute la richesse. 150
Gens d'armes estoient mal pensez,
Mal muniz, mal recompensez,
Et si n'eüst esté l'Ermyne [3],
Ilz fussent tumbez en ruyne,
Car mengerent leur blé en herbe. 155

LE SECOND

Il fault croniquer ce proverbe,

LA MERE.

Quant les offices on vendoit

143 en appert — 155 ils mengerent

1. Georges d'Amboise mourut à Lyon le 25 mai 1510.

2. Il s'agit de Guillaume Briçonnet, cardinal de Saint-Malo, m. en décembre 1514. Voy. ci-dessus, p. 220, n. 1.

3. « L'Ermyne » est Anne de Bretagne. Nous n'avons trouvé nulle part la mention de paiements qu'elle aurait fait faire aux gens de guerre sur sa cassette.

En ce temps, on les « huraudoit », [1] ;
Mais maintenant, je vous afferme,
Si vous voulez que on les conferme, 160
Que les convient, sans point doubter,
Pour en joyr les « tilleter » [2].

159 matenant

1. C'est-à-dire : « On donnait les offices aux Hurault ».

Il faudrait transcrire la généalogie des Hurault pour faire connaître ceux qui furent pourvus d'offices ou de bénéfices importants à la fin du xve siècle, ou au commencement du xvie ; nous n'en citerons que quelques-uns.

Jacques Hurault, seigneur de La Grange, de Cheverny, de Vibraye, de Weil, baron d'Huriel, etc., fut trésorier des finances sous Louis XI, chambellan, trésorier général du duc d'Orléans, trésorier de France à Milan, général des finances en France, gouverneur de Blois. Il mourut, à 70 ans, le 25 octobre 1517, ayant eu, de Marie Garandeau, sa femme, 7 enfants dont :

Raoul, seigneur de Cheverny, de la Grange, etc., secrétaire du roi et général de ses finances, mort dans la guerre de Naples en 1527 ;

Jacques, abbé de Saint-Lomer de Blois, et de Saint-Bénigne de Dijon, élu évêque d'Autun, le 8 avril 1503 ; mort en 1546 ;

Philippe abbé de Marmoutier, de Bourgueil, de Saint-Nicolas d'Angers et de Saint-Pierre de Sens, mort le 12 novembre 1539.

Jehan, seigneur de Weil et du Marais, reçu conseiller au parlement de Paris le 8 mars 1511 (n. s.) et maître des requêtes le 18 mars 1514 (n. s.), mort le 10 septembre 1541.

Jehan Hurault, seigneur de Boistaillé, de Belesbat, etc., fut conseiller au parlement de Paris, puis premier président de la cour des Aides (vers 1500-1505).

Denis Hurault, seigneur de Saint-Denis, capitaine des ville et château de Blois, trésorier de la reine, mourut vers 1538.

Voy. Anselme, *Histoire généalogique*, VI, pp. 501 et suiv.

2. Les Du Tillet entrent en scène plus tard que les Hurault et n'obtiennent pas des offices aussi considérables.

A côté de François Du Tillet, greffier civil au parlement de Paris, on peut citer, au moment où fut représentée notre sottie :

Hélie Du Tillet, pourvu le 8 janvier 1515 (n. s.) de l'office de président en la chambre des Comptes de Paris (*Cat. des actes de François Ier*, I, n° 32), et Séraphin Du Tillet, trésorier et receveur général des finances sous Louis XII, à qui François Ier fit

CINQUIESME.

En ce temps la, princes prenoient deliz
Troubler, vexer les nobles Fleurs de Liz;
En l'Eglise regnoient scismes, erreurs, 165
Et veoit on sur champs traistres erreurs.
Les Espaignolz, qui possedoient Castille,
Prindrent Napples, Navarre par castille [1].

PREMIER.

Lors les liens de Julius rompirent [2].

163-170 *Fantasies de Mere sotte* (*éd. aa*) :
Ce qui m'a fait en ma fantasie mettre
Plusieurs propos, tant en prose que en mettre,
C'est qu'en l'Eglise ay veu scismes, erreurs,
Et sur les champs gens differens erreurs;
Lors les lyens de Julius rompirent, 5
Dont serfz de Mars en plorent et souspirent.

166 traistre erreurs — 168 prindre... nauarre et castille

payer, le 2 mars 1515 (n. s.) des gages arriérés (*ibid.*, I, n° 129) et qu'il pourvut, le 17 avril suivant, de la charge de payeur des gages des officiers domestiques de l'hôtel (*ibid.*, V, n° 15896).

1. Gilbert de Montpensier, que Charles VIII avait laissé à Naples comme vice-roi, n'eut pas les moyens de résister aux forces de Ferdinand d'Aragon. Il dut signer la capitulation d'Atella, qui mettait fin à l'occupation française (20 juillet 1496). Louis XII entreprit une nouvelle campagne en Italie et crut faire preuve d'une grande habileté politique en concluant avec Ferdinand le Catholique le traité de Grenade qui stipulait le partage du royaume de Naples entre la France et l'Espagne (11 novembre 1500). Au mois d'août 1501 les troupes françaises rentrèrent à Naples ; mais l'entente avec les Espagnols n'était qu'un leurre et, le 14 mai 1503, Gonzalve de Cordoue prit possession de Naples au nom du roi Catholique.

Ferdinand ne fut pas moins entreprenant du côté des Pyrénées. Après la mort de Gaston de Foix, son beau-frère, il revendiqua la Navarre qu'il prétendait devoir lui appartenir, du chef de la reine Germaine de Foix. Il envahit le pays, se saisit de Pampelune et de tout le territoire situé au sud des Pyrénées. Le jeune duc de Valois (plus tard François Ier) essaya vainement d'emporter Pampelune : l'arrivée de l'hiver mit fin à la campagne (1513).

2. Jules II, dont le mort mettait en deuil les serviteurs de Mars, s'éteignit le 21 février 1513.

Dont serfz de Mars en pleurent et souspirent ; 170
Mais Dieu transmist ung Leon sur la terre [1],
Prest d'appaiser la dure et aspre guerre
Que discort mect entre les preux christiens,
Fol. 58 Voulant tacher a corriger payens.

La Mere.

Lors les Flamens, Almans et Hennoyers 175
Se rendirent aux Anglois soubdoyers;
Tournay adonc par traistres ce tourna [2].

Le Tiers.

Therouanne pas joué tel tour n'a,

Les vers 167-168 *se retrouvent plus loin* (v. 17 *et* 18 *des Fantasies*). — *Gringore a modifié les v.* 171-174 *qu'il a reportés plus loin* (*v.* 33-41). — 174 a *est suppléé* — 175-194

Fantasies de Mere sotte :

Durant ce temps Lansquenetz et Gascons
Vuydoient tonneaulx, quartes, potz et flacons.
L'Aigle je vis, porteur de doubles testes,
Voller par tout et sans faire conquestes. 10
Les Ours aussi, ravissans et rapteurs,
Se disoient lors des princes correcteurs ;
Les Albanois, qui haulx chappeaulx portoient,
Par mons et vaulx nuyt et jour estradoient.
Je vis Al(e)mans, Flamens et Hennoyers 15
Qui aux Angloys se rendoient souldoiers.
Les Espaignols, qui possedoient Castille,
Prindrent Navarre et Naples par castille.
Le Porc apic fist paix en plusieurs cours,
Puis la mort vint, qui le mit en decours. 20

1. Le cardinal Giovanni de' Medici, qui prit le nom de Léon X, fut élu pape le 11 mars 1513.

2. Lorsque Henri VIII et Maximilien attaquèrent Louis XII du côté de l'Artois, les habitants de Tournai, qui se prétendaient exempts de toute garnison, refusèrent l'entrée de leur ville aux troupes françaises; ils furent obligés de se rendre aux Anglais et de prêter à Henri VIII le serment de fidélité (24 septembre 1513). C'est alors que Laurent Des Moulins composa *Le Depucelage de Tournay*, dont il est parlé ci-dessus, p. 176.

Ce non obstant qu'elle fut abbatue [1].

LE SECOND.

Sans famine se fut bien combatue, 180
Car vaillance portoit les estandars
Des preux hardis, cappitaines, soudars.

LA MERE.

Durant ce temps, Lansquenetz et Gascons
Vuidoient tonneaux, quartes, potz et flacons;
Les Albanoys, qui portent haulx chappeaulx, 185
Estradoient par montaignes et vaulx [2].

PREMIER.

Et les Suisses, ours ravissans, rapteurs [3],
Se disoient des princes correcteurs;

184 vandoient

1. Après la bataille de Guinegate, Thérouanne avait dû capituler (22 août 1513). La garnison put se retirer avec les honneurs de la guerre; mais les Anglais, sollicités par les Impériaux, entreprirent de raser les murailles.

2. La garnison de Thérouanne avait beaucoup souffert de la famine, bien que les soldats albanais eussent réussi à y faire entrer quelques vivres et quelques munitions.

3. Pierre Vachot, en 1513, parle de l'Ours comme de l'emblême des Suisses (Montaiglon, *Recueil de Poésies françoises*, III, p. 249). Lors de l'entrée de François Ier à Lyon, le 12 juillet 1515, on vit dans deux tableaux vivants « ung personnage armé et embastonné et près de luy ung grant ours ravissant lequel, grougnant, ses pattez succoyt et ses ongles eslargissoyt ». L'homme d'armes était Ludovic le More et l'ours « estoyt dict l'ours ravissant de Souysse et Berne ». Voy. *L'Entrée de François premier, roy de France, en la cité de Lyon, publiée par Georges Guigue*, (Lyon, 1899, pet. in-fol.), pp. 31-34, 39-40).

Claude Paradin (*Symbola heroica*, éd. de 1567, in-16, p. 19) rapporte avoir lu ce distique peint sur un mur du château de Fontainebleau :

Ursus atrox, Aquilaeque leves et tortilis Anguis
Cesserunt flammae jam, Salamandra, tuae.

Dans ce distique le « tortilis Anguis » est la guivre de Milan.

Mais Marie arriva d'Angleterre,
Qui pour ung temps a fait cesser la guerre 190
Du Porc apic et des Liepars passans [1].

LA MERE.

Puis Atropos de ses darps trespassans
A trespersé, par son cruel oultraige,
Le Porc apic [2].

CINQUIESME.

Chantons sur ce passaige.

Ilz chantent :

Requiescat in pace. Amen. 195

PREMIER.

L'Aigle inconstant, porteur de doubles testes [3],
Volloit par tout et sans faire conquestes.

v° LA MERE.

Et en Flandres la Marguerite double
Aux Autruchons avoit fait la veue trouble [4];
La on congneut la Sallemandre digne 200

200 congneu

1. Les traités signés à Londres le 7 août 1514 mirent fin à la guerre entre Henri VIII et Louis XII, et stipulèrent que le roi de France, veuf d'Anne de Bretagne depuis le 9 janvier précédent, épouserait Marie, sœur du roi d'Angleterre.

2. Louis XII (le Porc épic) mourut le 1er janvier 1515.

3. L'empereur Maximilien.

4. Marguerite d'Autriche, veuve depuis 1504 du duc de Savoie Philibert le Beau, avait le gouvernement des Pays-Bas, de la Bourgogne et du Charolais. Elle dirigeait la politique des Autrichiens (ou comme dit notre auteur, des Autruchons) dans un sens presque toujours hostile à la France. Gringore dit encore, en 1521, dans *Les Menus Propos de Mere sotte* (v. 78-80) :

Lyon de sable, estant a l'Aigle uny,
Qui fut esclos et couvé dans le ny
Des Autrichons, fit ung grant tas de mines...

Se copuler et joindre avec l'Ermyne [1],
Puis le Lion, emparqué et assis,
Se monstra preux, gay, constant et rassis [2].

LE SECOND.

Exposez nous vos termes et langaiges.

LA MERE.

Ceux que voyez qui portent les Nuaiges 205
Souloient porter le Lion emparqué [3].

CINQUIESME.

Holla, holla! C'est assez repliqué.

PREMIER.

De l'exposer nous avez fait plaisir.

202 et rassis — 203 preux *est suppléé d'après les Fantasies* :
200-208 *Fantasies de Mere sotte* :

La Salmendre eut, premier an de son regne,
Autant d'honneur comme en mer a d'arene,
Et le Lyon sur la terrasse assis
Se monstra preux, gay, constant et rassis.
Le Tygre estoit a toute diligence 25
Contre ennemys prest faire resistance.

206 porte — 208 expose

1. « L'Ermyne » désigne Claude de France, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne. Cette princesse avait été fiancée à Charles d'Autriche (plus tard Charles-Quint); mais, au mois de mars 1506, le roi avait annulé les fiançailles et donné sa fille à François, duc d'Angoulême (« la Sallemandre »).

2. Le Lion « emparqué » désigne les Pays-Bas. Comme nous le fait remarquer M. L. Thuasne, les armes des Pays-Bas, telles qu'elles sont figurées sur le titre de diverses impressions d'Aelbrecht Hendricks, à Delft, nous montrent un lion passant, armé d'un glaive et tenant l'écu d'Espagne, au milieu d'un parc, ou enclos, auquel sont appendus les écus des provinces unies. Cette marque appartient au dernier quart du XVIe siècle; mais la représentation du lion est plus ancienne. Voy. à la Bibliothèque nationale, les pièces cotées M 8422, 8426.

3. Si le Lion emparqué désigne les Pays-Bas, les Nuages doivent être ici l'emblème, soit de Maximilien, soit plutôt de Marguerite d'Autriche qui y représentait l'autorité impériale.

PREMIER.

Le Cerf vollant a voulloir et desir
De demonstrer sa force et sa puissance 210
Pour subjuguer les ennemys de France [1],

209-220 *Fantasies de Mere sotte :*

Le Cerf vollant sur Pegasus volloit ;
De nuyt et jour en tout bien vigilloit.
Dedans ung pré se reposoit Prudence
Qui en sa main tenoit par excellence 30
Trois Trefles vers, laquelle voulentiers
Oyoit conseil de doctes conseilliers.
L'humble Leon, prest d'apaiser la guerre
Que Discord met entre les preux chrestiens,
Voulant tascher a corriger payens, 35
C'est que leur loy soit abollie, estaincte,
En conquerant la noble Terre Saincte,
Ce pour ce faire a pardons ordonnez
Dont les humains puent estre guerdonnez
Quant ilz mourront ou qu'ilz avront victoire. 40
Selon les faictz est l'œuvre meritoire.

Dans ce passage, Prudence, qui tient en sa main trois trèfles verts, désigne le chancelier Antoine Du Prat, dont les armes étaient : d'or, à la fasce de sable, accompagnée de trois trèfles de sinople.

210 et puissance

1. Le Cerf blanc ailé, ou Cerf volant, dont Froissart (éd. Luce et Raynaud, X, p. 258) et le Religieux de Saint-Denis (éd. Bellaguet, I, p. 70) ont donné chacun une interprétation différente, avait été l'emblème de Charles VI, et se voit, accompagné de la devise *Jamais*, sur plusieurs manuscrits de grand luxe exécutés pour lui (citons notamment le ms. 2682 de l'Arsenal, fol. 34) ; mais Charles VI ne fut pas seul à faire usage de cet emblème. M. Léopold Delisle nous communique un passage de la seconde édition, encore inédite, de ses *Recherches sur la librairie du Louvre*, où il relève dans un manuscrit de la Bibliothèque royale de Munich, *Les Cas des malheureux nobles* de Pétrarque, copiés en 1458 et enluminés par Jehan Foucquet, une tapisserie, à bandes rouges, blanches et vertes, sur laquelle se détache l'écu de France soutenu par deux cerfs blancs ailés, au collier fleurdelisé.

Le Cerf volant fut surtout adopté par la maison de Bourbon, et devint l'emblème particulier de Charles, duc de Bourbon, créé connétable de France le 12 janvier 1515 (*Catal. des actes de Fran-*

Car la Roue a perdu son deduit [1];
Mais le Liepart, se crois je, acquerra bruit,
Et le Cigne, qui a esté sauvaige,

çois Ier, I, n° 43). Lors de l'entrée du roi à Lyon, le 12 juillet 1515, l'emblème du nouveau connétable fut figuré en grand sur la Saône. La description qui nous est parvenue de cette fête contient une longue explication du Cerf volant, qui rappelait, disait-on, un cerf miraculeux vu du temps de Clovis (voy. L'*Entrée de François Ier, roy de France, en la cité de Lyon, publiée par Georges Guigue;* Lyon, 1899, pet. in-fol., pp. 3-7, 9).

Paolo Giovio, qui a reproduit dans ses emblèmes, la figure du Cerf volant, raconte que le connétable « pinse a ricamo nella sopravesta della sua compagnia un cervo con l'ali, et io lo vidi », ajoute-t-il, « nella giornata di Ghiara d'Adda, volendo dire che, non bastando il correr suo naturale velocissimo, sarebbe volato in ogni difficile e grave pericolo senza freno. La quale impresa, per la belleza del vago animale, riuscì, anchor chè pomposa, come cieca, non havendo motto alcuno che gli desse lume; il che diede materia di varia interpretatione, come acutissimamente interpretò un gentil'huomo francese, chiamato La Motta Augrugno [Marc Le Groing, vicomte de La Motte-au-Groing] che andò in Roma appresso il papa quando venne l'acerba nuova del re Christianissimo sotto Pavia, et ragionandosi della perfidia di Borbone, disse a papa Clemente : Borbone, anchora che paia essere stato traditore del suo re et della sua patria, merita qualche scusa per haver detto molto avanti quel ch'ei pensava di fare, poichè portava nella sopraveste il cervo con l'ali, volendo chiaramente dire c'haveva animo di fuggire in Borgogna, al che fare non gli bastavano le gambe, se non havesse havuto ancho l'ali, et perciò gli fu aggiunto il motto : *Cursum intendimus alis.* » (*Dialogo dell' imprese militari et amorose di monsignor Giovio, vescovo di Nocera, et del S. Gabriel Symeoni Fiorentino;* in Lyone, appresso Guglielmo Rovillio, 1574, in-8, p. 14).

Brantôme, qui s'est souvenu de ce passage (éd. Lalanne, I, p. 286; et Montaiglon, *Recueil*, IX, p. 207), ajoute que, sur des tapisseries, le connétable avait joint au cerf volant la devise de la maison de Bourbon : *Esperance.*

1. La Roue paraît désigner Louis de La Trémoïlle. Après sa victoire de Saint-Aubin du Cormier (1488), Louis avait pris pour emblème une roue accompagnée de cette devise : *Sans poinct sortir hors de l'orniere* (voy. P. Giovio, *Dialogo dell' imprese militari, ecc.;* Lyone, 1574, in-8, p. 100; G. B. Pittoni, *Imprese*, 1562,

Recouvrera quelque jour son plumaige, 215
Ainsi que feist son bon predecesseur [1].

CINQUIESME.

C'est tresbien dit, monsieur le croniqueur.

LA MERE.

La Croix double se tient close et couverte

in-4 obl., fol. 25). Le poète dit que « la Roue a perdu son deduit » : ces mots signifient sans doute qu'il n'avait pas obtenu les dignités qu'il désirait. Le 7 janvier 1515, il avait été confirmé dans l'office de lieutenant général et gouverneur de Bourgogne, il avait été fait amiral de Guyenne et amiral de Bretagne (*Cat. des actes de François Ier*, I, nos 17, 18, 19); mais il n'avait reçu ni l'épée de connétable, ni la charge de grand maître, ni le bâton de maréchal.

1. Le Léopard, que l'on voit figuré, comme un des soutiens des Lys, sur le bois allégorique reproduit ci-dessus (pp. 204, 206), doit être un prince du sang royal, et, comme il est cité le premier, il faut y reconnaître Charles de Valois, duc d'Alençon. Charles, né en 1489, avait épousé en 1509 Marguerite d'Angoulême et par cette alliance était devenu le beau-frère de François Ier. Dès le 5 janvier 1515, le roi lui avait donné le gouvernement de la Normandie. Voy. *Journal de Jean Barrillon*, I, 1897, p. 9.

Si le Léopard est le duc d'Alençon, le Cygne doit être François de Bourbon, frère du connétable. Au mois de février 1515, la duchesse de Bourbon fit don à ce prince du comté de Châtelleraut, que le roi érigea en duché (*Journal de Jean Barrillon*, I, p. 16). François suivit l'armée royale en Italie; il fut tué à Marignan, le 14 septembre 1515 (*ibid.*, I, p. 125).

On comprend que dans les *Fantasies de Mere sotte*, imprimées en 1516, Gringore ne parle plus du Cygne; il lui substitue le Tigre, qui figure au v. 25 du poème et qui se voit dans le bois allégorique modifié (p. 206). Ce Tigre est vraisemblablement Charles de Bourbon, duc de Vendôme. En février 1515, le roi avait érigé pour lui en duché le comté de Vendôme (*Journal de Jean Barrillon*, I, p. 31), puis il l'avait nommé lieutenant général et gouverneur des villes, prévôté et vicomté de Paris, de l'Ile-de-France, du Soissonnais, du Valois, etc. (*Cat. des actes de François Ier*, I, n° 86). Il suivit aussi François Ier en Italie, et devint en 1518, gouverneur de Picardie.

Secretement, au besoing est experte,
Car par deça son bon espoir aguise [1]. 220

LE SECOND.

Ad ce que je voy et advise,
Le temps est en brief temps changé.

Fol. 59 LE TIERS.

Mais encor est il estrangé
D'entre nous.

CINQUIESME.

Monstrons nous vaillans.

LE QUART.

Point ne sommes si nonchallans 225
Que ne dissions une chansson,

LE SECOND.

C'est bien dit. La, la! commançon!
Ilz chantent :
Vive le roy! [2]...

1. La Croix double désigne le duc de Lorraine. A la vérité, cet emblème n'était pas lorrain d'origine; ainsi que l'a démontré M. Moranvillé, il avait été apporté d'Anjou par le roi René. Voy. *Biblioth. de l'École des Chartes,* LXII (1901), pp. 618-621.

Gringore n'était pas encore héraut d'armes du duc Antoine (comme on l'a vu plus haut, p. 112, cet office ne lui fut donné que le 5 avril 1518); mais divers passages des *Fantasies de Mere sotte* prouvent qu'il était déjà en relations avec ce prince.

Le poète dit, en parlant du duc, que

...par deça son bon espoir aguise.

Ces mots font sans doute allusion au mariage d'Antoine avec Renée de Bourbon, dame de Mercœur, sœur du connétable. Ce mariage fut célébré à Amboise, le 12 ou le 26 juin 1515.

2. Une chanson de l'année 1543 comme par ces vers :

Vive le le roy et sa noble puissance,
Venant en bruyt, en triunfle et credit...

(Montaiglon, *Recueil de Poésies françoises,* IX, p. 309); il se pourrait que les mêmes vers aient été le début d'une chanson de 1515.

PREMIER.

Je treuve icy que le consille [1]
Peult estre nous sera utille; 230
Mais, en lieu de theologiens
On y mect astrologiens [2].
Pourquoy esse?

LE MERE.

Sans plus enquerre,
Tousjours a la chaire sainct Pierre
Vient le bixeste. Il faut noter 235
Que a Romme on l'a cuidé oster :
Mais ilz n'ostent point Simonye
De l'Eglise.

PREMIER.

Cella m'ennuye,
Car maintenant el regne en France
Comme a Romme; la congnoissance 240
En avez, messieurs les prelatz,

LE TIERS.

Ils entendent assez le cas,
Mais remede n'y veullent mectre.

LE SECOND.

Ilz n'ayment pas si bien leur cloistre
Qu'ilz font le deduict de la chasse [3]. 245

244 croistre — 245 *Le ms. ajoute au-dessous :* cinq^me^

1. Le concile de Latran pour la réforme de l'Église avait commencé le 10 mars 1512, il ne se termina que le 16 mars 1517 après douze sessions. La dixième session s'ouvrit le 4 mai 1517, au moment même où nous pensons que notre sottie a été représentée.

2. Nous ignorons quel est celui des pères du concile que le poète accuse de se livrer aux pratiques de l'astrologie.

3. Le pape Léon X lui-même se plaisait à la chasse au point de négliger les affaires les plus importantes. Le 16 janvier 1515, le cardinal Giulio de' Medici écrit, de Rome, à la seigneurie

v° LE QUART.

Ponrtant s'ilz appetent la grace
Des dames, qu'en voulez vous dire?

LA MERE.

Rien, rien, je ne m'en faiz que rire.
Je congnois leur intencion :
La Pragmatique Sanxion 250
Est en France, jamais n'en bouge [1],

de Florence qu'il ne sait pas le premier mot d'une expédition projetée par le nouveau roi de France en Italie, et il ajoute : « Di poi ci troviamo qui alla Magliana, dove il papa è venuto a caccia per pigliare qualche recreatione, e intermesso un poco le facende » (Abel Desjardins, *Négociations de la France avec la Toscane,* II, p. 689). Un des compagnons de chasse du souverain pontife était le cardinal San Severino, qui était alors protecteur des affaires de France à Rome. Voy. L. Madelin, *Le Journal d'un habitant français de Rome au* XVIe *siècle,* dans les *Mélanges publiés par l'Ecole française de Rome,* t. XXII, 1902, in-8 p. 279.

1. La Pragmatique Sanction, rendue par Charles VII, à Bourges, le 7 juillet 1438, avait, malgré l'opposition suscitée par des points secondaires, comblé les vœux de l'Église gallicane. Elle avait proclamé la supériorité des conciles sur le pape, admis la libre élection des évêques et des abbés par les chapitres et les communautés, et n'avait laissé au souverain pontife qu'un droit de veto, en cas d'indignité ou d'abus. De son côté, le roi s'était engagé à ne pas imposer sa volonté aux électeurs; il avait promis de leur recommander simplement ceux des candidats qui auraient ses préférences. Louis XI vit dans ces restrictions une atteinte portée à l'autorité royale; aussi l'un de ses premiers actes fut-il d'abolir la Pragmatique Sanction (27 novembre 1461). Depuis lors, le clergé n'avait cessé de revendiquer les privilèges que Charles VII lui avait reconnus, et soutenait que la Pragmatique n'avait pu être abolie. Lors de la lutte engagée entre Louis XII et le pape, la question fut agitée avec passion. Nous avons parlé déjà de la moralité représentée à Paris le 11 juin 1508,

Le nouveau Monde, avec l'Estrif
Du Pourveu et de l'Electif,

pièce que nous avons cru pouvoir attribuer à André de La Vigne (voy. ci-dessus, p. 5); Gringore, de son côté, avait traité le même sujet. *Les Abus du monde,* imprimés en 1509, contiennent (v. 345-563) un long passage relatif à Pragmatique, Grant Benefice,

Sy ce n'est par un Chappeau rouge[1].
Autres foys, comme on peult noter,
Pour telz cas la cuida oster[2];
Mais Conseil domina en court. 255
Ung temps fut, ung autre temps court;
Par adventure ung temps sera
Que encor on se resjoyra
Ainsi comme en l'aage doree.

LE TIERS.

La Paix, qui estoit emmuree, 260
De venir avroit bon mestier

LE QUART.

Nous en avons eu ung quartier
Tant seullement en ung costé[3].

LE SECOND.

Voire, qui a beaucoup cousté[4].

Election et Nomination. L'édition originale est même ornée d'un bois symbolique destiné à illustrer le poème. Depuis le couronnement, de Léon X, la France négociait un concordat avec le Saint-Siège. Le concile de Latran en approuva les termes avant de se dissoudre, mais le parlement se montra d'abord hostile au traité; il ne consentit à l'enregistrer que sur les vives instances du roi (22 mars 1518). On trouve dans le *Journal* de Jean Barrillon (II, pp. 1-107) un long mémoire rédigé par le chancelier Du Prat en faveur du concordat.

1. L'opinion publique accusait toujours ceux qui dirigeaient la politique de sacrifier les intérêts du royaume pour obtenir la dignité cardinalice.

2. L'abolition de la Pragmatique Sanction, abolition que Gringore considère comme nulle et non avenue, avait été notifiée à la cour de Rome par l'évêque d'Arras, Jehan Jouffroy, et avait valu à ce prélat le chapeau de cardinal (1462).

3. Ces vers font allusion au traité d'alliance et de mariage conclu à Londres, le 7 août 1514, entre Louis XII et Henri VIII.

4. Henri VIII s'était engagé à donner une dot à Marie d'Angleterre; mais Louis XII avait dû promettre de verser au roi Henri VIII un million d'écus en dix ans. Dès le 5 février 1515,

CINQUIESME.

Je ne sçay s'il durera guiere. 265

PREMIER.

A quoy tient que la paix entiere
On a forgee depuis huit ans,
Veu que gens, si preux et vaillans,
Ont traversé montaignes et vaulx [1] ?

LA MERE.

Fol.60 C'est faulte de bons mareschaulx 270
Qu'on a forgé la Paix en France ;
Mais maintenant j'ay congnoissance
Que nous en avons de nouveaulx,
Par quoy villaiges et hameaulx
Seront desormès supportez 275
Et les biens en France apportés,
De toutes nations estranges [1].

François Ier confirma Austremoine Faure, élu sur le fait des aides en Auvergne, dans la commission qui lui avait été donnée d'effectuer le paiement promis à Henri VIII et de régler les pensions accordées à différents personnages d'Angleterre (*Cat. des actes de François Ier*, I, n° 80.)

1. Au mois d'octobre 1508, une trêve avait été signée entre Louis XII et les Impériaux; le 10 décembre suivant, le pape, Maximilien, les rois de France et d'Aragon, avaient conclu la ligue de Cambrai. En 1509 avait eu lieu la campagne contre Venise (c'est alors que tant de gens « si preux et vaillans » avaient passé les Alpes); en 1510, la France avait rompu avec les Suisses et avec Jules II; en 1511, 1512 et 1513, la guerre avait continué en Italie ; en 1513, Louis XII avait perdu contre les Impériaux la bataille de Guinegate ; il avait dû accepter le traité signé par Louis de la Trémoïlle avec les Suisses à Dijon ; enfin, en 1514, il s'était vu menacé d'une alliance entre l'empereur, le roi d'Angleterre et le roi d'Aragon. Le poète est l'interprète du sentiment populaire quand il déplore ces huit années de guerre qui n'ont pas abouti à une bonne paix.

2. Dès le lendemain de son avènement, le 2 janvier 1515, François Ier créa maréchaux de France Odet de Foix, seigneur de Lautrec, et Jaques II de Chabannes, seigneur de La Palice. Voy. Jean Barrillon, *Journal*, éd. Vaissière, I, p. 4.

CINQUIESME.

Croniqueurs meneront vies d'anges.

LE TIERS.

Ilz s'esjoïront aux villaiges.

LE QUART.

Ilz chanteront dans les bocaiges, 280
Chassant dehors melencollye.

PREMIER.

Et quoy ?

Ilz chantent :

Pastourelle jolye [1].

1. Cette chanson figure parmi les *Chansons du* XVe *siècle publiées par Gaston Paris et Auguste Gevaert* (1875), n° II, p. 2. En voici le texte (le second couplet est visiblement altéré) :

1. Pastourelle jollie,
Dieu te doint tresbon jour !
Il m'est prins grant envie
De devenir pastour
Et d'en savoir le tour. 5

2. « Comment seroit pastour
Qui n'a rien a garder ! »
— « Si avoye vostre amour,
Bien la saroye garder,
Car j'en sçay bien le tour. » 10

3. — « M'amour n'arez vous mie,
De paour de deshonnour :
Jamès jour de ma vie
Je n'aymé par amour,
Et si n'en sçay le tour. » 15

4. — « Amye, belle amye,
Ne craingnés deshonnour,
Car jamès en ma vie
Ne lerray vostre amour,
Jamès et a nul jour. » 20

5. La belle s'est soubzrise
En disant : « Amy doulx,
Si vous savez la guise
Du joly jeu d'amours,
Sy m'en monstrez le tour. » 25

Pour les variantes, nous renvoyons à la p. 149 de l'édition citée.

PREMIER.

Je treuve par especial
Que, quant ung prince est liberal
Sans grande prodigalité, 285
Qu'il vivra en transquillité
En despit de ses ennemys.

LE SECOND.

Cella est en cronique mis.

LE TIERS.

Vella ung *nota* non pareil.

LA MERE.

A jeune prince viel conseil, 290
Mais qu'il soit bon, peult proffiter.

v° LE QUART.

En mon livre le vueil cotter.

PREMIER.

Tout prince qui ayme justice,
Mectant sur le peuple police,
Et commande a ses serviteurs 295
De pugnir les blasphemateurs,
Dieu luy gardera au ciel place.

CINQUIESME.

Je l'escripray sans plus d'espace.

LA MERE.

Je treuve icy que nous avrons
Planté de biens et que ferons 300
De rechef jouxtes et tournoys,
Et que on rompra encor gros boys
Pour l'amour des dames de brief.

LE SECOND.

Après deueil, couroux et meschief
Il vient quelque bonne fortune. 305

302 romp

LE QUART.

Mes gentils croniqueurs, la lune
Est tournee sans dessus dessoubz ;
Mais le soleil avons pour nous,
Duquel serons enluminez.

LE TIERS.

Nous avons esté fortunez 310
Long temps durant.

LA MERE.

N'en parlons plus,
Car, tout fait, tout dit et concluz,
Noblesse avra gouvernement
Des princes, et en manyement
Les deniers que soulloient avoir 315
Praticiens.

LE QUART.

On peult savoir
Que tout se portera donc bien.

Fol. 61 PREMIER.

De cella ne mentez en rien :
Gens d'Eglise Dieu serviront,
De guerre ne se mesleront, 320
Ne gens de guerre de l'Eglise.

LE SECOND.

On ne fera donc entreprise
Qui ne soit bonne et raisonnable.

PREMIER.

Je treuve qu'il est convenable
Que retournons dela les mons 325
Affin que nous y recouvrons
Nostre honneur perdu puis naguere.

317 tous — 327 nagueres.

LE TIERS.

On dit que c'est le cymetiere
Des Françoys.

LA MERE.

Se sont parabolles
Et toutes opinions folles. 330
Se on y va par bonne conduicte,
N'ayez doubte qu'on y prouffite
Mieulx qu'on y prouffita jamais.

LE QUART.

Nous eusmes terrible entremectz
A Saint Jehan du Pié de Porc [1].

LA MERE.

Voire; 335
Mais il est certain et notoire
Que trop de maistres y avoit.

PREMIER.

En ce temps la on ne sçavoit
Auquel entendre.

LA MERE.

Croniqueurs,
De brief verrés François vainqueurs.
La chance n'est qui ne retourne; 340
v° Mais est mal faict quant on sejourne
A suyvir la bonne fortune.
Vous en souvient il?

CINQUIESME.

C'est pour une.

1. Nous avons déjà parlé de l'invasion de la Navarre par Ferdinand le Catholique (voy. la note sur le v. 168). Les Espagnols s'étaient emparés de Saint-Jean-Pied-de-Port au mois de septembre 1512.

LA MERE.

Il suffist, sans plus de repliques.
Il fault recloser nos croniques, 345
Et chanter bas, a voix serie,
Par l'honneur de la seigneurie :
Alleluya !

247 *Le copiste avait d'abord écrit* : de la compaignie

XIV

FRAGMENTS D'UNE SOTTIE A SIX PERSONNAGES PAR MAITRE GEORGES

[*Cahors ?*, 1517.]

La sottie dont nous publions ci-après des fragments avait été transcrite par un homme tout à fait illettré; aussi les vers qui en subsistent ont-ils été singulièrement défigurés. Ce copiste inexpérimenté était originaire du Quercy; il a subi l'influence du parler méridional; mais la pièce était sans doute écrite dans le français de l'Ile-de-France et ne devait pas présenter de formes dialectales.

Nous ne pouvons reconstituer le plan suivi par le poète. Les sots ont d'abord quelque velléité de s'entretenir des événements du temps ; mais ils y renoncent bien vite pour se borner à faire l'éloge de la vie facile et joyeuse. La partie essentielle de la pièce nous manque; cependant les allusions historiques contenues dans les premiers vers permettent d'en fixer la date avec

beaucoup de précision. Il y est d'abord question de la guerre entreprise par le duc d'Urbino, Francesco Maria Della Rovere, contre le pape Léon X qui l'avait dépossédé. Il est dit (v. 7) que cette guerre est terminée, ce qui nous reporte à la fin de l'année 1517. C'est dans cette même année qu'aurait eu lieu le voyage du roi d'Espagne en Angleterre (v. 14-15). Il est assurément faux que le futur empereur Charles-Quint ait alors rendu visite à Henri VIII sur le territoire anglais ; mais il est naturel qu'on ait cru en France à ce voyage. Le jeune roi se rendait alors par mer des Pays-Bas en Espagne ; il débarqua, le 19 septembre 1517, à Villaviciosa. L'Angleterre se trouvait sur la route ; on devait penser que Charles s'y était arrêté. La correspondance diplomatique nous apprend d'ailleurs qu'une entrevue entre les deux souverains avait été réellement projetée [1]. Nous devons donc penser que la sottie a été représentée à la fin de l'année 1517. La mention de deux hommes de guerre alors célèbres, l'amiral Prégent de Bidoux et le comte Pedro Navarro (v. 23-24), concorde tout à fait avec cette date.

La sottie est l'œuvre d'un poète qui connaît la mesure des vers. Elle commence par deux strophes rimant *aabbbcbc*, *ddeeeffe ;* on y trouve des refrains, des vers de dix syllabes, etc. Il est difficile de ne pas reconnaître ce poète dans le maître Georges qui paraît à la fin de la pièce et qui s'excuse humblement de présenter au prince (sans doute au prince d'une confrérie ou d'un puy de rhétorique) l'œuvre d'un apprenti (v. 76-87). Le refrain qui termine la pièce s'applique à maître Georges lui-même qui s'appliquait à

Lire souvent, bien gouster et entendre.

1. Brewer, *Letters and Papers of the reign of Henry* VIII, II, pièce n° 3417 (lettre du roi d'Angleterre, datée de juin 1517).

Le texte des fragments est si altéré qu'il demande des corrections presque à chaque vers. Ces corrections ne sont pas toutes certaines; elles sont même souvent fort arbitraires ; aussi avons-nous pris le parti de reproduire littéralement le manuscrit avec toutes ses fautes, sans aller pourtant jusqu'à la reproduction tout à fait diplomatique, et d'y joindre une restitution à peu près correcte. Cette restitution sera du moins intelligible et permettra de se faire une idée des pièces qui se jouaient dans la province où virent le jour Clément Marot, Hugues Salel et Olivier de Magny.

BIBLIOGRAPHIE

Les fragments sont écrits sur des feuillets de papier qui ont été communiqués en 1895 à M. Antoine Thomas par M. J.-B. Champeval, avocat à Figeac, auteur de nombreuses publications sur l'histoire et la géographie féodales du Limousin et des provinces voisines. Ils ont été trouvés dans les archives du château de Briance, commune de Saint-Denis, près Martel (Lot). Il ne subsiste que quatre feuillets d'un cahier qui en comptait vraisemblablement huit. La sottie occupe le r° et le v° du premier f. et, en partie seulement, le r° du second. Au v° du second f. on lit le début d'un acte : « *Anno Domini milesimo quingentesimo decimo nono et die XX^a^ mensis aprilis apud locum, etc.* » Les troisième et quatrième ff. contiennent des fragments d'un livre de raison de la famille de Guerre, famille du Quercy, dont le nom est conservé par une commune du Lot (Mechmont-de-Guerre, canton de Catus). Ce livre de raison est écrit en provençal. Des mentions, datées de 1513 et 1517, sont signées : Jhon de Guera, ou Jhan de Gera. On lit au fol. 4 v° : « L'an mial V cens he XV, he lo

XXIII. de may, a la Tor, mos. Annet de Guerra he Mre Pe. Ganhaire fero conte final..... »

M. Antoine Thomas a publié ces fragments dans les *Mélanges de philologie romane dédiés à Carl Wahlund à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa naissance* (Mâcon, Protat frères, imprimeurs, 7 janvier, 1896, pet. in-4), pp. 197-206, et c'est à lui que nous empruntons la description et le texte du manuscrit, ainsi qu'une grande partie des notes explicatives.

Depuis la publication de M. Thomas le ms. a été offert à la Bibliothèque nationale, où il porte la cote : *Nouv. Acq. franç.* 10106. On a réuni sous la même reliure le tirage-à-part de la pièce imprimée (fol. 1-7) et les 4 feuillets originaux (fol. 8-11).

FRAGMENTS D'UNE SOTTIE

Personnages.

Le Prynsse,
Le premyer Sot,
Le .ii. Sot,
Le .iii. Sot,
Le Pelleryn, 5
Mestre Jorges.

Fol. 8a ..... aulx dames
Que doys cryer tant d'alarmes
An ce pays de Lonbardiee.

Le Pysse.

Mes parllons de la Romaye,

.....aulx dames
Que *je* doys cryer tant d'alarmes
En ce pays de Lombardie.

Le Prince.

Mais parlons de la Romanie,

Du pape [1] et du duc d'Orbie [2] : 5
Q'an dictes vous, sotes et sos?

LE PREMYER SOT.

Lur gere et fynye [3].
Il y avet de nos supos
Qy ont estés malcontantés,
Et puys ils s'an sont retornez; 10
Ne sé s'ylz ont perte ne ganye [4].

Du pape [1], *aussi* du duc d'Orbie [2] ; 5
Qu'en dictes vous, sottes et sotz?

LE PREMIER SOT.

Leur guerre est *maintenant* finie [3],
Il y avoit de noz suppostz
Qui ont esté malcontentez,
Et puis ilz s'en sont retournez [4]. 10

7. *Cette ligne a été barrée après coup dans le ms.; mais il est probable que le copiste a voulu supprimer, non le v.* 7, *mais le v.* 11, *qui fait double emploi. Il ne devait pas y avoir plus de trois rimes en* aingne.

1. Léon X.

2. Francesco Maria Della Rovere, duc d'Urbino, neveu du pape Jules II.

3. On peut voir dans l'*Historia d'Italia* de Francesco Guicciardini, livre XIII (éd. de 1565, in-4, fol. 358 et suiv.) le détail de la campagne entreprise par Francesco Maria Della Rovere pour rentrer en possession du duché d'Urbino que Léon X lui avait enlevé en 1516 pour le donner à Lorenzo de' Medici. La campagne commencée au mois de mars 1517 ne se termina qu'au mois de novembre.

4. Les suppôts dont il est ici parlé devaient être des Languedociens, des Gascons, la pièce ayant été, suivant toute vraisemblance, représentée dans le sud-ouest de la France.

Or, les Gascons jouèrent un rôle important dans la campagne d'Urbino. Il y avait sûrement des Gascons dans les bandes espagnoles de Maldonado qui formèrent le premier noyau de l'armée de Francesco Maria; de plus « le roy lui envoya pour secours

LE .II. SOT.

Lonc tans ont tenu la canppanye.

LE .III. SOT.

Ne sé s'yls ont perte ho ganiye.

LE PYSSE.

Mes parlons du roy d'Espangie,

LE .II. SOT.

Long temps ont tenu la campaingne.

LE .III. SOT.

Ne sçay s'ilz ont *eu* perte ou gaingne.

LE PRINCE.

Mais parlons *donc* du roy d'Espaingne,

messire Thomas de Foix, seigneur de Lescun, avec quelque nombre de gens d'armes a cheval et trois mil hommes de pied soubz la charge du seigneur de Chissey » (*Journal de Jean Barrillon*, I, p. 314).

Il y avait aussi des Gascons dans l'armée pontificale et Francesco Maria fit tous ses efforts pour les gagner à sa cause. « Nel qual tempo mandò Francesco Maria un trombetto a mostrare a' fanti guasconi certe lettere trovate nelle scritture de' segretarij di Lorenzo, le quali il giorno che e' si partì dal castello di Saltara, erano state insieme con una parte de' suoi carriaggi tolte da' cavalli de gli nimici; per le quali lettere si comprendeva che il pontefice infastidito delle disoneste taglie de' Guasconi, a' quali era stato necessario accrescere ciascun mese immoderatissimamente i pagamenti, desiderava si facesse ogni opera per indurgli a tornarsene di là da' monti; per la quale occasione era pericolo che il giorno medesimo non facessino qualche tumulto, se Carbone Guascone, loro capitano, et Lorenzo de' Medici, ingegnandosi di persuadere essere lettere finte et inganni de gli nimici, non gli havessino raffrenati » (Francesco Guicciardini, *La Historia d'Italia;* Venetia, Nicolò Bevilacqua, 1565, in-4, fol. 353 v°). Pour mieux calmer les Gascons, Lorenzo de' Medici les laissa piller à leur aise San Gostanzo (*ibid.*).

Qy et passé par Anglatere [1]; 15
Ils nos vellet fere la gere
Queque choze que l'on an dye.
S'ils dessandet an Pyqardye,
Que an ferra hon, mon amy sot?

LE .I. SOT.

La jorneye de Tallebo : 20
S'am foyyront les plus lygers [2].

LE .II. SOT.

S'yls se renconteret sur les mers,

Qui est passé par Angleterre [1]; 15
Il nous vouloit faire la guerre,
Quelque chose que l'on en die.
S'il descendoit en Picardie,
Que feroit on, mon amy sot?

LE .I. SOT.

La journee de Tallebot : 20
S'en fouyrent les plus ligers [2].

LE .II. SOT.

S'ilz se rencontrent sur les mers,

1. Nous avons parlé ci-dessus (p. 246) du voyage que le roi d'Espagne avait dû faire en Angleterre.

2. « Je ne connais pas par ailleurs cette locution proverbiale, qui ne figure pas dans le recueil de Le Roux de Lincy. *Tallebo* ne peut guère désigner que le célèbre capitaine anglais John Talbot, tué à la journée de Castillon (17 juillet 1453), et dont la mort amena la déroute des Anglais et la délivrance de la Guyenne tout entière. » A. THOMAS. — Gaston Paris se demande (*Romania*, XXVI, p. 104) s'il ne conviendrait pas de lire : « la jorneye de Taillebourg »; mais alors il n'y aurait plus de rime.

Pregand fera lur choze bonne [1];
Pietre Nevare les gerdonne [2],

Pregent *leur fera* chasse bonne [1].
Pierre Navarre les guerdonne [2],

1. Prégent de Bidoux, Gascon, amiral du Levant et général des galères, était devenu très populaire depuis qu'il avait, à plusieurs reprises, battu les Anglais. Au mois d'avril 1513, il avait notamment coulé quatre navires ennemis dans une rencontre où le grand amiral d'Angleterre, Edward Howard, avait trouvé la mort (voy. Montaiglon, *Recueil de Poésies françoises*, VI, pp. 97-100). Le nom de Prégent se trouve souvent dans les chansons du temps (voy. nos *Chants historiques français du* XVIe *siècle*, extr. de la *Revue d'hist. littéraire*, 1903, in-8, pp, 156, 9, 46). Ce vaillant marin mourut en 1528.

2. L'Espagnol Pedro Navarro, qui jouit d'une grande réputation comme ingénieur, s'était fait connaître en 1509 par une expédition des plus hardies. Il avait armé une flotte aux frais du cardinal Ximénès, archevêque de Tolède, et avait fait une expédition contre les Barbaresques; il s'était emparé d'Oran, de Bougie et de Tripoli (*Pauli Jovii Opera*, 1578, in-fol., I, p. 157). Pris par les Français à Ravenne, en 1512, Pedro avait été enfermé à Loches par ordre de Louis XII. François Ier le prit à son service, paya sa rançon (cette rançon, due au duc de Longueville, était de 20,000 écus soleil, comme on le voit au *Catal. des actes de François Ier*, I, n° 705), le nomma chambellan (*Journal de Jehan Barrillon*, I, p. 58), et le chargea de lever des bandes d'infanterie gasconne (*ibid.*, I, pp. 68, 71). Ces bandes et leur chef jouèrent un grand rôle dans la campagne d'Italie, en particulier à Marignan; mais des services de ce genre frappaient sans doute moins l'imagination populaire qu'une croisade dirigée contre les ennemis de la foi; aussi notre poète parle-t-il du capitaine espagnol comme d'un marin. En 1517, l'année même où fut jouée notre sottie, Pedro Navarro reçut du roi un don de 4000 l. t. pour les dépenses d'un voyage qu'il allait faire contre les infidèles (*Cat. des actes de François Ier*, V, n° 16529).

Nous ne suivrons pas plus longtemps le célèbre condottiere espagnol. Rappelons seulement que, après la mort de Lautrec, il fut fait prisonnier près de Naples et enfermé dans cette ville (fin d'août 1528). Il avait su gagner les bonnes grâces de son geôlier quand arrivèrent des lettres de Charles-Quint, ordonnant de lui faire subir la peine capitale, comme traître à l'Espagne. Il fut trouvé mort dans sa prison. (Voy. *Pauli Jovii Opera*, 1578, in-fol., II, pp. 58, 61.)

Et d'autres gens a gros milhers. 25

LE .III. SOT.

S'yls se rencontret sus les mers,
L'on les an anvoyerra ort[1].

Fol. 8 b. LE PRYSSE.

Vyvet les dames de la cort.
An depit de tous fruyetes!

LE PREMIER SOT.

Pour fere mille trafigetes, 30
Tant d'antretyens, mille feyntisses,
An depit de villeys magos.

LE PRYSSE.

Nos le ferrons a tout propos.

Et d'aultres gens a gros milliers. 25

LE .III. SOT.

S'ilz se rencontrent sus les mers,
L'on les renvoyera *tout* court[1].

LE PRINCE.

Vivent les dames de la court
En despit de tous fringueretz [?]

LE PREMIER SOT.

Pour fere mille trafiquetz, 30
. . . . . .
Tant d'entretiens, mille feintises,
En despit des villains magotz.

LE PRINCE.

Nous le ferons a tout propos.

1. Le sens devrait être : « On les enverra au fond »; mais alors quelle rime donner à *court* ?

LE .II..SOT.

Pour avoeyr cors pont mynyon
Plus que de Toloze an Avynyon, 35
Pour metre nos cors an depos,

LE PRYSSE.

Nos le ferons a tout propo.

LE. III. SOT.

Pour fere fandre les tronpetes,
Chantant et dansant bargeretes,
An depit de villeyns magos, 40

LE PRYSSE.

Nos le ferons a tout propos.

LE .I. SOT.

Pour metre a part mellancolye,
Deliberés, qoy que l'on dye,
Maugré la vilenye Atrepos.

LE. II. SOT.

Pour avoir corps *a* point mignon,
Plus que *a* Toloze ou Avignon, 35
Pour mettre nos cueurs en depostz,

LE PRINCE.

Nous le ferons a tout propos.

LE .III. SOT.

Pour faire fendre les trompettes,
Chantant et dansant bergerettes,
En despit des villains magotz, 40

LE PRINCE.

Nous le ferons a tout propos.

LE .I. SOT.

Pour mettre a part melancolye,
Deliberés, quoy que l'on die,
Maugré la vilaine Atropos.

LE PRYSSE.

Nos le ferrons a tout prepos. 45
Mes sotes a qarryre ho s'aplyqe.
Que tans fay?

LE .II. SOT.

Bon ont vous estes.

LE .III. SOT.

Chantant, danssant maryonetes [1].

LE PRYSSE.

Fetes sonner taborys et nussetes;
L'on verra vous dansses. 50

Fol. 8 v° *Les sotz dansent.*

LE PRYNSSE.

Qant je connoys revenir la saysson.

LE PRINCE.

Nous le ferons a tout propos. 45
Mes sotes, qu'a rire on s'applique
. . . . . .
Quel temps fait il?

LE .II. SOT.

Bon ou vous estes.

LE .III. SOT.

Chantons, dansons marionnettes [1].

LE PRINCE.

Faites sonner tabourins et musettes;
L'on verra voz danses *sur leur doulx son.* 50
Les sotz dansent.

LE PRINCE.

Quant je congnois revenir la saison,

1. Marion, Marionnette sont des noms qui reviennent souvent dans les chansons. Voy., par exemple, Gaston Paris, *Chansons du* XVe *siècle*, n° 1.

Mon ꝑ tressaut, hobliant sa destresse.
D'eure en avant chequn fara raysson;
Plus ne sera l'usure la mestresse.

LE .I. SOT.

Mez de nostre jantillesse 55
Qu'an diriez vous, nostre prysse des Sos?

LE .II. SOT.

Mes de nostre jantillesse
Q'an dirriez vous, prysse des Sotz?

LE .III. SOT.

Danssé avons a tout propos :
Q'an diriez vous, prysse des Sotz? 60

LE PRYSSE.

Il et tanps de prandre repos.

Mon cueur tressault, oubliant sa destresse.
D'ore en avant chascun fera raison;
Plus ne sera l'usure la maistresse.

LE .I. SOT.

Mais, de nostre gentillesse, 55
Qu'en direz vous, prince des Sotz?

LE .II. SOT.

Mais, de nostre gentillesse,
Qu'en direz vous, prince des Sotz?

LE .III. SOT.

Dansé avons a tout propos :
Qu'en direz vous, prince des Sotz? 60

LE PRINCE.

Il est temps de prendre repos.

61 *Après ce vers, sans aucune solution de continuité apparente, le ms. donne ces mots, difficiles à entendre* : See parle conte leryn; *puis l'entête :* Le pelleryn parlle, *en face duquel une main postérieure a écrit :* Nota, faut i queyer *(la lecture des deux derniers mots n'est pas bien sûre). Il y a donc là une lacune bien avérée.*

. . . . . .

LE PELLERYN *parle.*
Grand merssys.
LE PREMIER SOT.
Ho! diable, q'il et gaut!
N'y a rien sy gay que le Françoys :
Qui le dessire et mechant homme. 65
LE PELLERYN.
Je vous remercy mille foys.
MESTRE JORGES.
Qar je vous jure par saint Come
Depuis Paris juques a Rome

. . . . . .

LE PELLERIN *parle.*
Grant mercy.
LE PREMIER SOT.
Ho! diable, qu'il est gay *ainsi!*
N'y a rien si gay que le Françoys :
Qui le dessire est meschant homme. 65
LE PELLERIN.
Je vous remercy mille foys.
MAISTRE GEORGES.
Car, je vous jure par saint Come,
Depuis Paris jusques a Rome

67 *Le scribe avait écrit d'abord d'une seule teneur et sur la même ligne :* mestre I. Iorges quar ie vous iure; *il a barré les quatre derniers mots et les a récrits en alinéa.*

Sy huble que vous ne croys.
A ste foys l'é je conu. 70

[Le Pelleryn.]

Fol. 9 Palladez a puis a si fere tenu;
Tant de bien que fet m'a, fere le doys;
Puis que l'on m'a mysse la pate antre les doys,
Je vibré sans reproche
La mercy Dieu.

Mestre Jorgez. 75

Prysse puyssant, senyeur, si trop m'avanture
Le myen parller geter a l'avanture,
Devant vostre oul, c'é pour remantevoir
Que ayssyn icy faconde la esture

Sy habile que vous ne crois [1];
A ceste foys l'ay je cognu. 70

Le Pellerin.

Pallas (?) *peult estre* a ce faire tenu;
Tant de bien que fait m'a, faire le doys.
Puis qu'on m'a mys la pate entre les doys,
Je vivray sans reproche *a ceste foys*.
La mercy Dieu. 75

Maistre Georges.

Prince puissant, seigneur, si m'adventure
Le mien parler geter a l'adventure
Devant vostre œil, c'est pour ramentevoir
Que ainsy j'ay fecondé la nature (?),

71-74 *Le ms. donne ce couplet d'une façon particulièrement confuse. Il le soude au couplet précédent sans indiquer que l'interlocuteur change. M. Thomas a pensé, avec raison sans doute, que le personnage qui prend la parole est le Pèlerin. Les v.* 72 *et* 73 *sont coupés chacun en deux morceaux.*

1. Nous adoptons la lecture de Gaston Paris (*Romania*, XXVI, p. 104).

Du prenyer mot juqez a fyn de closture, 80
Pour randre a vous tibut double deuoir,
Vous suppliant pandre an gré, qar de voier
An l'art ne sus savant, mez aprantys,
Synpple ynnorant, vybaut dez aprantys.
De mon labeur et, a mon propos tandre, 85
Gerez de jans ne se sont repantys
Lire sovant, bien goter et antandre.

Le .ii. Sot.

Gerez de gans ne se sont repantys
Lire souvant, ben goter et antandre.

Le .iii.

Ce ne sont pas motz d'aparntys. 90
Gereys de gans ne se sont repantys
Lire souvent, byen goter et antandre.

Du premier mot jusque a fin de closture, 80
Pour rendre a vous tribut *et bon* devoir,
Vous suppliant prendre en gré, car, de voir,
En l'art ne suis sçavant, mais apprentis,
Simple ignorant, ribauld [1], desapprentis
De mon labeur et, a mon propos tendre, 85
Gueres de gens ne se sont repentis
Lire souvent, bien gouster et entendre.

Le .ii. Sot.

Gueres de gens ne se sont repentis
Lire souvent, bien gouster et entendre.

Le III.

Ce ne sont pas *la des* motz d'apprentis : 90
Gueres de gens ne se sont repentis
Lire souvent, bien gouster et entendre.

1. Gaston Paris pense a « vyvant », au lieu de « rybaut », mais ne sait que faire de la suite.

[Le Prynsse.]

Or sa, mes sotz, je vous comande
Que feyssons fin a nos ebas.
Alons prandre nos repas, 95
Quelle chose que l'on vous die.
A Dieu toute la conpanye!

Le Prince.

Or ça, mes sotz, je vous commande
Que fassions fin a nos esbatz
Allons prendre nostre repas, 95
Quelle chose que l'on vous die.
A Dieu toute la compagnie!

93 *Le nom du personnage manque dans le ms. en tête du couplet.*

XV

SOTTIE DES BÉGUINS

JOUÉE A GENEVE EN LA PLACE DU MOLARD, LE DIMANCHE DES BORDES, L'AN 1523.

[*Genève, 22 février 1523.*]

Il existait à Genève au commencement du XVIe siècle, probablement même à la fin du XVe, une société joyeuse dont les membres portaient le nom d' « Enfants de Bon Temps ». Cette société organisait des représentations et des fêtes publiques. Les documents recueillis par MM. Coindet et Chaponnière nous font connaître la part prise par divers personnages, qui, pour la plupart, étaient sans doute membres de cette association, aux

1. Le dimanche des bordes ou des brandons est le premier dimanche de carême. En 1523, Pâques tombait le 5 avril.

réjouissances organisées lors des entrées solennelles que les princes, les évêques et les ambassadeurs faisaient dans la ville [1]. A partir de 1515, les empiétements incessants de l'évêque Jehan de Savoie sur les franchises de la ville, l'intrusion du duc de Savoie, qui prétendait se saisir de la temporalité de l'évêché, amenèrent de sérieux troubles. En 1517, un incident auquel les sots genevois furent mêlés eut de graves conséquences. Un jeune homme, appelé Jacques de Malvenda, et un plaisantin connu sous le sobriquet de Petit Jehan au petit pied (ce dernier était au service d'Aimé de Gingins, abbé de Bonmont), organisèrent un charivari contre le docteur Gros, juge des trois châteaux de l'évêque, et promenèrent même la peau de sa mule qu'ils avaient tuée. Philibert Berthelier, qui jouait alors un rôle politique important, qui était membre du petit conseil et qui très probablement appartenait aussi à notre confrérie [2], eut

1. *Récit des fêtes célébrées à l'occasion de l'entrée à Genève de Béatrix de Portugal, duchesse de Savoie, d'après un manuscrit du temps; avec une introduction par MM. les Docteurs C. Coindet et J.-J. Chaponnière,* dans les *Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, I (1841), 1, pp. 135-203.

Ce travail a été repris, ou plutôt plagié dans le volume suivant : Les anciennes fêtes génevoises, par F.-N. Le Roy, membre de l'Institut national genevois. *Genève, Joël Cherbuliez, libraire-éditeur*, 1868, pet. in-8.

2. Au mois d'avril 1508, Philibert Berthelier avait été chargé, avec Hector de Rages, Jehan Vallet et Jacques Neveu, de préparer des histoires pour l'entrée du duc de Savoie, Charles III (Coindet et Chaponnière, *loc. cit.*, I, 1, p. 143). Ce qui montre bien qu'il appartenait à la Société des Enfants de Bon Temps, c'est que, au moment où il fut poursuivi pour avoir pris part au charivari dirigé contre Gros, il s'excusait auprès de ses amis, disant, rapporte Bonivard, « qu'il ne pouvoit entretenir la liberté fors par le moyen des jeunes gens, ou s'il fault tout dire, des folz ; car les anciens et saiges, considerantz la puissance des princes et les dangiers que leur pouvoient survenir de resister a leurs voulentés, rettiroient les cornes, laquelle consideration n'estoit pas aux testes

l'imprudence de s'associer à cette manifestation. Ce fut contre lui que se tourna la colère de Gros, de l'évêque et du duc de Savoie. Il chercha un refuge à Fribourg; mais il revint à Genève, l'année suivante, muni d'un sauf-conduit épiscopal. Le sauf-conduit ne l'empêcha pas de passer en justice; il fut alors absous; mais, l'année suivante, il fut poursuivi sous un nouveau prétexte, condamné et exécuté (23 août 1519) [1].

Le supplice de Berthelier frappa de terreur les partisans de la liberté, les *eidgnots,* c'est-à-dire ceux qui voulaient l'alliance avec les cantons suisses, et les partisans du duc de Savoie, les *mammelus*, comme on les appelait par dérision, se crurent maîtres absolus de la ville. Les sots genevois qui se recrutaient parmi les *eidgnots* furent pendant quatre ans condamnés au silence [2]. L'évêque Jehan de Savoie étant mort en 1522, les hommes indépendants purent espérer que son coadjuteur Pierre de La Baume, devenu son successeur, se plierait moins servilement à toutes les usurpations du duc. Au mois de février 1523, peu de temps avant le moment fixé pour l'entrée solennelle du nouvel évêque, les Enfants de Bon Temps crurent pouvoir donner une représentation. Cette représentation qui eut lieu sur la place du Molard était divisée en deux parties.

Mère Folie, vêtue de noir, ouvre le spectacle. Elle porte le deuil de Bon Temps qui a disparu de Genève :

des jeunes gens, ce que donnoit occasion a Berthelier de les entretenir, ce qu'il ne pouvoit faire sans s'accommoder aulcunement a leurs meurs et conditions ». Voy. Bonivard, *Chroniques de Genève*, éd. Révilliod, II, p. 45; J.-A. Gautier, *Histoire de Genève*, II, p. 79.

1. Outre Bonivard et Gautier, on peut consulter sur ce tragique événement Aug. Callet, *Philibert Berthelier, fondateur de la République de Genève* (Paris, 1892, in-8).

2. Voy. la sottie, v. 94.

on ne sait ce qu'il est devenu [1]. En même temps que Folie déplore sa perte, elle énumère les membres de la confrérie qui ont disparu dans les derniers temps :

Stephane, Rolet Nicolas,
Petit Jean, maistre Jaque, helas! ... 28
Grand Mattey, Perrotin, Hectore.

Au milieu de ces doléances, on annonce l'arrivée d'un « poste », c'est-à-dire d'un messager. Bon Temps n'est pas mort, et le « poste » apporte une lettre de lui. Aussitôt dame Folie convoque ses suppôts :

Guillaume Le Diamantier,
Anthoine Sobret, Gaudefroid,
Claude Baud, Michel de Ladrex,
Maistre Pettremand, Gallion,
Jean de l'Arpe, venez! Jean Bron, 60
Ça! Grand Pierre, Claude Rolet,
Prestre d'honneur, frere Mulet,
Venez et vous avrez nouvelles
De Bon Temps!...

Les suppôts, qui se tenaient « parmi la trouppe », c'est-à-dire au milieu même des spectateurs, montent

1. Dans la poésie populaire il est souvent question de la disparition de Bon Temps; on espère toujours qu'il va venir; mais jamais on ne célèbre ce retour depuis si longtemps attendu. Voy. le poème de Jacques d'Adonville :

Le Bannissement de Malheur
En donnant a Bon Temps faveur

(Montaiglon et Rothschild, *Recueil de Poésies françoises*, XIII, pp. 122-127),

puis *La Venue et la Resurrection de Bon Temps avec le Bannissement de Chiere Saison* (*ibid.*, IV, pp. 122-132); *Les Aproches du Bon Temps* (*ibid.*, XII, p. 339-346); *Les Moyens tresutiles et necessaires pour rendre le Monde paisible et faire en brief revenir le Bon Temps* (*ibid.*, IV, p. 133-150; cf. Catal. Rothschild, I, n° 576).

sur le théâtre par des échelles, et se rangent aux côtés de leur mère. Anthoine, qui a « frequenté les notaires », lit la missive de Bon Temps, et c'est lui qui est chargé d'y répondre. Les deux épîtres sont des documents historiques très importants ; elles nous font connaître l'état des esprits à Genève pendant ces années de lutte qui précédèrent l'introduction de la Réforme.

Bon Temps, qui n'est pas mort comme on l'avait cru, est sollicité de rentrer au plus vite dans la ville, et le « poste » se met en route pour le ramener. En attendant ses enfants décident de reprendre leurs ébats depuis si longtemps interrompus, et de jouer un jeu nouveau. C'est alors que commence la seconde partie.

La scène comique qui forme cette seconde partie n'a aucun rapport avec ce qui précède. Les enfants de Bon Temps cherchent les costumes qu'ils doivent revêtir pour se livrer à leurs jeux, mais ils ne trouvent pas leurs chaperons de fous. Ils déclarent alors qu'ils ne peuvent rien faire :

Sans cappe tout demourera.

Mère Folie taille des chaperons dans sa chemise et les leur distribue, non sans que les sots se livrent à des plaisanteries grossières. Tout à coup ils s'aperçoivent que les béguins n'ont qu'une oreille. Ils sont incapables de commencer leurs ébats, et se résignent à boire tranquillement jusqu'au retour de Bon Temps.

Édouard Fournier, frappé de la scène des chaperons a donné à la Sottie le titre de *Sottie des béguins*, que nous avons cru devoir adopter, nous aussi, pour la commodité du lecteur. Le titre de *Sottie des enfants de Bon Temps* serait pourtant mieux approprié.

Le style de la partie comique nous paraît très différent de celui de la première partie. On peut se demander si l'auteur ne s'est pas borné à reproduire, en

l'adaptant aux personnages, un fragment d'une sottie plus ancienne.

Quel peut être cet auteur? Il y a quelque vraisemblance que les deux sotties genevoises sont l'œuvre d'Amédée Porral, secrétaire du conseil. Ce fut Porral qui composa les compliments récités et les histoires jouées lors de l'entrée de l'évêque Pierre de La Baume (11 avril 1523). Il reçut alors du conseil une indemnité de 25 florins [1]. Il paraît avoir composé aussi les vers débités lors de l'entrée de Béatrix de Portugal, duchesse de Savoie (4 août 1523), et la relation des fêtes données à cette occasion [2]. Une comédie dont il était l'auteur fut représentée le 9 mars 1526, lors de l'entrée des ambassadeurs de Berne et de Fribourg, venus à Genève pour recevoir le serment de combourgeoisie [3]. Bien peu de Genevois étaient alors capables d'écrire une langue aussi correcte.

Nous donnons ici la liste alphabétique de tous les membres de la confrérie génevoise cités dans les deux sotties de 1523 et de 1524. Nous y joignons les quelques renseignements que nous avons pu recueillir sur certains d'entre eux :

Baud (Claude), n° XV (1523), v. 61. — Ce personnage, veut bien nous écrire M. Théophile Dufour, « est peut-être le même que Claude Baud, conseiller dès 1528 et syndic en 1533. Adversaire de la Réforme, Claude quitta la ville et, en juillet 1535, il fut, avec d'autres citoyens, condamné par contumace à avoir la tête tranchée pour crime de trahison. Il vivait encore en 1546 et faisait alors de vaines démarches pour obtenir la permission de rentrer à Genève ». Voy. J.-A. Galiffe, *Notices généalogiques sur*

1. Coindet et Chaponnière, *loc. cit.*, p. 145.

2. Le manuscrit reproduit par Coindet et Chaponnière est visiblement de la même main que le registre du conseil tenu par Porral en 1526 (*ibid.*, p. 135, en note).

3. *Ibid.*, p. 147.

les familles genevoises, I, p. 46; [A. Roget], *Biographies genevoises du seizième siècle, V, Claude Baud*, dans le journal *La Démocratie suisse* du 2 janvier 1867.

Bonnatier (Jehan), jouait en 1524 le rôle du Médecin.

Bron (Jehan), n° XV (1523), v. 64.

Gallion, jouait un rôle en 1523 (n° XV).

Gaudefroid, jouait également en 1523 (n° XV).

Grand Mattey, n° XV, v. 21.

Grand Pierre, jouait un rôle en 1523 (n° XV).

Hector, était mort en 1523 (n° XV, v. 21).

Jacques (Maistre) était mort en 1523 (n° XV, v. 20). — Ce personnage se confond peut-être avec Jacques Frojon, dit le Grand Jacques, conseiller de la ville, dont le fils reçut, le 4 mai 1510, 4 florins, pour avoir récité des vers lors de l'entrée de l'évêque Charles de Seyssel (Coindet et Chaponnière, dans les *Mémoires et Documents publiés dans la Soc. d'hist. et d'archéol. de Genève*, I, 1841, I, p. 144) et dont la fille « la Nycolarde », porta une enseigne, le 4 août 1523, lors de l'entrée de la duchesse de Savoie, Béatrix de Portugal (*ibid.*, p. 190). « Jacobus Frojonis, filius quondam Petri, de Trefforcio, appothecarius, par. B^te^ Magdalenes », avait été admis, le 28 octobre 1494, à la bourgeoisie de Genève; il avait payé une taxe de 8 florins (*Le Livre des bourgeois*, 1897, p. 123).

Ladrex (Michel de), n° XV (1523), v. 61.

L'Arpe (Jehan de), n° XV (1523), v. 64.

Le Diamantier (Guillaume), cité en 1523 (n° XV, v. 59) avait été chargé, trente ans auparavant, au mois de mai 1493, de représenter, avec Rolet Nicolas, Jehan de Suex et Jacques Neveu, quatre histoires pour l'entrée de l'évêque Antoine Champion (Coindet et Chaponnière, *loc. cit.*, II, p. 143).

Le Dorier (Antoine), représente Le Monde dans la sottie de 1524 (n° XVII).

Mulet (Frère) de Palude, c'est-à-dire de La Palud, ou Du Marais, joue dans les deux sotties, en 1523 et en 1524 (n°s XV et XVII).

Nicolas (Rolet). Voy. Rolet (Nicolas).

Perrotin, cité en 1523 parmi les morts (n° XV, v. 19), avait reçu un florin en 1510 pour avoir composé des joyeusetés (*dicta jocosa*) lors de l'entrée de l'évêque Charles de Seyssel (Coindet et Chaponnière, *loc. cit.*, I, 1, p. 144).

Petit Jehan, cité de même parmi les morts en 1523 (n° XV, v. 20), était en 1517 au service d'Amé de Gingins, abbé de Bonmont. Petit Jehan, « au petit pied », fut alors en butte à des poursuites pour avoir pris part au charivari contre le docteur Gros. Voy. ci-dessus, p. 266.

Petremand, « grand joueur d'espee », figure dans la sottie de 1523 (n° XV) et remplit le rôle principal dans celle de 1524 (n° XVII). Il est probable que Petremand n'était qu'un pronom; mais alors nous ignorons le nom du personnage.

Philippe (Jehan), qui fait « la plus part des despens » de la sottie représentée en 1524 (n° XVII), était un riche bourgeois de Genève. Au mois de juillet 1523, au moment où l'on préparait l'entrée de la duchesse de Savoie, il avait eu une querelle avec Jehan Malbuisson, conducteur des dames, parce que l'un voulait surpasser l'autre par la splendeur de son costume. Après avoir importuné le conseil de cette singulière affaire, Jehan Philippe l'emporta. Il se fit faire un habit de satin, doublé de taffetas, avec une casaque de velours tanné, doublée de toile d'argent blanche. Le tout lui coûta la somme énorme de 48 écus sol (voy. Coindet et Chaponnière, *loc. cit.*, I, 1, p. 147). Philippe avait épousé la fille de noble Perrin de La Mare, seigneur de Vanzier (*ibid.*, p. 181, note).

Rolet (Claude), qui joue un rôle en 1523 (n° XV), avait été admis le 17 février 1495 à la bourgeoisie de Genève. « Glaudius Rolet, de Anton., tonsor, par. Bte Magdalenes », porte le rôle des bourgeois. Il avait payé alors 8 florins (*Le Livre des bourgeois*, 1897, p. 124).

Rolet (Nicolas), toujours appelé « Rolet Nicolas », à la mode savoyarde [1], avait dû jouer un rôle important dans la confrérie.

1. Nous croyons du moins que plusieurs personnages de Genève avaient alors l'usage d'énoncer leur prénom après leur nom, comme les Savoyards le font souvent encore aujourd'hui. Il en était ainsi, par exemple, de Bezanson Hugues, qui joua un rôle politique à la même époque.

Le 18 octobre 1485, il avait joué avec ses compagnons une moralité intitulée *Le Miroir de justice*, pour laquelle messieurs du conseil allouèrent une indemnité de 6 florins (Coindet et Chaponnière, *loc. cit.*, p. 142). Au mois de mai 1493 il avait été chargé, avec Jehan de Suex, Jacques Neveu, et Guillaume Le Diamantier, de faire quatre histoires pour l'entrée d'Antoine Champion (*ibid.*). Au mois de décembre 1501, il avait été chargé de composer des histoires pour l'entrée de Marguerite d'Autriche (*ibid.*, p. 143). Rolet Nicolas fut élu membre du conseil; mais, en 1506, François Bonivard l'accuse d'avoir révélé au duc de Savoie ce qui se passait au sein de cette Assemblée (voy. J. A. Gautier, *Hist. de Genève*, II (1896, gr. in-8), p. 26). Il est cité parmi les morts en 1523 (n° XV, v. 19).

Rousset (Claude), qui remplit des rôles, en 1523 et 1524, était sellier de son état. Il fut admis à la bourgeoisie le 31 décembre 1523. Il est dit alors : « Glaudius Rosseti, filius quondam Petri de Annesiaco, sellerius, par. B^to^ Mari Nove ». Il paie 8 florins (*Livre des bourgeois*, 1896, p. 198).

Sobret (Anthoine), joue un rôle en 1523 (voy. n° XV, v. 60). Il était mort en 1524 (n° XVII, v. 120).

Stéphane, n° XV, v, 19.

BIBLIOGRAPHIE

a. Sottie a dix personnages iouee a Geneue en la place du Molard le dimanche des Bordes lan 1523. — Sottie iouee le dimanche apres les Bordes, en 1524, en la Iustice. *S. l. n. d.*, pet. in-8 de 20 ff.

Nous n'avons pu retrouver cette édition citée par les auteurs de la *Bibliothèque du Théâtre françois* (I, p. 91); nous ne sommes même pas sûr qu'elle ait jamais existé. La « copie figurée » que possédait M. de Soleinne (*Catal.* n° 725) avait pu être exécutée soit sur le ms. de Grenoble, soit sur l'édition du XVIIIe siècle.

b. Bibl. de Grenoble, ms. n° 916 (1408 du Catalogue imprimé), in-fol. sur papier (fin du XVIe ou commencement du XVIIe siècle), fol. 307-315.

Ce manuscrit, dont notre ami M. Henri Hauvette a bien voulu nous envoyer la collation, est le seul texte ancien que nous ayons pu découvrir; nous l'avons pris pour base de notre édition.

c. Sottie, || à dix personnages, || Jouëe à Geneve, en la Place || du Molard, le Dimanche || des Bordes, l'an

1523. || *A Lyon*, || *Par Pierre Rigaud. S. d.* [*vers* 1750], pet. in-8 de 41 pp. et 1 f. blanc.

Au titre, une petite marque représentant sainte Catherine, debout près d'une roue brisée et appuyée sur une épée.

Le nom de *Pierre Rigaud* est une fausse rubrique.

Au v° du titre est placée la liste des personnages de la *Sottie* de 1523.

A la page 21 commence la Sottie de 1524 qui occupe la fin du volume.

Cette édition a probablement été exécutée d'après le ms. de Grenoble. Ce qui le prouve, c'est que, après le v. 103 de la sottie de 1524, le copiste du ms. a sauté deux vers, qu'il a rétablis dans la marge d'après son original, mais que le couteau du relieur a en partie fait disparaître; or ces deux vers ont été omis par l'éditeur du XVIIIe siècle, qui n'a pas cherché à réparer la bévue du scribe.

Les variantes de *c* n'étant guère que des fautes modernes, nous avons cru inutile de les relever.

Bibl. nat., Yf. 2938 Rés. — Bibl. de l'Arsenal, B. L. 9682. — British Museum, G. 17891.

d. Collection de différens ouvrages anciens, poésies et facéties, [publiée par Pierre-Siméon Caron]. (*Paris*, 1798-1808, 11 parties in-8), n° 2 (48 pp.)

e. Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, I (1841, in-8), 1, pp. 153-163.

Le texte présente ici plusieurs coupures.

f. Deux Sotties jouées à Genève, l'une en 1523, sur la Place du Molard, dite Sottie à dix personnages, et l'autre en 1524, en la Justice, dite Sottie à dix personnages, avec une Notice historique par F.-N. Le Roy. *Genève, chez J. Gay et fils, éditeurs*, [*imprimerie A. Blanchard*], 1868. In-16 de 1 f. blanc, x et 45 pp., plus 1 f. pour la *Table*.

Tiré à 102 exemplaires, savoir : 96 sur papier de Hollande, 4 sur papier de Chine, 2 sur vélin.

Sur cette édition, voy. un article publié dans la *Revue critique*, 1868, I, p. 223.

g. F.-N. Le Roy, *Les anciennes Fêtes genevoises* (Genève, 1868, in-8), pp. 79-99.

h. Éd. Fournier, *Le Théâtre français avant la Renaissance*, pp. 392-398, sous le titre de : *Sottie des Beguins.*

SOTTIE

JOUEE A GENEVE EN LA PLACE DU MOLARD
LE DIMANCHE DES BORDES, L'AN 1523

FOLIE,
LE POSTE [PRINTEMPS],
ANTOINE [SOBRET],
GALLION,
GRAND PIERRE, 5
CLAUDE ROUSSET,
PETTREMAND,
GAUDEFROYD,
MULET [DE PALUDE],
L'ENFANT. 10

b Fol. 307 MERE FOLIE, *vestue de noir, commence :*

Par mon ame, quoy que on die,
Encore me fait il bon voir.
Enfants, je suis Mere Folie,
Qui, pour passer melancholie,
Viens vous voir vestue de noir. 5
J'ay matiere de desespoir,
Je suis vefve de fort long temps,
C'est, comme devez bien sçavoir,

Titre : Le ms. (*b*) *porte* : Premiere moralite, jouee, etc., — 1 *b* quon die — 2 *b* encor

De vostre bon pere Bon Temps.
Bon Temps, tu laisses tes enfants 10
Et ta femme bien desolee !
Que maudite soit la journee
Que nous laissas ainsi dolents,
Parmi tant de malheurs volants !
A la male heure suis je vefve. 15
Au vinaigre ! Le cœur me creve
Quand je repense aux trespassez.
. . . . . .
Stephane, Rolet Nicolas,
Petit Jehan, maistre Jacques, helas ! 20
v° Grand Mattey, Perrotin, Hectores,
Et vous, tous mes amis encores,
Ou estes vous ? Ha ! faulce Mort,
Qui le povre et riche remords,
Tu prens tousjours ce qui vault mieux 25

LE POSTE PRINTEMPS, *a cheval.*

Laissez moy passer, car je veulx
Donner en toute diligence
Lettre missive et de creance
A madame Mere Folie.

FOLIE.

Paix la, paix ! Qu'est ce qui me crie ? 30
Je suis Folie : qui es tu ?

LE POSTE.

Printemps, dame, de verd vestu,
Qui viens en poste d'Italie.

FOLIE.

Et dits ?

9 *b écrit partout* Bontemps (*en un mot*) — 17 *b* Quand je pense — 23 *b* faulcement — 25 *b* ce qui mieux vault — 28 *b* Lettres missiues et de creance

LE POSTE.

Que je vous feray lie
Par lettres que je porte icy. 35

FOLIE.

Si tu me fais de joy vestir,
Poste, tu en boiras ta part.
Sus, sus, tirez vous a l'escart !
Fol.308 Laissez le venir, qu'on le voye.

LE POSTE.

Honneur, dame, santé et joye ! 40
Or tenez, voycy des nouvelles.

FOLIE.

Quelles sont elles ?

POSTE.

Bonnes, belles.

FOLIE.

De qui ?

POSTE.

D'un qui vous ayme bien.

FOLIE.

Et son nom ?

POSTE.

Bon Temps, qui revient
Mais qu'on le veulle entretenir. 45

FOLIE.

Il est mort.

POSTE.

Je veux maintenir
Que non : lisez son escripture.

36 *b* vessir — *Cette leçon a passé dans les éditions modernes, qui toutes dérivent de b.* — 39 *b* le ioÿe — 42 bonnes et belles

FOLIE.

Par la passion que j'endure,
v° Il est vray, je cognoy sa main.
Vrayment tu viens bien au besoing; 50
Sans ceci j'estoys abolie.
Or sus, mes enfants, je vous prye.
Venez tous, venez vistement,
Venez, et si voyez comment
Bon Temps n'est pas encores mort. 55
Venez vous? Ha! vous avez tort,
. . . . . .
Guillaume Le Diamantier,
Antoine Sobret, Gaudefroid, 60
Claude Baud, Michel de Ladrex,
Maistre Pettremand, Gallion,
Jehan de L'Arpe, venez, Jehan Bron;
Ça, Grand Pierre, Claude Rolet,
Prestre d'honneur, frere Mulet! 65
Venez, et vous orrez nouvelles
De Bon Temps.

ANTOINE, *estant parmi la troupe.*

Tendez les eschelles,
Mere, et nous vous irons voir.

Puis, quand ils sont tous montez,

GALLION.

Si nous pouvons Bon Temps ravoir, 70
Si jouerons nous, quoy qu'on die.

GRAND PIERRE.

Demain nous poserons le noir
Si nous pouvons Bon Temps ravoir.

CLAUDE ROLET.

Fol. 309 De tout nostre petit pouvoir

50 *b* Vrayement

Avecques vous, Mere Folie. 75
Si nous pouvons Bon Temps ravoir,
Si jouerons nous, quoy qu'on die.

PETTREMAND.

Voyons ces lettres, je vous prie,
Premier qu'en parler plus avant.

GAUDEFROID.

Qui lira ?

MULET.

Qui ? le plus sçavant. 80

GALLION.

Anthoine est docte en tels affaires.

GRAND PIERRE.

Ouy, car je l'ay veu souvent,
Cet an, parmi les secretaires.

ANTOINE.

J'ay tant frequenté ces notaires
Que j'en suis clerc jusques aux dents. 85

ROLET.

Lisez donc ce que dict Bon Temps.

ANTOINE. *Lit les lettres de Bon Temps.*

Folie, je me recommande
A vous et aux vostres aussi.
Par ce poste Printemps vous mande
v° De mes nouvelles que voycy. 90
Je suis en bon poinct. Dieu mercy,
En un port de mer estendu.
L'on m'a partout les pieds fendu.
Je vous laissay y a quattre ans
A Geneve bien desolez 95

80 *Le second* Qui est *suppléé* — 82 *b* tressouent — 87 *b met en vedette* Folie *et non* Antoine

Quand arriverent ces gourmands
Qui jamais ne feurent soulez.
Si d'eux ne fustes affolez
Tenus en este a Dieu vrayment,
Et non pas a ces predicants. 100
Je m'enfuys, car j'avoy peur
D'estre executé par justice :
Quand vient ainsi une fureur
De loing fuir est bien propice [1].
L'on me mettoit a sus un vice, 105
Par quoy je craignoy les sergents,
C'est que rompoy le col aux gents.
Maintenant, si estes unis,
Si Justice ne craint point Force,
Si d'un bon prince estes fournis, 110
Si flatteurs ont receu l'estorce,
Si la voix du Commun a course,
Si libertez sont demeurez,
Escrivez moy, et puis m'avrez.
Escript la ou je suis, en haste, 115
A deux lieux près de paradis,
Le jour de la presente datte,
Par le vostre : Bon Temps Jadis.

FOLIE.

Fol. 310 Or sus, mes fols, mes estourdis,
Je vous prie, soyez hardis 120
De faire response a Bon Temps.

ANTOINE.

Je respondray bien sur ces dicts,
Comme l'un de vos estourdis,

113 *b* Si liberté

1. Tout ce passage fait à l'allusion à l'exécution de Philibert Berthelier. Ce tragique événement remontait à quatre ans; il avait eu lieu le 23 août 1519.

Mais que vous en soyez contents.

GALLION.

Antoine, despeschez Printemps. 125

PIERRE.

Vous estes nostre secretaire.

PETTREMAND.

Quant a moy, ainsi je l'entends.

GAUDEFROID.

Antoine, despeschez Printemps.

MULET.

Escrivez luy par mots patents
Qu'il vienne, ou bien que l'iron querre. 130

GALLION.

Antoine, despeschez Printemps;
Vous estes nostre secretaire.

ANTOINE.

Je suis content, pour vous complaire.
Or me laissez un peu songer.

ROLLET.

Certes Bon Temps fut en danger, 135
Puis qu'il le dit, en ceste ville.

PETTREMAND.

yo Il fit tresbien de desloger.

GAUDEFROID.

Trop de gents le vouloyent ronger.

MULET.

Il avoit des galeurs un mille.

GALLION.

Si l'on l'eust enfourné en l'Isle [1], 140

1. La prison de l'Ile était celle où l'on enfermait les prisonniers justiciables de la juridiction civile.

Parti n'en fust sans composer.

ANTOINE. *Montre la responce que a faitte.*

La voila! Qui voudra gloser,
J'y ay laissé fort belle espasse.

GRAND PIERRE.

Et s'il y a trop?

ANTOINE.

Qu'on l'efface.

PETTREMAND.

Il dit bien.

GAUDEFROID.

Lisez, secretaire. 145

ANTOINE.

Or nottez le plus necessaire.

Antoine lit la response qu'il a faite

Seigneur Bon Temps, nostre seule esperance,
Dame Folie avec son alliance
Vous ressalue par ces lettres cent fois.
De vous estoit icy commune voix 150
Fol. 311 Que mort estiez; mais, la vostre mercy,
Avons apris, depuis deux jours ou trois,
Par vos escripts qu'il n'estoit pas ainsi.
Depuis le temps que partistes d'icy
Joué n'avons moralité n'histoire; 155
Si nous eussions tant seulement toussy,
L'on nous eust fait aller en l'auditoire.
Il n'estoit plus question ny memoire
De s'esjouir a jeu de parlement;
Cartes ny dez, cela est tout notoire, 160
Avoient icy course publiquement.

147 *b* Notre pere est seule esperance
Seigneur Bontemps vn million de fois

Au residu, sachez certainement
Que gents de bien sont icy d'union.
Prince assez bon avons semblablement
Que tous flatteurs met a perdition. 165
Si n'est justice en sa perfection
Et le Commun en liberté remis,
Il l'y mettra a sa discretion,
Car dès longtemps ainsi nous l'a promis.
Doncques, Bon Temps, nostre pere et ami, 170
Retournez cy, avoir veu les presentes [1].
Nous vous eussions un bon cheval transmis ;
Mais Printemps dit qu'avez jambes puissantes.
Nous sçavons bien que, toutes fois et quantes
D'un lieu partez, qu'avez bonne monture. 175
A ce retour, dessus vos pieds montez
Et venez tost comme un bœuf de pasture.
Pour le present, n'avrez autre escripture.
Nostre Seigneur vous rameine bientost!
Faict a Geneve un jour par avanture, 180
v° Par la Folie et ses nobles supposts.

FOLIE.

Or sus, que dites vous mes sots?

GALLION.

Elle est tresbien.

PIERRE.

Faitte par maistre.

PETTREMAND.

L'on n'y sçavroit oster ny mettre;
Il ne la fault que bien serrer. 185

175 qu'auec

1. C'est-à-dire « après avoir vu ». On trouvera des exemples de cette construction dans le *Rec. de Poés. franç.* de Montaiglon, IV, p. 225; VIII, p. 66; IX, p. 213; XIII, p. 51.

GALLION.

Antoine ne sçavroit errer.

MULET.

Il est tresparfait secretaire.

ANTOINE.

Poste, voyla tout vostre affaire :
Portez le, s'il vous semble bon.

LE POSTE.

Je m'en vay monter.

GALLION.

Allez donc ! 190
Recommandez nous a Bon Temps.

LE POSTE.

Si feray je.

FOLIE.

Poste, entendez !
Rameine le nous, je t'en prie.

POSTE.

Fol.312 Je le feray. A Dieu, Folie !

FOLIE.

Et Dieu te conduyse, Printemps ! 195
Pose.

FOLIE.

Puis que Bon Temps n'est mort, enfants,
Certes, nous poserons le vefve.

192 *b* Postez

GRAND PIERRE.

L'on n'en sçait encor rien.

PETTREMAN.

Tu resve.
Et nostre lecteur de creance ?

GAUDEFROID.

En ces lettres n'a pas fiance. 200

MULET.

Tu dis vray.

CLAUDE ROUSSET.

Si fault il reprendre
Nos autres habillements vieux.

ANTOYNE.

Ouy, et si nous fault entendre
A jouer quelques nouveaux jeux.

GALLION.

Je m'y accorde.

PIERRE.

Je le veux. 205

PETTREMAN.

Voycy pour moy.

CLAUDE ROUSSET.

Cestuy est mien.

CLAUDE ROUSSET.

Mon Dieu, qu'ils sont desja caduques !

198 *b* encor rien pour vray — 201, 206, 207 (*en vedette*) *E* Claude Rolet

ANTOYNE.

v° Et pour couvrir nos grands perruques [1],
N'avrons nous point de chaperons?

GALLION.

Je ne sçay ou diable ils seront. 210
Icy ne sont ils pas.

PETTREMAND.

Pour vray,
Les femmes en ont faict des brayes
Ces jours passez.

GAUDEFROID.

Ouy vrayment.
Ces advocats de parlement
En avront leurs robbes fourrees. 215

MULET.

L'on ne sçavroit la, mi, sol, ré
Dire sans cappe bonnement.

FOLIE.

Vous avez prompt entendement
Pour bien jouer sans chapperons.

CLAUDE ROUSSET.

Jouons donq.

ANTOYNE.

Certes, non ferons. 220
Sans cappes tout demeurera.

213 *b* vrayement — 217 *b* Dittes — 219, 233 (*en vedette*) Rolet — 220 *b* nous ferons

1. « En France, depuis l'accident de 1519, à Romorantin, où un tison jeté d'une fenêtre sur la tête du roi l'avait obligé de se la faire raser, on ne portait plus que les cheveux courts ; mais la mode n'en était pas encore arrivée à Genève. On y portait toujours les cheveux longs, comme du temps de Charles VIII et de Louis XII. » FOURNIER.

FOLIE.

Et si j'en trouve?

GALLION.

L'on jouera.

FOLIE.

Vous jouerez donc, car j'en feray
Fol.313 Plustost du bout de ma chemise.

PETTREMAND.

Trop courte est.

FOLIE.

Je l'allongeray 225
D'un fol que pour ce enfanteray;
Puis sera bien longue a ma guise.
Le voicy.

GAUDEFROID.

Certes, l'entreprise
Est faicte gorgiasement.

L'ENFANT.

Donnez moy le tetet, maman! 230
Je veux la lune!

MULET.

Mais comment?
Il souffle desja au cornet.

CLAUDE ROUSSET.

Le petist fait le verre net
Maintenant, aussi bien qu'un grant.

FOLIE.

Ça, ça, puis qu'il y a du bran 235
En ma chemise, si fault il

Que Claude Rousset, qu'est subtil,
Y couppe vos beguins, enfants.

CLAUDE ROUSSET.

Je le veux.

FOLIE.

Or frappez dedans,
Et les taillez a hault collet. 240

CLAUDE ROUSSET.

v° Cestuy cy ne sera pas laid ;
Je ne sçay que l'autre sera.

GALLION.

Le premier, Antoine l'avra,
Car il est nostre segretaire.

CLAUDE ROUSSET.

Tenez donq !

ANTOYNE.

Qu'il sent le rozayre ! 245
Cestuy sentira fleur de lys.
Qui l'avra ? Il est bien poli.
Grand Pierre, il sera pour vous.

GRAND PIERRE.

Que les aultres en ayent tous,
Principalement Gallion. 250

CLAUDE ROUSSET.

De la piece, près du roignon,
Je luy en vay coupper ung beau.
Or tenez !

237, 239, 245, 251, 257 (*en vedette*) *b* Rolet — 249 *b* Faites que les autres

GALLION.

Il est soubz le seau
De Montpellier[1].

CLAUDE ROUSSET.

J'en fourniray
Icy d'ung beau pour Gaudefroid. 255

GAUDEFROID.

Baillez le moy donc tout de chault.

CLAUDE ROUSSET.

Fol.314 Je donray cestuy a l'essay
A Pettreman, qu'est bon thibaud.

PETTREMAND.

Pour mieulx ressembler le quinault,
De cestuy m'embeguineray. 260

CLAUDE ROUSSET.

Cestuy pour moy je retiendray,
Car il est doré d'or d'escu.

FOLIE.

Tu l'as taillé tout près du cul.
Gouillard, tu prens le gras pour toy.

MULET.

Et vostre pere Mulet, quoy? 265
Sera il point embeguiné?

CLAUDE ROUSSET.

Si sera, dea, oui, par ma foy.
Cestuy vous sera consigné.

257 Ie donneray — 261, 267, 276 (*en vedette*) *b* Rolet

1. Allusion aux privilèges dont jouissait le « petit seel royal » de la cour de Montpellier; voir à ce sujet un article de F. Pegat dans les *Mém. de l'acad. de Montpellier,* VI, 303 et s.

FOLIE.

Puis qu'estes tous enfarinez,
Soyez prests a jouer la farce. 270

PETTREMAND.

Nous sommes prests en ceste place;
Commençons!

GAUDEFROID.

Dittes, Pettreman.

MULET.

Paix la! Attendez vous?

CLAUDE ROUSSET.

v° Comment?

ANTOINE.

Jouez.

GALLION.

Non fera.

PETTREMAND.

Et pourquoy?

GAUDEFROID.

Je n'ai qu'une aureille [1].

MULET.

Ny moy. 275

CLAUDE ROUSSET.

Ny moy.

ANTOINE.

Ny moy.

274 *b* Et *est suppléé* — 275 *b* aureilh.

1. Le bonnet ou béguin des sots ou des fous était muni de deux longues oreilles d'âne. On en peut voir la représentation ci-dessus, pp. 124 et 125.

GALLION.

Ny moy aussy.

FOLIE.

Et vous fauldra il pour cecy
Derechef laisser l'entreprise ?
Je les sens dessous ma chemise ;
Mais certes ja ne les avrez. 280

PIERRE.

Les raisons !

FOLIE.

Ha ! vous les orrez.
Seroit ce a moy bien vescu
D'oster les aureilles a mon cul
Qui a desja perdu la veue ?
Fol.315 L'entrepryse est donques rompue ? 285
Il ne m'en chaut.

GAUDEFROY.

Ha ! sans la droitte
Aureille nous ne jouerons rien.

CLAUDE ROUSSET.

L'aureille qu'avons interprette
En mal ce que disons pour bien [1].

286 *b répète en vedette avant ce vers le mot* Folie — 288 (*en vedette*) Rolet

1. « C'est-à-dire : « On n'a qu'une oreille pour nous entendre, et qui n'entend que de travers ; elle tourne à mal tout ce que nous disons pour bien ». Cela va droit aux gens de police du duc et de l'évêque et aux restrictions dont ils bâillonnaient les farceurs à qui cependant il fallait toute liberté, surtout dans les *Sotties* pour lesquelles, plus qu'ailleurs encore, sans le droit de tout dire sur les choses et les personnes, il n'y avait rien ». FOURNIER.

ANTOINE.

Conclusion : il nous convient 290
Attendre Bon Temps ; c'est assez
Pour le present qu'avons laissé
La vefve. Beuvons donc d'autant.

GALLION.

Mais cependant, je le conseille,
Nous trouverons la droitte aureille. 295

PETTREMAND.

A boire

GAUDEFROIT.

Passerons le temps.

MULET.

Nous en sommes tous bien contens.

CLAUDE ROUSSET.

Beuvons tant que le feu en saille
Sur les nouvelles de Bon Temps!

GALLION.

De nos beaulx jeux, vaille que vaille, 300
Beuvons tant que le feu en saille!

GAUDEFROYD.

Donnons a ce vin la bataille
Roidement, comme beaulx quettans !

293 donc *est suppléé* — 294-296 *Nous avons dû retourner ces vers pour retrouver les rimes : b porte :*

GALLION
Il le conseille cependant
Nous trouuerons l'aureille droitte
PETTREMAND
Et passerons le temps
GAUDEFROIT
A boyre

297 tous bien *est suppléé* — 298 (*en vedette*) Rolet — 300 *b* beaux yeulx

MULET.

Beuvons tant que le feu en saille,
Beuvons en attendant Bon Temps! 305

GAUDEFROID.

Beuvons de ce vin, ne nous chaille!
Payé l'ay a deniers comptans.

MULET.

Beuvons tant que le feu en saille
Sur les nouvelles de Bon Temps!

Fin.

307 *b* contents

XVI

FARCE MORALE

DE TROYS PELERINS ET MALICE

[*Rouen*, 1523.]

Il faut peut-être voir dans les *Troys Pelerins* une satire dirigée contre Louise de Savoie, à qui le peuple attribua, non sans fondement, tous les malheurs qui assaillirent la France sous le règne de François Ier. Dès le mois de décembre 1516, le roi avait fait arrêter et conduire devant lui, à Amboise, trois joueurs de farces : Jacques, clerc de la Bazoche, Jehan Serac [*lis*. Serre] et maître Jehan de L'Espine du Pont-Alais, coupables d'avoir représenté la reine-mère sous le nom de « Mère sotte », pillant l'état et le gouvernant à sa guise [1];

1. *Journal d'un bourgeois de Paris, publié par M. Lud. Lalanne*; Paris, 1854, in-8, p. 44.

vers 1523, il fit jeter en prison les imprimeurs et les poètes qui avaient rimé des pièces satiriques jugées offensantes : *Le Monde sans croix*, *Le Monde qu'on acheve de paindre*, *Le Monde qui n'a plus que les os*, *Le Monde qui n'a plus que frire*, *Le Monde qui est crucifié*, *Le Monde qui n'a riens perdu*, *Les Rongneux qui grattent Chascun*, et les coupables ne furent libérés que le 20 mars 1525 [1]. Ces poursuites ne fermèrent probablement pas la bouche aux acteurs populaires ; mais elles les rendirent plus circonspects; les joueurs de farces ne parlèrent plus qu'à mots couverts.

Voici en quelques mots la donnée de la sottie :

Trois Pèlerins « des Vaulx », ou plutôt trois « dévots » Pelerins, sortent de leur retraite pour voir ce qui se passe dans le monde ; Malice leur apprend que tout y est changé. Ce sont les femmes qui gouvernent; quant aux hommes, ils ne recherchent que les plaisirs et ne savent que se faire battre. « La désordre » est partout : à la cour, dans l'église, dans la justice, à la guerre, chez les marchands ; les Pèlerins feront bien de rester chez eux.

Aux Pèlerins qui demandent où ils doivent porter leur pas, Malice répond :

> Premyerement sçays les contrees
> Ou plusieurs se sont acoustrés
> En estat de *femynin gerre*.

Le poète reproduit sans doute ici le parler de la cour. Dans *La vray disant Advocate des dames*, Jehan Marot fait dire aux femmes :

1. *Ibid.*, p. 234. — Les pièces citées ont été retrouvées par M. Georges Guiffrey et publiées par Montaiglon et Rothschild (*Recueil*, XII, pp. 193-257).

De voz gueulles vomissés impropere(s)
Et vitupere(s), meurtrissant nostre *gerre*.

(Montaiglon et Rothschild, *Recueil*, X, p. 234.)

Et plus loin :

Quelz maulx trouvés vous en nous? Nulz.
Tout bien vient de *feminin gerre*.

(*Ibid.*, X, p. 258.)

L'auteur anonyme du *Monde qui est crucifié* (1523) vise Louise de Savoie quand, après avoir fait allusion aux revers éprouvés en Italie par l'armée française, que la cour avait laissé manquer de tout, il s'écrie :

Ce grant malheur vient du *femynin gerre*.

(*Ibid.*, XII, p. 222.)

Les spectateurs devaient, dans la sottie, saisir le sens de cette allusion.

Sous le gouvernement des femmes, le désordre a pénétré même dans l'église :

MALICE.

Ouy, car ceulx de religion
Veulent tenir sa region
Et mesmes grans histoyriens
Veulent estre lutheriens. 64

Ces derniers vers, rapprochés d'un autre passage, montrent que la pièce a été écrite dans les premiers temps de la Réforme. Plus loin en effet (v. 136-141) un des Pelerins parle des persécutions qui pourront être dirigées contre les novateurs, et il ajoute (v. 142-144) :

Et puys y s'en repentiront
Ces brouaulx! Il en mentiront
De ce que veulent mettre sus.

Parmi les autres signes de désordre que les quatre acteurs énumèrent il en est un qui nous paraît donner une date plus précise encore (v. 66-68) :

LE TROISIÈME.

Et puys voyla
Pourquoy vient yver cet esté [1],
Qui nous mainctient en pauvreté.

L'année 1521 avait été marquée par des intempéries qui avaient rendu la vie difficile; il y avait eu des pluies continuelles et le blé, qui avait pourri en terre, avait atteint un prix extrêmement élevé [2]. La cherté avait duré jusqu'à la récolte de 1522. L'année suivante, il y eut de nouvelles calamités. « L'an mil cinq cens XXIII, environ la feste de la Nativité de monseigneur sainct Jehan Baptiste [24 juin], fut en aulcuns lieux veue gelee et glace, qui estoit une chose non accoustumee a veoir; par quoy on ne sçavoit que presupposer, sinon que fust ulcion divine pour les vices et iniquitez lors regnans [3] ». En cette même année 1523, les blés gelèrent, à la Saint-Martin d'hiver [4].

Les guerres malheureuses dont parlent les Pelerins et Malice, ces guerres qui ont

....mainct faict inhumer
Loin d'une eglise ou cymetiere,
Sans faire confession entiere (v. 117-119),

1. La correction que nous avons dû apporter au manuscrit paraît certaine.

2. *Journal d'un bourgeois de Paris, publié par Lud. Lalanne*, 1854, pp. 96-97; cf. *Cronique du roi Françoys premier, publiée par Georges Guiffrey*, 1860, p. 29.

3. *Les Grandes Croniques de Bretaigne*, par Alain Bouchart, additions (édition des bibliophiles bretons, 1886, in-4, fol. 291 *a*).

4. *Ibid.*, fol. 292 *a*; *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 186.

doivent donc être les campagnes de 1522 en Italie et en Picardie. Le poète dit (v. 116) que le désordre s'est montré

En guerre, par terre ou par mer.

L'expédition maritime à laquelle il fait allusion est sans doute la descente de la flotte anglaise sur les côtes de Normandie.

L'auteur du *Monde qui est crucifié* dit de même :

J'ay d'ung cousté les Anglois qui me assaillent;
Souventes foys dessus ma terre saillent,
Car de la mer ilz ont la jouyssance.

(Montaiglon et Rothschild, *Recueil*, XII, p. 223.)

Nous ne pouvons dire sur quel théâtre la pièce fut représentée. La forme *on* pour « nous », aux vers 38 et 214 nous fait penser que ce fut en Normandie, probablement à Rouen, comme la plupart des pièces que nous a conservées le ms. du duc de La Vallière.

BIBLIOGRAPHIE

---

a. Biblioth. nat., ms. fr. 24341 (ancien La Vallière 63), fol. 373-376.

b. Recueil de Farces, Moralités et Sermons joyeux, publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque royale par Leroux de Lincy et Francisque Michel. *Paris, Chez Techener, libraire,* 1837. 4 vol. in-8.

Les trois Pelerins et Malice sont contenus dans le t. IV, 66e pièce.

c. Le Théâtre français avant la Renaissance, 1450-1550 : Mystères, Moralités et Farces. Précédé d'une introduction et accompagné de notes pour l'intelligence du texte, par M. Édouard Fournier..... *Paris, Laplace, Sanchez et Cie, éditeurs, S. d.* [1872], gr. in-8 à 2 col.

La sottie occupe les pp. 406-411.

FARCE MORALE

DE TROYS PELERINS ET MALICE

Fol. 373 MALICE, *qui commence.*

Ou sont ces Pelerins des Vaulx?
Veulent ilz poinct suyvre Malice
Par chans, villages et hameaux?
Ou sont ces pelerins des Vaulx?
Quoy! veulent il estre enormaulx? 5
Sortés, ou g'y metray police.
Ou sont ces pelerins des Vaulx?
Veulent y poinct suivre Malice.

LE PREMIER PELERIN, *nommé...*

Quant a moy, j'en tendray la lice [1].
Car je ne me saroye tenir. 10

Titre : *le ms. porte* : de troys pelerins et malice qui commence — 1 des maulx. *La correction est de Fournier* — 3 viãges — 4, 7, des maulx — 10 me *est suppléé*

1. C'est-à-dire : « Je serai de son camp ».

LE IIe PELERIN.

Ausy la veulx je entretenir.
Je ne le veulx pas aultrement.

LE IIIe PELERIN, *badin*.

Ne moy aussy pareillement,
Et sy ne suys pas si jenin
Que je ne fache[1] du chemin 15
v° Au milieu de la compaignye.

MALICE.

Que dis tu?

LE TROISIEME.

A! je me renie
Sy je faulx a courir, troter,
Pour le voyage descroter,
Car j'ey vouloir de ma nature 20
Faire voyage a l'avanture;
Ne me chault sy je me forvoye.

LE PREMIER.

Premyer que de me metre en voye
Chantons!

LE IIe.

Mais en nous esbatant.
Chemynons tousjours en chantant. 25

LE PREMIER.

Vela bien alé sus, avant!
Marchons et nous metons en ordre.

LE IIe.

Or alons pour voir la Desordre
Qui se faict maintenant au monde.

15 je *est suppléé* — 16 aumilleur — 17 me *est suppléé* — 22 chaulx

1. On remarquera cette forme normande.

Le IIIe

Ne me chault, mais que j'aye a mordre. 30
Or alons!

MALICE.

Pour voir la Desordre
Cent bras et jambes fault destordre.

LE PREMIER.

Chemynons!

LE IIe

Alons comme une onde.

LE TROISIEME.

Or alons pour voir la Desordre
Qui se fait maintenant au monde. 35

MALICE.

Sus donc, alés!

LE PREMIER.

Comme une aronde;
Mais, en alant, veulx bien sçavoir
En quel lieu on[1] la pourons veoir,
Et comment el est convertye.

MALICE.

Taisés vous, je suis avertye. 40
Premierement sçays les contrés
Ou plusieurs se sont acoustrés
En estat de femynin gerre.

LE IIIe.

A! ce ne sont poinct gens de guerre,
Ne vrays supos du dieu Bacus, 45
Car ilz ne bataillent qu'aux cus.

32 desteurdre — 33 or chemynons — 45 vray

1. Cette forme normande se retrouve aux v. 214 et 238.

Fol. 374 Comme ses barbes[1] morfondus
Qui sont demy mors et fondus
D'estres senglés parmy les rains,
Ses senteurs de chemins forains, 50
Ses coquars afulés en gresne[2],
Desordre les tient cy en renne,
Comme un trupelu, un mymin[3],
Qui veult devenir femynin;
C'est envers eulx qu'elle se tient. 55

Le IIe.

C'est mon, Desordre se mainctient
Avec telz jens, dont j'en arage.

Le IIIe.

Il est de trop lache courage
Qui se contrefaict et desguise.

Le Premier.

Or ça, n'est el poinct a l'Eglise! 60

Malice.

Ouy, car ceulx de religion[4]
Veulent tenir sa region,
Et mesmes grans histoyriens
Veulent estre lutheriens :
N'esse pas Desordre cela? 65

Le IIe.

Ouy[5], seurement.

52 tient y — 59 quil

1. « Comme ces chevaux barbes ».
2. « Vêtus d'écarlate ».
3. Nous avons parlé ci-dessus (p. 177) de maître Mymin, dont le nom est resté comme synonyme de nigaud ou de niais.
4. C'est-à-dire « les religieux ».
5. *Ouy* est également monosyllabe aux v. 105 et 163. Nous avons cru devoir corriger les v. 86 et 149.

LE IIIe.

Et puys voyla
Pour quoy vient yver cet esté
Qui nous mainctient en pauvreté [1],
Et de quoy le grand maleur vient.
Mais vrayment, quant il me souvyent, 70
Justice la detient el poinct?

MALICE.

Quoy donc?

LE PREMIER.

Sainct Jehan, voyela le poinct;
Je veulx venir a cest endroict.

MALICE.

Justice faict ou tort ou droict,
Voyre, mais c'est a qui el veult. 75

LE IIe

On veoyt mainct pauvre qui s'en deult.

LE IIIe.

On voyt mainct riche qui s'en rit.

LE PREMIER.

Par argent Justice s'esmeut.

LE IIe.

On veoyt mainct pauvre qui s'en deult.

LE IIIe.

v° On veoyt qui a grand paine peult 80
Se nourir qui aultre nourist.

LE PREMIER.

On veoyt mainct pauvre qui s'en deult.

67 yver & este — 70 il *est suppléé* — 74 faict tort

1. Voy. ci-dessus, p. 302.

LE IIe.

On veoyt mainct riche qui s'en rit,
Et tel qui en terre pourit,
Et c'est du tort qu'on luy a faict. 85

MALICE.

Que vous en semble ?

LE IIIe.

C'est mal faict.

MALICE.

C'est Desordre, n'est pas ?

LE PREMIER.

Ouy.
De l'estat nul n'est resjouy.
Un jour a l'audictoyre on faict
Des choses de tresgrand effect; 90
Mais est quelquefois cavilleux
Faire un exploit bien merveilleux.

LE IIe.

L'on juge ce cas perilleux
Mais de peur d'en estre irité
Y fault juger la verité; 95
Ainsy Desordre sera mise
Hors de ceulx qui l'airont submise
Et entour d'eulx entretenue.

LE .III.

Or sa, ne s'est el poinct tenue
En Marchandise ?

86 tresmal — 87 *Le nom du personnage* (Malice) *est placé à la fin du v. 86, au lieu d'être en vedette — Le mot* ouy *est répété.* — 90 tresgrand faict — 91 Qui sont quelquefois — 93 Son iuge — 99 elle

MALICE.

Qu'est el don? 100

LE PREMIER.

Prenés vous qu'el en ayt pardon
Sy Desordre ne s'en retire?

LE .II.

Ma foy, nenin, et, pour vous dire,
Les faulx sermens, les tricheryes,
Les regnymens, les tromperyes, 105
Les moqueryes et faulx marchés
Qui se font sont trestous cachés
Entour Desordre.

LE .III.

Dont je dis
Et croys que Dieu de paradis
Se course a nous de telle afaire. 110

LE PREMIER.

Il est vray.

LE .II.

Ça, il fault parfaire.
Fol. 375 En quel lieu peult el encore estre?

MALICE.

Je vous le feray acongnoistre
Devant que de moy separer.

LE .III.

Ne se faict el poinct aparoir 115
En guerre, par terre ou par mer?

MALICE.

Et quoy donc? Mainct faict inhumer
Loin d'une eglise ou cymetiere,
Sans faire confession entiere,

107 sont tant caches — 119 et sans

Et fault qu'i meurent en ce lieu, 120
Ouy, sans souvenance de Dieu,
Ne de sa mere, rien quelconques.

LE PREMIER.

A ! vrayment, c'est Desordre donques ;
En ce cas n'a poinct d'amytié.

LE .II.

Mais voicy ou est la pityé. 125
Quant ce vient a donner les coups,
Ceux la qui sont les myeulx secous :
Bras coupés, jambes avalés,
C'est la Desordre, allés, alés,
Dont verité je vous confesses 130
Je ne veulx guerrier qu'aulx fesses,
A batre vin. Bonne vendenge
Que soufrir sy grosse ledenge
D'estre en ce poinct martirisé !

LE .III.

En la fin nul n'en est prisé 135
De hanter guerre.

LE PREMIER.

A ! j'esperes,
Sy on va contre les Lutheres,
Employer ma langue pour dire
Que bientost leur convient desdire,
Ou par la, sans qu'ilz ayent remors, 140
De par mes mains seront tous mors,
Et puis y s'en repentiront,
Ces brouaulx ! Il en mentiront
De ce que veulent metre sus [1].

130 je *est suppléé* — 131 gurrier

1. Comme presque tous les auteurs populaires, le poète qui a composé notre sottie poursuit les novateurs de sa haine. L'idée de la Réforme n'était pas encore comprise de la foule, qui vouait

LE .II.

En la fin en seront deceups. 145

LE .III.

Je le voyerois volentiers ;
Mais sur les chemins et sentiers
D'amours, y pourroit on trouver
Desordre !

146 voyers — 147 mâs

au supplice les partisans de Luther. C'est en 1523 que les persécutions commencent en France.

« Audict an 1523, le samedy huictiesme aoust, furent bruslez plusieurs livres par l'authorité de la cour de parlement, devant la grande eglise Nostre Dame de Paris, qu'avoit faict un gentilhomme nommé Loys Barquin, seigneur dudict lieu, en Picardie, qui estoit grand clerc, mais il estoit lutherien ; lequel avoit esté prisonnier a la conciergerie du Palais a Paris, et depuis rendu a l'evesque de Paris comme clerc. Et fut ce faict pour lesdictz livres estans heretiques et maulvais contre Dieu et sa glorieuse mere. Depuis fut prisonnier quelque temps a la cour d'eglise ; neantmoins il en fut mis hors de par le roy qui estoit près de Meleun, et s'en alloit dela les montz ; lequel il envoia querir par son cappitaine, Frederic, des archers de sa garde. Et fit ce le roy pour luy saulver la vie, car auttrement il eust esté en grand danger de sa personne, d'estre mis a mort par justice, car il l'avoit bien gaigné. » *Journal d'un bourgeois de Paris, publié par Lud. Lalanne*, 1854, pp. 169-170.

Berquin ne fut brûlé que cinq ans et demi plus tard, le 17 avril 1529.

La cour voulut employer la persuasion en même temps que la violence. « Audict an 1523, en ce temps, le roy et madame la regente, sa mere, par deliberation de conseil, envoierent douze docteurs relligieux des quatre ordres mandiennes pour toutes les contrees de France et d'ailleurs, pour prescher la foy catholique, pour abbattre et adnichiller les heresies de Luther. Et, pour ce faire, furent prins les docteurs a Paris et ailleurs qui furent envoyez, les uns en Normandie, les aultres en Champaigne, les aultres en Picardie, les aultres en Guyenne, les aultres en Bourdeloys et Auvergne, aultres en Lyonnois, aultres en Languedoc et Daulphiné, et plusieurs autres lieux, et leur fut baillé certaine somme d'argent pour ayder a faire leur despence ; et partirent en novembre. » *Ibid*, p. 187.

MALICE.

Ouy.

LE PREMIER.

Y fault prouver,
v° Afin qu'en ayons congnoisance. 150

MALICE.

Depuys le jour de ma naisance
En amours je l'ai fait regner.

LE .II.

C'est donc mal faict de nous mener
En tel voiage, mes amys.

MALICE.

Quant on a en amours promys 155
Et la promaisse ne tient poinct,
Desordre y est.

LE .III.

Voicy le poinct.
Et sy la femme d'avanture
Est mauvaise de sa nature,
Qu'el veuille fraper ou mauldire, 160
Ou le povre sot escondire,
C'est Desordre ; n'est pas ausy ?

LE PREMIER.

Ouy vrayment.

LE .II.

Je le croys ainsy ;
Au moins asés souvent m'y nuict.

LE .III.

Et si l'amant, sur la mynuict, 165
Est a trembler parmy la rue,

149 ouy ouy

Et que sans cesser son œul rue
Vers la fenestre, fort pensant,
Baisant la cliquete en pasant,
En danger d'engendrer les mulles, 170
Et d'amours n'a nouvelles nulles,
Synon que, la chosse est certaine,
Bien souvent la fievre cartaine,
C'est Desordre.

MALICE.

C'est mon, se croi ge.

LE PREMIER.

Et d'avantage, le dirai ge ? 175

MALICE.

Que feras tu don ? Ne crains rien.

LE .II.

Sy le mary se doubte bien
Que sa femme face un amy,
N'est il pas bien sot et demy
De s'en couroucer tellement 180
Qu'il en perde l'entendement,
Tant que son bon sens soyt osté ?

LE .III.

Y doibt faire de son costé
Pour eviter plus grans dangers.

LE PREMIER.

Fol. 376 Ainsy, messieurs les estrangers 185
Y sont tousjours mieulx soutenus,
Entretenus et bien venus
Mille foys plus que nos voisins,
Ne les pays circonvoysins :
Desordre y est el pas ?

190 elle

LE .II.

Quoy donques? 190
Je n'ay veu nul pays quelconques
Ou on leur face ce que on faict.

LE .III.

Vous en voirés l'air sy infaict
Qu'en la fin en avrons dommage.

MALICE.

Or achevons nostre voyage; 195
Mais retenés tous ces *notas*
Que Desordre est en tous estas.
Sus, recreons nous un petit
De chanter.

LE PREMIER.

J'en ay apetit.

LE .II.

Et aussy, pour nous resjouir, 200
Chantons!

LE .III.

Sus! faisons nous ouir.

Ilz chantent.

LE PREMIER.

Sy j'estoys tout pret d'enfouyr,
De joye serois resucité.

LE .II.

Gectons hors toute adversité.

LE .III.

Gectons hors ennuy et soulcy. 205

LE PREMIER.

Soulcy n'est que mendicité.

LE .II.

Gectons hors toulte advercité.

LE .III.

Chascun de nous soyt incité
De chanter.

LE PREMIER.

Je le veulx ainsy.

LE .II.

Gectons hors enuy et soulcy. 210

LE .III.

Gectons hors toulte advercité.

MALICE.

Devant que vous partés d'icy
Sy voyrés vous Desordre en poinct.

LE PREMIER.

Chantons ; on ne la voullons poinct.

MALICE.

Qui commence et ne veult parfaire, 215
C'est mal faict ; voulez vous pas faire
v° Ce voyage qu'avés emprins?

LE .II.

Nenin.

MALICE.

Vous en serés reprins,
Et mainctenant serés surprins
De Desordre, vous le voierés. 220

LE .III.

Sortés d'icy, car vous errés.
Nous ne voulons poinct de Desordre

Et trouverés qu'on ne peult mordre.
Sus, sus ! chantons mieulx que devant !
Arriere, vilain, arriere, avant ! 225

Ilz chasent Malice.

Le Premier *rentre, habillé en Desordre, qui dict :*

Desordre est embuchee
Non pas tresloin d'icy ;
El est mal embouchee :
C'est sa nature ausy.
Mais tout incontinent 230
Chascun de nous labeure,
. . . . . .
Sans estre impertinent,
De la gecter au vent.
Malice soit cachee 235
D'entre nous sans mercy,
Ou qu'el soit esmouchee
Sans faire demouree :
On le voulons ainsy.

Le .II.

C'est bien dict, marchons sur la brune, 240
Et parlons des mangeurs de lune
Qui ont mengé maint bon repas
Et ne seroyent marcher un pas,
Synon danser aveq fillete :
Se sont ceulx qui Desordre ont faicte 245
Et la font tousjours ; mais argent
Les maintient en leur entregent.

223 Et a la fin (*ces trois mots sont effacés*) vous trouueres — 227 tres *est suppléé* — 237 esmouche — 246 la *est suppléé*

L'un saillet, l'aultre regibet ;
Mais, ne vous chaille, le gibet
Sonnera tousjours son bon droict. 250
En prenant congé de ce lieu,
Une chanson, pour dire a Dieu.

Finis.

II^c lj lignes.

252 ligne

XVII

SOTTIE DU MONDE

JOUÉE LE DIMANCHE APRÈS LES BORDES

EN 1524

[*Genève* 14 *février* 1524.]

Cette pièce est une continuation de la sottie jouée en 1523. Les Enfants de Bontemps se retrouvent coiffés du bonnet ridicule qu'ils ont coupé dans la chemise de Mère Folie; mais ils portent encore le deuil. Antoine Sobret, qui jouait le rôle de la Mere est mort récemment et, quant à Bontemps, leur père, c'est en vain que l'on a pu espérer son retour. Cette allusion discrète au gouvernement du duc de Savoie explique bien pourquoi les sots de Genève s'abstiennent de toucher à la politique. Il s'en tiennent à une satire générale contre le Monde à qui les livre Mère Folie. Le Monde s'éver-

tue à les faire travailler tous de leur métier, mais il n'est content de rien. Le Médecin, que l'on consulte, déclare que le Monde est fou.

Comme nous l'apprend une note placée en tête de la pièce, la représentation devait avoir lieu devant le duc et la duchesse de Savoie; aussi les acteurs se montrent prudents. Ils se permettent cependant certaines allusions à la messe (v. 191-207) et à la Bible (v. 210) qui nous montrent qu'ils inclinaient vers la Réforme. Le Conseiller déclare le texte de la Bible « chose irrépréhensible ». Quand le Médecin s'élève contre les abus qui se sont introduits dans l'Église, le Monde répond (v. 260-261) :

> Ce sont des propos du pays
> De Luther reprouvez si faulx;

mais c'est là sans doute une ironie.

BIBLIOGRAPHIE

---

abcd. Voy. ci-dessus, nº XV, p.

e. Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, I (1841, in-8), 1, pp. 164-180.

f. Deux Sotties jouées à Genève... *Genève*, 1868, in-16.

g. Le Roy, *Fêtes*, pp. 106-128.

h. Fournier, pp. 399-405.

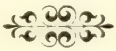

[SOTTIE DU MONDE]

b Fol. 315 vo Le dimanche après les Bordes 1524, en la Fusterie, pource que le dimanche des Bordes faisoit gros vent, fut continuee la dicte sottie, et joua la Grand Mere maistre Pettreman, grand joueur d'espee. Monsieur le Duc et Madame estoyent en ceste ville, au palais, et y devoyent assister; mais, pour ce qu'on ne leur avoit pas dressé leur place et qu'on ne les alla querre, ils n'y voulurent pas venir; aussi pource qu'on disoit que c'estoient huguenots qui jouoyent. Monsieur de Morienne [1] et plusieurs autres courtisants y furent et tout plein de marchands, car la foyre estoit alors; et Jehan Philippe [2] fit la pluspart des despends.

Fol. 316 Les Enfants de Bon Temps estoyent habillez de vestements de fil noir, et || n'ayoient que l'oreille gauche

Le titre porte seulement : Seconde Moralité.

1. Louis de Gorrevod, évêque de Maurienne depuis le 5 août 1499, cardinal en 1530, mort en 1537.

2. Sur ce personnage, voy. ci-dessus, p. 272.

comme ils estoyent demeurés l'an devant, et furent tous deserts pour n'avoir ni pere ni mere.

Le Prestre estoit frere Mulet de Palude,
Le Medecin, Jehan Bonatier,
Le Conseiller, Claude Rolet,
L'Orphevre.....
Le Bonnetier.....
Le Cousturier.....
Le Savetier, Claude le Grec Roset,
Le Cuisinier.....
Grand Mere Sottie, maistre Pettreman,
Et le Monde, Antoine Le Dorier.

LE PRESTRE *commence.*

L'homme propose et Dieu dispose.

LE MEDECIN.

Fol cuide d'un, et l'autre advient.

L'ORPHEVRE.

Du jour au lendemain survient
Tout autrement qu'on ne propose.

LE BONNETIER.

En folle teste folle chose. 5
Point n'est vray tout ce que fol pense.

LE COUSTURIER.

Au temps qui court n'y a fiance :
Maintenant joye et demain pleur.

LE SAVETIER.

Aujourd'huy vos verrez monsieur,
Et demain simple maistre Jehan. 10

LE CUISINIER.

v° Tel cuide vivre plus d'un an
Qui meurt dans trois jours.

LE MEDECIN.

A propos,
Nous soms les pauvres enfans sots
Qui joyeusement, l'an passé,
Voyants que n'estoit trespassé 15
Nostre pere Bon Temps, soudain
Posasmes le deuil, et d'un train
Reprimes nos habits de sots
Pour jouer; mais, nottez les mots,
Pour ce que chaque habit estoit 20
Sans chaperon, tout demeuroit;
Toutesfois nostre Merre Sotte
Renversa vistement sa cotte
Et du beau bout de sa chemise
Nous enbeguina a sa guise. 25
Or en ces beguins, par merveilles,
Ne se trouverent les aureilles
Droittes; mais se tenoyent a colle
Forte au cul de ladite folle;
Ainsy, a faulte de la droitte 30
Oreille, comme on peut congnoistre,
Tout demeura.

LE CONSEILLIER.

Vous dites vray,
Et la fut conclud, je le sçay,
Que nous attendrions Bon Temps,
Nostre pere, en nous esbattants 35
A boyre.

L'ORPHEVRE.

Depuis ce temps la
Jamais teste ne nous parla
De Bon Temps.

13 *b* Nous sommes. *Cf. les v. 79 et 93 en note.* — 29 *b* ladite sotte — 34 *b* le Bontemps

Fol. 317 LE COUSTURIER.

Nous pretendions
De faire cinq cents millions
Passe temps pour esbattement. 40

LE SAVETIER.

Sur cela la Mort promptement,
Au lieu de quelque allegement,
Nous a nostre mere emporté.

LE BONNETIER.

En paradis, au droit costé
Puisse estre colloquee son ame! 45
Amen!

LE HUICTIEME.

Amen!

LE PREMIER.

Amen! la femme
Sotte n'estoit pas trop cassee.

LE SECOND.

Ainsi est elle trespassee
En bon'poinct.

LE TROISIEME.

Et aussi en grace
De tout le monde. Dieu luy face 50
Mercy a l'ame!

LE QUATRIEME.

Ainsi soit il!

LE CINQUIEME.

Par ainsi, comme chascun void,
Au lieu de faire esbattements,

38 *b* pretendons — 43 emportee

Nous a fallu nos vestements
Teindre en noir.

LE SIXIEME.

Et d'avantage 55
v° Contrefaire nous faut le sage
Pour faire qu'on nous prise fort.

LE SEPTIESME.

Nous n'avons a autre recours
Maintenant qu'a nostre grand mere.

LE HUICTIEME.

Non, et, si ne nous peut pas faire 60
Grosse aide, n'est il pas ainsi ?

LA GRAND MERE FOLIE.

Ha ! mes enfants, je suis icy.
Telle comme vous me voyez,
Il ne fault pas que vous soyez
Si sots que cuidiez que voussisse 65
Estre toujours vostre nourrisse,
Car je ne le pourroy ja pas.
Guerroyé vous a le trespas
De vostre mere, aussi l'absence
De vostre pere ; sans doutance 70
Bon Temps ne vous y aide en rien.
Je pourroy bien manger mon bien
Sans vous.

LE PREMIER.

Ouy, et de belle heure.

LE SECOND.

Qu'est ce de faire ?

60 pas *est suppléé* — 67 *b* ja *est suppléé* — 69 De vostre bonne mere et l'absence — 74 *b* qu'est ce donc

LA MERE GRAND.

Qu'on labeure
Chascun tresbien de son mestier. 75

LE TROISIEME.

Nous n'y faisons pas volontiers;
Toutefois court une planette
Fol. 318 Qui contraint les Fols a cela.

LE QUATRIEME.

Nous ne sommes soubs la comette
Qui regnoit quand Gela vela [1]. 80

LE CINQUIEME.

Le temps que Perrotin mesla
Et fit jouer clers et marchands
Est passé.

LE SIXIEME.

Aussi est le temps
Que de Nantor et Du Villard
Firent leurs nopces au Molard 85
De l'espousee de Sapey.

LE SEPTIEME.

Le temps n'est plus tel que je l'ay
Veu, pour toute conclusion.

LE HUICTIEME.

Pour tant suivrons l'intention
De nostre Grand Mere.

LE PREMIER.

Comment? 90

79 Nous ne soms

1. Nous n'avons pu découvrir les personnages auquel il est fait allusion dans les v. 80-86.

LE SECOND.

Que nous travaillons roidement
Ou nous avrons bien froid aux dents.

LE TROISIEME.

Par ma foy, nous sommes contents ;
Il ne nous fault que de l'ouvrage.
Qui nous en donra ?

LA GRAND MERE.

Qui ? le sage 95
Monde, mes enfans, largement.

LE QUATRIEME

v° Voudroit il point d'esbattement
Quelques fois de nous ?

LA GRAND MERE.

Ouy bien,
Mais qu'il ne luy en couste rien.

LE CINQUIEME

Bien tost vous en apporteray. 100
J'y vay, attendez moi icy.

Pose.

IDEM.

Voycy aureilles, Dieu mercy,
Et l'argent, prenez en tretous.

LE SIXIEME.

Grand Mere Sotte, menez nous
Maintenant vers le Monde.

91 *b* trauuaillons — 93 *b* soms — 99 en *est suppléé*

LA MERE.

Allons; 105
Mais marchez droict sur vos talons
Sans flechir ni faillir en rien.
Encor ne sçavrés vous si bien
Marcher qu'il n'y ait a redire.

LE SEPTIEME.

Le monde devient tousjours pire ; 110
Je ne sçay que sa fin sera.

LE HUICTIEME.

Nous ferons comme il nous fera ;
Suyvons seulement la Gran Mere
Vadunt ad Mundum.

LA MERE.

Dieu garde, Monde !

LE MONDE.

Dieu gard, Mere !
Qu'est ce qu'il y a de nouveau ? 115

Fol. 319 LA MERE.

Je vous ameine un beau troupeau
De Sots, Monde, pour vostre train.

104-105 *Il y a ici une lacune dans tous les imprimés modernes; le copiste de b avait sauté les deux vers qui ont été rétablis en marge; mais le couteau du relieur en a fait disparaître une partie. On lit exactement ceci :*

6e

n mere
e menez nous
ntenant
monde

LE MONDE.

Quels sont ils ?

LA MERE.

Ils sont pour certain
Orphelins, enfans de Bon Temps,
Qu'est perdu, et, comme j'entends, 120
Fils de ma fille Le Sobret [1],
Qu'est trespassé.

LE MONDE.

Voyla que c'est

. . . . . .

De moy, femme; je n'en prens point
Qui ne sçache quelque mestier.

LA MERE.

Bien sçavent : l'ung et savetier, 125
L'aultre, prestre, l'aultre, masson.
Voyez bien la ce vieillasson :
Il est cordonnier ; cestuy cy,
Bon bonnetier, la Dieu mercy.
L'autre est sçavant, bon conseiller. 130
Qui vous conduira volontier
Ainsi comme il appartiendra.

LE MONDE.

Tout cela bien me conviendra.
Or bien, je les retiens trestous.

LA MERE.

A Dieu donc.

LE PREMIER.

Et nous lairrez vous 135
Au Monde ?

118 *b* Qu'ils sont — 131 *b* volontiers

1. Ce passage est assez obscur. Antoine Sobret ne jouait pas, en 1523, le rôle de Mère Folie, mais celui du secrétaire.

LA MERE

Ouy, mes enfans;
v° Souffrez en attendant Bon Temps.
A Dieu!

LE SECOND.

A Dieu!

LE TROISIEME.

A Dieu soyez!

LE MONDE.

Or sus, maistre Sot, vous voyez
A peu près tout ce qu'il me fault. 140
Cousturier, faites moy a hault
Collet une robbe bien faitte.

LE COUSTURIER.

La voulez vous large ou estroitte?

LE MONDE.

Que sçay je?

LE COUSTURIER.

Voyez ceste cy:
Elle est tresbien.

LE MONDE.

Encores si 145
Elle feüst d'un peu plus large,
Je l'aymeroy mieulx.

LE COUSTURIER.

De vostre aage
Vous n'en portastes de mieux faitte
Que ceste cy.

145-146 *b* Encores s'elle fust d'vn peu plus large

LE MONDE.

Ha ! trop estroitte !
Ostez, ostez. Faittes m'en une 150
A mon gré.

LE COUSTURIER.

Ce sera fortune
Si je luy fait. Par sainte Gille,
Fol. 320 Monde, vous estes difficile
Par trop !

LE MONDE.

Venez ça, cordonnier ;
Servez moy de vostre mestier 155
Et je vous contenteray bien.

LE CORDONNIER.

Tenez, monsieur [1].

LE MONDE.

Ce ne dit rien ;
Faites d'autres a mon plaisir.

LE CORDONNIER.

J'ay beau les fayre a mon loisir,
Bien cousus, de bonne matiere : 160
Encore en seray je en arriere.
Monde, vous estes degousté.

LE MONDE.

Masson, il nous fault remonter
Les fenestrages.....
.....

149 *b* trop petite — 161 *b* Encores.

1. Il y a ici un jeu de scène ; le Cordonnier doit présenter au Monde une paire de chaussures.

LE MASSON.

Ainsy estants, 165
Seront ils bien a vostre gré ?

LE MONDE.

Je les veux plus hauts d'un degré.

LE MASSON.

Ainsi ?

LE MONDE.

Non, mais un peu plus bas.

LE MASSON.

Vostre vouloir n'accorde pas
Avec le mien pour maintenant. 170

LE MONDE.

v° Bien, a demain. Ça, vistement,
Bonnetier, baillez un bonnet.

LE BONNETIER.

Si cestuy cy bon ne vous est,
Je renonceray au mestier.

LE MONDE.

C'est un bonnet de menestrier. 175
Comment ? Te moques tu de moy ?

LE BONNETIER.

Tenez cestuy cy ; sur ma foy,
Il est bon.

LE MONDE.

Il est... ton gibet !
Va, va, trouve m'en un plus net.
Conseillier !

LE CONSEILLIER.

Que vous plaist, monsieur ? 180

LE MONDE.

Que vous en semble, suis je seur
D'avoir la sentence pour moy?

LE CONSEILLIER.

Je croy bien qu'ouy.

LE MONDE.

Et pour quoy?

LE CONSEILLIER.

Pour ce que vous avez deduict
Tresbien vostre cas et conduict 185
Le reste tout comme il falloit.

LE MONDE.

Mais, par ma foy, ne m'en challoit.

LE CONSEILLIER.

Je le crois.

Fol. 321 LE MONDE.

Certes non feray.

. . . . . .

Or allez mieulx estudier. 190
Ça, Prebstre, venez deslier
Icy vos messes, que je voye
Comme elles sont.

LE PREBSTRE.

Dieu vous doint joye,
Monde! Comment les voulez vous?

LE MONDE.

Ainsi que les demandent tous. 195

LE PREBSTRE.

Courtes?

181 en *est suppléé*.

LE MONDE.

Ouy.

LE PREBSTRE.

Il monstre les messes escriptes.

Or tenez donc
De celles de dom Ami Bon [1] :
Elles sont belles.

LE MONDE.

Ce sont mon ;
Mais longues sont comme un sermon.
Baillez m'en d'autres de millier. 200

LE PREBSTRE.

Celles cy de dom Ratellier,
En voulez vous ?

LE MONDE.

Non, mettez la ;
Elles sont trop courtes.

LE PREBSTRE.

Voyla :
Vous ne sçavez que vous voulez.
Il vous en faut qui soyent meslees 205
v° Et jettees au molle, sans peine,
Des pierres d'une sarbataine.

LE CONSEILLIER.

Certes, Monde, il n'est possible
Que ne soyez mal disposé.

LE MONDE.

Pourquoy ?

201 *b* Ceu cy

1. Dom Ami Bon et dom Ratellier (v. 201) sont probablement des personnages réels, mais ils nous sont inconnus.

LE CONSEILLIER.

Au texte de la Bible, 210
Qui est chose irreprehensible,
Vous n'y trouverez pas bon goust.

LE COUSTURIER.

Croyez, Monde, qu'il n'est si fou
Qui ne le cognoisse.

LE MONDE.

Est il vray ?

LE MASSON.

Ouy.

LE MONDE.

Qu'on sache tost que j'ay. 215
Sus, sus ! portez de mon urine
Au medecin.

LE SAVETIER, *en la regardant.*

Bien a la mine
D'une maladie de teste.

LE CONSEILLIER.

Allez tost ! Vous estes[1] une beste ;
Faittes cela que l'on vous dit. 220

LE SAVETIER.

J'y vay.

LE CONSEILLIER, Dat ipsi pecuniam.

Si vous n'avez credit,
Boutez luy en la main ceci.

Vadit cum urina ad Medicum.

Pose.

211 *b* Qu'est

1. Il faut prononcer : « vous est' », comme au v. 236.

[Le Savetier.]

Fol. 322 Monsieur, je vous apporte ici
De l'urine de nostre maistre,
Afin que vous puissiez cognoistre 225
Quel mal il a.

Le Medecin.

Il est blessé
Du cerveau.

Le Savetier.

Il fault que je soy
Laissé du cerveau, s'il n'est vray!

Dat Medico pecuniam.

Le Medecin.

Or ça, *bene*, il faut que j'ay
Un peu avec luy conference. 230

Le Savetier.

Allons donq, car j'ay esperance
Que vous serez bien contenté.

Le Medecin.

Tanto melius, silete!

Bon soir, Monde!

Le Monde.

Monsieur, bon soir!

Le Medecin.

Comment vous va? Ça, monstrez voyr 235
Vostre main. Vous estes au dessus.
Qu'est ce qui vous fait mal le plus?

227 Il fault *est suppléé* — *b* que ie soye — 229 *b* que j'aye

LE MONDE.

La teste. Je suys tout lassé,
Tout troublé et tout tracassé
De ces folies qu'on a dit, 240
Que j'en tombe tout plat au lict.

LE MEDECIN.

Quelles folies?

LE MONDE.

v° Qu'il viendroit
Un deluge et que l'on verroyt
Le feu en l'air par cy par la.

LE MEDECIN.

Et te troubles tu pour cela, 245
Monde? Tu ne te troubles pas
De voyr ces larrons attrapars
Vendre et achepter benefices,
Les enfants ez bras des nourrices
Estre abbez, evesques, prieurs, 250
Chevaucher tresbien les deux sœurs,
Tuer les gens pour leur plaisir,
Jouer le leur, l'autruy saisir,
Donner aux flatteurs audience,
Faire la guerre a tout outrance, 255
Pour un rien, entre les chrestiens?
Si bien les astrologiens
Ont dict que tu avras prou maulx,
Tu n'en doys pas estre esbahy.

LE MONDE.

Ce sont des propos du pays 260
De Luther, reprouvez si faulx.

LE MEDECIN.

Parlez maintenant des defaults;

247 *b* apprapards — 262 *b* Parler

Vous serez a Luther transmis.
Monde, veux tu estre remis
En bonne santé ?

LE MONDE.

Ouy bien. 265

LE MEDECIN.

Passe et ne t'arreste en rien
A ces pronostications,
Fol. 223 Ainçois pense aux abusions
Qui se font tous les jours chez toy.
Mects y ordre selon la loy, 270
Car je prens bien dessus ma vie
Que tu n'as autre maladie.

LE MONDE.

Si ay en ma bourse qu'est nette.

LE MEDECIN.

Pour ce tien toy telle diette :
Despens peu ; la ou tu souloye 275
Manger perdrix, mange d'une oye.
A Dieu, Monde !

LE MONDE.

A Dieu soyez !

LE CONSEILLIER.

Medico discedendo.

Monsieur, maintenant vous voyez
Et cognoissez sans fiction
Du Monde la complexion : 280

265 bien *est suppléé* — 275 *b* soulois — 277 *Le nom du personnage* (Le Monde) *et les mots :* A Dieu soyez *sont suppléés*

Comment luy pourrions nous tout faire
A son gré ?

LE MEDECIN.

Pour bien luy complaire,
Soyez bavards, soyez menteurs,
Soyez ruffiens, rapporteurs ;
Soyez flatteurs et meschants gentz 285
Et vous avrez chez luy Bon Temps.
A Dieu, a Dieu !

LE CONSEILLIER.

A Dieu, monsieur,
Et grand mercy !

Pose.

LE MONDE, *a ses filz.*

Cet affronteur
De Medecin a bon propos ;
Il est bien sot parmy les sotz 290
Que de m'avoir presché en lieu
De me medeciner.

LE MAÇON.

Mon Dieu,
Est il vray ?

283-290 *b*

Soyez bauards, ruffien, menteurs
Rapporteurs, flatteurs, meschants
Gentz, et vous aurez chez luy Bon temps
A Dieu, A Dieu.

LE CONS^er^.

A Dieu, monsieur, et grand mercy.

Pose.

LE MONDE a ses folz.

Cest affronteur de medecin
A bon propos. Il est bien sot

Nous avons cru devoir rétablir les vers et les rimes.

LE MONDE.

Ouy, seurement ;
Mais bien bren pour son preschement !
Je me gouverneray plustost 295
A l'apetit de quelque sot
Que d'un prescheur.

LE SAVETIER.

Vous ferez bien.

. . . . . .

Vivez selon vos apetitz.

LE MONDE.

Aussi veux je : prenez du mien ! 300

Icy il fault habillier le Monde en fol.

LE CUISINIER.

Or sus ! Monde, es tu braguard
Maintenant ?

LE MONDE.

Ha ! je suys gaillard
Et en point, la vostre mercy !

Ibi ponendum velum super Mundi caput.

LE COUSTURIER.

Marchons, et nous ostons d'icy ;
C'est trop demeuré en un lieu. 305

LE CONSEILLIER.

Pour mectre fin a nostre jeu,
Messieurs, vous notterez ces mots
Qu'a l'appetit d'un tas de sots,
Comme l'on void bien sans chandelle,
Le fol Monde s'en va de voile. 310

296 *b* quelque fol

Fin.

XVIII

SATYRE

POUR LES HABITANS D'AUXERRE

PAR ROGER DE COLLERYE

[*Auxerre*, 1530.]

Lorsque le traité de Cambrai put enfin recevoir son exécution et que les fils de François Ier furent rendus à la liberté, des réjouissances eurent lieu dans toutes les villes de France. C'est à cette occasion que Roger de Collerye dut faire représenter sur le théâtre d'Auxerre la pièce dont nous venons de reproduire le titre. M. d'Héricault, qui s'abandonne volontiers à son imagination, a supposé que la *Satyre* avait été écrite pour une entrée qu'Éléonore d'Autriche aurait dû faire à Auxerre en se rendant à Paris, et que cette entrée n'ayant pas eu lieu, la représentation avait été probablement

ajournée. Nous avouons ne rien voir dans la pièce qui donne à cette conjecture une ombre de vraisemblance.

La composition de Roger de Collerye ne ressemble en rien à ces petits poèmes allégoriques qui étaient récités lors des entrées royales. Le titre seul de *Satyre* en indique clairement la nature. Le passage de Jehan Bouchet que nous avons cité au début du présent recueil (I, p. II) nous apprend, en effet, que l'on confondait la « satyre » avec la « sottie ». C'est donc une sottie que notre auteur a composée; mais comme il faisait une pièce de circonstance, il n'a conservé des sots traditionnels que Jenin Ma Fluste et il lui a donné pour interlocuteurs des personnages allégoriques chargés de rappeler les événements que l'on célébrait. Du reste, le dialogue a conservé ce décousu qui est le trait caractéristique du genre.

Une première allusion au dauphin, au duc d'Orléans et à la reine Eléonore se trouve dans les v. 82-91 ; mais le passage le plus important pour fixer la date de la sottie est celui-ci :

JENIN.

J'ay veu le roy 165
Aussi la royne Alienor
Qui est richement paree d'or,
Voyre vrayment qui est bien fin,
Et aussi monsieur le dauphin
Et le petit duc d'Orleans. 170

Ces vers ne prouvent nullement qu'il ait dû y avoir une entrée solennelle à Auxerre. Les sots se vantent d'ordinaire de toutes les choses qu'ils ont faites ou qu'ils ont vues, et Jenin Ma Fluste raconte précisément qu'il a vu passer le cortège royal qui traversait alors la France.

Si le premier éditeur des œuvres de Collerye n'avait eu soin de nous avertir que le poète était Parisien et qu'il fut secrétaire de l'évêque d'Auxerre, nous ne saurions rien de lui. D'après l'abbé Lebeuf [1] et d'après un renseignement fourni à M. d'Héricault par M. Quentin, archiviste du département de l'Yonne [2], le nom de Collerye se lit, en 1494, au bas d'un acte de l'évêché d'Auxerre [3]. L'évêque était alors Jehan Baillet (3 septembre 1478-10 novembre 1513). Ce prélat eut un autre secrétaire, Laurent Brethel, qui nous a laissé un pouillé du diocèse [4]. Roger n'avait vraisemblablement qu'un emploi secondaire, et se plaisait plus avec les basochiens et les joueurs de farces qu'avec les gens d'église : c'est à peu près tout ce qu'on peut dire de lui. M. d'Héricault, qui a cru voir en lui le prototype de Roger Bontemps, lui a consacré une notice tout à fait fantaisiste et dénuée de faits précis. Au lieu de le suivre dans ses vagues hypothèses, nous aimons mieux donner la liste des compositions dramatiques contenues dans le recueil de 1534. Nous nous efforcerons d'en indiquer la date au moins approximative :

Vers 1500. *Contre les clercs du Chastellet, la Bazoche* (éd. de 1855, p. 271).

Vers 1500. *Pour les clercs du Chastellet contre les Bazochiens* (*ibid.*, p. 273).

Ces deux ballades doivent remonter au temps où Roger de Collerye était étudiant.

1. *Mémoires concernant l'histoire ecclésiastique et civile d'Auxerre,* II (1743), p. 322.

2. Édition de 1855, p. x, en note.

3. On lit sur le repli d'un acte de l'évêque Jehan Baillet, relatif aux minimes de Gien (28 septembre 1494) : « per dominum episcopum : DE COLLERYE. »

4. *Ex regesto magistri Laurentii Brethel, quondam a secretis domini Joannis Ballet, episcopi autissiodorensis.* 1535 (Biblioth. mazarine, ms. 3347, fol. 58-66.)

1502. *Dialogue des abusez du temps passé* (éd. de 1855, p. 81).

Vers 1505. *Sermon pour une nopce*, autrement dit : *Discours joyeux pour advertir la nouvelle mariee de ce qu'elle doit faire la premiere nuict*, ou *Plaisant Discours et Advertissement aux nouvelles mariees, etc.* (éd. de 1855, p. 111). Voy. notre étude sur le monologue dramatique, *Romania*, XV (1886), p. 411.

Vers 1510. *Monologue du Resolu* (éd. de 1855, p. 59). Voy. *Romania*, XVI (1887), p. 487.

Vers 1520. *Cry pour l'abbé de l'eglise d'Ausserre et ses suppostz* (éd. de 1855, p. 275).

Vers 1523. *Le Blazon des dames en dialogue* (éd. de 1855, p. 123).

1530. *Satyre pour les habitans d'Auxerre*, réimprimée ci-après.

Vers 1530. *Monologue d'une dame fort amoureuse d'ung sien amy* (éd. de 1855, p. 73).

1533. *Petit Dialogue de M. de Dela et de M. de Deça* (éd. de 1855, p. 141).

Auxerre, où la plupart de ces pièces furent composées, avait produit déjà des auteurs dramatiques renommés. Nous connaissons surtout Jehan Pinart, appelé aussi Jehan Trotier, parce qu'il était chanoine semiprébendé « trotier » ou « tortrier ». Ce personnage, qui mourut le 11 janvier 1501, nous a laissé un monologue et quelques autres ouvrages [1]. Robert Porcin avait peut-être écrit aussi pour le théâtre; mais son nom seul nous est connu [2].

1. Voy. *Romania*, XV, p. 387.

2. Pierre Grognet dit dans *La Louange et Excellence des bons facteurs* :

> Robert Porcin devers Auxerre
> Bien scet coucher sa rithme en serre.
>
> (Montaiglon, *Recueil de Poésies françoises*, VII, p. 15.)

Il est probable que l'ami de Collerye, le curé de Gurgy, familièrement appelé Bacchus, devrait être cité à côté des précédents. C'était, lui aussi un « chanoine tortryer » [1].

Notre poète était en relations avec Clément Marot [2]; cependant les poètes du temps ne parlent pas de lui; seul peut-être, Pierre Grognet lui a consacré quelques vers dans sa *Louange et Excellence des bons facteurs* :

Maistre Roger de Collerie,
C'est un docteur de collerie
A faire epistres et rondeaux
Et les compose tresfort beaux [3].

Roger, qui devait être né vers 1470 ou 1475, vivait encore au moment où ses œuvres furent imprimées. Après Jehan Baillet, il avait servi l'évêque François Ier de Dinteville (3 décembre 1514-29 avril 1530); mais les mots « feu monsieur d'Auxerre » paraissent indiquer qu'il ne fut plus attaché à François II de Dinteville, qui remplaça son oncle le 4 mai 1530. C'étaient là, d'ailleurs, des prélats aux vues larges, qui se faisaient une gloire de protéger les écrivains et les artistes. Nous ignorons quand le poète mourut.

1. Voy. l'édition de 1855, pp. 85 et 284,
2. *Ibid.*, pp. 45, 47, 52.
3. Montaiglon, *Recueil de Poésies françoises*, VII, p. 8.

BIBLIOGRAPHIE

a. Les Œuures de Maistre || Roger de Collerye hõme tressauãt || natif de Paris. Secretaire feu monsieur Dauxerre || lesquelles il composa en sa ieunesse. Contenant || diuerses matieres plaines de grant recreatiom [*sic*] & || passetemps, desquelles la declaration est au secõd || feullet. || *On les vend a Paris en la rue neufue* || *nostre Dame a lenseigne Faulcheur* || Auec priuilege pour deux ans. || M. V. XXX. VI [1536]. Pet. in-8 de 104 ff. non chiffr. de 29 lignes à la page, impr. en lettres rondes, sign. *A-N*.

Le titre porte la marque de Roffet; en voici la reproduction :

LES OEVVRES DE MAISTRE ROGER DE COLLERYE hõme treſſauãt natif de Paris. Secretaire feu monſieur Dauxerre leſquelles il compoſa en ſa ieuneſſe. Contenant diuerſes matieres plaines de grant recreatiom & paſſetemps, deſquelles la declaration eſt au ſecõd feullet.

On les vend a Paris en la rue neufue noſtre Dame a lenſeigne Faulcheur Auec priuilege pour deux ans. M.V.XXX.VI.

Le volume ne contient pas le privilège annoncé sur le titre.

Biblioth. nat., Inv. Rés. Y^e. 1411 (ancien Y 4478) Rés., exemplaire incomplet de plusieurs ff. — Biblioth. de feu le baron James de Rothschild : *Catal.*, I, n° 517 (exemplaire de Soleinne, n° 726, et de Pichon, *Catal.* de 1869, n° 471). — Un troisième exemplaire a figuré en 1896 à la vente de feu le comte de Lignerolles, *Catal.*, 2e partie, n° 889.

b. Œuvres de Roger de Collerye. Nouvelle édition

avec une Préface et des Notes par M. Charles d'Héricault. *Paris, Chez P. Jannet, Libraire.* [*Impr. de J. Claye.*] MDCCCLV [1855]. In-16 de xxxviiij et 287 pp.

La *Satyre* occupe les pp. 1-9.

Fol. Aij

SATYRE

POUR LES HABITANS D'AUXERRE

Les Personnaiges :

PEUPLE FRANÇOIS,
JOYEUSETÉ,
LE VIGNERON,
JENIN MA FLUSTE, *badin*,
BON TEMPS.

PEUPLE FRANÇOIS *commence*

Puisqu'après grant mal vient grant bien,
Ainsi qu'on dit en brief langaige,
D'avoir soucy n'est que bagage [1];
Qu'il soit ainsi je l'entens bien.
La paix nous avons [2]; mais, combien 5

1. Roger de Collerye dit dans le *Monologue du Resolu* :

D'argent point; ce n'est que bagage,
Aussi je ne m'en charge guere.

(Éd. d'Héricault, p. 64.)

2. Allusion à la paix de Cambrai, ou paix des dames (1529).

Que nous l'ayons, c'est qu'on la garde;
Or Prudence et Subtil Moyen
Ont bien joué leur personnaige,
Car tel qui a perte et dommage
De brief recouvrera le sien, 10
Puisqu'après grant mal vient grant bien.
Quant est de moy, sur toute rien,
Desormais me veulx resjouyr
Et aussi de va et de vien,
Se je puis recouvrer le mien, 15
Pourray de mon plaisir jouyr.

JOYEUSETÉ.

Peuple françois se faict ouyr,
Je l'entens bien a sa parolle,
D'autant qu'il veult Soucy fouyr
1v° Et Chagrin en terre enfouyr. 20
Il fault qu'i me baise et accolle.
Pour bien donner une bricolle
Il en sçait assez la maniere,
Et, puis qu'il fault que le recole,
Il a frequenté mainte escolle 25
Sans tirer le cul en arriere,
Afin de gaigner la barriere.
Je m'en voys a luy somme toute.

Dieu gar le seigneur!

29 *Ici et plus loin le nom du personnage est écrit en abrégé; nous le rétablissons en entier. Nous faisons de même pour les autres personnages.*

29-31 *Ces vers sont ainsi disposés dans l'original :*

Dieu gar le seigneur Peuple fran.
Vous gorriere
Que vous dit le cueur Ioyeusete
Bonne chere P. f.
Faire la conuient quoy quil couste Ioyeu

PEUPLE FRANÇOIS.

Vous, gorriere?

JOYEUSETÉ.

Que vous dit le cueur?

PEUPLE FRANÇOIS.

Bonne chere. 30

JOYEUSETÉ.

Faire la convient, quoy qu'il couste,
Avant qu'a parler je me boute
Et de vous dire ou j'ay esté.
Et sans arrester grain ne gouste,
Accollez moy.

PEUPLE FRANÇOIS.

Je vous escoute. 35
Qui estes vous?

JOYEUSETÉ.

Joyeuseté.

PEUPLE FRANÇOYS.

Joyeuseté?

JOYEUSETÉ.

En gayeté
La plus plaisante soubz la nue,
Qui souvent vous ay regrecté,
Mais c'est en toute honnesteté. 40

PEUPLE FRANÇOIS.

Vous soyez la tresbien venue!

JOIEUSETÉ.

Peuple françoys, entretenue
J'ay esté, gaillard, brief et court,

40 honnesté — 42 entretenu

Fol. Aiij Prisee, aymee et soustenue
Et pour singuliere tenue 45
Des plus grans seigneurs de la court.
Les vestuz de long et de court
Se sont devers moy retyrez
Aussi tost qu'ung poste qui court;
Brief, en effect, chascun accourt 50
Vers moy, comme gens inspirez.

PEUPLE FRANÇOIS.

Les gens ne voit on empirez
Pour Joyeuseté maintenir,
Car, dès lors que les aspirez,
S'ilz ont ennuytz, les respirez 55
Pour en liesse les tenir.

JOYEUSETÉ.

Or je veulx dire et soustenir
Que d'engendrer melencolye
Il n'en peult jamais bien venir.

PEUPLE FRANÇOIS.

Quant a moy, je veulx retenir 60
Que ce n'est que toute folye.
Or ça, Joyeuseté jolye,
Que dict on en court?

JOYEUSETÉ.

Qu'on y dict?
Du tout Tristesse est abolye
Et Joyeuseté recueillye, 65
Quant on m'y voit, sans contredit.

PEUPLE FRANÇOIS.

Qui sont ceulx qui ont le credit?

JOYEUSETÉ.

Noblesse principallement.

PEUPLE FRANÇOIS.

Et puis après ?

JOYEUSETÉ.

Par ung esdit
Ceulx qui sont en faict et en dit 70
v° Loyaulx en cueur entierement.

PEUPLE FRANÇOIS.

Qui triumphe ?

JOIEUSETÉ.

L'entendement
A peine le pourroit comprendre.

PEUPLE FRANÇOIS.

Qui a le bruyt ?

JOIEUSETÉ.

Totalement
Et sans y mectre empeschement 75
Bon Conseil, qui n'est a reprendre.
Peuple françois, il fault entendre
Que possible n'est raconter
Ny en son entendement prendre
Du triumphe de court le mendre, 80
Ne de mot a mot le compter.

PEUPLE FRANÇOIS.

Monsiéur le dauphin ?

JOIEUSETÉ.

Surmonter
Par dessus tout le sang royal.

PEUPLE FRANÇOIS.

Et monsieur d'Orleans ?

JOIEUSETÉ.

Dompter

83 tous

Coursiers devant luy, puis monter 85
Sur eulx d'ung cueur seigneurial.

PEUPLE FRANÇOIS.

La royne?

JOYEUSETÉ.

En especial
Triumphe en beaulté et faconde,
Et croyez qu'a mont et a val
Seule est, tant a pied qu'a cheval, 90
Qui de beau maintien n'a seconde.

PEUPLE FRANÇOIS.

Le point ou du tout je me fonde :
Nous avons Paix?

Fol. Aiiij JOIEUSETÉ.

Pour tout certain.

PEUPLE FRANÇOIS.

Joyeuseté, parolle ronde,
Puis que Paix avons en ce monde, 95
Fouyr debvons tous meschant train.

LE VIGNERON.

Or, par le vray Dieu, j'ay grant fain
De voir le bled a bon marché.
J'ay regardé et remarché
La façon de noz boulengiers 100
Qui vont faignant estre estrangiers
Au devant des bledz qu'on amaine.
Que pleust a Dieu qu'en male estraine
Feussent entrez! Quant les acheptent
Ilz vont daguynant, et puis guectent 105
S'on les regarde, ou près ou loing.
Ha! par ma foy, il est besoing
Qu'on y mette bonne police.

PEUPLE FRANÇOIS.

Vigneron, vous n'estes pas nice,
Ça, voz propos sont de valleur. 110

LE VIGNERON.

Et! n'esse pas un grant malheur
De souffrir telle deablerie?
Il y a plus de mengerie,
Par le vray Dieu, en ceste ville
Qu'a Paris, par monsieur sainct Gille; 115
Mais quoy! C'est faulte de Justice.
Tous les jours le pain appetice [1]
v° Et n'est labouré bien ne beau.

PEUPLE FRANÇOIS.

Il dict vray, et ne scent que l'eau,
De quoy le peuple est desplaisant. 120

LE VIGNERON.

C'est pour le faire plus pesant

JOYEUSETÉ.

Hé! quelz gaultiers plains de malice!

JOYEUSETÉ.

Croy qu'ilz ressemblent l'escrevice
Qui va tousjours a reculons.

122 gaultier — 123 Ie croy

1. Ce reproche fait aux boulangers de faire les pains trop petits est de tous les temps; on ne l'imprime plus guère aujourd'hui; mais jadis les poètes ne dédaignaient pas de s'en faire l'écho. Voy. *La Plaincte du Commun contre les boulengers et ces brouillons taverniers ou cabaretiers et autres, avec la Desesperance des usuriers* (Montaiglon, *Recueil de Poésies françoises*, II, pp. 230-237), et *La Complainte du Commun Peuple a l'encontre des boulangiers qui font du petit pain, et des taverniers qui brouillent le bon vin, lesquelz seront damnez au grand diable s'ilz ne s'amendent* (*ibid.*, V, pp. 94-105). On ne connaît de la seconde pièce qu'une édition mutilée de 1588; c'était peut-être un extrait de la *Deablerie* d'Eloy d'Amerval (ch. 107).

JENYN MA FLUSTE, *acoustré en badin.*

Il fault qu'ilz ayent *supra* culons, 125
Ou on n'en viendra point a bout.
Faictes les soustenir debout:
Entendés vous, Peuple françois?
Ilz sont larrons comm' Escossoys,
Qui vont pillotant les villaiges. 130

PEUPLE FRANÇOYS.

Boullengiers payez de leurs gages
Seront, pour vray, quelque matin.

JENIN.

Si je sçavois parler latin
Ainsi que font ces cordeliers,
J'arais de blé les plains garniers, 135
Et si en ferois bon marché.
Toutesfoys si ont ilz craché
Depuis peu de temps au bassin,
Maulgré leurs dents, pour leur larcin;
Mais quoy? Ils font pis que devant. 140

PEUPLE FRANÇOIS.

Fol. Av Laissons ce propos.

JENIN.

Tout avant!
On scet bien qu'ilz ne valent rien.
Or je m'en vois par bon moyen
Entretenir Joyeuseté.
La belle, ou avez vous esté 145
Depuis le temps que ne vous veiz[1]?

JOYEUSETÉ.

Jenin Ma Flute, a ton advis,
Que te semble de ma personne?

142 quelz ne

1. Ces deux vers sont peut-être le début d'une chanson.

JENIN.

Quant se vient que la cloche sonne
Je m'en vois courir au moustier. 150

JOYEUSETÉ.

C'est bien rentré.

JENIN.

J'ay bon mestier
D'avaller ung verre de vin.
Hé, hé! j'ay esté au devin
Pour savoir quant Bon Temps viendra
En ce pays et s'i tiendra. 155
Ma foy, j'ay grant fain de le veoir.
Ha! se Bon Temps je puis avoir,
Vous verrez bien Jenin Ma Flute
Tirer souvent contre la bute,
J'entens au pot et au godet. 160
Jamais ce folastre Bodet
Ne fut si brave que je suis.
Quantz chevilles en ung pertuis
Y en fault il? Dictes le moy.

JOIEUSETÉ.

Tu n'est qu'un sot.

v° JENIN.

J'ay veu le roy, 165
Aussi la royne Alienor
Qui est richement paree d'or,
Voire vrayment qui est bien fin,
Et aussi monsieur le daulphin
Et le petit duc d'Orleans. 170

LE VIGNERON.

Tu les a veuz!

151 Ioeusete — 162 je *est suppléé* — 166 Et aussi

JENIN.

J'estois leans,
Et vous y veiz, Joieuseté.

PEUPLE FRANÇOIS.

Jenin, c'est assez caqueté ;
Parler nous fault d'autre matiere.

JENIN.

Je prins arsoir en ma ratiere 175
Plus de quatre vingts souriceaux.

PEUPLE FRANÇOIS.

Taix toy, ou tu aras les seaulx [1] :
Entens tu bien, Jenin ma Flute?

JENIN.

Pour tirer d'une hacquebute,
Je n'en crains Martin ne Gaultier. 180

LE VIGNERON.

Il fault mectre sur le mestier
Aucuns usuriers depravez,
Gros et gras et plus detravez
Que sont pourceaulx en la mengeoire.

JENIN.

Coupper leur fault comme a ung haire 185
Fol. Avj La queue près du cul.

LE VIGNERON.

C'est raison,
Car, par finesse et traïson,
En se monstrant fier et rebarbe
Vont achapter le blé en herbe, 190
Et n'en font point de conscience.

184 sont *est suppléé*

1. « Ou tu auras des coups de bâton. » Cf. vers 272.

PEUPLE FRANÇOIS.

Et, par leur damnable science,
Sur aucuns jeunes marjolletz,
Sotz amoureux et nyvelletz,
Preinent prouffit a grant mesure,
Leur prestant argent a usure, 195
Affin de tenir en hommage
D'iceulx usuriers.

LE VIGNERON.

D'avantage,
Pour contrefaire les bravars,
Se laissent tumber aux hazars
De malheureté infinie 200
Pour maintenir leur seigneurie,
Et se trouvent mal appointés.

PEUPLE FRANÇOIS.

Jeunes gens se sont accointez
De ces gras usuriers publiques,
Fins gaultiers, car plains de traffiques 205
Sont par trop.

JENIN.

Sainct Jehan, ce sont mon!
J'ay bien ouy dire au sermon
v° Que tous usuriers sont dampnez.

LE VIGNERON.

Aussi comme gens condempnez,
Maintenant que gens de pratique 210
Sont larrons.

JOIEUSETÉ.

Leur dit est ethique
Et trop sotement allegué.

PEUPLE FRANÇOIS.

Long temps a qu'on a divulgué,

Et mesmement touchant ce cas,
Que procureux et advocas 215
Ont le bruyt d'estre grans larrons;
Mais ces propos la nous lerrons
Pour autant, ainsi qu'il me semble.
Bon larron est qui larron emble;
N'est il pas vray?

JENIN.

Ouy, par Dieu! 220
Usuriers y a en ce lieu
Lesquelz ne sçaroient eschapper
Que l'on ne les vienne happer
Au ratellier tous en ung tas
Des procureurs et advocas, 225
Veullent ou non.

LE VIGNERON.

Il est certain.

JOIEUSETÉ.

Pour eviter leur mauvais train
Et tous ces propos ennuyeulx,
Chanter nous fault de cueur joyeulx
Quelque gaillarde chansonnette. 230

PEUPLE FRANÇOIS.

Joyeuseté, ma mignonnette,
Fol. Avij Vous n'en serez ja esconduicte
Et en sera la chanson dicte.

Chanson

Par Joyeuseté,
En honnesteté, 235
Comme ja pensois,
Vivra en seurté
Yver et esté

220 Et suy

Le Peuple françoys;
Des princes et roys 240
Verra les arroys
Mieux que bien venu,
Et sans desarroys
Et sans nulz desroys
Tousjours soustenu. 245

BON TEMPS.

Vive le roy! Vive le roy!
Et tous bon compaignons et moy!
Je suis Bon Temps, qui d'Angleterre
Suis icy venu de grant erre
En ce pays de l'Auxerrois. 250
J'ay gouverné princes, ducs, roys,
Deça, dela, en plusieurs lieux,
Et ay veu des cas merveilleux
Que n'est ja besoing de les dire.

PEUPLE FRANÇOIS.

Approchez de nous.

BON TEMPS.

Contredire 255
Je ne vous veulx aucunement.

JOIEUSETÉ.

Receu serez joieusement
v° De ma part.

PEUPLE FRANÇOIS.

Aussi de la mienne.

LE VIGNERON.

Ce ne sera qu'esbatement

258 Aussi *est suppléé*

De bien vivre amoureusement 260
Avecque Bon Temps.

JOIEUSETÉ.

Tout ainsi.

PEUPLE FRANÇOIS.

C'est assez pour fouyr Soucy
D'avoir Paix et Bon Temps ensemble.

LE VIGNERON.

Tel a ja le cueur tout transy
Et de pouvreté endurcy 265
Qui s'esjouyra, se me semble.

JENIN.

Quant bon pain, bon vin je rassemble,
Et ses petis frians morceaulx,
De sanglante frayeur je tremble
Que quelque gautier me les emble 270
Pour les envoyer aux pourceaulx.

PEUPLE FRANÇOIS.

Tu es taillé d'avoir les seaulx
Se tu ne te taix.

JENIN.

Non feray,
Et si diray des mots nouveaulx
Devant vous et ung tas de veaulx. 275
Veullez ou non, je parleray.

BON TEMPS.

Je croy que bien venu seray
De vous et des grans et petis.

Fol. Aviij JOIEUSETÉ.

Du bon du cueur vous baiseray

260 bien *est suppléé* — 261 Auec — 264 ja *est suppléé*

Par amour et accoleray, 280
Gentil Bon Temps.

BON TEMPS.

Voz appetis,
Tant gracieux, doulz et tretis,
Me plaisent fort, Joyeuseté.

JOIEUSETÉ.

Les vostres ausi.

PEUPLE FRANÇOIS.

Souhecté
Peuple françois vous a souvent. 285

BON TEMPS.

Ja pieça me suis apresté
Pour venir icy.

LE VIGNERON.

Arresté
Vous y serez dorenavant.

BON TEMPS.

J'entens qu'i n'y court que bon vent,
Par quoy je m'y veulx bien tenir. 290

JENIN.

Ne vous logez pas au couvent
Des cordelliers, car on n'y vend
Pain ne vin pour vous soustenir.

BON TEMPS.

Peuple françoys, entretenir
Je vous veulx cordiallement; 295
v° Et de moy devez retenir,

283 ioeusete

D'autant que n'ay peu cy venir ;
Il m'en a despleu longuement.

JOIEUSETÉ.

Receu serez joieusement
Se vous y voullez resider. 300

BON TEMPS.

Je le veulx ainsi.

JOIEUSETÉ.

Seuremeut.
Ne me puis tenir bonnement
D'incessamment vous regarder.

PEUPLE FRANÇOIS.

Puis qu'avons Bon Temps, sans tarder
Il nous fault mener bonne vie, 305
Et dorenavant nous garder
De faire mal avoir envye.

JOYEUSETÉ.

Je suis en cueur presques ravye
De veoir Bon temps devant mes yeulx.
Or, a tousjours je me convye 310
De n'estre jamais assouvye
De vous aymer de mieulx en mieulx.

BON TEMPS.

Demourer avec vous je veulx ;
Mais un mot vous diray, non plus :
Se vous n'estes bons, ce m'eist Dieux, 315
Je m'en iray en aultres lieux :
Vela que je diz et conclus.

La Fin.

FIN DU TOME SECOND.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

X. — Sotise a huict personnages : Le Monde et Abus [par André de La Vigne] (Toulouse, 1507 ?)... 1

XI. — Sottie contre le pape Jules II, par Pierre Gringore (Paris, 25 février 1512)..... 105

XII. — Les Sotz nouveaulx, farcez, couvez (Rouen, vers 1513)..... 175

XIII. — Sotye nouvelle des Croniqueurs, par Pierre Gringore (Paris, mai 1515)..... 199

XIV. — Fragments d'une sottie à six personnages, par maître Georges (Cahors ?, 1517)..... 245

XV. — Sottie des Béguins (Genève, 22 février 1523)..... 265

XVI. — Farce morale de trois Pelerins et Malice (Rouen, 1523 ?)..... 299

XVII. — Sottie du Monde (Genève, 14 février 1524)..... 323

XVIII. — Satyre pour les habitans d'Auxerre, par Roger de Collerye (Auxerre, 1530)..... 347

Publications de la Société des Anciens Textes Français
(*En vente à la librairie* Firmin-Didot et Cie, *56, rue Jacob, à Paris.*)

Bulletin de la Société des Anciens Textes Français (années 1875 à 1904). N'est vendu qu'aux membres de la Société au prix de 3 fr. par année, en papier de Hollande, et de 6 fr. en papier Whatman.

Chansons françaises du xve *siècle* publiées d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris par Gaston Paris, et accompagnées de la musique transcrite en notation moderne par Auguste Gevaert (1875). Epuisé.

Les plus anciens Monuments de la langue française (ixe, xe siècles) publiés par Gaston Paris. Album de neuf planches exécutées par la photogravure (1875). . . . . 30 fr.

Brun de la Montaigne, roman d'aventure publié pour la première fois, d'après le manuscrit unique de Paris, par Paul Meyer (1875) . . . . . 5 fr.

Miracles de Nostre Dame par personnages publiés d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale par Gaston Paris et Ulysse Robert; texte complet t. I à VII (1876, 1877, 1878, 1879, 1880, 1881, 1883), le vol. . 10 fr.

Le t. VIII, dû à M. François Bonnardot, comprend le vocabulaire, la table des noms et celle des citations bibliques (1893). . . . . 15 fr.

Guillaume de Palerne publié d'après le manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal à Paris, par Henri Michelant (1876). . . . . 10 fr.

Deux Rédactions du Roman des Sept Sages de Rome publiées par Gaston Paris (1876). . . . . 8 fr.

Aiol, chanson de geste publiée d'après le manuscrit unique de Paris par Jacques Normand et Gaston Raynaud (1877). Epuisé sur papier ordinaire.

L'ouvrage sur papier Whatman. . . . . 24 fr.

Le Débat des Hérauts de France et d'Angleterre, suivi de *The Debate between the Heralds of England and France, by* John Coke, édition commencée par L. Pannier et achevée par Paul Meyer (1877). . . . . 10 fr.

Œuvres complètes d'Eustache Deschamps publiées d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale par le marquis de Queux de Saint-Hilaire, t. I à VI, et par Gaston Raynaud, t. VII à XI (1878, 1880, 1882, 1884, 1887, 1889, 1891, 1893, 1894, 1901, 1903), ouvrage terminé, le vol. 12 fr.

Le saint Voyage de Jherusalem du seigneur d'Anglure publié par François Bonnardot et Auguste Longnon (1878) . . . . . 10 fr.

Chronique du Mont-Saint-Michel (1343-1468) publiée avec notes et pièces diverses par Siméon Luce, t. I et II (1879, 1883), le vol. . . . . 12 fr.

Elie de Saint-Gille, chanson de geste publiée avec introduction, glossaire et index, par Gaston Raynaud, accompagnée de la rédaction norvégienne traduite par Eugène Koelbing (1879). . . . . 8 fr.

Daurel et Beton, chanson de geste provençale publiée pour la première fois d'après le manuscrit unique appartenant à M. F. Didot par Paul Meyer (1880). . . . . 8 fr.

La Vie de saint Gilles, par Guillaume de Berneville, poème du xiie siècle publié d'après le manuscrit unique de Florence par Gaston Paris et Alphonse Bos (1881) . . . . . 10 fr.

L'Amant rendu cordelier à l'observance d'amour, poème attribué à Martial d'Auvergne, publié d'après les mss. et les anciennes éditions par A. de Montaiglon (1881). . . . . 10 fr.

Raoul de Cambrai, chanson de geste publiée par Paul Meyer et Auguste Longnon (1882). . . . . 15 fr.

Le Dit de la Panthère d'Amours, par Nicole de Margival, poème du XIIIe siècle publié par Henry A. Todd (1883) . . . . . 6 fr.

Les Œuvres poétiques de Philippe de Remi, sire de Beaumanoir, publiées par H. Suchier, t. I et II (1884-85). . . . . 25 fr.

Le premier volume ne se vend pas séparément ; le second volume seul 15 fr.

La Mort Aymeri de Narbonne, chanson de geste publiée par J. Couraye du Parc (1884). . . . . 10 fr.

Trois Versions rimées de l'Évangile de Nicodème publiées par G. Paris et A. Bos (1885) . . . . . 8 fr.

Fragments d'une Vie de saint Thomas de Cantorbéry publiés pour la première fois d'après les feuillets appartenant à la collection Goethals Vercruysse, avec fac-similé en héliogravure de l'original, par Paul Meyer (1885). 10 fr.

Œuvres poétiques de Christine de Pisan publiées par Maurice Roy, t. I, II et III (1886, 1891, 1896), le vol. . . . . 10 fr.

Merlin, roman en prose du XIIIe siècle publié d'après le ms. appartenant à M. A. Huth, par G. Paris et J. Ulrich, t. I et II (1886) . . . . . 20 fr.

Aymeri de Narbonne, chanson de geste publiée par Louis Demaison, t. I et II (1887). . . . . 20 fr.

Le Mystère de saint Bernard de Menthon publié d'après le ms. unique appartenant à M. le comte de Menthon par A. Lecoy de la Marche (1888). 8 fr.

Les quatre Ages de l'homme, traité moral de Philippe de Navarre, publié par Marcel de Fréville (1888) . . . . . 7 fr.

Le Couronnement de Louis, chanson de geste publiée par E. Langlois, (1888). Epuisé sur papier ordinaire.

L'ouvrage sur papier Whatman . . . . . 30 fr.

Les Contes moralisés de Nicole Bozon publiés par Miss L. Toulmin Smith et M. Paul Meyer (1889). . . . . 15 fr.

Rondeaux et autres Poésies du XVe siècle publiés d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, par Gaston Raynaud (1889). . . . . 8 fr.

Le Roman de Thèbes, édition critique d'après tous les manuscrits connus, par Léopold Constans, t. I et II (1890). . . . . 30 fr.

Ces deux volumes ne se vendent pas séparément.

Le Chansonnier français de Saint-Germain-des-Prés (Bibl. nat. fr. 20050), reproduction phototypique avec transcription, par Paul Meyer et Gaston Raynaud, t. I (1892). . . . . 40 fr.

Le Roman de la Rose ou de Guillaume de Dole publié d'après le manuscrit du Vatican par G. Servois (1893). . . . . 10 fr.

L'Escoufle, roman d'aventure, publié pour la première fois d'après le manuscrit unique de l'Arsenal, par H. Michelant et P. Meyer (1894). . 15 fr.

Guillaume de la Barre, roman d'aventures, par Arnaut Vidal de Castelnaudari, publié par Paul Meyer (1895). . . . . 10 fr.

Meliador, par Jean Froissart, publié par A. Longnon, t. I, II et III (1895-1899), le vol. . . . . 10 fr.

La Prise de Cordres et de Sebille, chanson de geste publiée, d'après le ms. unique de la Bibliothèque nationale, par Ovide Densusianu (1896). . . . . 10 fr.

Œuvres poétiques de Guillaume Alexis, prieur de Bucy, publiées par Arthur Piaget et Emile Picot, t. I et II (1896, 1899), le vol. . . 10 fr.

L'Art de Chevalerie, traduction du *De re militari* de Végèce par Jean de Meun, publié, avec une étude sur cette traduction et sur *Li Abrejance de l'Ordre de Chevalerie* de Jean Priorat, par Ulysse Robert (1897). 10 fr.

Li Abrejance de l'Ordre de Chevalerie, mise en vers de la traduction de Végèce par Jean de Meun, par Jean Priorat de Besançon, publiée avec un glossaire par Ulysse Robert (1897)..... 10 fr.

La Chirurgie de Maître Henri de Mondeville, traduction contemporaine de l'auteur, publiée d'après le ms. unique de la Bibliothèque nationale par le Docteur A. Bos, t. I et II (1897, 1898)..... 20 fr.

Les Narbonnais, chanson de geste publiée pour la première fois par Hermann Suchier, t. I et II (1898)..... 20 fr.

Orson de Beauvais, chanson de geste du XIIe siècle publiée d'après le manuscrit unique de Cheltenham par Gaston Paris. (1899)..... 10 fr.

L'*Apocalypse en francais au XIIIe siècle* (Bibl. nat. fr. 403), p. p. par L. Delisle et P. Meyer. Reproduction phototypique (1900)..... 40 fr.
— Texte et introduction (1901)..... 15 fr.

Les Chansons de Gace Brulé, publiées par G. Huet (1902)..... 10 fr.

Le Roman de Tristan, par Thomas, poème du XIIe siècle publié par Joseph Bédier, t. I, texte (1902)..... 12 fr.

Recueil général des Sotties, publié par Ém. Picot, t. I et II (1902, 1904), le vol..... 10 fr.

Robert le Diable, roman d'aventures publié par E. Löseth (1903)... 10 fr.

Le Roman de Tristan, par Béroul et un anonyme, poème du XIIe siècle, publié par Ernest Muret (1903)..... 10 fr.

Maistre Pierre Pathelin hystorié, reproduction en fac-similé de l'édition imprimée vers 1500 par Marion de Malaunoy, veuve de Pierre Le Caron (1904)..... 6 fr.

Le Roman de Troie, par Benoit de Sainte-Maure, publié d'après tous les manuscrits connus, par Léopold Constans, t. I (1904)..... 15 fr.

Le Mistère du Viel Testament, publié avec introduction, notes et glossaire, par le baron James de Rothschild, t. I-VI (1878-1891), ouvrage terminé, le vol..... 10 fr.

(Ouvrage imprimé aux frais du baron James de Rothschild et offert aux membres de la Société.)

Tous ces ouvrages sont in-8°, excepté *Les plus anciens Monuments de la langue française* et la reproduction de l'*Apocalypse*, qui sont grand in-folio.

Il a été fait de chaque ouvrage un tirage à petit nombre sur papier Whatman. Le prix des exemplaires sur ce papier est double de celui des exemplaires en papier ordinaire.

Les membres de la Société ont droit à une remise de 25 p. 100 sur tous les prix indiqués ci-dessus.

La Société des Anciens Textes français a obtenu pour ses publications le prix Archon-Despérouse, à l'Académie française, en 1882, et le prix La Grange, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en 1883, 1895 et 1901.

Le Puy, imp. R. Marchessou. — Peyriller, Rouchon et Gamon, successeurs.

PQ
1381
P6
t.2

Picot, Émile
Recueil général des sotties

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

SIGILLUM: DEAN: AMIENS: CAPITAL: FRANÇOIS
DOUZE
LXXV